

**SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES SUR  
LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES  
DU SECTEUR D'ÉTUDE  
GOLFE DU SAINT-LAURENT-  
BAIE DES CHALEURS**

**RAPPORT TECHNIQUE**



**Synthèse des connaissances  
sur les aspects socio-économiques  
du secteur d'étude  
Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs**

**Rapport technique  
Zones d'intervention prioritaire 19, 20 et 21**

**Jean-François Bibeault , Nathalie Gratton et Patrice Dionne**

## AVIS AU LECTEUR

Les rapports sur les Zones d'intervention prioritaire (ZIP) sont produits dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000 par le Centre Saint-Laurent, d'Environnement Canada, conjointement avec le ministère des Pêches et des Océans, Santé Canada et le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

On devra citer la publication comme suit :

J.F. Bibeault, N. Gratton et P. Dionne (1997). *Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs*. Rapport technique. Zones d'intervention prioritaire 19, 20 et 21. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 256 pages.

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement  
© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1997  
N° de catalogue : En40-216/29F  
ISBN : 0-662-82018-5

## Équipe de réalisation

Analyse et rédaction

Jean-François Bibeault  
Nathalie Gratton  
Patrice Dionne

Coordination

Jean Burton

Analyse cartographique

Marcel Houle

Révision linguistique

Monique Simond

Mise en page

Monique Simond  
Samim Esmail

Traduction

Patricia Potvin

## **Collaborateurs**

### **Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF)**

Direction des écosystèmes aquatiques

Sylvie Cloutier  
Isabelle Guay  
Yves Lefebvre  
Camille Paré  
Lucie Wilson

Direction régionale de la Côte-Nord

Johanne Labonté  
André Lamoureux

Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Eric Côté  
Gilles Landry  
Donald Roussy

### **Ministère des Affaires municipales (MAM)**

Direction de l'assainissement urbain

Michel Laurin

### **Environnement Canada**

Direction de la Protection de l'environnement

Vincent Jarry

### **Ministère des Pêches et des Océans**

Direction des sciences (IML)

Dominique Gascon  
Judith Leblanc

Direction de l'économie et de la statistique

Raymond Dupuis  
Pierre Lauzier

### **Biologiste-conseil**

Pierre Luissier

## Remerciements

Le travail présenté ici n'aurait pas été possible sans la précieuse collaboration de nombreux intervenants. L'équipe «socio-économique» tient particulièrement à remercier tous ces partenaires ainsi que les représentants des instances municipales et régionales (MRC) qui nous ont promptement transmis les documents de base nécessaires à notre analyse. Nous désirons également souligner la contribution des nombreux organismes provinciaux, fédéraux et autres sans qui la réalisation de la présente synthèse aurait été beaucoup plus ardue. Mentionnons entre autres le MEF, le MAPAQ, le MAM, le MAC, la CPTAQ et le ministère des Richesse naturelles au provincial; Environnement Canada, Pêches et Océans, Patrimoine canadien et Statistique Canada au fédéral, et enfin le Groupe RLD inc. pour la section relative aux pêches.

Il nous est malheureusement impossible de mentionner tous les collaborateurs oeuvrant au sein de ces organismes, mais nous tenons à souligner leur enthousiasme et leur professionnalisme.

En plus des collaborateurs indiqués, nous désirons souligner la contribution de nos collègues aux services informatiques, de rédaction et de documentation.





## Perspective de gestion

Le programme des Zones d'intervention prioritaire (ZIP) relève le défi de la concertation entre les gouvernements fédéral et provincial et de l'implication communautaire des partenaires riverains, en vue de mettre en oeuvre des mesures de réhabilitation du Saint-Laurent. Ce programme comporte trois grandes étapes, soit l'élaboration d'un bilan environnemental sur l'état du fleuve à l'échelle locale, la consultation de partenaires riverains, avec l'identification de priorités d'intervention, et l'élaboration d'un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

Un bilan régional est établi à partir d'une synthèse de quatre rapports techniques portant sur les aspects biologiques, physico-chimiques, socio-économiques et de la santé humaine du secteur étudié. Ces rapports sont préparés par les partenaires fédéraux et provinciaux du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, dans le cadre du volet Implication communautaire.

La cueillette et l'analyse des données existantes à l'échelle locale constituent une première pour l'ensemble du fleuve Saint-Laurent. Les rapports techniques vont plus loin encore, en proposant un bilan des connaissances sur l'état actuel d'un secteur à partir de critères de qualité connus.

Le défi consiste donc à poser un jugement scientifique fondé sur l'information disponible. Les embûches sont nombreuses : les données ont été recueillies à d'autres fins, la couverture spatiale ou temporelle n'est pas idéale, les méthodes d'analyses chimiques ne sont pas uniformes, etc.

L'équipe de travail ZIP demeure convaincue qu'il est possible de poser, sans plus attendre, un regard éclairé et prudent sur chaque secteur. Cette première évaluation constitue un point de départ et un document de base rédigé à l'intention des partenaires riverains de chaque secteur d'étude.

## Management Perspective

The Priority Intervention Zones program (known as the ZIP program) is a joint initiative of the federal and provincial governments involving riverside communities in the implementation of rehabilitation measures for the St. Lawrence River. The program has three phases: production of a local-level assessment report on the St. Lawrence, consultations with riverside partners and identification of intervention priorities, and development of an ecological rehabilitation action plan, or ERAP.

The regional assessment report is a synthesis of four technical reports on the biological, physico-chemical, socio-economic aspects and human health of the study area. These reports are prepared by the federal and provincial partners of the St. Lawrence Vision 2000 action plan, as part of its Community Involvement component.

This process of gathering and analysing data on a local scale is a first for the St. Lawrence. The technical reports go a step further, assessing our knowledge of the current state of a given area based on known quality criteria.

The challenge, then, is to advance a scientific opinion based on the available information. The pitfalls are numerous: the data were collected for other purposes, the geographic and temporal coverage is less than ideal, and the chemical analysis methods are not standardized, to name but a few.

The ZIP work team remains nonetheless convinced that an enlightened and thoughtful overview of each study area can be presented without further delay. This first assessment, written for the riverside partners in each study area, thereby constitutes a starting point and base document.

## Résumé

Le présent rapport technique est publié dans le cadre du programme des Zones d'intervention prioritaire (ZIP) du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000). Il dresse un profil des aspects socio-économiques du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs, qui comprend également les îles de la Madeleine (ZIP 19-20-21).

Le secteur d'étude compte 72 municipalités, 2 territoires non organisés – TNO (en partie) ainsi que 5 réserves et établissements indiens, et couvre 31 726 km<sup>2</sup>. En 1991, 147 289 personnes y habitaient, ce qui donnait une densité moyenne d'occupation de 5 habitants/km<sup>2</sup>. La vocation forestière est dominante (51 p. 100), particulièrement sur la Côte-Nord, et elle est à la base du développement socio-économique de la région. La vocation de conservation représente 37 p. 100 du territoire et se concentre sur l'île d'Anticosti et aux abords d'affluents du secteur Côte-Nord.

Les vocations liées à l'urbanisation et à l'industrialisation représentent 1 p. 100 du secteur d'étude et se concentrent essentiellement dans sept pôles (Sept-Îles, Port-Cartier, Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, Paspébiac, New Richmond et Carleton) regroupant 43 p. 100 de la population. Port-Cartier est le pôle principal de l'activité industrielle, surtout représentée par le secteur des pâtes et papiers.

Le secteur d'étude est doté de nombreux ports, le principal sur le plan économique étant celui de Sept-Îles avec environ 690 mouvements de navires (arrivées et départs) et plus de 21 millions de tonnes métriques de marchandises manutentionnées annuellement. Outre le transport de marchandises, les déplacements par bateau sont une réalité importante, surtout sur la Basse-Côte-Nord. Quelques entreprises de navette maritime desservent plusieurs localités sur une base quotidienne ou hebdomadaire.

En ce qui a trait aux usages, l'approvisionnement en eau potable à des fins domestiques est indépendant du golfe et de la baie des Chaleurs. Par contre, en 1996, seulement 4 p. 100 de la population du secteur d'étude était desservie par une station d'épuration des eaux.

De nouvelles stations entreront en service d'ici 1998, ce qui portera la desserte à 50,7 p. 100 de la population riveraine. La consommation d'eau à des fins industrielles approchait 39 millions de mètres cubes en 1991. Avec les eaux de pluie et de ruissellement, la quantité d'eaux usées rejetées dans le golfe dépassait les 53 millions de mètres cubes. Les effluents de trois industries font l'objet d'un suivi par le SLV 2000 (au niveau fédéral-provincial) et on note un effort considérable en matière de réduction des rejets.

La pêche commerciale est un usage primordial pour la population du secteur. En 1995, les débarquements atteignaient plus de 24 000 tonnes métriques pour les secteurs Gaspésie-Nord-Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs et 10 000 tonnes métriques pour le secteur de la Côte-Nord. Depuis la fin des années 1980, l'industrie québécoise de la pêche a toutefois enregistré une diminution des débarquements en raison de l'effondrement des stocks de certaines espèces, notamment des poissons de fond (la Morue par exemple). Si, entre 1985 et 1995, les volumes débarqués ont diminué, la valeur des prises a par contre augmenté suite à la hausse des prix de nouvelles espèces exploitées (par exemple le Crabe des neiges). Les principales espèces exploitées en 1995 dans le golfe étaient le Homard, la Crevette et le Crabe des neiges.

Le secteur d'étude s'impose de plus en plus comme une destination touristique. On tente de développer des pôles récréo-touristiques axés sur «l'écotourisme». Parmi les aménagements, on retient les parcs nationaux de l'Archipel-de-Mingan et de Forillon, ainsi que le parc provincial de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé. Dans le domaine de la pêche sportive, on observe un potentiel important pour la pêche au Saumon, notamment dans le secteur de la Côte-Nord. La chasse sportive aux oiseaux migrateurs et aux grands mammifères (Orignal et Cerf de Virginie) est également pratiquée dans le secteur d'étude.

En plus des activités consommatrices, le secteur d'étude offre une variété d'activités d'observation et d'interprétation. À ce titre, on remarque les croisières d'excursion, le nautisme, la plongée sous-marine et le kayak de mer, activités récréo-touristiques en plein essor. La mise en valeur et la protection de certains sites désignés parcs de conservation par Parcs Canada (parc Forillon et parc de l'Archipel-de-Mingan) et par le ministère de l'Environnement et de la Faune (parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé), ainsi que les réserves nationales de faune comme

la Pointe-de-l'Est contribuent à rehausser l'attrait touristique de la région tout en protégeant des richesses naturelles uniques.

Le secteur d'étude compte de nombreux attraits. Les efforts de réduction de la pollution et la prise en charge de leur milieu par les intervenants locaux sont des éléments positifs en vue d'une meilleure harmonisation du développement et de l'aménagement du territoire à l'égard de la mise en valeur et de la protection des richesses naturelles.

## Abstract

This technical report is published as part of the Priority Intervention Zones (or ZIP) Program of the St. Lawrence Vision 2000 action plan (SLV 2000). It examines the socioeconomic aspects of the Gulf of St. Lawrence–Chaleur Bay study area (ZIP 19-20-21).

The study area covers an area of 31 726 km<sup>2</sup> and is comprised of 72 municipalities, parts of two unorganized territories, and five Native Indian reserves. In 1991, 147 289 people lived in the area, for a mean occupation density of 5 inhabitants per km<sup>2</sup>. Forestry is the area's dominant vocation (51%), especially on the north shore, and the basis of the region's socioeconomic development. Thirty-seven percent of the land is given over to conservation, concentrated on Anticosti Island and on the banks of north shore tributaries.

Only 1% of the study area is given over to urban and industrial vocations, distributed among seven towns having 43% of the area population: Sept-Iles, Port-Cartier, Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, Paspébiac, New Richmond and Carleton. Most of the region's industrial activity is in the pulp and paper sector and concentrated in Port-Cartier.

The study area has several ports, the largest economically speaking being at Sept-Iles, with some 690 vessel movements (arrivals and departures) and more than 21 million metric tons of goods being handled every year. People, too, rely on boats to get around, particularly on the Lower North Shore (Basse-Côte-Nord). Some firms offer daily and weekly shuttle services between a number of localities.

The drinking water supply for domestic use is independent of the Gulf or Chaleur Bay. In 1996, only 4% of the study area's population was being served by a water filtration plant, but by 1998, new wastewater treatment plants will serve 50,7% of the riverside population. Annual industrial water consumption is close to 39 million cubic metres (m<sup>3</sup>) in 1991. Including rainwater and runoff, the amount of wastewater annually discharged to the Gulf exceeds 53 million m<sup>3</sup>. The effluents of three industrial plants are being monitored by SLV 2000 (at the federal-provincial level) and a concerted effort has been made to decrease wastewater discharges.

The commercial fishery is a primordial use of the area's resources. In 1995, landings reached over 24 000 metric tons in the Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–Chaleur Bay sector and totaled more than 10 000 mt in the Cote-Nord (North Shore) sector. Since the late 1980s, the Quebec fishing industry has registered fewer landings due to declining resources, particularly of groundfish (e.g. cod). Though landed volumes fell between 1985 and 1995, their value has risen due to the increased price fetched by newly harvested species (e.g. Snow crab). The main species fished in the Gulf in 1995 were lobster, shrimp and Snow crab.

The study area is an increasingly popular tourist destination. Attempts are being made to develop recreational and tourist areas with the focus on ecotourism: the Mingan Archipelago and Forillon National Parks and the Île-de-Bonaventure-et-du-Rocher-Perce Provincial Park are three such examples. There is tremendous potential for a salmon sport fishing industry in the region, particularly on the Cote-Nord. Hunting for migratory birds or large land mammals such as moose and deer is also popular.

Besides consumptive activities, the study area offers a variety of nature watching and interpretation activities, along with river cruises, boating, underwater diving, and sea kayaking. The enhancement and protection of areas classified as conservation parks by the Department of Canadian Heritage (Forillon and Mingan Archipelago) and by the Ministère de l'Environnement et de la Faune (Île-de-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé), along with wildlife reserves such as Pointe-de-l'Est, add to the attractiveness of the area for tourists while protecting its unique natural resources.

Pollution-reduction work and the active involvement of local stakeholders are two signs of the efforts being made to harmonize development and land use in the region with an eye to enhancing and protecting its natural resources.





# Table des matières

<b>Équipe de réalisation</b>	iii
<b>Collaborateurs</b>	iv
<b>Remerciements</b>	v
<b>Perspective de gestion</b>	vii
<b>Management perspective</b>	viii
<b>Résumé</b>	ix
<b>Abstract</b>	xii
<b>Liste des figures</b>	xix
<b>Liste des tableaux</b>	xxi
<b>Liste des abréviations</b>	xxiv
<b>CHAPITRE 1 INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 2 LE CONTEXTE RÉGIONAL</b>	<b>5</b>
2.1    Délimitation du territoire à l'étude	5
2.2    Contexte d'intervention	7
2.2.1    Contexte historique	7
2.2.2    Profil socio-économique	18
<b>CHAPITRE 3 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>20</b>
3.1    Principales affectations du territoire	20
3.1.1    Le milieu urbain	26
3.1.1.1    Les pôles urbains et les tendances d'urbanisation	26
3.1.1.2    La fonction résidentielle-commerciale	28
3.1.1.3    La fonction industrielle	29
3.1.2    Le milieu rural	32
3.1.2.1    Le zonage agricole	33
3.1.3    Le milieu forestier	35
3.1.4    Le récréo-tourisme	38

3.1.4.1	L'hébergement et la villégiature	40
3.1.4.2	Les attraits aquatiques	45
3.1.4.3	Plein-air-nature	58
3.1.4.4	Patrimoine et culture	65
3.1.5	Conservation	68
3.1.5.1	Territoires protégés	68
3.1.5.2	Autres sites d'intérêt écologique	72
3.2	Contraintes	73
3.2.1	Lieux d'élimination de déchets dangereux	73
3.2.1.1	Inventaire provincial	76
3.2.1.2	Inventaire fédéral	77
3.2.2	Zone inondable	79
3.2.3	Autres contraintes	79
3.3	Infrastructures	80
3.3.1	Transports	80
3.3.2	Énergie	84
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>LES USAGES DU MILIEU</b>	<b>86</b>
4.1	Activités municipales	86
4.1.1	Approvisionnement en eau	86
4.1.2	Rejets d'eaux usées et assainissement municipal	90
4.1.3	Aspects économiques	94
4.2	Activités industrielles	100
4.2.1	Approvisionnement en eau	100
4.2.2	Rejets d'eaux usées et assainissement industriel	102
4.2.3	Profil des industries SLV 2000	102
4.2.3.1	La Compagnie minière Québec-Cartier	103
4.2.3.2	Mine Wabush	105
4.2.3.3	Aluminerie Alouette inc.	106
4.2.4	Autres industries importantes visées uniquement par le PRRI	107
4.2.5	Les industries du Nouveau-Brunswick	109
4.2.6	Aspects économiques	111
4.3	Activités agricoles et forestières	112
4.3.1	Profil de l'activité agricole et forestière	112
4.3.2	Épandage d'engrais, de pesticides et de phytocides	117

4.3.3	Prélèvement d'eau pour l'agriculture	122
4.3.4	Rejets, assainissement agricole et protection des sols	122
4.3.5	Aspects économiques	124
4.4	Activités commerciales	126
4.4.1	Prélèvement faunique à des fins commerciales	126
4.4.1.1	Pêche commerciale	126
4.4.1.2	Chasse aux phoques et aux cétacés	154
4.4.1.3	Piégeage des animaux à fourrure	157
4.4.2	Navigation commerciale	165
4.4.2.1	Risques de déversement	169
4.4.2.2	Dragage et autres impacts	173
4.4.3	Production d'énergie hydroélectrique et autres sources d'énergie	177
4.5	Activités récréo-touristiques	179
4.5.1	Pôles et activités récréo-touristiques	179
4.5.1.1	Pôles récréo-touristiques	179
4.5.1.2	Participation aux activités non consommatrices	181
4.5.1.3	Participation aux activités consommatrices	183
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>BILAN DES CONNAISSANCES</b>	<b>191</b>
5.1	Bilan	191
5.1.1	Aménagement et développement du territoire	191
5.1.2	Les usages liés au fleuve	193
5.2	Le secteur d'étude dans la perspective du développement durable	197
5.2.1	Polyvalence et plein usage	197
5.2.2	Qualité de vie	200
5.2.3	Développement et vitalité économique	200
5.2.4	Conclusion	202
<b>Références</b>		<b>203</b>
<b>Banques de données</b>		<b>216</b>
<b>Annexes</b>		
1	Données démographiques du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs (1981-1991)	221
2	Légendes des cartes d'affectation du sol des schémas d'aménagement consultés	223
3	Grandes affectations cartographiées	224

4	Aperçu du système de classification des sites de déchets dangereux	225
5	Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation (1986)	226
6	Débarquements totaux de l'industrie québécoise de la pêche selon les espèces et les régions, 1985 à 1995	227
7	Glossaire	230

## Liste des figures

1	Les secteurs d'étude du Programme des zones d'intervention prioritaire (ZIP)	2
2a	Les municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent– Baie des Chaleurs - secteur Moyenne-Côte-Nord	12
2b	Les municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent– Baie des Chaleurs - secteur Basse-Côte-Nord	13
2c	Les municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent– Baie des Chaleurs - secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs	14
2d	Les municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent– Baie des Chaleurs - secteur Îles-de-la-Madeleine	15
3a	Les grandes affectations du territoire selon les MRC sises dans le secteur Moyenne-Côte-Nord–Anticosti	21
3b	Les grandes affectations du territoire selon les MRC sises dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs	22
3c	Les grandes affectations du territoire selon la MRC sise dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine	23
4	Localisation des usines prioritaires SLV 2000 et PRRI dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs	32
5a	L'offre pour les activités nautiques et récréatives dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs - secteur de la Moyenne-Côte-Nord	46
5b	L'offre pour les activités nautiques et récréatives dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs - secteur Gaspésie-Nord	47
5c	L'offre pour les activités nautiques et récréatives dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs - secteur Gaspésie-Sud– Baie-des-Chaleurs	48
5d	L'offre pour les activités nautiques et récréatives dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs - secteur Îles-de-la-Madeleine	49
6	Aires protégées dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent– Baie des Chaleurs	69
7	Localisation des lieux d'élimination de déchets dangereux et des lieux contaminés dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs	76
8	Infrastructures de transport	81

9	Évolution des débarquements, Québec 1985-1995	127
10	Évolution des exportations québécoises de produits marins, 1985-1994	128
11	Évolution des débarquements - Secteur Côte-Nord, 1985-1995	130
12	Évolution des débarquements - Secteurs Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, 1985-1995	132
13	Évolution des débarquements - secteur Îles-de-la-Madeleine, 1985-1995	133
14	Évolution du nombre de pêcheurs commerciaux, selon le groupe d'âge, Québec, 1985-1995	137
15	Évolution du nombre de bateaux immatriculés selon la région maritime 1985-1995	139
16	Revenus de trésorerie des flottes de pêche du Québec, 1994	141
17	Répartition des achats totaux de produits marins, selon les régions et les secteurs d'activité, 1994	143

## Liste des tableaux

1	Identification des municipalités riveraines pour le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs	8
2	Bilan de l'emprise des principales affectations du territoire dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs	24
3	Bilan du zonage agricole permanent dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs avant et après la révision de 1988	34
4	Superficie forestière privée et publique dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1994	37
5	Capacité d'hébergement dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent– Baie des Chaleurs en 1994	41
6	Sites de camping dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent– Baie des Chaleurs en 1995	43
7	Nombre de chalets (résidences secondaires) répertoriés dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1994	44
8	Aperçu de l'offre récréo-touristique liée au nautisme dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1994	50
9	Les services de croisières et traversiers dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1995	52
10	Inventaire des plages inscrites au programme Environnement-Plage depuis 1990 dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent– Baie des Chaleurs	57
11	Aperçu de l'offre récréo-touristique vouée aux principales activités de plein-air dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1995	59
12	Aperçu de l'offre en clubs, pourvoiries et services de pêche dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1995	64
13	Liste des principaux biens culturels et arrondissements dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs	67
14	Sites d'élimination de déchets dangereux et lieux contaminés dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs	74
15	Profil des principales stations d'alimentation en eau potable dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs (1994)	88

16	Bilan de l'assainissement municipal des eaux usées dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs (1996)	91
17	Affectation des subventions de la Société québécoise d'assainissement des eaux aux municipalités comprises dans le secteur d'étude en 1995-1996	98
18	Industries prélevant plus d'un million de m <sup>3</sup> d'eau annuellement (1991)	101
19	Profil des rejets et des mesures d'interventions des usines visées par le SLV 2000	104
20a	État de l'agriculture dans le secteur Gaspésie-Nord de 1981 à 1991	113
20b	État de l'agriculture dans le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs de 1981 à 1991	114
20c	État de l'agriculture dans le secteur Îles-de-la-Madeleine de 1981 à 1991	116
21a	État des interventions agricoles, secteur Gaspésie-Nord de 1981 à 1991	118
21b	État des interventions agricoles, secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs de 1981 à 1991	119
21c	État des interventions agricoles, secteur Îles-de-la-Madeleine de 1981 à 1991	121
22	Taux annuel moyen de variation (%) des débarquements selon l'espèce et la région, 1987-1995	134
23	Chasse aux phoques dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs (1994-1995)	155
24	Évolution du nombre de permis alloués pour les activités de piégeage de 1986 et 1994	158
25a	Évolution des captures enregistrées pour les animaux à fourrure (mammifères semi-aquatiques) piégés entre 1986 et 1988	159
25b	Évolution des captures enregistrées pour les animaux à fourrure (mammifères semi-aquatiques) piégés entre 1988 et 1990	159
25c	Évolution des captures enregistrées pour les animaux à fourrure (mammifères semi-aquatiques) piégés entre 1990 et 1992	160
25d	Évolution des captures enregistrées pour les animaux à fourrure (mammifères semi-aquatiques) piégés entre 1992 et 1994	160
26a	Évolution de la valeur économique des ventes de fourrures (mammifères semi-aquatiques) entre 1986 et 1988	162
26b	Évolution de la valeur économique des ventes de fourrures (mammifères semi-aquatiques) entre 1988 et 1990	162



26c	Évolution de la valeur économique des ventes de fourrures (mammifères semi-aquatiques) entre 1990 et 1992	163
26d	Évolution de la valeur économique des ventes de fourrures (mammifères semi-aquatiques) entre 1992 et 1994	163
27	Bilan de l'activité au port de Sept-Îles de 1980 à 1995 (milliers de tonnes métriques transbordées)	166
28	Profil des havres et ports du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs (1993-1994)	167
29	Volumes dragués (m <sup>3</sup> ) dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs, de 1985 à 1994	175
30	Profil des rivières à Saumon par secteur du Golfe du Saint-Laurent	184

## Liste des abréviations

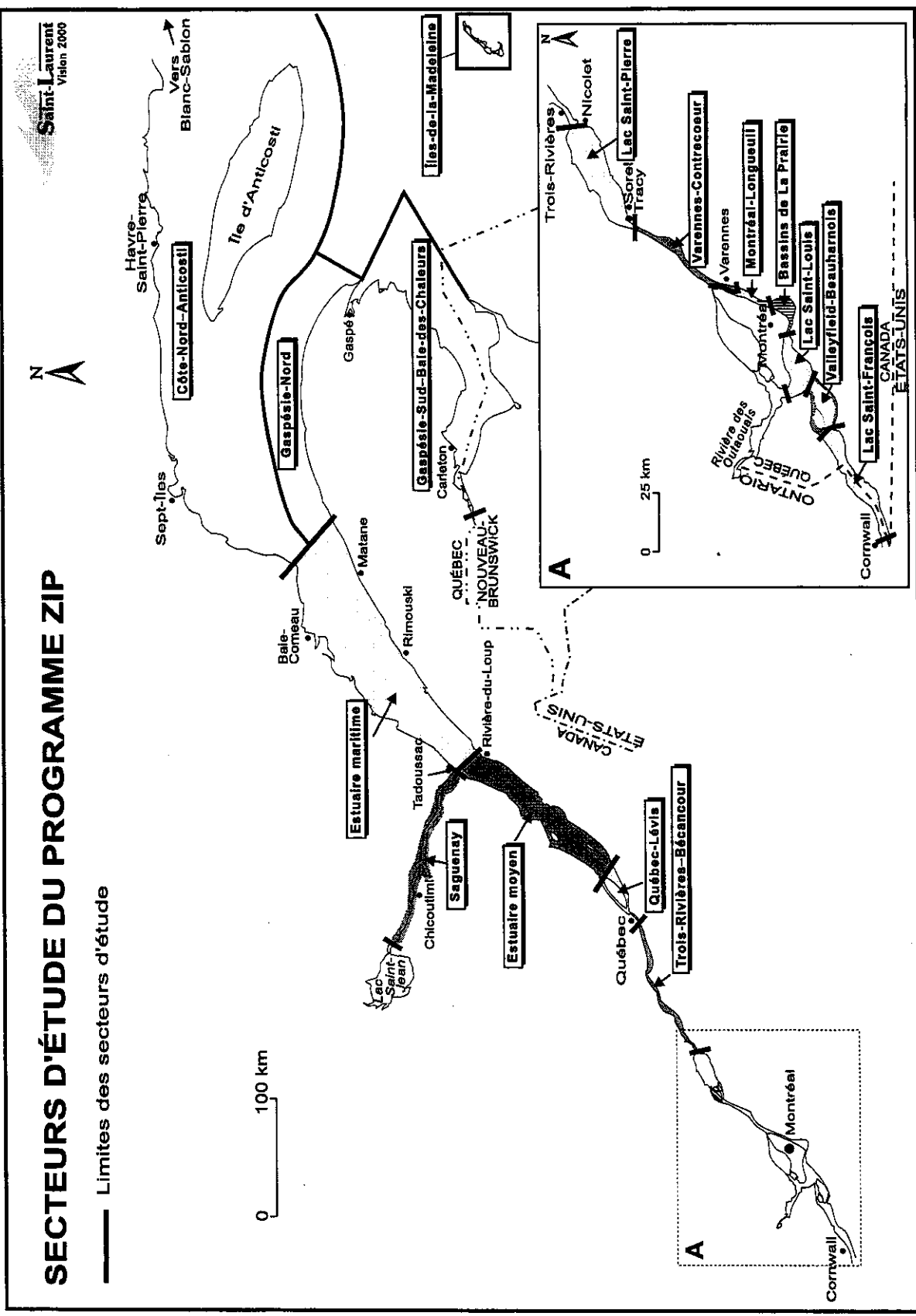
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BSQ	Bureau de la statistique du Québec
CPTAQ	Commission pour la protection du territoire agricole du Québec
GERLED	Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination de déchets dangereux
LPTAQ	<i>Loi sur la protection du territoire agricole du Québec</i>
MAC	Ministère des Affaires culturelles
MAMQ	Ministère des Affaires municipales du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEF	Ministère de l'Environnement et de la Faune
MENVIQ	Ministère de l'Environnement du Québec
MLCP	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MPO	Ministère des Pêches et Océans
MRC	Municipalité régionale de comté
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
PAEQ	Programme d'assainissement des eaux du Québec
PARE	Plan d'action et de réhabilitation écologique
PASL	Plan d'action Saint-Laurent
PRRI	Programme de réduction des rejets industriels
SCF	Service canadien de la faune
SLV 2000	Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000
UQCN	Union québécoise pour la conservation de la nature
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

Saint-Laurent Vision 2000 est un plan d'action pour la sauvegarde et la protection du Saint-Laurent et de son environnement qui vise à redonner l'usage du fleuve à la population dans une perspective de développement durable. Tout en poursuivant le travail accompli de 1988 à 1993 dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent (PASL), ce nouveau plan d'action, d'une durée de cinq ans (1993-1998), met l'accent sur la prévention de la pollution et la conservation de l'écosystème du Saint-Laurent en favorisant des interventions axées sur une approche globale de la gestion de l'environnement. Saint-Laurent Vision 2000 est le résultat d'un exercice de concertation et d'harmonisation entre plusieurs ministères fédéraux et provinciaux. Ce plan d'action compte sur la coopération active de partenaires du secteur privé, des universités, des groupes environnementaux, des centres de recherche et d'autres organismes du milieu pour atteindre ses objectifs. Saint-Laurent Vision 2000 comprend des volets comme la biodiversité, l'agriculture, l'implication communautaire, l'aide à la prise de décision, et la santé en plus des volets de protection et restauration de l'environnement mis de l'avant dans le PASL.

Le territoire visé par Saint-Laurent Vision 2000 englobe toute la section québécoise du fleuve entre Cornwall et l'île d'Orléans, le moyen estuaire et l'estuaire maritime, le golfe du Saint-Laurent et certains tributaires tels que les rivières L'Assomption, Boyer, Chaudière, Richelieu, Saguenay, Saint-Maurice et Yamaska. De plus, à cause de sa vaste étendue et de sa grande hétérogénéité, le fleuve a été divisé en 23 zones d'intervention prioritaire (ZIP) regroupées en 13 secteurs d'étude (figure 1). Ces zones ont été délimitées en fonction des régions biogéographiques (Ghanimé *et al.*, 1990), du régime hydrologique (Frenette *et al.*, 1989), de l'importance des ressources biologiques (Langlois et Lapierre, 1989), des caractéristiques socio-économiques et des possibilités éventuelles de restauration (Roy, 1989).

# SECTEURS D'ÉTUDE DU PROGRAMME ZIP

— Limites des secteurs d'étude



Source : Programme Zones d'intervention prioritaire - SLV 2000.

Figure 1 Secteurs d'étude du Programme des zones d'intervention prioritaire (ZIP)

Le rapport socio-économique dresse un profil de l'occupation humaine en bordure du fleuve Saint-Laurent à l'échelle de la ou des ZIP étudiées. Deux volets de l'occupation humaine sont abordés : l'aménagement du territoire et les activités humaines. Le rapport a pour objet de donner un premier aperçu des interrelations entre l'occupation humaine et la ressource eau (incluant le milieu riverain) relativement à la portée économique, sociale et environnementale des usages liés à cette ressource polyvalente. Ce faisant, il vise à dégager, de façon préliminaire, les opportunités et les problèmes d'harmonisation des divers usages de l'eau en vue de mieux cibler des interventions éventuelles.

Le rapport socio-économique traite de la ou des ZIP comprises dans le secteur d'étude selon une approche descriptive et analytique. Le territoire d'analyse correspond aux communautés riveraines sises le long de la section du fleuve délimitée par chaque ZIP. Le rapport est élaboré essentiellement à partir d'une synthèse des données historiques et actuelles disponibles, considérées plus pertinentes pour dresser le bilan. Il aborde la ou les ZIP concernées dans une optique régionale tout en ayant comme unité d'analyse chacune des municipalités comprises dans une ZIP. Il tente également de rendre compte d'une problématique plus particulière, soit celle des zones riveraines.

En traitant de la ou des ZIP dans la perspective de l'aménagement du territoire<sup>1</sup>, le rapport tente d'évaluer globalement l'évolution socio-économique du territoire, les orientations futures du développement local et régional, et de cerner les contraintes et possibilités d'aménagement et d'utilisation du territoire. De la même façon, les activités humaines sont abordées selon une perspective socio-économique afin de dégager un profil des multiples usages liés à la ressource eau. Ce profil vise en outre à analyser l'importance relative des usages sur le plan économique, social et de sources de stress ou de bénéfices environnementaux.

---

<sup>1</sup> Il est important de souligner qu'à cet égard, le rapport socio-économique rend principalement compte de la planification territoriale prévue par les instances régionales et municipales, et pas nécessairement de l'utilisation actuelle du territoire.

Un bilan des connaissances est établi en vue d'identifier les principaux enjeux de l'occupation du territoire et les principaux potentiels ou conflits d'usages afin de mieux cerner la problématique d'intervention dans la ou les ZIP étudiées.

## CHAPITRE 2      **Le contexte régional**

### **2.1      Délimitation du territoire à l'étude**

Le golfe du Saint-Laurent se présente comme une mer intérieure couvrant 195 000 kilomètres carrés (Environnement Canada, 1991). Les eaux océaniques pénètrent dans le golfe principalement par les deux bras du chenal Laurentien : le détroit de Cabot au sud-est, large de 104 km et d'une profondeur de 480 mètres, le détroit de Belle-Isle au nord-est, de 16 km de largeur et un seuil de 60 mètres de profondeur (Environnement Canada, 1991).

Pour les fins du présent rapport, le territoire à l'étude a été divisé en quatre secteurs : Côte-Nord, Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, Îles-de-la-Madeleine. Du point de vue des unités physiographiques, le *secteur Côte-Nord* fait partie du bouclier canadien dans la région des hautes terres laurentiennes (Moyenne-Côte-Nord) et dans la région du plateau de Mécatina (Basse-Côte-Nord) (Environnement Canada, 1992a). Les dépôts de surface du bouclier sont occupés par la forêt boréale peuplée à 90 p. 100 de conifères. La zone côtière se caractérise par des littoraux sableux formés de deltas à l'embouchure des rivières et des côtes à tombolos (îles rocheuses reliées à la rive ou entre elles) et par des littoraux rocheux qui se présentent sous forme de côtes à escarpement dominant un estran rocheux ou de côtes rocheuses sans falaise plus ou moins échancrées. Les terrasses de la zone côtière sont plus propices à l'occupation humaine que l'arrière-pays où le relief est plus accidenté. L'île d'Anticosti (près de 8000 km<sup>2</sup>) est comprise dans le territoire à l'étude, et fait partie de l'unité physiographique des basses terres du Saint-Laurent. L'érosion a façonné des *cuestas* (côtes) en découpant les strates paléozoïques sur le côté nord de l'île (Environnement Canada, 1992a).

Le *secteur Gaspésie-Nord* est compris dans la partie la plus élevée des Appalaches. On y distingue des rivages rocheux au tracé régulier dominés par les grands escarpements sur la rive nord de la péninsule gaspésienne.

Le secteur *Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs* présente plutôt un tracé irrégulier de littoraux rocheux parsemés de baies sableuses et de barachois (marais d'eau salée). Dans la baie des Chaleurs, on observe la présence de plages sableuses et de falaises qui surplombent de larges plates-formes rocheuses (Environnement Canada, 1992a).

Le secteur constitué par l'archipel des *Îles-de-la-Madeleine* est situé au coeur du golfe du Saint-Laurent, à environ 215 km de la péninsule gaspésienne. Il comprend une douzaine d'îles, dont sept sont reliées par de minces dunes de sable. La superficie terrestre totale est de 202 km<sup>2</sup> (MRC Les Îles-de-la-Madeleine, 1987). La principale caractéristique de l'archipel est sa fragilité aux conditions rigoureuses. En fait, les dunes formées de sables transportés par les courants représentent un écosystème complexe en constante évolution. Ces dunes occupent une superficie relativement importante soit 30 p. 100 (63 km<sup>2</sup>) de la superficie totale (MRC Les Îles-de-la-Madeleine, 1987).

Le secteur *Côte-Nord* comprend les municipalités riveraines allant de Baie-Trinité en amont jusqu'à Blanc-Sablon sur la Basse-Côte-Nord, ainsi que l'île d'Anticosti. Le secteur *Gaspésie-Nord* est constitué des municipalités riveraines entre Capucins et Gaspé (cap Bon Ami)<sup>1</sup>, alors que le secteur *Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs* correspond aux municipalités riveraines allant de Percé jusqu'à Matapédia. Avec le secteur des *Îles-de-la-Madeleine*, le secteur d'étude comprend au total 72 municipalités et cinq réserves et établissements amérindiens.

La municipalité *Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent* située en Basse-Côte-Nord ne relève d'aucun des territoires d'organismes régionaux (MRC, CUQ, CUM et Administration régionale Kativik). Les cinq autres municipalités de la Basse-Côte-Nord (en aval de Natashquan jusqu'à Blanc-Sablon) ne sont pas incluses à l'intérieur d'une municipalité régionale de comté (MRC) et sont sans désignation, parce que constituées en vertu du *Code municipal*.

---

<sup>1</sup> La limite du découpage des secteurs *Gaspésie-Nord* et *Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs* traverse la ville de Gaspé, plus précisément à cap Bon Ami dans le parc national Forillon. Pour les fins du rapport technique socio-économique, la ville de Gaspé est entièrement comprise dans le secteur *Gaspésie-Nord* afin de donner un portrait représentatif du secteur.



Elles sont particulière en ce sens qu'elles ne sont ni des municipalités de village, de paroisse, de canton et de cantons unis (MAM, 1995a). L'organisation de l'espace n'est donc pas régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, mais demeure plutôt sous la responsabilité des municipalités locales telles que Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, Gros-Mécatina, Saint-Augustin, Bonne-Espérance, Blanc-Sablon. En plus de ces municipalités, la Basse-Côte-Nord compte également une réserve indienne, La Romaine, et un établissement indien, Pakuashipi, ainsi qu'une partie du territoire non organisé de Petit-Mécatina.

Les régions administratives de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine couvrent respectivement la rive nord et la rive sud du secteur d'étude. Du point de vue socio-économique, il est d'usage de référer aux quatre secteurs mentionnés précédemment.

Le tableau 1 et les figures 2 (a,b,c,d) présentent les municipalités riveraines du secteur d'étude. Le tableau 1 situe les municipalités riveraines en fonction des huit MRC ayant juridiction dans le territoire à l'étude. Le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs couvre approximativement 31 726 km<sup>2</sup> et comptait en 1991 147 289 habitants, pour une densité moyenne d'occupation de 5 habitants/km<sup>2</sup> (MAM, 1995a; Statistiques Canada, banque de données, 1993).

## **2.2 Contexte d'intervention**

### **2.2.1 Contexte historique**

La pêche a pendant au moins quatre siècles attiré les bateaux en provenance des pays européens riverains de l'Atlantique dans le but d'y exploiter les ressources telles que la morue et les baleines. Des pêcheurs normands, bretons, anglais, portugais et des baleiniers basques avaient l'habitude de fréquenter la région de la Côte-Nord avant la prise de possession du Saint-Laurent par la France. Ce n'est que dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle que l'implantation des établissements humains s'est réalisée sur la Basse et la Moyenne-Côte-Nord (Dugas, 1983). À la même période, l'exploitation de la ressource forestière a entraîné la construction de scieries sur la Haute-Côte-Nord, ainsi que l'aménagement de ports.

**Tableau 1**  
**Identification des municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe-du-Saint-Laurent-Baie des Chaleurs**

<i>Municipalités</i>	<i>MRC</i>	<i>Région administrative</i>	<i>Division de recensement</i>	<i>Population (1991)</i>	<i>Superficie (km<sup>2</sup>)</i>	<i>Densité (hab./km<sup>2</sup>)</i>
<b>Côte-Nord</b>						
Baie-Trinité	Manicouagan	Côte-Nord	Manicouagan	651	536,33	1
Rivière-Pentecôte	Sept-Rivières	Côte-Nord	Sept-Rivières/ Caniapiscou	736	773,11	1
Port-Cartier	Sept-Rivières	Côte-Nord	Sept-Rivières/ Caniapiscou	7 383	300,59	25
Gallix	Sept-Rivières	Côte-Nord	Sept-Rivières/ Caniapiscou	506	96,65	5
Sept-Îles	Sept-Rivières	Côte-Nord	Sept-Rivières/ Caniapiscou	24 848	318,22	78
Uashat-Maliotenam (r)	Sept-Rivières	Côte-Nord	Sept-Rivières/ Caniapiscou	1 561	+5	312
Moisie	Sept-Rivières	Côte-Nord	Sept-Rivières/ Caniapiscou	776	1 554,55	<1
Rivière-au-Tonnerre	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	526	1 331,17	<1
Rivière-Saint-Jean	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	317	652,54	<1
Longue-Pointe	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	552	417,6	1
Mingan (r)	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	365	19,15	19
Havre-Saint-Pierre	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	3 502	3 779,89	1
Baie-Johan-Beetz	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	107	425,31	<1
Aguanish	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	402	594,4	<1
Natashquan (r)	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	598	193,2	3
Natashquan	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	380	0,21	1810
L'Île-d' Anticosti	Minganie	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	264	7 923,16	<1
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent <sup>b</sup>	Aucune	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	2 756	2 783,59	1
Gros-Mécatina <sup>c</sup>	Aucune	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	-	961,46	-

<i>Municipalités</i>	<i>MRC</i>	<i>Région administrative</i>	<i>Division de recensement</i>	<i>Population (1991)</i>	<i>Superficie (km<sup>2</sup>)</i>	<i>Densité (hab./km<sup>2</sup>)</i>
<b>Côte-Nord (suite)</b>						
Saint-Augustin <sup>a</sup>	<i>Aucune</i>	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	-	1 435,82	-
Bonne-Espérance	<i>Aucune</i>	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	896	721,28	1
Petit-Mécatina (partie du TNO)	<i>Aucune</i>	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	-	109,79	-
Blanc-Sablon	<i>Aucune</i>	Côte-Nord	Minganie/Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	1 211	254,49	5
<i>Sous-total</i>				48 337	25 188,51	3
<b>Gaspésie-Nord</b>						
Capucins	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	290	54,85	5
Cap-Chat	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	2 926	128,28	23
Sainte-Anne-des-Monts	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	5 652	106,05	53
Tourelle	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	1 511	157,57	10
La Marité	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	336	185,69	2
Marsoui	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	475	182,95	3
Rivière-à-Claude	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	203	155,39	1
Mont-Saint-Pierre	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	273	60,45	5
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	1 582	220,38	7
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Denis-Riverin	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Denis-Riverin	544	269,35	2
Grande-Vallée	Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Côte-de-Gaspé	1 420	154,67	9
Petite-Vallée	Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Côte-de-Gaspé	226	37,83	6
Cloridorme	Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Côte-de-Gaspé	1 166	162,10	7
Rivière-Saint-Jean (partie du TNO)	Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Côte-de-Gaspé	-	24,25	-
Gaspé	Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Côte-de-Gaspé	1 6402	949,28	17
<i>Sous-total</i>				33 006	2 849,09	12

<i>Municipalités</i>	<i>MRC</i>	<i>Région administrative</i>	<i>Division de recensement</i>	<i>Population (1991)</i>	<i>Superficie (km<sup>2</sup>)</i>	<i>Densité (hab./km<sup>2</sup>)</i>
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs</b>						
Percé	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	4 028	427,94	9
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	1 280	34,36	37
Grande-Rivière	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	3 979	87,15	46
Pabos (partie riveraine)	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	-	133,99	-
Saint-François-de-Pabos	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	765	44,65	17
Chandler	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	3 382	16,44	206
Pabos Mills	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	1 557	17,79	88
Newport	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	2 158	206,86	10
Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	1 285	117,66	11
Port-Daniel	Pabok	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Pabok	1 804	187,68	10
Shigawake	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	430	77,36	6
Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	565	60,32	9
Hope Town	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	376	49,80	8
Hope	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	857	71,45	12
Paspébiac	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	3 016	52,05	58
Paspébiac-Ouest	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	736	42,54	17
New Carlisle	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	1 568	66,12	24
Bonaventure	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	2 844	109,20	26
Saint-Siméon	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	1 288	56,12	23
Caplan	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	2 091	85,05	25
New Richmond	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	4 012	168,63	24
Grande-Cascapédia	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	270	61,56	4
Saint-Jules	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	372	106,44	3
Maria	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	2 491	96,34	26
Gesgapegiag (r)	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	327	1,82	180
Carleton	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	2 749	152,34	18
Saint-Omer	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	1 367	62,44	22
Nouvelle	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	2 111	230,63	9
Escuminac	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	632	109,55	6

<i>Municipalités</i>	<i>MRC</i>	<i>Région administrative</i>	<i>Division de recensement</i>	<i>Population (1991)</i>	<i>Superficie (km<sup>2</sup>)</i>	<i>Densité (hab./km<sup>2</sup>)</i>
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs (suite)</b>						
Pointe-à-la-Croix	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	1 755	394,03	4
Ristigouche-Partie-Sud-Est	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	154	48,95	3
Matapédia	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	786	70,75	11
Listuguj (r)	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Avignon	920	38,72	24
<i>Sous-total</i>				51 955	3 486,73	15
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>						
L'Île-du-Havre-Aubert	Les Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	2 536	58,06	44
L'Étang-du-Nord	Les Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	3 044	25,97	117
Cap-aux-Meules	Les Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	1 617	3,16	512
Fatima	Les Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	3 106	26,13	119
Havre-aux-Maisons	Les Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	2 224	38,25	58
Grosse-Île	Les Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	569	38,92	15
Grande-Entrée	Les Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	719	7,45	97
L'Île-d'Entrée	Les Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	176	4,19	42
<i>Sous-total</i>				13 991	202,13	69
<b>Total</b>				<b>147 289</b>	<b>31 726,46</b>	<b>5</b>

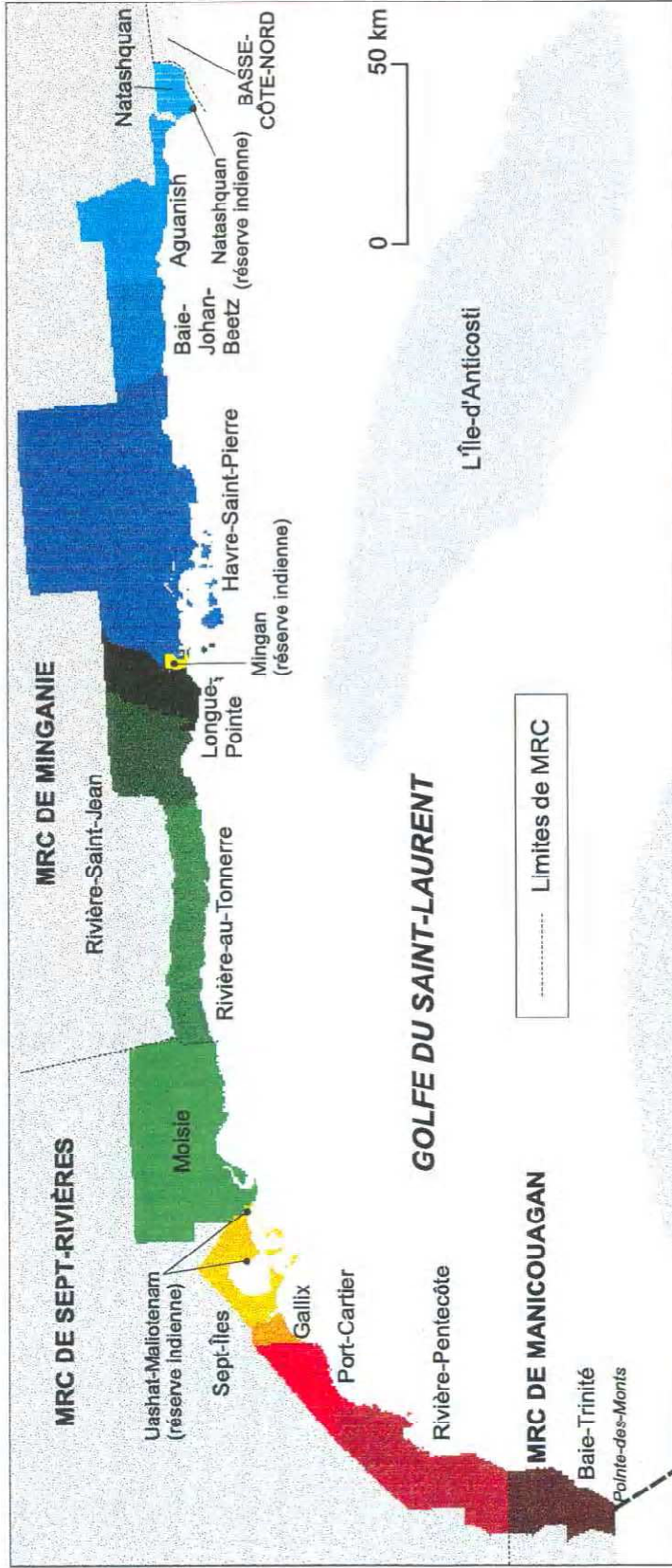
Sources : Statistique Canada, 1996, banque de données; ministère des Affaires municipales, 1995a.

a Les données ont été arrondies.

b La réserve indienne La Romaine est située dans les limites municipales de Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

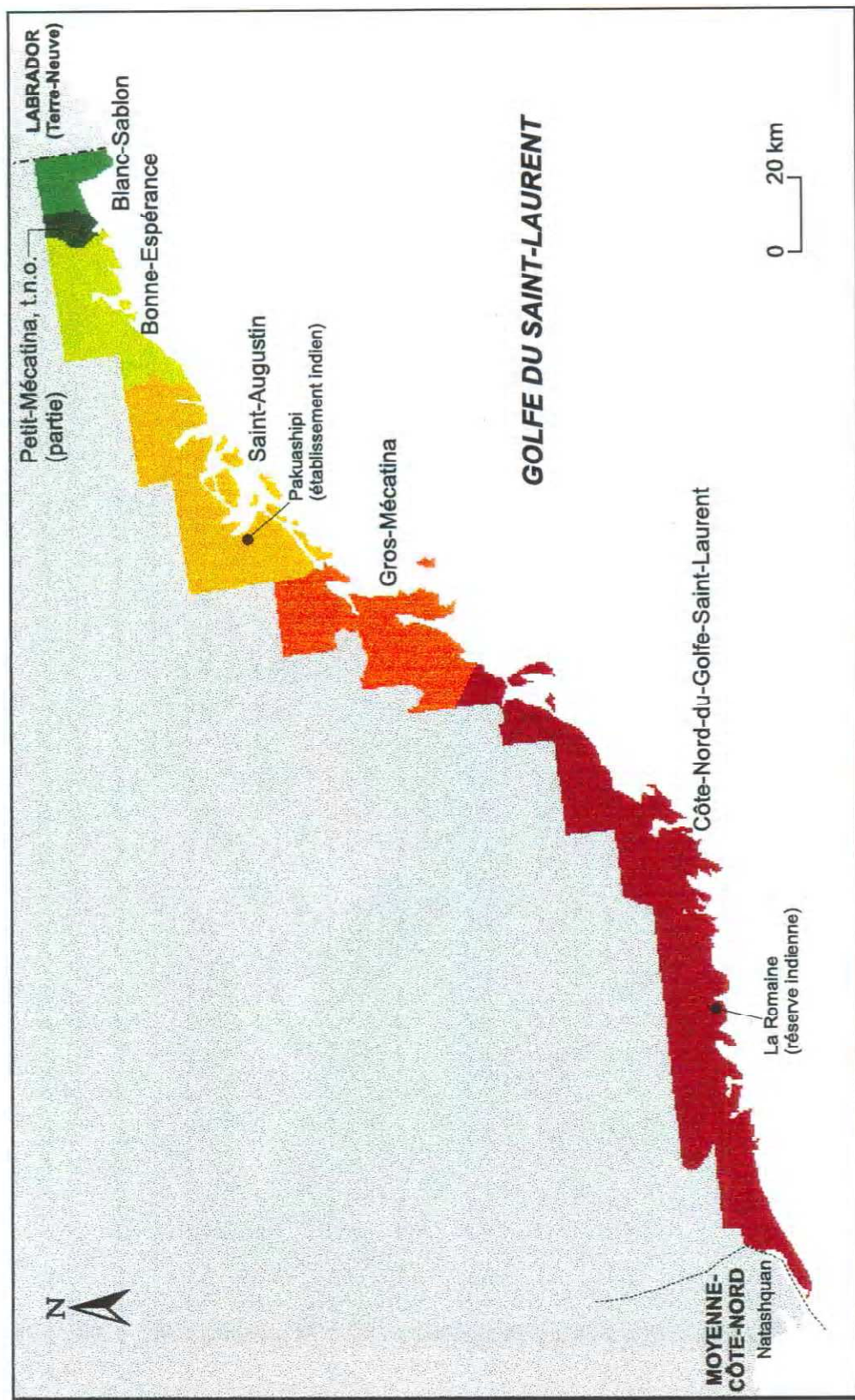
c La municipalité de Gros-Mécatina n'était pas constituée en 1991

d La municipalité de Saint-Augustin n'était pas constituée en 1991. À noter également que l'établissement indien Pakuashipi se trouve à l'intérieur des limites de cette municipalité.



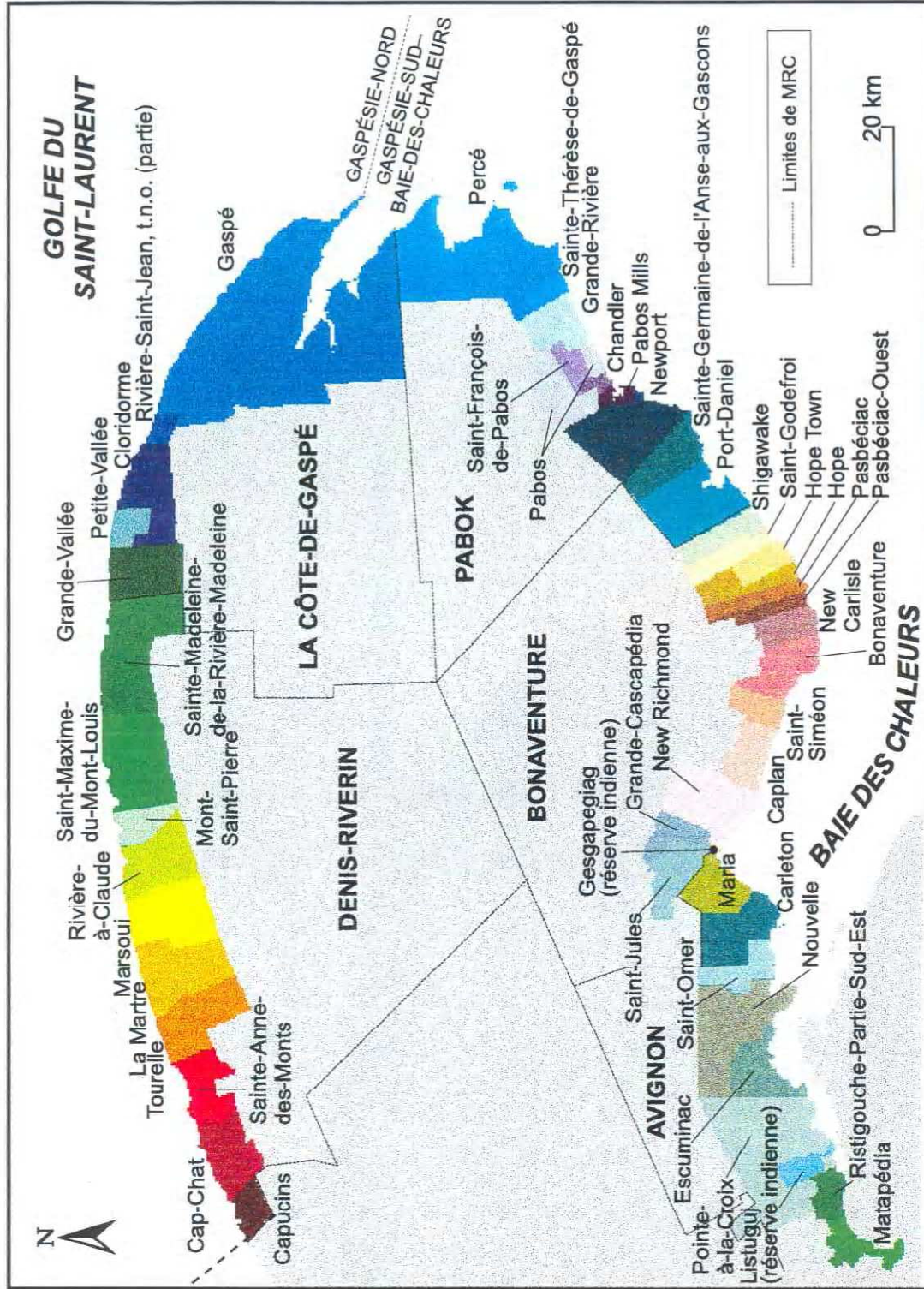
Source : Ministère des Richesses naturelles, Base de données topographiques et administratives, 1995.

**Figure 2A** Les municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie-des-Chaleurs-  
secteur Moyenne-Côte-Nord



Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources (Terres), 1990.

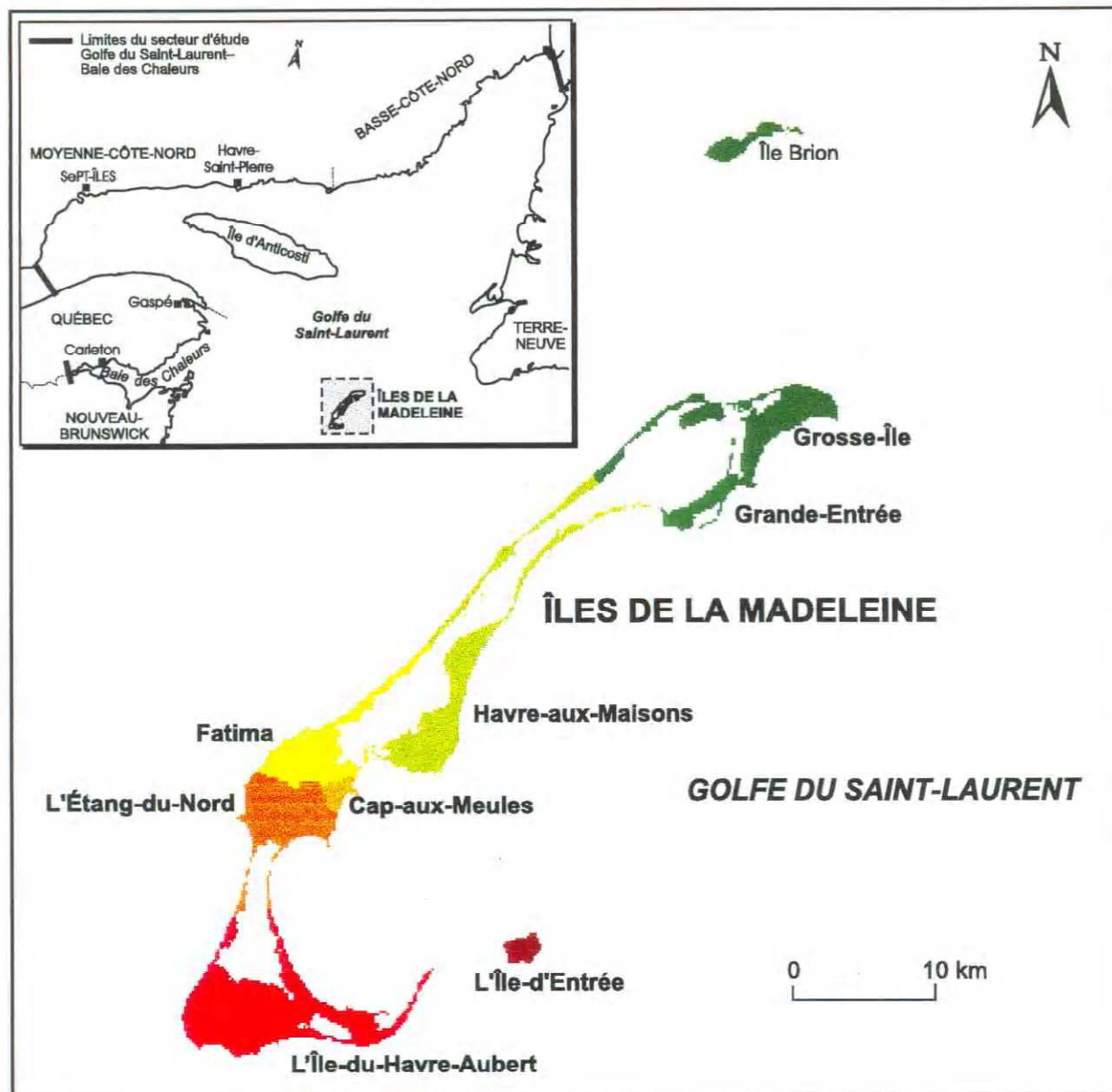
**Figure 2B** Les municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie-des-Chaleurs-  
secteur Basse-Côte-Nord



Source : Ministère des Richesses naturelles, Base de données topographiques et administratives, 1995.

Figure 2C Les municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie-des-Chaleurs-secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs





Source : Ministère des Richesses naturelles, Base de données topographiques et administratives, 1995.

**Figure 2D** Les municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs–secteur Îles-de-la-Madeleine

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, la demande croissante pour le bois à pâte a favorisé l'implantation de compagnies ontariennes, anglaises et américaines afin d'ouvrir des chantiers de coupe et d'approvisionner les usines en bois de pulpe. Un port d'expédition est construit à Baie-Trinité et Clarke City (qui forme maintenant un quartier de Sept-Îles), et des ports existants comme celui de Rivière-Pentecôte sont agrandis. Entre 1903 et 1908, les frères Clarke (fondateurs de Clarke City) construisent un barrage hydroélectrique, une usine de pâte à papier et le premier chemin de fer de la région. L'exploitation de l'usine de pâte et papier de Clarke City, dont le dernier propriétaire était Gulf Pulp and Paper, a cessé en 1967.

Dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la bande littorale en Moyenne-Côte-Nord s'est développée en relation avec l'exploitation du chemin de fer de l'arrière-pays. C'est ainsi que les ports miniers de Sept-Îles, Pointe-Noire, Port-Cartier et Havre-Saint-Pierre ont contribué à renforcer l'activité économique de la région. Au cours des années 1960, la situation maritime étant avantageuse, un port de transit de céréales fut construit à Port-Cartier (Lamoureux, 1996), et la même année, une importante papeterie ouvrait ses portes à Port-Cartier.

Au large de la Côte-Nord se trouve l'île d'Anticosti, la plus importante réserve de chasse d'Amérique du Nord. Henri Menier est devenu propriétaire de l'Île en 1895 et a oeuvré à son développement. Port-Menier a été fondée en 1900 et concentrait la majorité de la population de l'endroit. De nombreuses espèces animales ont été introduites dans l'île, dont le Cerf de Virginie. L'île a changé plusieurs fois de propriétaires jusqu'en 1974, année où le gouvernement du Québec l'identifiait comme réserve faunique et en assurait la gestion. À partir de 1981, on procéda au découpage territorial afin d'y créer des pourvoiries; la partie résiduelle de la réserve faunique a été léguée à la SÉPAQ en 1985. En 1996, le territoire de l'île se divisait comme suit : 40 p. 100 en pourvoiries privées et de résidants, 57 p. 100 en pourvoirie gérée par la SÉPAQ et 3 p. 100 en réserve faunique et écologique (Lefebvre, 1997).

La région de la Gaspésie a quant à elle été reconnue comme terre de refuge. En effet, les Acadiens et peu après les Loyalistes américains s'y sont installés en permanence après la Conquête anglaise (Bélanger *et al.*, 1981). Après la dispersion de 1755-1760, plus de 1000 Acadiens se sont réfugiés dans la baie des Chaleurs, à l'embouchure de la rivière Ristigouche.

Les premiers Loyalistes arrivent dans la péninsule vers 1784 et s'installent à New Carlisle, New Richmond, Port-Daniel et Ristigouche. Vers 1810-1815, les seuls secteurs habités de la péninsule gaspésienne sont les côtes sud et est (de l'embouchure de la rivière Matapédia jusqu'aux environs de Cap-des-Rosiers, au nord de la baie de Gaspé). La baie des Chaleurs, en raison de son climat et d'une géographie hospitalière, se peuple avant le reste de la péninsule. Des émigrés irlandais et écossais viennent s'établir en Gaspésie durant la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

Vers 1850, la côte nord gaspésienne demeure peu développée et ne compte qu'un millier d'habitants (Bélanger *et al.*, 1981). La deuxième phase de construction d'un grand chemin autour du littoral gaspésien (boulevard Perron, aujourd'hui la route 132) a été un élément considérable du peuplement maritime. À mesure que le tronçon progresse entre Sainte-Anne-des-Monts et Rivière-au-Renard dans les années 1880-1890, des habitants du Bas-Saint-Laurent viennent s'installer le long de la route. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le littoral nord se peuple et la population passe à 9500 habitants en 1920 (Bélanger *et al.*, 1981).

L'organisation territoriale de la Gaspésie et de la baie des Chaleurs correspond à de petits villages qui prennent peu à peu l'aspect des paroisses agricoles du centre de la province. Le paysage riverain montre des grappes de petites habitations près d'un établissement de pêche ou dans le voisinage d'une chapelle. Les aménagements portuaires sont venus consolider les activités commerciales et industrielles dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Les havres gaspésiens connaissent ainsi une phase de développement jusque dans la première décennie du 20<sup>e</sup> siècle dans plusieurs des municipalités de la péninsule.

Avant l'arrivée des Européens aux îles de la Madeleine, les Indiens Micmacs les fréquentaient et y avaient même installé des campements. Dès le 16<sup>e</sup> siècle, des pêcheurs basques, bretons et normands y débarquent. Ce n'est toutefois qu'en 1755, lors de la déportation des Acadiens, que le peuplement de l'archipel prend de l'ampleur. On observe alors les premiers modes d'occupation des îles, notamment aux limites des anses naturelles de pêche qui regroupaient l'essentiel des activités économiques. L'urbanisation des îles de la Madeleine a véritablement commencé dans les années 1970 avec une augmentation significative du parc

immobilier et l'extension des infrastructures municipales, qui s'apparentent au modèle des banlieues continentales québécoises (maisons unifamiliales le long des réseaux de transport).

### 2.2.2 Profil socio-économique

Le secteur d'étude est particulièrement marqué par l'exploitation des ressources naturelles telles que la pêche, la foresterie et les mines. La région administrative de la Côte-Nord regroupe la plus forte proportion d'emplois dans le secteur primaire associés aux activités d'extraction de ressources. En 1989, le secteur primaire regroupait 15,7 p. 100 des emplois sur la Côte-Nord, comparativement à 10,6 p. 100 pour la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et 3,4 p. 100 pour l'ensemble du Québec (OPDQ, 1991). Le secteur secondaire de la transformation représentait de son côté entre 17,3 p. 100 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et 19,5 p. 100 (Côte-Nord) des emplois. Toujours en 1989, le secteur tertiaire des services constituait entre 64,8 p. 100 (Côte-Nord) et 72,2 p. 100 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) des emplois disponibles. Bien que le secteur des services soit très important dans ces deux régions administratives, l'état des ressources demeure un élément-clé de la stabilité économique et sociale de ces régions (OPDQ, 1991).

En ce qui a trait au nombre d'emplois par rapport à la population totale, on notait pour le mois de décembre 1995 une forte hausse (15,4 p. 100) par rapport à l'année précédente pour la région administrative de la Côte-Nord (Plasse et Bernard, 1996). Il s'est créé 8000 emplois en 1995, ramenant ainsi le taux de chômage annuel moyen de 15,5 p. 100 en 1994 à 13,2 p. 100 en 1995. En ce qui concerne la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le taux de chômage annuel a atteint 20,4 p. 100 en 1995, taux le plus élevé au Québec. Par rapport à 1994, on note tout de même une légère baisse du taux de chômage avec la création de 1000 emplois au mois de décembre 1995 (Plasse et Bernard, 1996).

Les municipalités de Sept-Îles et de Gaspé constituent les principaux pôles urbains d'activités économiques. Ces villes ont notamment l'avantage d'être desservies par des infrastructures portuaires qui assurent le commerce avec d'autres régions du Québec et d'autres pays. À l'extérieur de ces pôles urbains, l'activité économique se déroule à l'intérieur de

municipalités où les activités de pêche (prélèvement et transformation), bien qu'en déclin, constituent un apport économique essentiel.

Sur le plan de l'évolution démographique, on observerait selon certains une «désintégration» de la population qui quitte les régions en faveur des centres urbains de Montréal et Québec (Côté, 1991). Cette hypothèse se vérifie en partie, quoique de façon plus ou moins marquée, pour ce qui est des municipalités riveraines du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs. Ainsi, on remarque une baisse de population de 8 p. 100 sur l'ensemble du territoire d'étude entre 1981 et 1991, la plus significative, 13 p. 100, s'appliquant à la Moyenne-Côte-Nord (annexe 1).

## CHAPITRE 3 **L'aménagement du territoire**

Les affectations<sup>1</sup> du territoire telles que prévues dans les schémas d'aménagement des MRC du territoire à l'étude ont été analysées sommairement, notamment à l'aide d'un système d'information géographique (SPANS). Pour ce faire, il a été nécessaire de procéder à une harmonisation des légendes d'affectation (voir l'annexe 2).

Les figures 3 (a, b, c) présentent la répartition des principales affectations du territoire tandis que le tableau 2 donne les superficies correspondantes selon les schémas d'aménagement des MRC du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs. Le territoire riverain à l'étude couvre une superficie de 23 662 kilomètres carrés<sup>2</sup>, selon les résultats de SPANS. Il est à noter que les municipalités de la Basse-Côte-Nord (en aval de Natashquan) sont exclues de l'analyse des affectations, leur territoire n'étant pas compris à l'intérieur d'une MRC.

### **3.1 Principales affectations du territoire<sup>3</sup>**

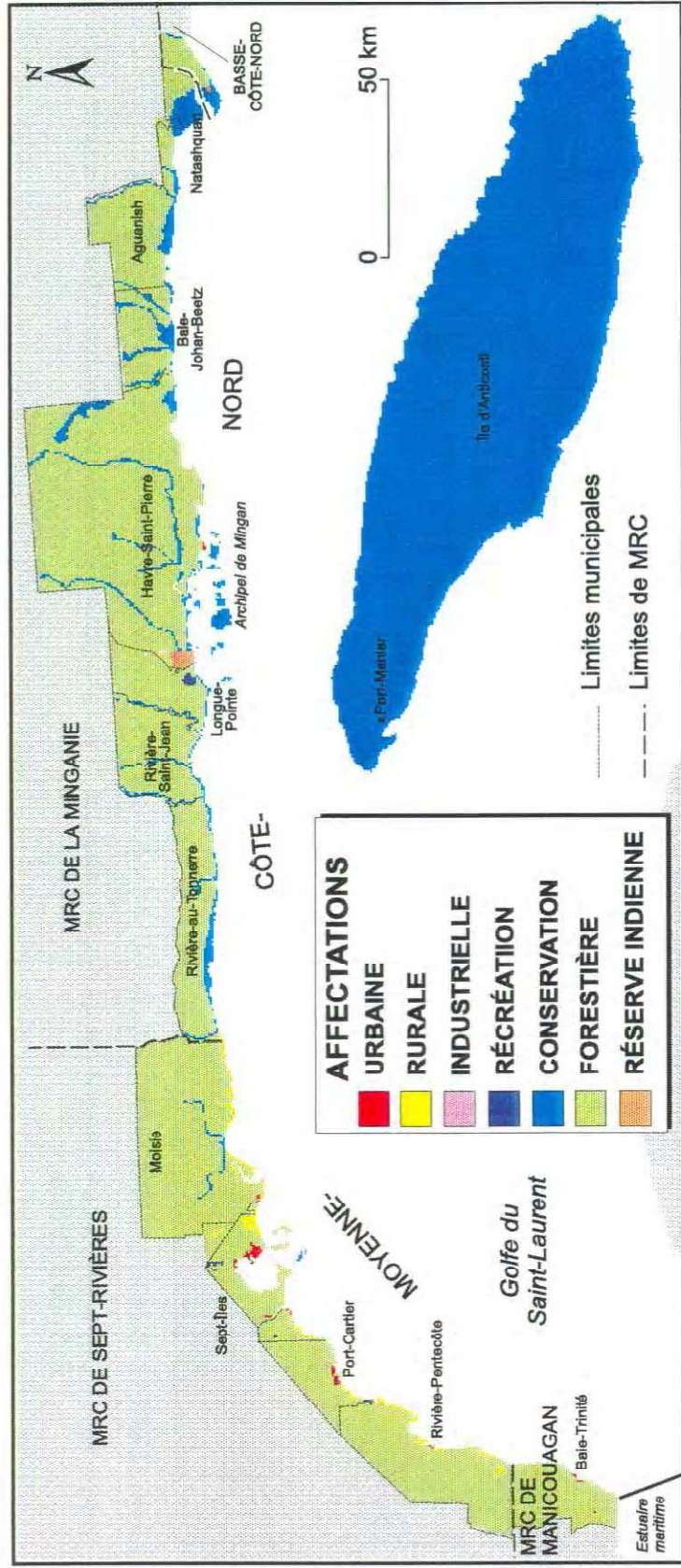
Sur l'ensemble du territoire, les vocations forestière et de conservation dominent avec 51 p. 100 et 37 p. 100 respectivement. En plus des ressources halieutiques qui ont favorisé initialement l'occupation humaine de la bande littorale, les ressources naturelles présentes dans l'arrière-pays du secteur d'étude (forêt et gisements de fer) ont orienté l'organisation territoriale du développement de la région.

---

<sup>1</sup> La description des affectations du territoire est établie à partir d'un bilan-synthèse des schémas d'aménagement des MRC du territoire à l'étude. Il s'agit pour la plupart de la première génération des schémas d'aménagement élaborés suite à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). L'analyse à l'aide du système d'information géographique SPANS est précédée d'une harmonisation des légendes d'affectation (annexe 2) et a été réalisée au Centre Saint-Laurent (Centre Saint-Laurent, banque de données, 1996).

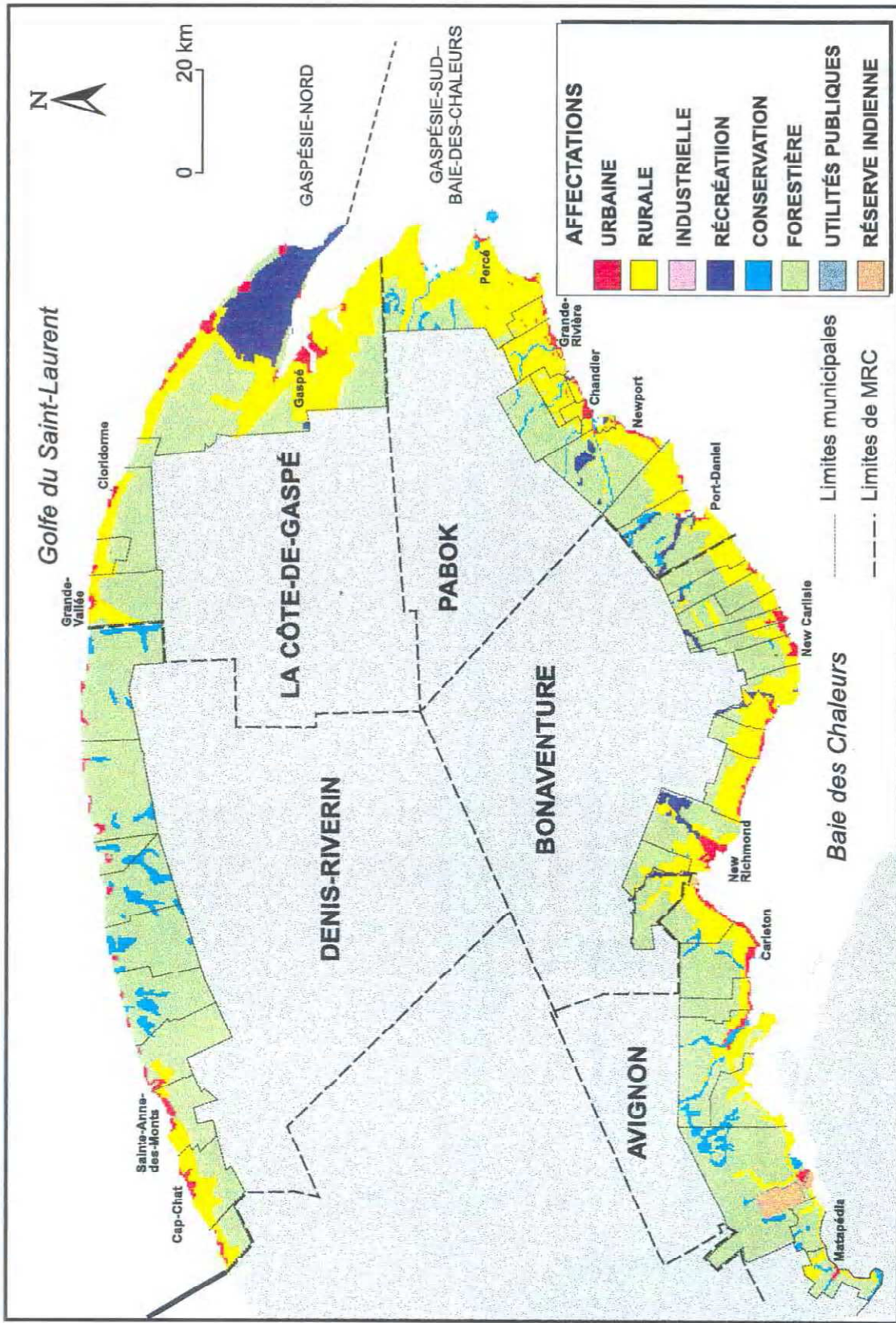
<sup>2</sup> Cette estimation est dérivée de l'analyse des schémas d'aménagement avec un système d'information géographique (SPANS). En tenant compte des différentes méthodes utilisées, on note un écart d'environ 7 p. 100 par rapport aux données du ministère des Affaires municipales (1995a) (25 460 km<sup>2</sup> en excluant la Basse-Côte-Nord, voir tableau 1).

<sup>3</sup> Les termes «affectation du territoire» et «utilisation du territoire» sont distincts. Dans ce dernier cas, on rend compte de l'emprise actuelle ou réelle du territoire des activités qui ont cours sur le territoire tandis que l'affectation reflète principalement les orientations du développement futur privilégiées par les instances locales et régionales, bien que dans certains cas, elle correspond à l'utilisation actuelle du territoire.



Sources : MRC de Manicouagan, 1987; MRC de Sept-Rivières, 1986; MRC de la Minganie, 1987.

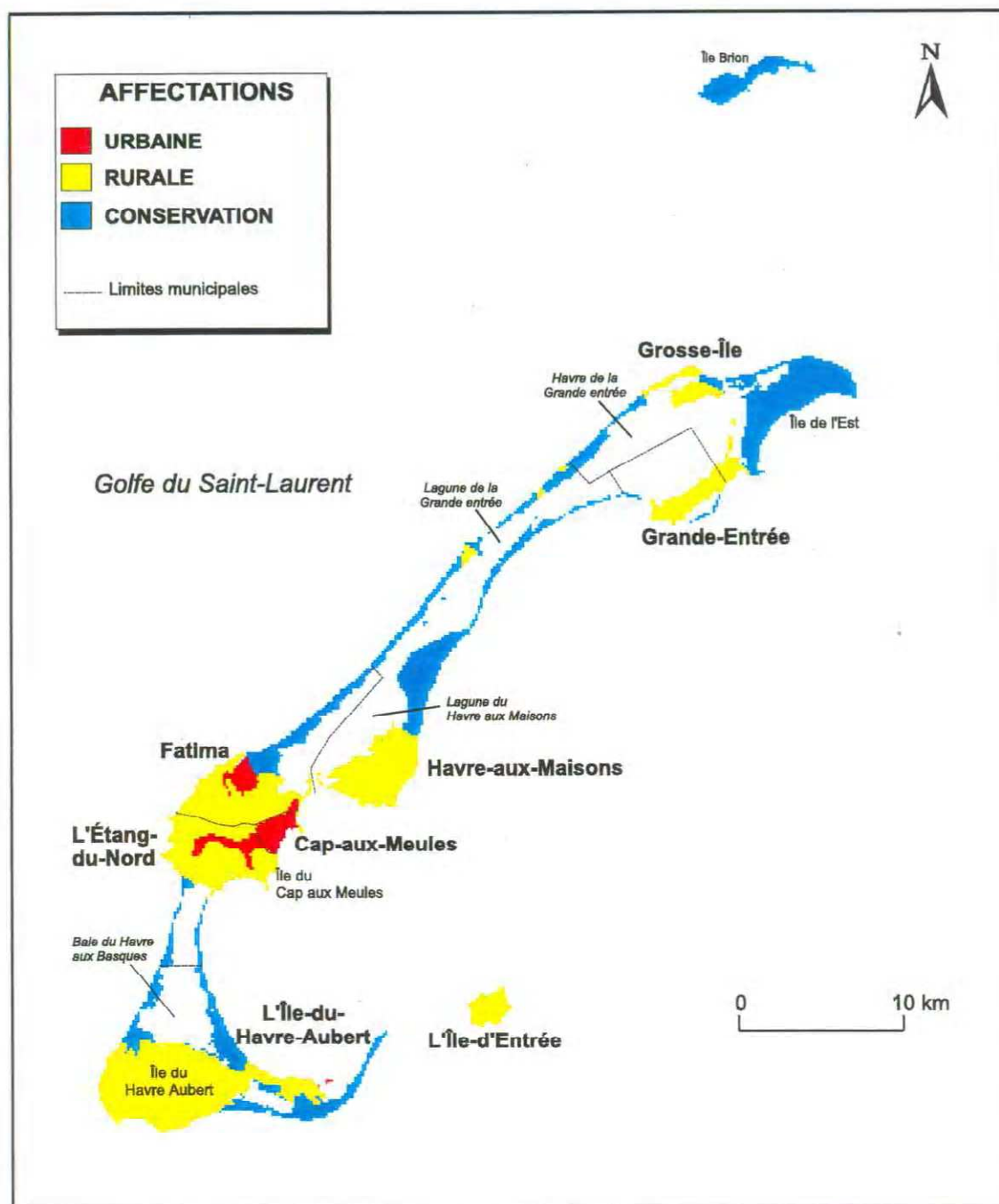
Figure 3A Les grandes affectations du territoire selon les MRC sises dans le secteur Moyenne-Côte-Nord-Anticosti



Sources : MRC Denis-Riverin, 1986; MRC La Côte-de-Gaspé, 1987; MRC de Pabok, 1989; MRC de Bonaventure, 1987; MRC d'Avignon, 1987.

**Figure 3B** Les grandes affectations du territoire selon les MRC sises dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs





Source : MRC Les Îles-de-la-Madeleine, 1987.

**Figure 3C** Les grandes affectations du territoire selon MRC sise dans le secteur Îles-de-la-Madeleine

**Tableau 2**  
**Bilan de l'emprise des principales affectations du territoire**  
**dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs**

<i>Affectation</i>	<i>Superficie (km<sup>2</sup>) *</i>	<i>% **</i>
Urbaine	231,98	1
Rurale	1 919,28	8
Industrielle	2,08	-
Villégiature	69,96	0,5
Récréative	394,69	2
Forestière	12 094,30	51
Conservation	8 874,92	37
Utilité publique	0,77	-
Réserve indienne	74,26	0,5
<b>Total</b>	<b>23 662,24***</b>	<b>100</b>

*Sources* : MRC Sept-Rivières, 1986; MRC Bonaventure, 1987; MRC Manicouagan, 1987; MRC Minganie, 1987; MRC Denis-Riverin, 1986; MRC La Côte-de-Gaspé, 1987; MRC Pabok, 1989; MRC d'Avignon, 1987; MRC Les Îles-de-la-Madeleine, 1987.

\* Les superficies ont été obtenues à l'aide du logiciel SPANS à partir des cartes d'affectation du sol des schémas d'aménagement et suivant la légende d'harmonisation présentée à l'annexe 2.

\*\* Les pourcentages ont été arrondis.

\*\*\* Rappelons que cette estimation équivaut à peu près à celle obtenue à partir des données de Statistiques Canada (25 460 km<sup>2</sup> en excluant la Basse Côte-Nord, voir tableau 1) compte tenu des différentes méthodes d'analyse utilisées. Il est à noter que la région de la Basse Côte-Nord a été exclue étant donné que le territoire ne présente aucune affectation.

Pour le secteur de la Moyenne-Côte-Nord, on remarque tout d'abord une affectation de conservation dominante couvrant 50 p. 100 de son territoire (figure 3a). L'île d'Anticosti, affectée entièrement à la conservation, représente à elle seule 90 p. 100 de toute l'affectation de conservation pour la Moyenne-Côte-Nord. La vocation forestière, avec 49 p. 100, est la deuxième affectation en importance. On la retrouve dans toutes les municipalités de la Moyenne-Côte-Nord mais sur le plan quantitatif, elle se concentre à Havre-Saint-Pierre (2556 km<sup>2</sup>), Moisie (1394 km<sup>2</sup>) et Rivière-Pentecôte (828 km<sup>2</sup>). L'affectation industrielle à la grandeur du territoire d'étude ne représente que 2,08 km<sup>2</sup> et ne s'applique qu'à quelques municipalités. C'est à Port-Cartier sur la Moyenne-Côte-Nord qu'elle occupe la plus grande superficie, soit 1,97 km<sup>2</sup>. Enfin, on note la présence de quatre réserves indiennes dans ce secteur, soit Uashat-Maliotenam, Mingan,

Natashquan et La Romaine, ainsi qu'un établissement indien à Saint-Augustin en Basse-Côte-Nord.

L'affectation forestière occupe le premier rang dans les secteurs Gaspésie-Nord (65 p. 100) et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs (53 p. 100) (figure 3b). Tout comme en Moyenne-Côte-Nord, on la retrouve dans toutes les municipalités. L'affectation rurale, avec 20 p. 100 en Gaspésie-Nord et 34 p. 100 en Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, caractérise ces deux secteurs. Cette affectation s'applique surtout à la zone littorale alors que l'affectation forestière domine dans l'arrière-pays. Les municipalités de Gaspé et Percé totalisent 80 p. 100 de l'affectation rurale comprise dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, ce qui n'a rien de surprenant étant donné la superficie de ces deux municipalités. Une autre particularité de ces deux secteurs est l'affectation récréative, particulièrement présente dans la municipalité de Gaspé, avec 7 p. 100. L'affectation industrielle est pratiquement inexistante dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs à l'exception de 0,02 km<sup>2</sup> à Grande-Rivière et 0,09 km<sup>2</sup> à Newport. On compte également deux réserves indiennes dans la baie des Chaleurs soit celles de Gesgapegiag et Listiguj.

Les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs totalisent 84 p. 100 de l'affectation urbaine pour l'ensemble du secteur d'étude. On observe des concentrations résidentielles et commerciales le long de la zone côtière, où la densité de population est plus forte qu'en milieu rural. Comme le tableau 1 l'indique, la densité est de 15 hab./km<sup>2</sup> dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, pour une densité moyenne de 5 hab./km<sup>2</sup> sur l'ensemble du territoire.

Dans le secteur Îles-de-la-Madeleine, 54 p. 100 du territoire est voué à l'affectation rurale. À l'intérieur de cette affectation, on retrouve des zones agro-forestières, agricoles et des aires d'habitat semi-intensif et rural le long du réseau routier. L'affectation de conservation compte pour 40 p. 100 du territoire. Elle est formée, d'une part, du milieu aquatique comme les lagunes, les baies intérieures et le territoire marin immédiat, et d'autre part, par le milieu terrestre qui comprend les dunes et la plupart des îles et des îlots non habités. L'affectation urbaine se concentre à l'intérieur des périmètres de L'Étang-du-Nord et de Cap-aux-Meules.

### 3.1.1 Le milieu urbain

Le taux d'urbanisation, qui exprime l'importance relative du territoire voué aux affectations urbaines (résidentielle, commerciale), d'utilités publiques et industrielles par rapport à l'ensemble du territoire à l'étude, est de l'ordre de 1 p. 100 (figures 3a, 3b, 3c). Ce faible taux d'urbanisation est comparable à celui des régions rurales souvent éloignées ou en périphérie des grands centres urbains. C'est par exemple le cas du secteur d'étude du lac Saint-François (ZIP 1 et 2) situé en périphérie de Cornwall, et où le taux d'urbanisation est de 8 p. 100 seulement (Jourdain *et al.*, 1994).

Les superficies correspondant aux périmètres d'urbanisation prévus dans les schémas d'aménagement se concentrent principalement dans une dizaine de municipalités. Sur la Moyenne-Côte-Nord, 75 p. 100 de l'affectation urbaine correspond aux municipalités de Port-Cartier et Sept-Îles. Dans le secteur Gaspésie-Nord, les municipalités de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Gaspé concentrent 64 p. 100 du territoire affecté à la vocation urbaine, alors que dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie des Chaleurs, 37 p. 100 de cette affectation est comprise à l'intérieur des municipalités de Percé, Paspébiac, New Richmond et Carleton.

Le milieu urbain aux Îles-de-la-Madeleine est concentré à 98 p. 100 dans les municipalités de L'Étang-du-Nord, Cap-aux-Meules et Fatima (figure 3c) et représente un peu moins de 6 p. 100 de la superficie totale de ce secteur.

#### 3.1.1.1 *Les pôles urbains et les tendances d'urbanisation*

**Secteur Côte-Nord.** Ce secteur, formé de la Moyenne-Côte-Nord, de la Basse-Côte-Nord et de l'île d'Anticosti, est l'exemple d'une région dont la marginalité géographique augmente avec l'éloignement des grands centres urbains tels que Montréal et Québec. La Moyenne-Côte-Nord, qui s'étend jusqu'à la rivière Natashquan, renferme plusieurs petites localités riveraines reliées entre elles par la route 138, laquelle rejoint Natashquan depuis décembre 1996. La Basse-Côte-Nord couvre le territoire à l'est de Natashquan jusqu'à Blanc-Sablon, et n'est accessible que par voie maritime et aérienne. En hiver, un tracé pour motoneige

le long de la côte, sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, permet les déplacements entre Aguanish et Bonne-Espérance.

Ce secteur abrite un seul pôle urbain, à savoir la municipalité de Sept-Îles. «Sept-Îles assume un rôle de pôle régional, par l'offre de services aux entreprises et aux personnes, par la présence d'institutions de santé et d'éducation d'importance, de même que par la concentration et la dimension régionale des établissements commerciaux qu'on y trouve» (Ville de Sept-Îles, 1991).

On rencontre quatre principaux secteurs urbanisés dans la municipalité de Sept-Îles, dont le centre-ville où se concentrent la population ainsi que les institutions, services, commerces et industries. Les trois autres secteurs sont le secteur Ferland à l'ouest, un secteur près de la rivière Sainte-Marguerite (anciennement Clarke City) et le secteur des Plages à l'est de la baie, qui s'étend sur sept kilomètres (Ville de Sept-Îles, 1991).

En 1991, 74 p. 100 de la population de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord se concentraient dans les municipalités de Sept-Îles et de Port-Cartier. La municipalité de Port-Cartier représente un pôle secondaire de par une fonction complémentaire au pôle urbain de Sept-Îles. Les activités industrielles et économiques de ces agglomérations ont contribué à renforcer leur poids démographique, avec une densité de population de 78 habitants/km<sup>2</sup> pour Sept-Îles et de 25 habitants/km<sup>2</sup> pour Port-Cartier.

**Secteur Gaspésie-Nord.** On remarque de petites concentrations de fonctions urbaines plus ou moins importantes dans toutes les municipalités de ce secteur. Toutefois, ce sont les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts et Gaspé qui sont les pôles urbains les plus significatifs. Sainte-Anne-des-Monts est reconnue comme pôle urbain du secteur pour «...les biens et services ainsi que les emplois offerts dans les domaines de la santé, de l'éducation, gouvernemental, commercial et industriel dont le rayonnement déborde le cadre local» (Ville de Sainte-Anne-des-Monts, 1991).

La ville de Gaspé est un pôle urbain à caractère régional, c'est-à-dire à l'échelle de la péninsule gaspésienne. Elle se caractérise par l'étendue de son territoire qui en fait l'une des plus grandes villes de l'Amérique du Nord. Elle a été créée par le regroupement de onze anciennes

municipalités rurales et de l'ancienne ville de Gaspé. On y compte une dizaine de périmètres d'urbanisation totalisant 43 km<sup>2</sup> du territoire municipal. La ville de Gaspé offre une gamme variée de services et de commerces pouvant desservir une clientèle à l'échelle régionale. De plus, le parc national Forillon en fait un pôle récréo-touristique d'envergure.

**Secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs.** Ce secteur se caractérise par des concentrations de fonctions urbaines relativement importantes par rapport aux autres secteurs à l'étude. Les municipalités de Paspébiac, New Richmond et Carleton sont les pôles à caractère urbain les plus importants (figure 3b). Le milieu urbain couvre près de 11 km<sup>2</sup> dans la municipalité de Carleton. Les usages dominants sont l'habitation et les commerces. La position géographique de cette municipalité à l'intérieur de la baie des Chaleurs a favorisé le développement d'infrastructures portuaire et ferroviaire, développement qui est tributaire de l'activité économique dans la baie des Chaleurs.

### **3.1.1.2 La fonction résidentielle-commerciale**

**Secteur Côte-Nord.** Le territoire de la ville de Sept-Îles se caractérise par une affectation résidentielle dominante. On estime que 50 p. 100 des 1100 hectares sont utilisés ou prévus pour accueillir des habitations. La maison unifamiliale isolée domine dans le parc immobilier, quoique la typologie résidentielle est diversifiée. C'est dans les quartiers plus anciens que l'on retrouve davantage d'unités plus denses telles que des habitations bifamiliales et trifamiliales. Ces aires résidentielles développées ou prévues pour l'expansion sont desservies par des infrastructures d'aqueducs et d'égouts ou sont situées dans le prolongement des réseaux (Ville de Sept-Îles, 1991).

En ce qui concerne la fonction commerciale, on compte cinq aires à desserte locale situées à proximité des voies collectrices. Le long de la route 138 et dans le centre-ville, on retrouve une douzaine d'aires commerciales régionales, dont la moitié sont prévues comme zones d'expansion. Les usages permis dans ces aires sont le commerce de quartier, le commerce et les services, le commerce de gros et l'industrie légère (Ville de Sept-Îles, 1991).

**Secteur Gaspésie-Nord.** Sainte-Anne-des-Monts présentait un parc immobilier résidentiel de 1792 unités en 1990, dont 70 p. 100 de résidences unifamiliales (Ville de Sainte-Anne-des-Monts, 1991). Ce type d'habitation se retrouve sur l'ensemble du périmètre urbain, alors que des habitations de plus forte densité se concentrent à l'intérieur d'une zone mixte prévoyant en plus les fonctions commerciales et institutionnelles. La fonction commerciale à Sainte-Anne-des-Monts représente le noyau structurant qui se dessine autour du carrefour des routes provinciales 132 et 299. D'autres espaces commerciaux sont disséminés à l'intérieur du tissu urbain, notamment en bordure de la route 132 qui présente une affectation mixte (résidentielle et commerciale) (Ville de Sainte-Anne-des-Monts, 1991). Pour la ville de Gaspé, les informations relatives à la fonction résidentielle-commerciale du territoire ne sont pas disponibles, le plan d'urbanisme n'ayant pas encore été adopté.

**Secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs.** Le caractère urbain de la municipalité de Carleton s'apparente à la typologie résidentielle et commerciale de Sainte-Anne-des-Monts. En effet, l'habitation de type unifamilial se retrouve au coeur d'une zone institutionnelle ou en milieu péri-urbain le long de la route 132. Des zones de moyenne densité sont également prévues à l'intérieur du périmètre urbain, le long des axes routiers majeurs. La fonction commerciale se concentre le long du boulevard Perron et autorise les usages comprenant différents types de commerces, de services privés et publics.

### **3.1.1.3 La fonction industrielle**

L'affectation industrielle est pratiquement inexistante dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs avec seulement 2,08 km<sup>2</sup> du territoire. Par contre, les liens entre la vocation industrielle, le développement économique et l'aménagement du territoire sont particulièrement importants, notamment sur la Moyenne-Côte-Nord où le développement industriel semble le plus dynamique.

Le transport maritime est une activité importante dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs. Plusieurs infrastructures liées au transport tant maritime qu'aérien existent. Les municipalités de Port-Cartier et Sept-Îles comptent plusieurs secteurs

industriels d'intérêt régional. Des infrastructures portuaires en eau profonde, un aéroport, des voies ferrées et un réseau énergétique majeur leur confèrent le statut de pôles industriels de la région.

«Sept-Îles regroupe six aires industrielles, dont la localisation et le lotissement conviennent à des petites et moyennes entreprises ainsi qu'à des commerces de gros et des activités d'entrepôt» (Ville de Sept-Îles, 1991). Parmi les aires les plus importantes, on remarque celle située près du littoral, soit aux abords de la route 138 et du chemin de fer, ainsi que le parc industriel municipal au nord de la ville, voué exclusivement à la petite et moyenne industrie et au commerce de gros.

En plus de ces aires destinées aux petites et moyennes entreprises, la municipalité de Sept-Îles présente dans son plan d'urbanisme de 1991 deux aires dont la superficie permet d'accueillir des industries à grand gabarit, localisées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Il s'agit d'une aire située au sud-est de la municipalité, entre le centre urbain et l'aéroport, qui correspond aux terrains de la compagnie minière IOC. Cette aire d'une superficie de 100 hectares est traversée d'est en ouest par la route 138 et du nord au sud par la voie ferrée (MRC Sept-Rivières, 1986). La deuxième aire industrielle de 360 hectares se trouve entre la rivière Hall et Pointe-Noire à l'extrémité ouest de la baie (MRC Sept-Rivières, 1986). Elle abrite Mine Wabush et Aluminerie Alouette inc., ainsi que Port Canada qui exploite un port en eau profonde. La municipalité de Port-Cartier constitue également un pôle industriel important dans le secteur d'étude. Une aire de 220 hectares est vouée principalement à l'industrie lourde (MRC Sept-Rivières, 1986). On y retrouve entre autres La Compagnie minière Québec Cartier, les Élévateurs de Port-Cartier, Uniforêt-Pâtes et Uniforêt-Scierie (Lamoureux, 1996).

Même si l'affectation industrielle semble négligeable et pratiquement inexistante à l'intérieur des schémas d'aménagement des secteurs Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs et des Îles-de-la-Madeleine, il n'en demeure pas moins qu'une activité industrielle s'est développée notamment à Chandler et New Richmond avec la présence de papeteries. Bien que le littoral du Nouveau-Brunswick ne soit pas compris dans les limites du secteur d'étude, il reste



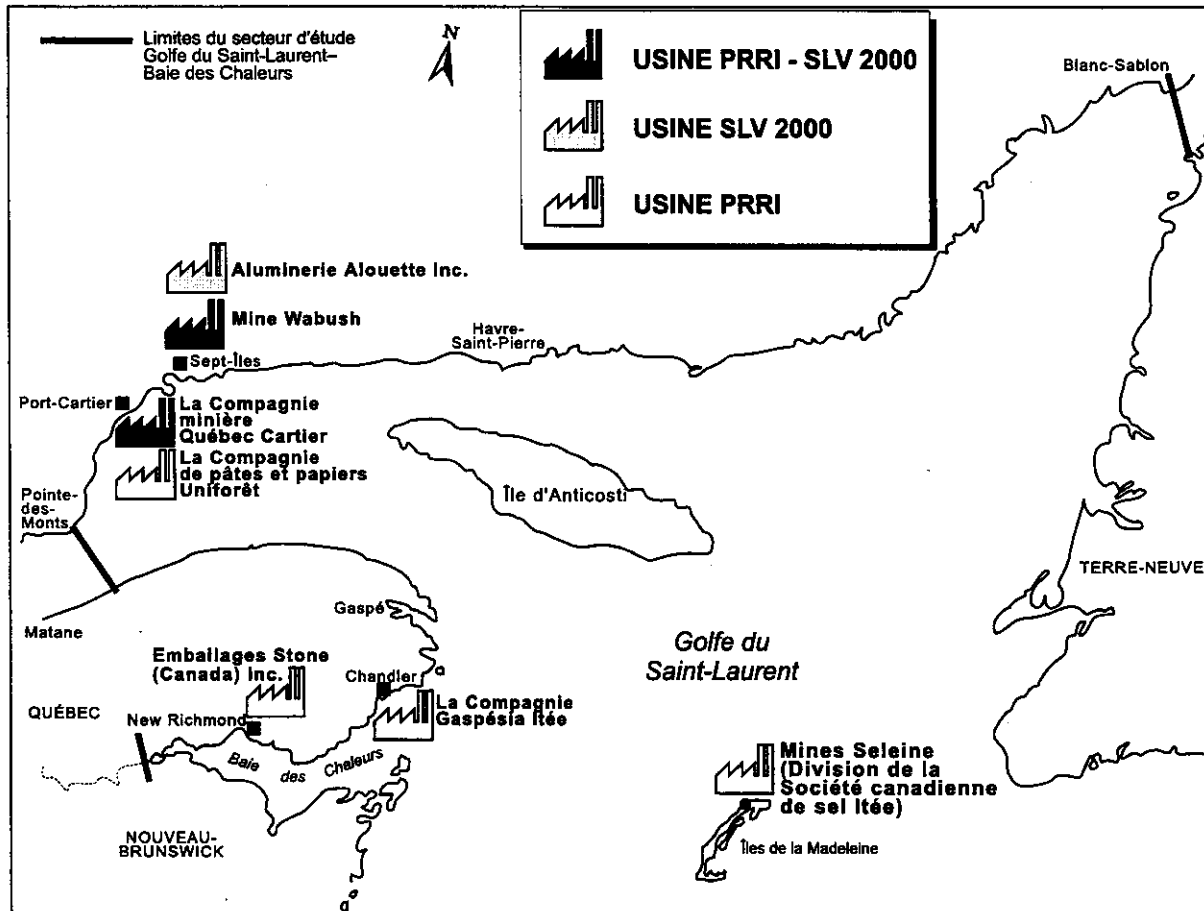
que les activités industrielles qui s'y déroulent peuvent avoir des impacts sur la qualité du milieu dans la baie des Chaleurs.

**Les usines prioritaires.** Deux principaux programmes d'assainissement sont actuellement en vigueur afin de contrôler et réduire les rejets industriels dans le fleuve Saint-Laurent et ses principaux affluents. Il s'agit, au niveau provincial, du *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) adopté en 1978 et qui vise à améliorer l'état des cours d'eau au Québec en incitant en outre l'adoption de mesures d'assainissement appropriées. Ce programme, sous la responsabilité du MEF, couvre les secteurs industriel et agricole, le secteur municipal relevant désormais du ministère des Affaires municipales avec le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) qui poursuit les objectifs du PAEQ.

Dans le cadre du volet industriel, le gouvernement créait en 1988 le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) afin de préciser les priorités d'action pour le contrôle des rejets industriels au Québec (MENVIQ, 1988b).

Le deuxième programme est l'entente fédérale-provinciale PASL de 1988 dont l'un des principaux objectifs était la réduction des rejets liquides toxiques des 50 usines considérées comme les plus polluantes pour le fleuve Saint-Laurent. Cette entente se poursuit avec le plan d'action SLV 2000 qui vise 56 usines le long des principaux affluents du fleuve Saint-Laurent en plus de celles visées au départ par le PASL.

La figure 4 présente les usines prioritaires visées par les plans d'action conjoints fédéral-provincial PASL et SLV 2000 et par le PRRI du MEF. Le secteur d'étude compte sept usines visées par l'un ou l'autre des programmes ou les deux. Dans le secteur de la métallurgie, il s'agit de l'Aluminerie Alouette inc. (SLV 2000) à Sept-Îles; le secteur des mines compte trois usines soit La Compagnie minière Québec Cartier (PRRI - SLV 2000) à Port-Cartier, Mine Wabush (PRRI - SLV 2000) à Sept-Îles et Mines Seleine (PRRI) à Grosse-Île (Bouchard, 1996). Enfin, le secteur des pâtes et papiers compte trois usines visées par le PRRI, soit Uniforêt-Pâtes à Port-Cartier, Gaspésia ltée à Chandler et Emballages Stone (Canada) inc. à New Richmond. Nous renvoyons les lecteurs aux sections 4.2.2 et 4.2.3 pour plus de détails sur les rejets de ces industries.



Sources : Bouchard, 1996; Équipe d'intervention du Plan d'action Saint-Laurent, 1993.

**Figure 4 Localisation des usines prioritaires SLV 2000 et PRRI dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs**

### 3.1.2 Le milieu rural

De façon générale, le milieu rural correspond au territoire en zone verte, ce qui généralement reflète l'emprise des fonctions agricoles et agro-forestières. À la lumière des schémas d'aménagement des municipalités du secteur d'étude, le milieu rural couvre environ 8 p. 100 du territoire (1919 km<sup>2</sup>). Il se concentre dans les secteurs Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs et celui des Îles-de-la-Madeleine. Les principales exploitations sont l'horticulture vivrière de plein champ (avoine) et abritée, l'élevage de bovins et la production laitière.

vivrière de plein champ (avoine) et abritée, l'élevage de bovins et la production laitière. L'affectation rurale est particulièrement importante dans les municipalités de Gaspé, Percé et Grande-Rivière, ainsi que celles de L'Île-du-Havre-Aubert et L'Étang-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine.

### 3.1.2.1 **Le zonage agricole**

Le tableau 3 présente un bilan des superficies zonées «agricole permanent» en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole* d'après les données obtenues auprès de la CPTAQ avant et après révision de la zone agricole (CPTAQ, 1995). Les zones classées «agricole permanent» décrétées suite à la révision du zonage agricole amorcée à l'échelle du Québec en 1988 représentent 2 p. 100 (55 759 hectares) du territoire à l'étude (en excluant la Basse-Côte-Nord). Le territoire affecté à la vocation rurale dans les schémas d'aménagement des MRC concernées représente 8 p. 100. Cet écart s'explique entre autres par l'emprise des fonctions secondaires (villégiature) permises en zone rurale dans les schémas d'aménagement.

Seules les 18 municipalités présentant un zonage «agricole permanent» sur leur territoire sont répertoriées au tableau 3. De ce nombre, 13 sont situées dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie des Chaleurs. On constate que suite à la révision, 6854 hectares ont été retranchés de la zone «agricole permanent», ce qui représente un taux de dézonage de 11 p. 100 à l'échelle du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs.

Percé, Bonaventure, Caplan et New Richmond situées dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie des Chaleurs regroupent les plus importantes superficies zonées «agricole permanent». La municipalité de Percé a connu un taux de dézonage considérable de 50 p. 100 au profit de développements résidentiels et de villégiature. Le secteur Côte-Nord compte très peu de sols arables de sorte qu'il ne concentre que 4 p. 100 de la zone «agricole permanent» recensée sur l'ensemble du territoire (tableau 3).

**Tableau 3**  
**Bilan du zonage «agricole permanent» dans le secteur d'étude**  
**Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs avant et après la révision de 1988**

<i>Municipalités présentant un zonage «agricole permanent»</i>	<i>Superficie municipale totale (ha)</i>	<i>Zone agricole avant révision (ha)</i>	<i>Zone agricole après révision (ha)</i>	<i>Taux de dézonage (%)</i>
<b>Côte-Nord*</b>				
Gallix	9 666	2 201	2 164	2 %
Port-Cartier	30 059	22	22	0 %
<i>Sous-total/moyenne</i>	<i>39 725</i>	<i>2 223</i>	<i>2 186</i>	<i>2 %</i>
<b>Gaspésie-Nord</b>				
Capucins	5 485	1 391	1 391	0 %
Sainte-Anne-des-Monts	10 606	2 276	2 086	8 %
Cap-Chat	12 828	5 084	4 801	6 %
<i>Sous-total/moyenne</i>	<i>35 621</i>	<i>8 751</i>	<i>8 278</i>	<i>5 %</i>
<b>Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs</b>				
Percé	42 794	11 101	5 580	50 %
Port-Daniel	16 468	2 949	2 619	11 %
Bonaventure	10 920	7 385	7 334	1 %
Caplan	8 505	5 969	5 969	0 %
New Richmond	16 863	5 822	5 665	3 %
Grande-Cascapédia	6 156	1 655	1 655	0 %
Saint-Jules	10 645	1 450	1 450	0 %
Maria	9 635	4 826	4 791	1 %
Carleton	15 234	3 161	3 108	2 %
Saint-Omer	6 244	1 093	963	12 %
Nouvelle	23 064	3 603	3 536	2 %
Escuminac	10 956	864	864	0 %
Matapédia	7 076	1 761	1 761	0 %
<i>Sous-total/moyenne</i>	<i>184 560</i>	<i>51 639</i>	<i>45 295</i>	<i>12 %</i>
<b>Îles-de-la-Madeleine**</b>				
<b>Total</b>	<b>253 204***</b>	<b>62 613</b>	<b>55 759</b>	<b>11 %</b>

Source : CPTAQ, 1995.

\* La Basse-Côte-Nord ne compte pas de zonage «agricole permanent».

\*\* Les Îles-de-la-Madeleine ne comptent pas de zonage «agricole permanent».

\*\*\* La superficie totale indiquée ne comprend que les municipalités retenues, la superficie totale du territoire à l'étude étant de 25 460 km<sup>2</sup> (excluant la Basse-Côte-Nord), selon les données du MAM, 1995a.

### 3.1.3 Le milieu forestier

L'une des ressources naturelles très importantes dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs est la forêt. La prédominance du caractère forestier a favorisé l'implantation de l'industrie des pâtes et papiers. Jusqu'au milieu des années 1950, Québec North Shore de Baie-Comeau a exploité cette ressource de l'arrière-pays en opérant une usine d'écorçage et un quai à Port-Cartier. En 1974, ITT-Rayonier-Québec y installe une usine de pâte et l'opère jusqu'en 1979. En septembre 1988, Cascades Port-Cartier prend la relève jusqu'en juin 1991. Uniforêt lui a succédé et a aménagé une scierie qui approvisionnera l'usine en copeaux (Lamoureux, 1996).

Les peuplements d'épinette noire, principale espèce que l'on retrouve en majorité sur le territoire, notamment dans l'arrière-pays, et dont la fibre offre un potentiel commercial important, s'avèrent également intéressants pour la mise en valeur récréo-touristique. En plus de miser sur l'exploitation forestière, on entend favoriser les activités récréatives dans les aires boisées, comme dans la MRC de Sept-Rivières où se trouve la réserve faunique de Sept-Îles–Port-Cartier et la ZEC Matimek.

Au sens des schémas d'aménagement concernés, l'affectation forestière s'oriente vers une exploitation rationnelle de la ressource dans un respect des normes environnementales et vers l'organisation de programmes de reboisement forestier. De plus, les schémas d'aménagement reconnaissent les potentiels naturels, fauniques, écologiques, économiques et récréatifs de ces aires boisées qui dominent le secteur d'étude. Dans le secteur Côte-Nord, 49 p. 100 du territoire est affecté à la vocation forestière. Les municipalités de Havre-Saint-Pierre et Moisie présentent les superficies forestières les plus significatives du secteur : 2556 km<sup>2</sup> pour Havre-Saint-Pierre et 1394 km<sup>2</sup> pour Moisie. Des aires boisées importantes se trouvent aussi dans l'arrière-pays de la MRC de la Minganie, mais elles sont toutefois difficiles d'accès et donc considérées comme non exploitables du point de vue économique (MRC Minganie, 1987).

Dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, on note également la prédominance de l'affectation forestière qui représente près de 60 p. 100 de la superficie totale de ces secteurs. Les essences dominantes sont le sapin baumier, l'épinette noire

et l'épinette blanche (MRC Pabok, 1989). Les plus importantes superficies affectées à la vocation forestière correspondent aux municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (209 km<sup>2</sup>), Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (230 km<sup>2</sup>), Gaspé (429 km<sup>2</sup>) et Pointe-à-la-Croix (323 km<sup>2</sup>). Ce vaste territoire sous couvert forestier connaît des problèmes de sous-exploitation semblables à ceux que l'on rencontre sur la Côte-Nord, dus soit à la topographie ou à un drainage déficient ou excessif (OPDQ, 1990). De plus, la tordeuse des bourgeons de l'épinette entraîne une dégradation rapide du patrimoine forestier.

Aux Îles-de-la-Madeleines, la situation du patrimoine forestier est particulière. Le vent, le sel et l'exploitation pour le bois de chauffage ont fait régresser la forêt. Afin de contrer ces problèmes d'ordre écologique et pour assurer la conservation et la reconstitution de la forêt dans ce secteur, un plan quinquennal d'aménagement a été présenté en 1988, et prévoyait apporter les améliorations qui s'imposent. Toutefois, il est à noter que l'affectation forestière n'est pas prévue au schéma d'aménagement de la MRC Les Îles-de-la-Madeleine (1987).

Les terres forestières privées et publiques, selon les données pour les secteurs Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs et Îles-de-la-Madeleine du ministère des Richesses naturelles (MRN) du Québec présentées au tableau 4, constituaient 87 p. 100 (5827 km<sup>2</sup>) de la superficie totale de ces deux secteurs. On remarque que ce taux est plus élevé que l'affectation forestière indiquée dans les schémas d'aménagement (60 p. 100 pour les mêmes secteurs). Ceci s'explique en partie par la présence de terres forestières dans le territoire affecté à la vocation rurale plutôt que forestière.

Il est à noter que les données relatives aux superficies forestières de la région de la Côte-Nord ne sont disponibles que par unité de gestion telle que délimitée par le MRN, alors que celles pour les secteurs Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs et Îles-de-la-Madeleine sont fournies par municipalité. Par conséquent, il est difficile d'établir le pourcentage du couvert forestier de la Moyenne-Côte-Nord autrement que par SPANS, vu que les unités de gestion dépassent largement les limites de la zone d'étude.

**Tableau 4**  
**Superficie forestière privée et publique dans le secteur d'étude**  
**Golfe du Saint-Laurent - Baie des Chaleurs en 1994**

<i>Municipalité</i>	<i>Superficie municipale totale (ha)</i>	<i>Superficie forestière publique</i>	<i>Superficie forestière privée</i>	<i>Superficie forestière totale</i>
<b>Gaspésie-Nord</b>				
Capucins	5 481	2 841	2 099	4 940
Sainte-Madeleine-de-la Rivière-Madeleine	26 502	18 689	7 044	25 733
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	23 947	17 319	4 934	22 253
Mont-Saint-Pierre	5 226	4 057	914	4 971
Rivière-à-Claude	15 704	13 038	2 539	15 577
Marsoui	18 332	16 660	1 357	18 017
La Martre	14 457	11 095	3 175	14 270
Tourelle	9 095	3 435	4 782	8 197
Sainte-Anne-des-Monts	9 850	507	7 743	8 250
Cap-Chat	12 745	690	9 682	10 372
Gaspé	114 095	69 059	37 925	106 984
Cloridorme	16 198	13 301	2 310	15 611
Petite-Vallée	4 111	2 094	1 833	3 927
Grande-Vallée	14 442	10 884	2 989	13 853
Rivière-Saint-Jean (TNO)	175 202	170 946	2 630	173 576
<i>Sous-total</i>	<i>465 387</i>	<i>354 615</i>	<i>91 956</i>	<i>9 761</i>
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs</b>				
Percé	42 852	13 629	25 144	38 773
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	3 455	261	2 582	2 843
Grande-Rivière	8 802	29	7 357	7 386
Pabos	13 725	11 532	1 280	12 812
Chandler	1 780	32	1 239	1 271
Pabos Mills	2 140	8	1 424	1 432
Newport	21 014	15 046	4 722	19 768
Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons	11 594	5 375	5 664	11 039
Port-Daniel	18 598	7 543	9 310	16 853
Shigawake	7 602	2 838	3 555	6 391
Saint-Godefroi	6 306	2 238	3 432	5 670
Hope Town	5 131	144	4 380	4 524
Hope	7 134	1 015	5 366	6 381
Paspébiac	5 273	2 076	2 473	4 549
Paspébiac-Ouest	4 290	696	3 157	3 853
New Carlisle	6 812	108	5 766	5 874
Bonaventure	10 638	40	7 214	7 254
Saint-Siméon	5 703	91	4 185	4 276
Caplan	8 752	52	5 889	5 941
New Richmond	17 544	1 258	12 651	13 909
Grande-Cascapédia	6 200	32	5 510	5 542
Saint-Jules	10 071	3 761	5 377	9 138

<i>Municipalité</i>	<i>Superficie municipale totale (ha)</i>	<i>Superficie forestière publique</i>	<i>Superficie forestière privée</i>	<i>Superficie forestière totale</i>
Maria	9 608	1 022	6 831	7 853
Carleton	15 597	8 335	5 137	13 472
Saint-Omer	6 180	2 217	2 971	5 188
Nouvelle	23 627	10 142	10 686	20 828
Escuminac	10 903	3 791	6 053	20 828
Pointe-à-la-Croix	39 521	32 092	6 683	38 775
Ristigouche-Partie-Sud-Est	5 367	1 142	3 527	4 669
Matapédia	7 319	2	6 237	6 239
<i>Sous-total</i>	<i>389 955</i>	<i>114 280</i>	<i>175 802</i>	<i>313 331</i>
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>				
L'Île-d'Entrée, L'Île-du-Havre-Aubert, L'Étang-du-Nord, Cap-aux-Meules, Fatima, Havre-aux-Maisons, Grande- Entrée, Grosse-Île	20 200	1 318	6 063	7 381
<b>Total</b>	<b>829 125*</b>	<b>482 480</b>	<b>273 821</b>	<b>756 301</b>

Source : Leclerc, 1995.

Remarque. - Les données relatives au secteur Côte-Nord ne figurent pas dans le tableau dû à leur échelle.

\* Il est à noter que la superficie totale réfère à la superficie des municipalités retenues, et non à la totalité du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs.

### 3.1.4 Le récréo-tourisme

Trois régions touristiques officielles, soit Duplessis (région 17), la Gaspésie (région 02) et les Îles-de-la-Madeleine (région 01) chevauchent le territoire couvert par le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs. Les affectations liées au récréo-tourisme et à la villégiature dans le secteur d'étude couvrent une superficie de quelque 465 km<sup>2</sup> (2 p. 100 du territoire à l'étude). Cette estimation reflète ainsi l'offre en espaces et en infrastructures identifiés à la fonction récréative dans les schémas d'aménagement des MRC du territoire à l'étude (voir figures 3a, 3b, 3c).

Sur la Côte-Nord, les superficies les plus importantes se retrouvent à Sept-Îles (5,5 km<sup>2</sup>) et Longue-Pointe (10 km<sup>2</sup>). Dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, les municipalités de Gaspé (241 km<sup>2</sup>), Port-Daniel (44 km<sup>2</sup>), Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons (23 km<sup>2</sup>) et New Richmond (20 km<sup>2</sup>) sont en tête de liste. Dans le cas de Gaspé,



l'affectation récréative fait référence à l'emprise du parc national Forillon alors que dans les autres municipalités, elle se rapporte principalement aux rivières ayant un potentiel faunique pour les activités récréatives consommatrices des ressources telles que la réserve faunique de Port-Daniel (Port-Daniel et Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons) et la rivière Cascapédia (New Richmond). Dans le cas de Sept-Îles et Longue-Pointe, ce sont plutôt des espaces verts comme le parc régional de l'Archipel-des-Sept-Îles. On doit souligner par ailleurs que des fonctions récréatives telles que pourvoirie, base de plein-air et espaces verts sont susceptibles d'être comprises à l'intérieur des affectations récréo-forestières, forestières ou encore de conservation, comme c'est le cas pour l'archipel de Mingan.

Par conséquent, même si l'affectation récréative semble peu significative relativement à la superficie, l'ensemble du territoire à l'étude se caractérise par un potentiel touristique remarquable. La présence de parcs dans la péninsule gaspésienne et la Moyenne-Côte-Nord, les ressources fauniques de l'île d'Anticosti et le milieu insulaire des îles de la Madeleine constituent les attraits touristiques parmi les plus reconnus de tout le Québec. L'offre récréo-touristique du secteur d'étude tire son unicité des nombreux attraits liés à ses richesses naturelles qui revêtent un caractère «sauvage» à proximité de pôles urbains tels que Sept-Îles et Gaspé. De plus, le secteur d'étude possède des infrastructures nautiques importantes, ce qui favorise l'harmonisation entre les réseaux récréo-touristiques maritimes et terrestres.

Ce paysage naturel offre plusieurs rivières particulièrement reconnues pour la pêche au Saumon dont les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, York, Dartmouth, Grande-Rivière, Bonaventure et Cascapédia dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, et les rivières Saint-Jean, Moisie, Trinité, aux Rochers et Natashquan dans le secteur Côte-Nord (ATR de Gaspésie, 1995; ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995; Lamoureux, 1996). L'arrière-pays dominé par la région naturelle forestière est également exploité à des fins récréatives. Des zones d'exploitation contrôlées et des pourvoiries offrent une gamme de services qui attirent de nombreux pêcheurs et chasseurs dans la région.

Au-delà des attraits naturels, le secteur d'étude compte de nombreux villages pittoresques alors que les pôles de services (Sept-Îles, Gaspé, etc.) constituent de véritables métropoles régionales. Ces pôles offrent des facilités de congrès et d'hébergement, des attraits culturels ainsi que des équipements et aménagements récréatifs pour les activités extensives.

Dans ce qui suit, les activités récréo-touristiques ont été classées selon les thèmes suivants : 1) hébergement et villégiature; 2) attraits aquatiques; 3) patrimoine et culture; 4) plein-air-nature.

#### **3.1.4.1 Hébergement et villégiature**

Dans cette section, deux aspects de l'hébergement sont abordés; il s'agit premièrement de la capacité d'accueil des établissements d'hébergement et des sites de camping, et deuxièmement, du nombre de chalets (résidences secondaires établies sur le territoire), lesquels reflètent l'ampleur et la répartition des lieux de villégiature à l'intérieur du territoire à l'étude.

Les services d'hébergement se caractérisent par leur diversité dans le type d'établissements répertoriés. On rencontre des établissements hôteliers, des gîtes du passant, des camps ou chalets meublés, des campings, etc. Le tableau 5 présente un inventaire des établissements d'hébergement en 1994.

Pour tous les types d'hébergement, on remarque que la capacité d'accueil est plus grande dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs avec 3196 chambres, ce qui équivaut à 70 p. 100 de l'offre totale de chambres disponibles sur l'ensemble du territoire à l'étude. À elles seules, les municipalités de Percé et Gaspé réunissent 1653 chambres, soit plus de la moitié de la capacité d'accueil à l'échelle de ces deux secteurs.

En ce qui concerne le secteur Côte-Nord, la municipalité de Sept-Îles concentre le plus grand nombre d'établissements hôteliers, avec une capacité de 538 chambres, soit 56 p. 100 de l'offre dans ce secteur. Enfin, aux Îles-de-la-Madeleine, on dénombre 363 chambres, ce qui représente 8 p. 100 de la capacité d'accueil totale du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs (tableau 5).

**Tableau 5**  
**Capacité d'hébergement dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent—Baie des Chaleurs en 1994**

<i>Municipalité</i>	<i>Nombre de chambres ou unités</i>	<i>Municipalité</i>	<i>Nombre de chambres ou unités</i>	<i>Municipalité</i>	<i>Nombre de chambres ou unités</i>	<i>Municipalité</i>	<i>Nombre de chambres ou unités</i>
<b>Côte-Nord</b>		<b>Gaspésie-Nord</b>		<b>Gaspésie-Sud— Baie-des-Chaleurs</b>		<b>Îles-de-la-Madeleine</b>	
Baie-Trinité	14	Mont-Saint-Pierre	168	Grande-Rivière	31	L'Étang-du-Nord	21
Sept-Îles	538	Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	98	Chandler	151	Havre-aux-Maisons	70
Port-Cartier	106	Sainte-Anne-des-Monts	294	Paspébiac	42	Cap-aux-Meules	203
Rivière-au-Tonnerre	10	Cap-Chat	74	Maria	72	Fatima	15
Blanc-Sablon	18	Gaspé	698	Nouvelle	15	L'Île-du-Havre- Aubert	54
Longue-Pointe	36	Cloridorme	35	Pointe-à-la-Croix	12		
Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent	55	Grande-Vallée	34	Port-Daniel	57		
Bonne-Espérance	17			Carleton	245		
Natashquan	18			New Carlisle	43		
Havre-Saint-Pierre	146			New Richmond	82		
				Bonaventure	90		
				Percé	955		
<b>Sous-total</b>	<b>958</b>		<b>1 401</b>		<b>1 795</b>		<b>363</b>
<b>Total</b>	<b>4 517</b>						

Source : Tourisme Québec, 1995.

Remarque. - Seules les municipalités du secteur d'étude offrant des services d'hébergement sont compilées dans le tableau.

Le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs attire toujours bon nombre de campeurs adeptes de l'écotourisme. Pour ces touristes qui parcourent souvent un itinéraire de plusieurs kilomètres et en quête de milieux naturels exceptionnels, le camping est une activité privilégiée. En 1995, on recensait au total 17 sites de camping dans le territoire à l'étude, pour une capacité d'accueil d'au moins 2035 emplacements (voir tableau 6). Onze se trouvent dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, quatre dans le secteur Côte-Nord, et deux aux îles de la Madeleine (Conseil de développement du camping au Québec, 1995). Les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé et Carleton offrent les plus grandes possibilités d'accueil. Le camping du parc national Forillon figure parmi les plus importants pour ce qui est du nombre de campeurs qu'il peut recevoir.

Le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs s'est fait connaître autrefois par une vocation de villégiature importante, notamment à Percé dans la région de la Gaspésie et à Carleton, dans la baie des Chaleurs, premiers lieux de villégiature à accueillir une bourgeoisie à la recherche d'espaces naturels et d'endroits propices à la pêche au Saumon. Le tableau 7 dresse l'inventaire des chalets répertoriés en 1995 dans le territoire à l'étude. On arrivait à un total de 3512 chalets dont 1394 (40 p. 100) dans le secteur Côte-Nord et 1711 (53 p. 100) dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs (MAM, banque de données, 1995a). Les municipalités de Moisie, Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles sont celles comptant le plus grand nombre de résidences secondaires sur la Côte-Nord avec respectivement 330, 230 et 215 unités. Dans la péninsule gaspésienne, les municipalités de Gaspé (248 unités), Cap-Chat (172 unités), Sainte-Anne-des-Monts (146 unités) et Percé (141 unités) sont des lieux de villégiature importants (MAM, banque de données, 1995a).

**Tableau 6**  
**Sites de camping dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1995**

<i>Municipalités</i>	<i>Nombre d'emplacements</i>	<i>% d'emplacements</i>
<b>Côte-Nord</b>		
Havre-Saint-Pierre		
Réserve de Parc National de l' Archipel-de-Mingan	32	
Camping municipal	54	
Longue-Pointe-de-Mingan		
La Minganie	50	
Port-Cartier		
Le Paradis	48	
<i>Sous-total</i>	<i>184</i>	<i>9 %</i>
<b>Gaspésie-Nord</b>		
Sainte-Anne-des-Monts		
Des Monts	200	
Mont-Saint-Pierre		
Camping municipal	163	
Grande-Vallée		
Au Soleil Couchant	56	
Gaspé		
Parc national Forillon	368	
<i>Sous-total</i>	<i>787</i>	<i>39 %</i>
<b>Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs</b>		
Percé		
Parc Panorama	60	
Camping de la Baie de Percé	163	
Camping du Phare	100	
Sainte-Thérèse-de-Gaspé		
Domaine du Sapin vert	150	
Pabos Mills		
Camping de la Troisième Plage	35	
Bonaventure		
Plage Beaubassin	157	
Carleton		
Camping municipal	227	
<i>Sous-total</i>	<i>892</i>	<i>44 %</i>
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>		
Fatima		
Le Barachois	100	
Bassin des Îles-de-la-Madeleine		
Plage du Golfe	72	
<i>Sous-total</i>	<i>172</i>	<i>8 %</i>
<b>Total</b>	<b>2 035</b>	<b>100 %</b>

Source : Conseil de développement du camping au Québec, 1995.

Tableau 7

Nombre de chalets (résidences secondaires) répertoriés dans le secteur d'étude  
Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs en 1995

Municipalité	Nombre de chalets	Municipalité	Nombre de chalets	Municipalité	Nombre de chalets	Municipalité	Nombre de chalets
<b>Côte-Nord</b>		<b>Gaspésie-Nord</b>		<b>Gaspésie-Sud-</b>		<b>Îles-de-la-Madeleine</b>	
Baie-Trinité	119	Capucins	21	<b>Baie-des-Chaleurs</b>		L'Étang-du-Nord	130
Rivière-Pentecôte	100	Sainte-Anne-des-Monts	146	Grande-Rivière	60	Havre-aux-Maisons	
Gallix	200	Cap-Chat	172	Chandler	38	Cap-aux-Meules	92
Sept-Îles	215	Gaspé	248	Paspébiac	16	Fatima	5
Port-Cartier	53	Cloridorme	10	Maria	90	L'Île-du-Havre-Aubert	70
Rivière-au-Tonnerre	97	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	60	Nouvelle	129	Grosse-Île	
Blanc-Sablon	21	Tourelle	46	Pointe-à-la-Croix	54		
Moisie	330	Petite-Vallée	28	Port-Daniel	34	Grande-Entrée	93
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	18	Grande-Vallée	21	Carleton	72		6
Natashquan	11			New Carlisle	32		11
Havre-Saint-Pierre	230						
				New Richmond	105		
				Bonaventure	108		
				Newport	82		
				Percé	141		
<i>Sous-total</i>	1 394		832		879		407
<b>Total</b>	<b>3 512</b>						

Sources : MAM, banque de données, 1995a; Lamoureux, 1996.

Remarque. - Seules les municipalités du secteur d'étude où l'on a recensé des chalets sont compilées dans le tableau.

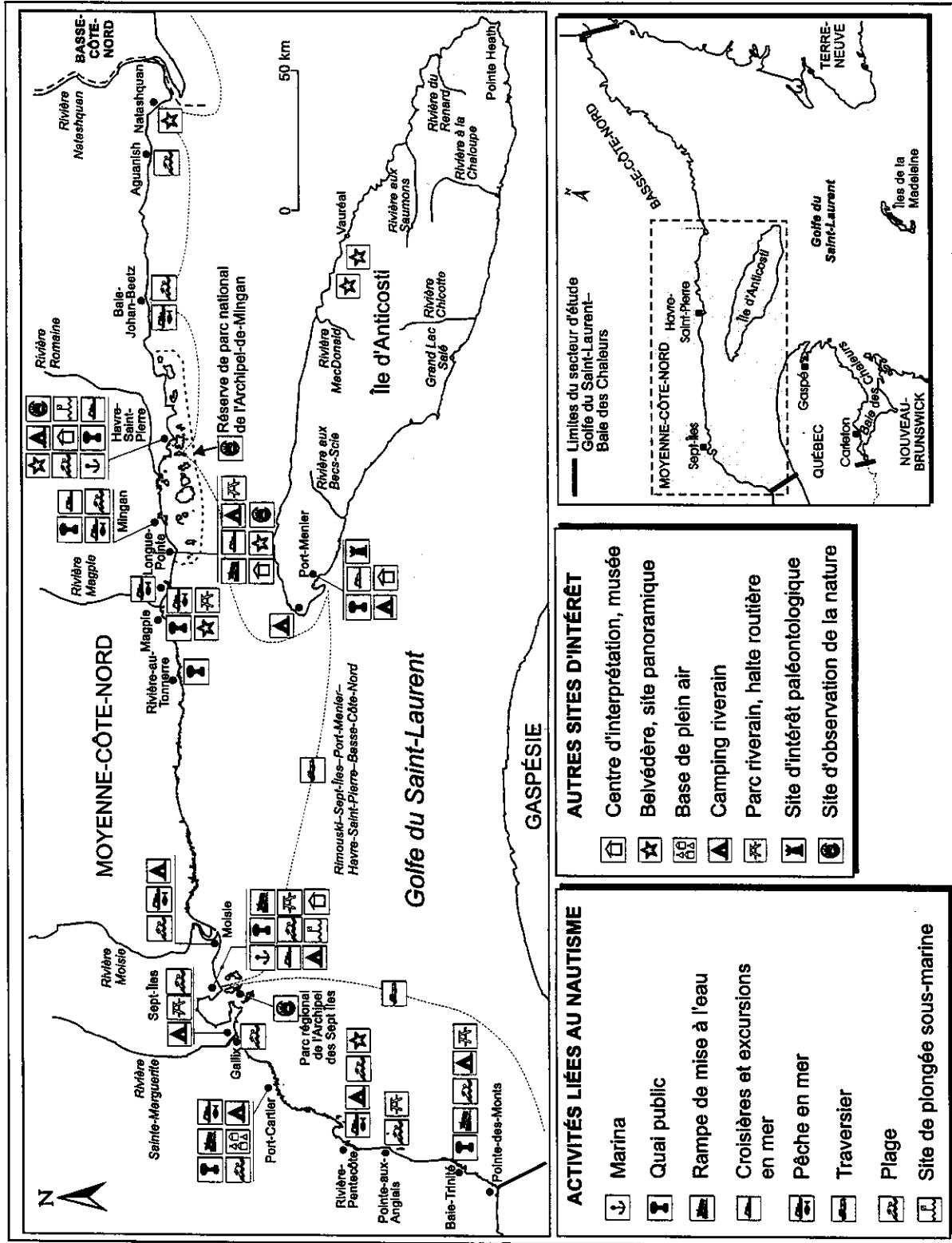
### 3.1.4.2 *Attraits aquatiques*

Les principaux attraits aquatiques pour le secteur d'étude Golfe du Saint Laurent–Baie des Chaleurs sont représentés aux figures 5 (a, b, c, d).

**Nautisme.** Le potentiel nautique du secteur d'étude s'avère considérable avec ses grandes baies, ses îles et ses havres naturels. Des infrastructures nautiques telles que marinas, quais, rampes de mise à l'eau sont localisées sur le littoral de la Côte-Nord et de la Gaspésie ainsi qu'aux îles de la Madeleine, particulièrement bien desservies en ports de pêche. Selon les données disponibles et tel que recensé au tableau 8, on dénombrait plus d'une dizaine d'établissements nautiques pour l'ensemble du territoire à l'étude en 1994 (Québec Yachting, 1995). On compte également une vingtaine de sites portuaires de propriété gouvernementale et plusieurs rampes de mise à l'eau (tableau 8).

**Croisières.** Les excursions de croisières étant une activité très populaire dans le golfe, plusieurs services de cette nature y sont offerts. L'un des principaux attraits est l'observation de la faune marine et terrestre, caractère unique du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs. En 1995, on recensait dans le secteur d'étude près d'une trentaine d'entreprises offrant divers types d'excursions (voir tableau 9).

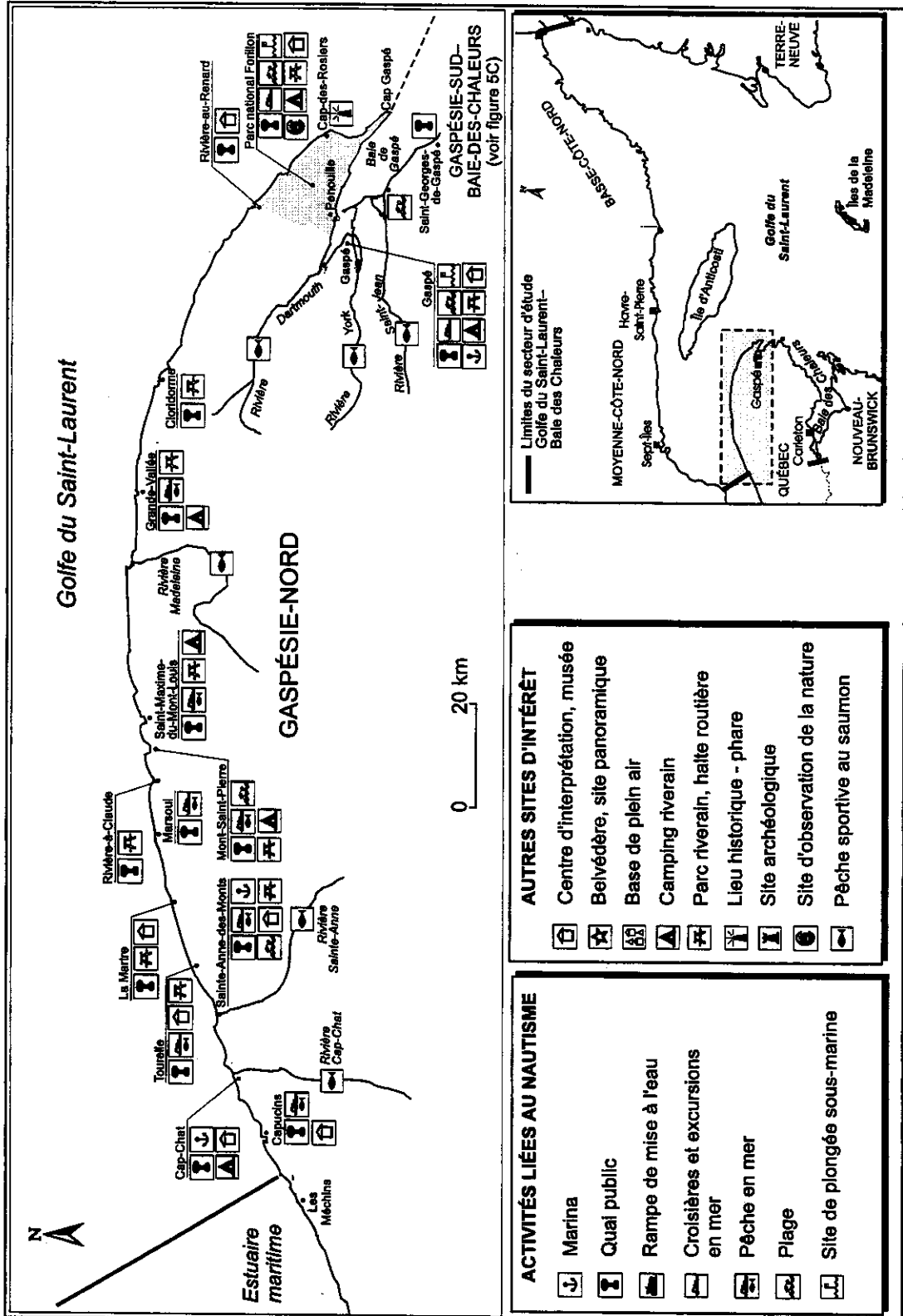
La région de la Côte-Nord compte 13 entreprises de croisière dont la majorité ont comme point de départ la Réserve du parc national de l'Archipel-de-Mingan (ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995). Dans l'ensemble, on estime à au moins 660 passagers la capacité d'accueil de ces croisières dans le secteur Côte-Nord. Le Petit Rorqual et le Rorqual bleu sont au nombre des mammifères marins qui longent les côtes et pouvant être aperçus. En plus de l'observation de la faune marine, le parc national de l'Archipel-de-Mingan constitue un attrait majeur pour les excursions nautiques et les croisières. En effet, on peut y admirer des monolithes de formes variées et extraordinaires sculptés par les vagues et les courants marins pendant des milliers d'années. Pour les données relatives à l'achalandage des excursions offertes à partir du parc, le lecteur est prié de consulter la section 4.5.1.2.



Sources : ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995; Québec Yachting, 1995.

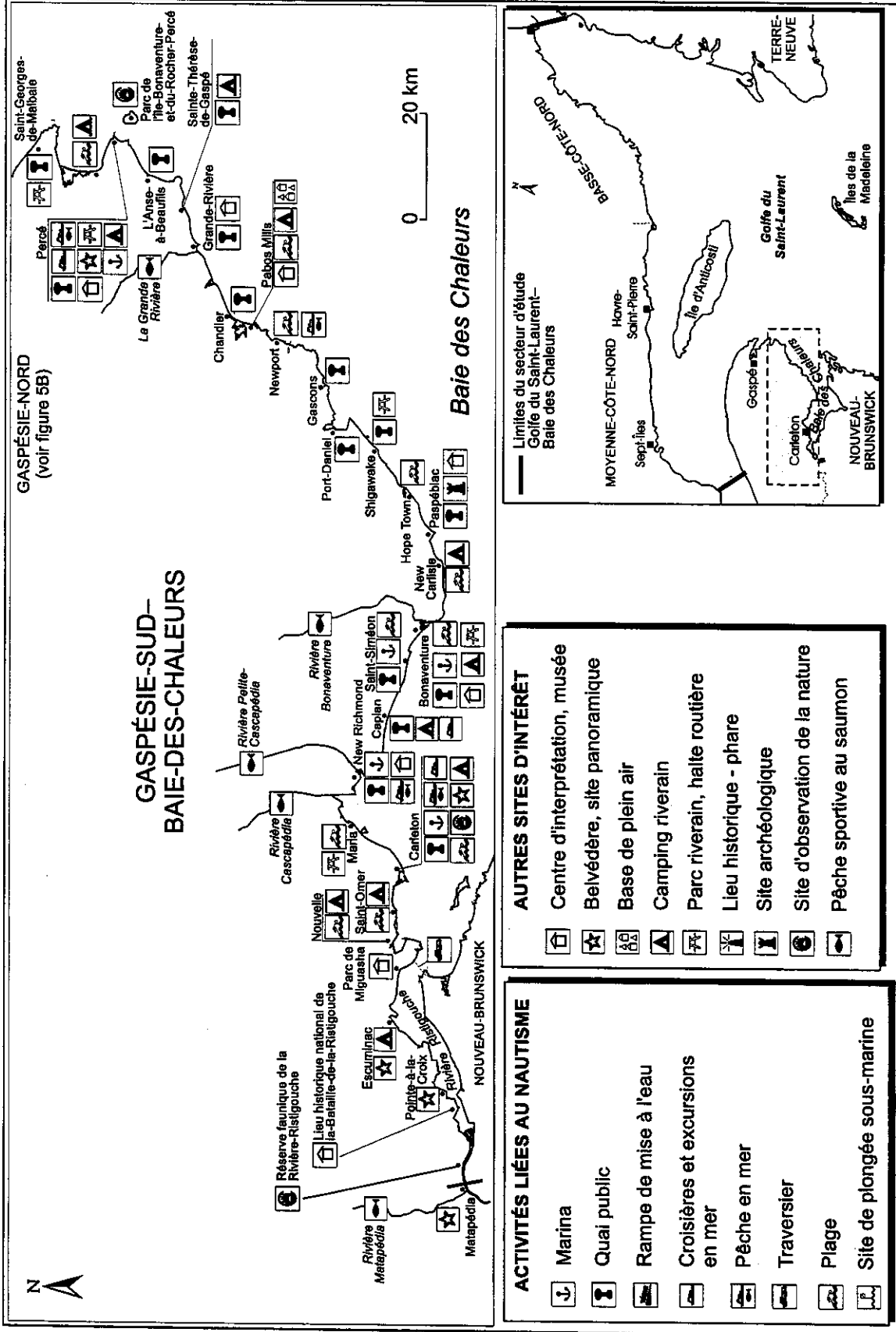
**Figure 5A L'offre pour les activités nautiques et récréatives dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs - secteur de la Moyenne-Côte-Nord**





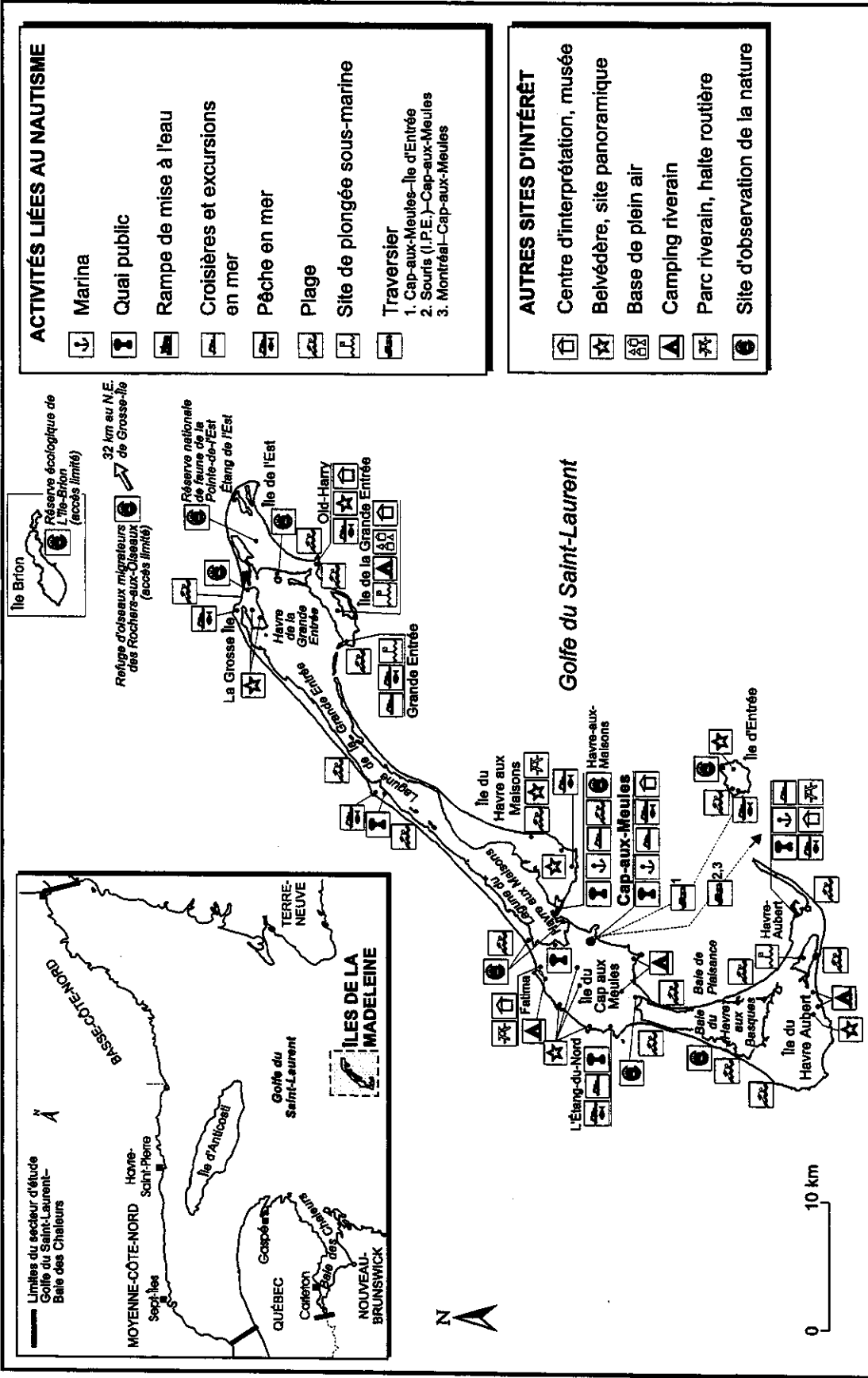
Sources : ATR de la Gaspésie, 1995; Québec Yatching, 1995.

**Figure 5B L'offre pour les activités nautiques et récréatives dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs - secteur Gaspésie-Nord**



Sources : ATR de la Gaspésie, 1995; Québec Yachting, 1995.

**Figure 5C L'offre pour les activités nautiques et récréatives dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs - secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs**



**Figure 5D** L'offre pour les activités nautiques et récréatives dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs - secteur Îles-de-la-Madeleine

**Tableau 8**  
**Aperçu de l'offre récréo-touristique liée au nautisme**  
**dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1994**

<i>Municipalités (marinas, ports de plaisance, ports de pêche, etc.)*</i>	<i>Nombre de places à quai ou au mouillage</i>	<i>Rampe de mise à l'eau ou quai public</i>	<i>Quai ou port fédéral (F) ou provincial (P)</i>	<i>Plage</i>	<i>Pêche en mer</i>
<b>Côte-Nord</b>					
Baie-Trinité		XX			
Sept-Îles (Club nautique de Sept-Îles inc.)	130	X	F	X**	
Gallix				XX	
Port-Cartier		X	F	X	X
Rivière-Pentecôte				X	X
Moisie				X	X
Aganish				X	
Baie-Johan-Beetz			F	X	X
Havre-Saint-Pierre (Marina de Havre-Saint-Pierre)	n.d.		P		
Longue-Pointe		X			
Rivière-Saint-Jean					X
Magpie		X			X
Rivière-au-Tonnerre		X			
Mingan (r)		X		X	X
<b>Gaspésie-Nord</b>					
Capucins		X			X
Saint-Maxime-du-Mont-Louis		X	P		X
Mont-Saint-Pierre		X		X	X
Marsoui		X			X
Tourelle		X			X
Sainte-Anne-des-Monts (Administration portuaire du havre polyvalent de Sainte-Anne-des- Monts)	42	X	FP	X**	X
Cap-Chat		X			X
Gaspé (Club nautique Jacques-Cartier)	100	X	F	X**	X
Grande-Vallée		X			X
Blanc Sablon			F		
Tête-à-la-Baleine			P		
Vieux Fort			P		
Harrington Harbour			P		
La Romaine			P		
Natashquan			F		
La Tabatière			P		

<i>Municipalités (marinas, ports de plaisance, ports de pêche, etc.)<sup>*†</sup></i>	<i>Nombre de places à quai ou au mouillage</i>	<i>Rampe de mise à l'eau ou quai public</i>	<i>Quai ou port fédéral (F) ou provincial (P)</i>	<i>Plage</i>	<i>Pêche en mer</i>
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs</b>					
Percé (Club nautique de Percé)	6	X			X
Grande-Rivière Chandler		X	P		
Pabos Mills Newport				X**	
Port-Daniel Paspébiac		X	FP	X	X
New Carlisle Bonaventure (Marina de Bonaventure)	52	X		X**	X
Saint-Siméon Caplan		X		X	
New Richmond (Club nautique New Richmond inc.)	25	X			X
Maria Carleton (Club nautique de Carleton)	50	X	P	X**	X
Matapédia					X
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>					
L'Île-d'Entrée	X			X	X
L'Île-du-Havre-Aubert (Club nautique Les Plaisanciers du Havre)	45		F	X	X
L'Étang-du-Nord Cap-aux-Meules (Club nautique de Cap-aux-Meules)	57	X	F	X	X
Fatima Havre-aux-Maisons (Club nautique du Chenal inc.)	70	X		X	X
Grande-Entrée Grosse-Île	X			X	X

Sources : Québec Yachting, 1995; Transports Canada, 1995; ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995; ATR de la Gaspésie, 1995; ATR des Îles-de-la-Madeleine, 1995.

\* Ne sont présentées dans ce tableau que les municipalités offrant des équipements liés au nautisme.

\*\* Ces plages font partie du classement des plages produit par le MEF en 1995.

**Tableau 9**  
**Les services de croisières et traversiers dans le secteur d'étude**  
**Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1995**

<i>Croisières</i>	<i>Point de départ</i>	<i>Capacité (nombre de passagers)</i>	<i>Thématique</i>
<b>Côte-Nord</b>			
Bateau Bus inc.	Havre-Saint-Pierre	42	Observation des baleines, des oiseaux et des monolithes
Croisières Nordik inc.	Havre-Saint-Pierre	280	Observation des baleines, des oiseaux et des monolithes
La Tournée des îles inc.	Havre-Saint-Pierre	61	Observation des oiseaux et des monolithes
Les Croisières de la Minganie	Havre-Saint-Pierre	49	Observation des monolithes
Les Excursions de la Minganie	Havre-Saint-Pierre	12	Observation des baleines, des oiseaux et des monolithes
Pneumatique Transport inc.	Havre-Saint-Pierre	12	Observation des baleines, des oiseaux et des monolithes
Randonnée des îles ltée	Longue-Pointe	24	Observation des monolithes et pêche en mer
Station de Recherches des îles Mingan	Longue-Pointe	10	Observation des baleines, des oiseaux et des monolithes
Expéditions Mer-Cure	Longue-Pointe	12	Observation des baleines, des oiseaux et des monolithes
Excursions aux îles Mingan	Longue-Pointe	5	Observation des oiseaux et des monolithes
Fulmar Expéditions inc.	Mingan	6	Observation des baleines, des oiseaux et des monolithes
Croisières des îles de Sept-Îles inc.	Sept-Îles	33	Observation des oiseaux
Aqua-Tour Sept-Îles inc.	Sept-Îles	42	Observation des baleines et des oiseaux
<i>Sous-total</i>		588	
<b>Gaspésie-Nord</b>			
Croisières Baie de Gaspé inc.	Parc Forillon	25	Observation des baleines, géologie, histoire
Les Agences Touristiques de Gaspé inc.	Parc Forillon	95	Observation des baleines et des oiseaux
Croisières Nordik	Gaspé	280	Observation des baleines et des oiseaux
<i>Sous-total</i>		400	

<i>Croisières</i>	<i>Point de départ</i>	<i>Capacité (nombre de passagers)</i>	<i>Thématique</i>
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs</b>			
Excursions Baie-des-Chaleurs	Caplan	28	Plongée sous-marine et pêche en mer
Les Croisières à fleur de Côte inc.	Carleton	55	Pêche en mer
Les Croisières Restigouche	Carleton	30	histoire, pêche en mer
Les Excursions Soleil de Mer	Carleton	10	histoire, observation des oiseaux
Les Bateliers de Percé inc.	Percé	125	Observation des baleines
Observation Littoral Percé inc.	Percé	12	Observation des baleines et des oiseaux
Set-Ha inc.	Percé	350	Observation des baleines, des oiseaux et plongeurs-animateurs
<i>Sous-total</i>		<i>610</i>	
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>			
Excursions en mer	Cap-aux-Meules	n.d.	Observation des monolithes et pêche en mer
Les Excursions de la lagune inc.	Havre-aux-Maisons	n.d.	Observation de la faune et la flore aquatique
Pourvoirie Mako inc.	Grande-Entrée	n.d.	Pêche en mer
Explorivage	Étang-du-Nord	n.d.	Excursion commentée en zodiac
<b>Total</b>		<b>1 598</b>	

<i>Traversiers</i>	<i>Circuits</i>
Relais Nordik inc.	Service hebdomadaire reliant Rimouski, Sept-Îles, Port-Menier, Havre-Saint-Pierre et la Basse-Côte-Nord
Northern Cruiser Ltd	Service de mai à décembre; relie Blanc-Sablon à St. Barbe (Terre-Neuve)
CTMA Voyageur	Service hebdomadaire reliant Montréal à Cap-aux-Meules sauf aux mois de février et mars ; le service est alors offert à partir de Matane.
S.P. Bonaventure	Service quotidien Cap-aux-Meules-Île-d'Entrée
N.M. Lucy Maud Montgomery	Service quotidien Cap-aux-Meules-Souris (Île du Prince-Edouard)
Traversier pour le Nouveau-Brunswick	Miguasha/Dalhousie (Nouveau-Brunswick)

*Sources* : ATR des Îles-de-la-Madeleine, 1995.  
 ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995.  
 ATR de la Gaspésie, 1995.

n.d. : données non disponibles.

Sur la rive sud, le parc national Forillon côtoie le golfe à la pointe de la Gaspésie. Le parc protège une faune très riche, dont des milliers d'oiseaux marins qui viennent nicher à même les falaises. Le parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est un endroit unique pour la faune ailée. Des colonies de Fous de Bassan sont établies à l'île Bonaventure, au Rocher-aux-Oiseaux et à l'Île d'Anticosti. On a dénombré plus de 42 000 couples, ce qui représente 70 p. 100 des effectifs de cette espèce en Amérique du Nord (Mousseau *et al.*, 1997). Des mammifères marins tels que les phoques et les baleines visitent la zone côtière du parc. Plus d'une dizaine d'entreprises de croisière, dont la majorité a comme point de départ le parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et le parc national Forillon, font découvrir les splendeurs de la région de la Gaspésie. Dans la baie des Chaleurs, des croisières sont offertes à partir de Carleton. Les passagers peuvent ainsi contempler les paysages de mer et de montagnes et notamment le barachois de Carleton, site exceptionnel pour l'observation des oiseaux dont le Grand Héron bleu et la Sterne.

**Plongée sous-marine, kayak de mer et planche à voile.** La pratique d'activités nautiques se prête bien au tourisme d'aventure dans le secteur Côte-Nord de la région à l'étude. Que ce soit en canot ou en kayak, des excursions y sont organisées. Par exemple, *La Maison du Viking* et *Innu adventures* accueillent les adeptes sur les rivières Moisie et Magpie pour des excursions en canot. Des expéditions en kayak de mer sont offertes entre autres à Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre. La plongée sous-marine attire de nombreux adeptes surtout à Sept-Îles où *Bouchard et Blanchette Marine* et de *Les plongeurs du Saint-Laurent* offrent des services pour cette activité.

Dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, les activités nautiques sont du même type que celles offertes sur la Côte-Nord. Il est ainsi possible de faire une excursion en kayak de mer dans l'anse de Mont-Saint-Pierre. Des forfaits de canot-camping et kayak de mer sont offerts par *Cime Adventure inc.* sur la rivière Bonaventure et le littoral de la baie des Chaleurs. Le *Centre de plein-air Pointe-au-Corbeau* et la *Base de plein-air de Bellefeuille* offrent certaines activités nautiques pour lesquelles on peut louer l'équipement sur place. Enfin, le *Club nautique*



de Percé et la Base de plongée Forillon constituent les principaux pourvoyeurs pour la plongée sous-marine.

Les îles de la Madeleine sont surtout reconnues pour la pratique de la voile et de la planche à voile. La variété des sites ainsi que la vélocité des vents y sont favorables. De plus, pour explorer le littoral et les falaises ou s'aventurer dans les lagunes, le kayak de mer et le kayak de surf sont tout indiqués. Des sorties guidées et des forfaits sont organisés par *Aventure Plein air*. Tout comme dans les autres secteurs, les îles de la Madeleine offrent un potentiel très intéressant pour la plongée sous-marine, notamment à Cap-aux-Meules et Grande-Entrée.

Situées en plein golfe du Saint-Laurent, les îles de la Madeleine sont sans contredit un endroit privilégié pour les excursions nautiques. On compte principalement trois entreprises de croisières. L'observation des grottes et des falaises, l'observation et l'interprétation de la faune marine et la pêche au Requin sont parmi les attraits les plus représentatifs de la région.

Finalement, il importe de mentionner qu'en raison de la popularité croissante des activités de croisières et de l'augmentation du nombre de bateaux d'observation des mammifères marins, le ministère des Pêches et des Océans a émis des directives régissant l'observation des cétacés en mer afin d'en prévenir le dérangement, tout particulièrement des Bélugas. Ces directives s'inscrivent dans le *Règlement sur la protection des cétacés* qui défend la chasse et le harcèlement des cétacés. De plus, le *Plan de rétablissement du Béluga* publié en 1995 vise à assurer la survie de l'espèce en éliminant les menaces et facteurs limitants pour celle-ci (Équipe de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent, 1995). Il est toutefois à noter que le Béluga est moins présent dans le golfe du Saint-Laurent que dans l'estuaire maritime.

**Pêche sportive et pêche blanche ou d'hiver.** La région de la Côte-Nord (de Tadoussac à Blanc-Sablon) possède 65 p. 100 des rivières à saumons du Québec (ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995). Le secteur Côte-Nord renferme les rivières à saumons les plus poissonneuses. Plus d'une cinquantaine de rivières ayant le statut de «Rivière à saumons» se trouvent sur Côte-Nord et l'île d'Anticosti, et plus d'une trentaine dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs (voir tableau 30 - chapitre 4). Entre 1989 et 1993, la rivière Natashquan était en tête en ce qui concerne le nombre de captures (937), suivie de la rivière Saint-Jean (640

saumons capturés) (ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995). Avec 2199 saumons capturés en 1992, la rivière Moisie se classe parmi les trois meilleures au monde de toutes les rivières à saumons exploitées à des fins récréatives (BAPE, 1993). La saison de pêche au Saumon de l'Atlantique se déroule généralement du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre. La pêche au saumon est également très populaire sur l'île d'Anticosti qui compte plus d'une vingtaine de rivières à saumons, dont les rivières à la Chaloupe et aux Saumons. Les statistiques de fréquentation relatives à la pêche au Saumon de l'Atlantique sont présentées à la section 4.5.1.3.

La pêche à partir des quais se pratique sur le territoire d'étude, notamment dans la région de la Gaspésie et de la baie des Chaleurs. Plus d'une vingtaine de quais répartis sur l'ensemble de la péninsule gaspésienne sont fréquentés par les amateurs de pêche. On les retrouve entre autres à Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Saint-Pierre, Gaspé, Percé, Bonaventure, Carleton (ATR de la Gaspésie, 1995). On y pêche surtout l'Éperlan et le Maquereau. Trois sites sont reconnus pour offrir des services pour la pêche blanche, soit la pourvoirie Beauséjour à Petite-Vallée (Omble de fontaine), l'Auberge de la Vieille École à Percé (Éperlan) et la pourvoirie des Lacs Robidoux à New Richmond (Omble de fontaine) (ATR de la Gaspésie, 1995).

Aux îles de la Madeleine, la pêche est l'activité qui génère le plus de revenus au niveau commercial, mais c'est aussi une activité sportive qui conditionne grandement la vie des insulaires. Pour les visiteurs, il est possible de s'adonner à la pêche récréative sur les quais que l'on trouve dans les ports de pêche comme L'Île-du-Havre-Aubert, L'Île-d'Entrée, L'Étang-du-Nord, Cap-aux-Meules, Havre-aux-Maisons, Grande-Entrée et Grosse-Île.

Pour la pêche en eaux libres et (ou) la pêche d'hiver, la clientèle peut recourir aux services de plusieurs entreprises ou pourvoyeurs (section 3.1.4.3 - tableau 12). La pêche blanche attire plusieurs adeptes à Sept-Îles, à l'embouchure de la rivière des Rapides (Lamoureux, 1996), et à Escuminac dans la baie des Chaleurs. La majorité des activités offertes par les pourvoyeurs se déroulent dans les nombreux lacs qui parsèment l'intérieur des terres du secteur d'étude et les ZEC qui s'y trouvent, où l'on pêche surtout l'Omble de fontaine et le saumon.

**Baignade.** Avec le développement de la villégiature et du tourisme, les plages deviennent un élément promotionnel très valorisé. En 1995, selon l'inventaire du MEF, six plages étaient recensées dans le secteur d'étude, dont quatre en bordure du golfe ou de la baie des Chaleurs (Lavoie, 1995), alors qu'en 1996, seulement une était inscrite au programme (tableau 10). Les plages de Pabos-Mills et de Newport demeurent néanmoins fréquentées bien qu'exclues du Programme Environnement-Plages en 1996.

**Tableau 10**  
**Inventaire des plages inscrites au programme Environnement-Plage depuis 1990**  
**dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs**

<i>Municipalité</i>	<i>Plage (plan d'eau)</i>	<i>Recensement</i>						
		<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>
Bonaventure	Plage Beaubassin (Baie-des-Chaleurs)	X	X	X	X	X	X	X
Carleton	Plage de Carleton (Baie-des-Chaleurs)	X			X	X		
Gaspé	Plage Haldimand	X	X	X	X	X	X	X
	Plage de Penouille (golfe)	X	X	X	X	X		
Pabos Mills	Plage de la Base de plein air de Bellefeuille (Lac Chaud)	X	X	X	X	X	X	X
Sept-Îles	Camp des Jeunes (Lac des Rapides)	X	X	X	X	X	X	
Moisie	Plage du camping (Rivière Moisie)	X						
Sainte-Anne-des-Monts	Plage Cartier (fleuve)				X	X	X	
Maria	Plage municipale (baie des Chaleurs)						X	

*Sources* : Léveillé, 1990; 1991; 1992; 1993; 1994; Lavoie, 1995; Roussy, 1996.

Entre 1990 et 1995, trois plages ont été retirées du programme Environnement-Plage du MEF. Il s'agit de la plage municipale de Carleton située sur la baie des Chaleurs, la plage de Penouille à Gaspé qui donne sur le golfe, et la plage du camping à Moisie, en bordure de la

rivière Moisie (Léveillé, 1990; 1991; 1992; 1993; 1994; Lavoie, 1995). Le retrait du programme peut être attribuable à une mauvaise qualité des eaux ou au non-respect des normes de sécurité déterminées par le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics* relevant de la Régie du bâtiment du Québec depuis 1989 et auparavant du ministère du Travail (Harvey, 1994).

Plusieurs autres plages dont ne tient pas compte le programme Environnement-Plage, donc considérées officiellement fermées pour la baignade, se trouvent dans le secteur d'étude. Bien qu'elles puissent être utilisées pour la pratique d'activités nautiques, ces plages ne sont que rarement fréquentées en raison soit de la qualité du substrat riverain (gravier, galets, etc.) ou de la température particulièrement froide de l'eau.

### 3.1.4.3 *Plein-air-nature*

En raison du caractère exceptionnel de ses paysages et de la qualité des ressources naturelles du milieu, le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs offre un excellent potentiel pour les activités de plein-air. Un premier niveau d'analyse pour dresser un portrait de l'offre à cet égard consiste à établir une description des principaux parcs et des activités de plein-air qui s'y pratiquent. Un deuxième niveau d'analyse consiste à établir un portrait sommaire des principales activités de plein-air et des infrastructures de support à l'échelle du secteur d'étude. Le tableau 11 donne un aperçu général de l'offre relative aux activités de plein-air.

**Les principaux parcs dans le secteur d'étude.** Les activités de découverte et d'exploration du milieu naturel sont très populaires dans ce décor exceptionnel. Le territoire à l'étude compte quatre parcs d'envergure, soit le parc national Forillon, le parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, la réserve du Parc national de l'Archipel-de-Mingan, et le parc de Miguasha qui tous mettent en valeur d'innombrables ressources pour la pratique de telles activités. En plus de ces parcs, on compte également quelques parcs régionaux et municipaux dont l'archipel des Sept Îles et le Banc-de-Carleton.

**Tableau 11**  
**Aperçu de l'offre récréo-touristique vouée aux principales activités de plein-air dans le**  
**secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1995**

<i>Localisation</i>	<i>Site</i>	<i>Activités</i>
<b>Côte-Nord</b>		
Gallix	- Centre d'observation de la faune de Gallix - Station de ski Gallix	Pêche et observation Ski alpin
Sept-Îles	- Parc régional de l'Archipel des Sept Îles - Kayak en folie! - Bouchard et Blanchette Marine - Les plongeurs du Saint-Laurent - Parc de la Rivière-des-Rapides - Parc du Vieux-Quai	Randonnée et interprétation Kayak Plongée sous-marine Plongée sous-marine Randonnée et pêche blanche Vélo et randonnée
Port-Cartier	- Réserve faunique de Sept-Îles–Port-Cartier - Base de plein air Les Goélands - Club de vélo de montagne du 50 <sup>e</sup> parallèle - Îles Patterson et McCormick	Activités terrestres et nautiques Activités terrestres et nautiques Vélo Randonnée et interprétation
Havre-Saint-Pierre	- La maison du Portageur Mingan-Anticosti enr. - Réserve du parc national de l'Archipel-de-Mingan	Kayak de mer, traîneau à chiens Visites guidées, interprétation
Maliotenam	- Innu aventures	Expéditions autochtones
Magpie	- La Maison du Viking - Excursions « Vie à nature »	Excursions en canot Excursions en canot ou kayak
Port-Menier	- Canyon de la rivière Observation - Caverne de la rivière à la Patate - SÉPAQ Anticosti - Visites Anticosti - Safari Anticosti - Pourvoirie du lac Geneviève - Guide aventure	Observation Interprétation Interprétation et randonnée Observation et interprétation Interprétation et randonnée Activités terrestres et nautiques Kayak de mer
<b>Gaspésie-Nord</b>		
Mont-Saint-Pierre	- Ski-Choc  - Centre de renseignements sur le Vol libre et d'accueil touristique	Ski alpin et de randonnée, kayak de mer, vélo Deltaplane et parapente
Cap-Chat	- Association motoneigiste Mont-Logan	Motoneige
Tourelle	- Club motoneige de Tourelle	Motoneige
Chandler	- Club Les Sentiers Blancs	Motoneige
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	- Club de motoneige les Rapides Blancs inc.	Motoneige
Sainte-Anne-des-Monts	- Club du Grand Yétis	Ski de randonnée

<i>Localisation</i>	<i>Site</i>	<i>Activités</i>
Gaspé	- Parc national Forillon - Base de plongée Forillon - Centre d'amusement Béchervaise - Club de motoneige Les Bons Copains inc. - Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	Activités terrestres et nautiques Plongée sous-marine Ski alpin Motoneige Activités terrestres et nautiques
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs</b>		
Percé	- Club nautique de Percé	Plongée sous-marine
Pabos-Mills	- Base de plein air de Bellefeuille	Activités terrestres et nautiques
Bonaventure	- Cime Aventure inc. - Club de motoneige Tourbillon inc.	Canot et kayak de mer Motoneige
Paspébiac	- Club de motoneige Les Aigles Blancs inc.	Motoneige
Carleton	- Club Mont-Carleton	Motoneige
New Richmond	- Coop. Centre de ski Pin Rouge - Club Les Chevaliers de la motoneige inc.	Ski alpin Motoneige
Pointe-à-la-Croix	- Ski Mont-Restigouche - Club sportif Marquis de Malauze inc. - Lieu historique national de la Bataille-de-la-Restigouche	Ski alpin Motoneige Interprétation
Nouvelle	- Centre de plein-air Pointe-au-Corbeau - Parc de Miguasha - Club Équinexe	Activités terrestres et nautiques Randonnée et interprétation Équitation
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>		
Étang-du-Nord	- Explorivage - La Bouillée de bois	Excursions commentées Randonnée et interprétation
Cap-aux-Meules	- Le Pédalier - Aventure Plein air	Vélo Kayak de mer et fun boats
Grande-Entrée	- Club vacances «Les Îles»	Activités nautiques
L'Île-du-Havre-Aubert	- La Chevauchée des îles - La Calèches du Havre enr.	Équitation Équitation
Fatima	- L'Odyssée chevaline	Équitation

Sources : ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995; ATR de la Gaspésie, 1995; ATR des Îles-de-la-Madeleine, 1995.

**Le Parc national Forillon.** Le parc national Forillon qui occupe la pointe orientale de la péninsule gaspésienne, est devenu une destination pour un nombre grandissant de visiteurs. D'une superficie de 244,8 km<sup>2</sup> essentiellement boisés, le parc comprend aussi 4,4 km<sup>2</sup> du milieu

marin bordant la péninsule (Environnement Canada, 1994c). Son organisation repose donc sur des aménagements semi-intensifs tels que des pôles accessibles et liés par un corridor d'accès unique. Les principaux pôles d'activités sont les secteurs de Trait Carré, Cap-des-Rosiers, Cap-Bon-Ami, Penouille, Fort-Péninsule, Petit-Gaspé et Grande-Grave. Ces secteurs présentent une organisation hiérarchisée de l'intensif vers l'extensif afin de respecter la capacité de support du milieu naturel.

Du point de vue récréo-touristique, l'intérêt particulier du parc national Forillon se concentre sur la frange littorale de la péninsule. Les activités de randonnée y sont privilégiées pour offrir aux visiteurs un contact avec l'environnement du parc. Des sentiers de randonnée pédestre de courte et de moyenne durée, un corridor polyvalent (l'Anse-au-Griffon) réservé à l'usage des piétons, cyclistes, cavaliers et skieurs sont aménagés. Les activités relatives à la découverte du milieu marin telles que la plongée sous-marine et le kayak de mer y sont offertes. Les havres de Cap-des-Rosiers et de Grande-Grave sont considérés comme les lieux d'accès (départs et arrivées) pour les bateaux de croisière.

**La Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan.** Ce parc d'une superficie de 97 km<sup>2</sup> est situé en Moyenne-Côte-Nord le long du fleuve Saint-Laurent, au nord de l'île d'Anticosti (Environnement Canada, 1992b). Les aménagements et les services offerts par Parcs Canada sont limités afin de conserver le caractère naturel de cet archipel. Le concept d'aménagement s'articule autour de trois pôles : Longue-Pointe (monde marin), Mingan (culture amérindienne) et Havre-Saint-Pierre (monde insulaire) (Environnement Canada, 1992b). Un plan concernant la planification, l'aménagement et la gestion de la réserve a été produit en 1992 afin d'orienter les aménagements futurs.

Les activités de plein-air offertes sont principalement axées sur la randonnée guidée sur les îles avec un service d'interprétation. L'accès aux îles est assuré par les services d'excursions maritimes, de bateaux-taxis ou de croisières (voir section 3.1.4.2). Les visiteurs peuvent aussi s'adonner à la plongée sous-marine, au kayak de mer et à la voile dans certains secteurs.

**Le parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé.** Ce parc provincial est situé dans le golfe du Saint-Laurent, à l'extrémité est de la péninsule gaspésienne (MLCP, 1984). Le rocher Percé se trouve à 200 mètres de la côte, en face du village de Percé.

Les visiteurs peuvent s'adonner à la randonnée pédestre sur une quinzaine de kilomètres de sentiers qui offrent de nombreux points d'observation. Outre la promenade, les visiteurs peuvent pratiquer des activités spéciales telles que l'interprétation de l'histoire (manoir LeBoutillier) et l'interprétation de la faune à la colonie de Fous de Bassan. Au total, six activités d'interprétation sont offertes au parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé (MEF, 1995a). Un service de traversier permet d'accéder à l'île Bonaventure dotée d'un poste d'accueil pour les visiteurs.

**Le parc de Miguasha.** Ce parc provincial, situé à l'embouchure de la rivière Ristigouche et de la baie des Chaleurs, est l'un des plus prestigieux sites fossilifères au monde (MEF, 1995a). L'exploitation du potentiel paléontologique a orienté le développement du parc.

La principale activité du parc est la visite guidée qui propose une tournée de la salle d'exposition, du laboratoire pédagogique et des falaises. Le dégagement des fossiles dans la falaise amène les visiteurs à se familiariser avec les instruments utilisés. Un guide-animateur, explique les techniques de fouilles et de recherche de fossiles. Un sentier pédestre aménagé de 1,9 km montre, par des panneaux d'auto-interprétation, la vie sur la planète.

**Les autres parcs.** Le **parc régional de l'Archipel des Sept-Îles** s'articule autour des îles Dequen, Manowin, du Corossol, La Petite Basque, La Grande Basque, Petite Boule et Grosse Boule. Des sentiers de randonnée, des aires de pique-nique et des terrains de camping ont été aménagés sur l'île La Grande Basque. L'île du Corossol est l'un des plus importants refuges d'oiseaux migrateurs du Canada. L'un des objectifs du plan d'urbanisme de la ville de Sept-Îles est de «préserver un accès au fleuve et aux principaux cours d'eau ...» (Ville de Sept-Îles, 1991). Le **parc du Vieux-Quai**, au bord de la baie de Sept-Îles, est le centre de l'activité estivale. Une piste cyclable relie tous les quartiers de la ville à ce parc. La ville de Sept-Îles compte également le **parc de la Rivière-des-Rapides**, un lieu de détente toutes saisons, aménagé de sentiers pédestres conduisant à la rive du Saint-Laurent.



Le **parc de la Gaspésie**, situé dans l'arrière-pays à partir de Sainte-Anne-des-Monts entre le golfe et la baie des Chaleurs, est un parc de conservation qui fait partie du réseau des parcs québécois. Bien que situé à l'extérieur des limites du secteur d'étude, le parc de la Gaspésie constitue un attrait majeur dans la région. D'une superficie de 802 km<sup>2</sup>, le territoire comprend d'innombrables attraits tels que les monts Jacques-Cartier et Albert. Des sentiers pédestres de courtes et longues randonnées totalisant près de 100 km offrent un panorama exceptionnel.

Le **Banc de Carleton** dans la région de la baie des Chaleurs est un site récréatif permettant l'observation des oiseaux aquatiques, dont la Sterne pierregarin, qui nichent à l'extrémité sud de ce banc. Depuis 1995, ce site est désigné Refuge faunique du Barachois-de-Carleton. Toujours à Carleton, le **Banc de Larocque** situé à proximité permet d'accéder aux sentiers pédestres qui conduisent au sommet du mont Saint-Joseph (altitude de 555 mètres) d'où l'on a une vue imprenable sur la baie des Chaleurs, les côtes de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick (ATR de la Gaspésie, 1995).

**Les activités de plein-air.** En ce qui concerne les activités consommatrices des ressources, de nombreuses pourvoiries de chasse et de pêche opèrent dans le secteur d'étude, particulièrement dans l'arrière-pays, et notamment dans les régions de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord (tableau 12). Sept-Îles est relativement bien pourvue en infrastructures d'accueil pour les amateurs de chasse et de pêche; on compte deux ZEC et deux pourvoiries.

L'île d'Anticosti compte quatre clubs ou pourvoiries (ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995). La Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) offre les services liés aux activités de chasse et de pêche sur l'île d'Anticosti. D'autres activités sont offertes en parallèle aux services de pourvoirie. La *Pourvoirie du Lac-Geneviève*, par exemple, organise des excursions en mer et des visites guidées sur le territoire.

Le secteur d'étude comprend aussi des équipements voués principalement aux activités de plein-air non consommatrices des ressources. Des activités sportives variées (nautisme, plongée sous-marine, randonnée, équitation, sports d'équipes, etc.), peuvent être pratiquées sur tout le territoire. Différents clubs (plongée, motoneige, ski, etc.) offrent des excursions spécialisées. La *Réserve faunique de Sept-Îles-Port-Cartier*, la *Base de plein air Les*

**Tableau 12**  
**Aperçu de l'offre en clubs, pourvoiries et services de pêche**  
**dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs en 1995**

<i>Club, pourvoirie, service</i>	<i>Localisation</i>	<i>Description</i>
<b>Côte-Nord</b>		
Gîte du Phare	Pointe-des-Monts	Chasse et pêche
Zec de la Rivière-de-la-Trinité	Baie-Trinité	Chasse et pêche
Réserve faunique de Sept-Îles–Port-Cartier	Port-Cartier	Chasse et pêche
Association de protection de la rivière aux Rochers	Port-Cartier	Saumon
Auberge de la Rivière Aguanus inc.	Aguanish	Orignal, Ours, Saumon
Safari Nabisipi	Aguanish	Orignal, Ours, Lièvre, Truite de mer, Saumon
Les pourvoyeurs du Lac Holt inc.	Havre-Saint-Pierre	Orignal, Ouananiche, Omble de fontaine
Natashquan Safari inc.	Natashquan	Orignal, Ours, canards, Lièvre, Touladi
Pourvoirie de la Haute-Saint-Jean inc.	Rivière-Saint-Jean	Saumon
Pourvoirie Moisie-Ouapetec inc.	Sept-Îles	Saumon
Pourvoirie Mabec limitée	Sept-Îles	Ombles de fontaine, Orignal
Zec Matimek	Sept-Îles	Orignal, Ours, brochets, Omble de fontaine
Zec de la Rivière-Moisie	Sept-Îles	Saumon
Pourvoirie du Cerf-Sau inc.	Île d'Anticosti	Cerf de Virginie, Truite de mer, Saumon
Pourvoirie du Lac-Geneviève	Île d'Anticosti	Cerf de Virginie, Orignal, Truite de mer, Saumon, Omble de fontaine
Sépaq-Anticosti	Île d'Anticosti	Cerf de Virginie, Orignal, Truite de mer, Saumon, Omble de fontaine
Safari Anticosti inc.	Île d'Anticosti	Cerf de Virginie, Orignal, Truite de mer, Saumon, Omble de fontaine
Auberge de la Rivière-George inc.	Saint-Augustin	Saumon, Touladi, Omble de fontaine, Caribou, Ours
<b>Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs</b>		
Pourvoirie Beauséjour	Petite-Vallée	Ours, gibier, Saumon, Omble de fontaine
Ferme du Petit Moulin	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Cerf de Virginie, Ours, Faisan, Dindon, Saumon, Omble de fontaine

<i>Club, pourvoirie, service</i>	<i>Localisation</i>	<i>Description</i>
Réserve faunique de Port-Daniel	Port-Daniel	Omble de fontaine
Pourvoirie des Lacs Robidoux	New Richmond	Orignal, gibier, Omble de fontaine
Zec de la Rivière York	Gaspé	Saumon
Zec de la Grande-Rivière	Grande-Rivière	Saumon
Zec de la Rivière Bonaventure	Bonaventure	Saumon
<b>Îles-de-la-Madeleine*</b>		

Sources : ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995; ATR de la Gaspésie, 1995; ATR des Îles-de-la-Madeleine, 1995.

\* Le guide touristique (1995) des îles de la Madeleine ne mentionne aucun club ou pourvoirie offrant les services de chasse; seules des excursions de pêche semblent être offertes comme activité consommatrice des ressources.

*Goélands* à Port-Cartier, la *Base de plein air de Bellefeuille* à Pabos Mills et le *Centre de plein-air Pointe-au-Corbeau* à Nouvelle, sont les quatre principaux centres dotés des infrastructures pouvant accueillir une clientèle touristique et qui offrent les équipements nécessaires à la pratique de diverses activités terrestres et nautiques.

En raison de sa situation géographique, le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs jouit d'excellentes conditions d'enneigement. La région est dotée d'au moins cinq centres de ski alpin situés à Gallix (station de ski Gallix), Mont-Saint-Pierre (Ski-Choc), Gaspé (Centre d'amusement Béchervaise), New Richmond (Coop. centre de ski Pin Rouge) et Pointe-à-la-Croix (Ski Mont-Restigouche). On y trouve aussi un centre pour le ski de randonnée à Sainte-Anne-des-Monts (Club du Grand Yétis). De plus, le secteur d'étude attire bon nombre de motoneigistes qui peuvent profiter de près d'une dizaine de clubs dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs.

#### **3.1.4.4 Patrimoine et culture**

Dans le secteur d'étude, la question du patrimoine concerne tant le cadre naturel, particulièrement exceptionnel en raison de la présence des arrondissements naturels de l'Archipel-de-Mingan et Percé, que le cadre bâti, en raison des nombreux ensembles

architecturaux qui témoignent de l'évolution relative à l'occupation du territoire et du développement socio-économique de la région.

Le tableau 13 présente un inventaire des principaux biens culturels et arrondissements qui sont visés par la *Loi sur les biens culturels du Québec*. Les arrondissements de l'Archipel-de-Mingan et Percé, situés respectivement sur la Côte-Nord et dans la péninsule gaspésienne, sont sans doute les éléments présentant le plus grand intérêt parmi les paysages du secteur d'étude. La création de la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan contribue à la préservation de ce patrimoine unique qui fait la renommée de la région de la Côte-Nord, tout comme la création du parc de conservation québécois de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé qui assure la conservation et la mise en valeur du site.

Le golfe du Saint-Laurent revêt une signification patrimoniale particulière entre autres à cause de son rôle historique en matière de prélèvement des ressources fauniques. La colonisation du secteur d'étude par les pêcheurs a laissé des vestiges, aujourd'hui identifiés comme des sites historiques, notamment dans la municipalité Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, les municipalités de Pabos Mills, Paspébiac et L'Île-du-Havre-Aubert. Le potentiel archéologique du secteur d'étude n'est d'ailleurs plus à démontrer. Blanc-Sablon compte deux sites archéologiques (île au Bois et rivière Ouest) et un site historique (Room's Point) qui témoignent de l'origine de l'occupation humaine, tous deux reconnus par le ministère de la Culture et des Communications (Thibault, 1995). De plus, le Lieu historique national de la Bataille-de-la-Ristigouche, reconnu par Patrimoine canadien, témoigne de la traversée de la flotte de ravitaillement dépêchée au secours de la Nouvelle-France en 1760. Ce site, ouvert aux visiteurs en 1984, comprend un centre d'interprétation où sont exposés les vestiges d'une frégate française ayant pris part au combat.

À ces éléments, on peut ajouter les monuments historiques comptant parmi les ensembles les plus représentatifs du patrimoine bâti, notamment dans la région de la Gaspésie et de la Baie-des-Chaleurs. D'autres ensembles patrimoniaux identifiés dans les schémas d'aménagement, qui ne sont toutefois pas visés par la *Loi sur les biens culturels du Québec*, bénéficient d'une reconnaissance. Cette reconnaissance n'implique pas un pouvoir d'intervention

de la part de la MRC, mais souligne plutôt aux municipalités concernées leur opportunité d'inclure ces ensembles dans une réglementation visant à les protéger.

**Tableau 13**  
**Liste des principaux biens culturels et arrondissements dans le secteur d'étude**  
**Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs**

<i>Municipalité</i>	<i>Description</i>	<i>Statut</i>
<b>Côte-Nord</b>		
Baie-Trinité (Pointe-des-Monts)	Vieux phare, poudrière et les îles	Monument et lieu historique
Blanc-Sablon	Site archéologique de l'Île au Bois	Site archéologique
	Site archéologique de la rivière Ouest	Site archéologique
	Site historique de Room's Point	Site historique
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	Poste de pêche et de traite de Nantagamiou	Site et arrondissement historique
Havre-Saint-Pierre	Arrondissement naturel de l'Archipel de Mingan (centre culturel et d'interprétation)	Arrondissement naturel
Longue-Pointe	Arrondissement naturel de l'Archipel de Mingan (centre d'accueil de Parcs Canada)	Arrondissement naturel
<b>Gaspésie Nord, Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs</b>		
Sainte-Anne-des-Monts	Maison Lamontagne	Monument historique
Port-Daniel	Presbytère Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Monument historique
Pointe-à-la-Croix	Maison Busteded ou Bordeaux House	Monument historique
	Lieu historique national de la Bataille-de-la-Ristigouche*	Lieu historique national
Pabos Mills	Complexe commercial de pêche de Pabos	Site historique
New Carlisle	Maison René-Lévesque	Monument historique
New Richmond	Magasin général J.-A.-Gendron	Monument historique
Paspébiac	Banc de pêche	Site historique
Gaspé	Ash Inn	Monument historique
	Manoir Le Bouthillier	Monument historique
Percé	Arrondissement naturel de Percé	Arrondissement naturel
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>		
L'Étang-du-Nord	Église Saint-Pierre de La Vernière	Monument historique
L'Île-du-Havre-Aubert	Site de la Grave	Site historique

Source : Thibault, 1995.

\* Il est à noter que ce site relève de Patrimoine canadien et non de la *Loi sur les biens culturels* du gouvernement provincial.

### 3.1.5 Conservation

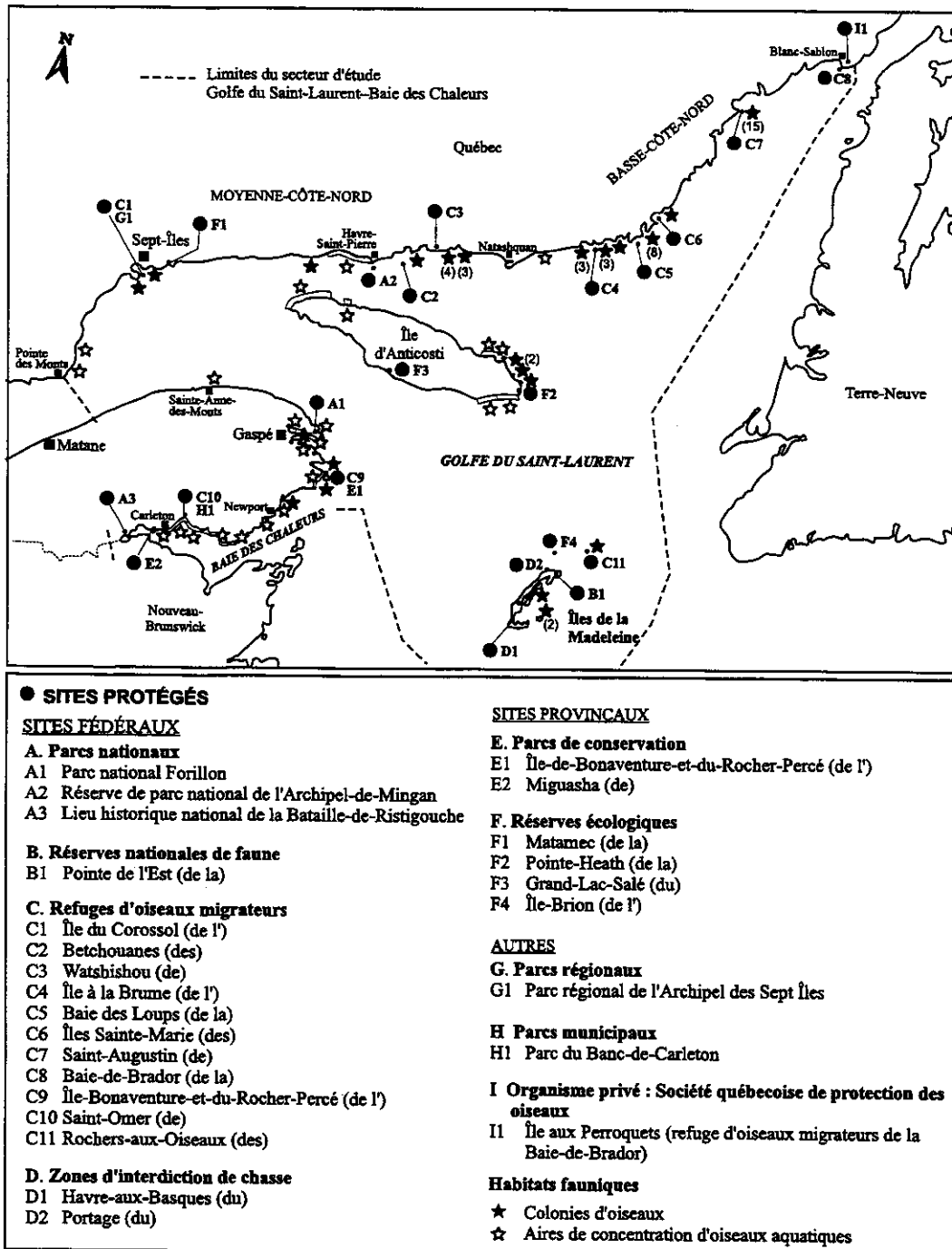
On estime à 37 p. 100 (8875 km<sup>2</sup>, voir tableau 3) le territoire affecté à la conservation par les MRC comprises dans le secteur d'étude. Comme on peut le remarquer à la figure 3, une part significative de l'affectation de conservation correspond à l'île d'Anticosti (7962 km<sup>2</sup>).

Dans le cadre des schémas d'aménagement concernés, les objectifs visés par une telle affectation se résument essentiellement à la conservation et à la mise en valeur des lieux identifiés. Ces sites bénéficient d'une reconnaissance d'ordre écologique au niveau municipal et régional, sans obligatoirement avoir une désignation officielle de conservation.

Au Québec, des politiques de préservation et de conservation viennent renforcer les orientations régionales en désignant certains sites à caractère exceptionnel par un statut de protection officiel au niveau provincial, fédéral ou par des organismes privés. Dans ce qui suit, on distingue dans un premier temps les territoires protégés par des statuts officiels qui découlent de lois provinciales ou fédérales. On tente ensuite de mettre en évidence les principaux éléments d'intérêt dont la valeur écologique est reconnue soit par les instances municipales ou régionales (schémas d'aménagement). La figure 6 donne un aperçu général des territoires protégés dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs.

#### 3.1.5.1 *Territoires protégés*

Sous juridiction fédérale, on compte le **parc national Forillon**. Créé en 1970 afin d'en assurer la sauvegarde, le parc constitue un territoire représentatif de la région naturelle des monts Notre-Dame et Mégantic, ainsi que des régions marines du golfe. Plusieurs éléments de ce riche patrimoine ont justifié son inclusion dans le réseau des parcs nationaux du Canada. Diverses phases de développement se sont succédées depuis sa création en vue d'offrir des aménagements et services destinés aux visiteurs, tout en préservant les richesses naturelles de ce territoire dont 98 p. 100 de sa superficie est protégée.



Source : Mousseau et al., 1997.

**Figure 6** Aires protégées dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs

La **réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan** a été créée par le Service canadien des parcs en 1984. Elle regroupe 900 îles et îlots, de l'île aux Perroquets jusqu'à l'embouchure de la rivière Aganus. L'endroit est réputé pour ses éléments naturels uniques tels que les monolithes sculptés par l'érosion de la mer, une faune ailée diversifiée dont le macareux, ainsi que des marsouins, des phoques et des baleines que l'on rencontre au large.

L'**Archipel-de-Mingan** est également désigné comme arrondissement naturel au niveau provincial, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, tout comme l'**Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé**. Selon Boucher (1992), les arrondissements naturels misent sur la protection de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque d'une région. Une telle désignation suppose que le site ainsi reconnu a fait l'objet de désignations en vertu d'autres statuts. Le Lieu historique national de la Bataille-de-la-Ristigouche à Pointe-à-la-Croix commémore le combat de 1760 opposant la France et la Grande-Bretagne (voir section 3.1.4.4). Ce site relevant de Patrimoine canadien met en valeur les vestiges retirés de l'épave du Machault.

Une partie de l'arrondissement naturel de l'**Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé** possède aussi le statut de parc provincial de conservation. Géré par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) à partir de 1985, actuellement par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), ce site accueille une faune ailée exceptionnelle et présente un panorama unique. L'île Bonaventure d'une superficie de 4,16 km<sup>2</sup>, abrite la plus importante colonie de Fous de Bassan en Amérique du Nord (MEF, 1995a). En 1994, on estimait que cette colonie comptait 32 048 couples (BIOMQ, 1996). Le rocher Percé, une masse imposante de calcaire qui émerge de la mer et qui sert d'habitat aux oiseaux marins, est devenu le symbole de la région gaspésienne. On estime la superficie du parc de conservation québécois de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé à près de 6 km<sup>2</sup> (Boucher, 1992).

Un deuxième parc provincial de conservation se trouve dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, à savoir le **parc de Miguasha**. Ce parc d'une superficie d'environ un kilomètre carré seulement a été créé en 1985 et constitue un sanctuaire paléontologique où se côtoient spores, plantes, invertébrés ainsi qu'une vingtaine d'espèces de poissons fossiles (MEF,



1995a). Mondialement reconnu, le parc de Miguasha représente l'un des plus prestigieux paléoécosystèmes de la période du Dévonien (ATR de la Gaspésie, 1995).

Le Service canadien de la faune a sous sa juridiction plusieurs sites protégés dans le secteur d'étude. Le secteur des Îles-de-la-Madeleine compte une réserve nationale de faune (Pointe-de-l'Est) et deux zones d'interdiction de chasse (du Havre-aux-Basques et du Portage). En vertu de la *Loi sur la faune du Canada*, la **Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est**, d'une superficie de 6,8 km<sup>2</sup>, bénéficie d'une protection des espèces fauniques et floristiques considérées rares ou menacées, ainsi que des habitats pour oiseaux migrateurs (Boucher, 1992). Les **Zones d'interdiction de chasse du Havre-aux-Basques** (superficie de 35 km<sup>2</sup>) et du **Portage** (superficie de 12 km<sup>2</sup>) sont régies par la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (Boucher, 1992). Le statut attribué à ces aires les protègent des activités de chasse et d'autres perturbations pouvant nuire aux populations de la faune aillée.

Les **refuges pour oiseaux migrateurs** sont également sous la juridiction du Service canadien de la faune et sont régis par la *Convention sur les oiseaux migrateurs*. Il y en a 11 dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs, qui visent les mêmes objectifs de préservation que les zones d'interdiction de chasse. Huit refuges se trouvent dans le secteur Côte-Nord. Leur superficie totalise environ 311 km<sup>2</sup> (Boucher, 1992). Le plus important est le refuge de Watshishou, d'une superficie de 112 km<sup>2</sup>. Dans le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, le refuge de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé vient en tête avec une superficie de 13,4 km<sup>2</sup> (Boucher, 1992).

Le territoire à l'étude compte également quatre réserves écologiques protégées en vertu du *Règlement sur les réserves écologiques* géré par le MEF. Il s'agit de la **Réserve écologique de la Pointe-Heath** et celle du **Grand-Lac-Salé**, toutes deux situées sur l'île d'Anticosti, de la **Réserve écologique de l'Île-Brion** près des îles de la Madeleine et de la **Réserve écologique de la Matamec à Sept-Îles**. Le statut de réserve écologique vise à «assurer la protection permanente, la conservation intégrale et la régénération de différents types d'espèces, de populations, d'habitats (...) constituant des éléments représentatifs (...) du patrimoine

écologique et biologique du Québec. L'accès aux réserves écologiques est limité aux fins d'éducation et de recherche scientifique» (Boucher, 1992).

### **3.1.5.2 Autres sites d'intérêt écologique**

D'autres sites d'intérêt ne bénéficiant pas d'un statut légal de protection sont néanmoins reconnus pour leur valeur écologique. À la lumière des schémas d'aménagement, on souligne l'intérêt faunique ou floristique de certaines zones qui font l'objet d'une préservation plus ou moins intégrale.

Dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie-des-Chaleurs, les orientations des MRC à l'égard des territoires d'intérêt sont pour la plupart axées sur la préservation des rivières à Saumon très nombreuses, notamment dans la MRC Minganie, la MRC Denis-Riverin et celle d'Avignon. D'autre part, des sites ornithologiques sont également reconnus au niveau régional; la MRC d'Avignon par exemple identifie certains milieux à Maria, Carleton, Pointe-à-la-Croix et Nouvelle. Les barachois de New Richmond, Bonaventure, Paspébiac et Hopetown sont identifiés comme étant d'intérêt écologique au sens du schéma d'aménagement de la MRC Bonaventure (1987), en vue d'en préserver le caractère faunique.

De tous les sites d'intérêt voués à la conservation de la ressource faunique et identifiés dans les schémas d'aménagement concernés, l'île d'Anticosti, reconnue par la MRC Minganie (1987), est le plus important en superficie, avec 7943 km<sup>2</sup>. Le territoire auparavant sous la responsabilité du MLCP a été transféré en 1985 à la Société des établissements de plein air du Québec, une Société d'État. Ce site comprend un cheptel estimé à environ 120 000 cervidés (ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995). Le Cerf de Virginie et le Saumon constituent les principales espèces attirant les chasseurs et pêcheurs sur l'île. En plus des réserves évologiques de la Pointe-Heath et du Grand-Lac-Salé, le territoire de l'île d'Anticosti compte plusieurs sites d'observation d'oiseaux et des cavernes propices à la spéléologie (Lamoureux, 1997).

## **3.2 Contraintes**

### **3.2.1 Lieux d'élimination de déchets dangereux**

Les lieux d'élimination des déchets dangereux ont été inventoriés par le ministère de l'Environnement du Québec et classés selon leur risque potentiel pour la santé humaine et l'environnement (MENVIQ, 1991a; 1991b). De son côté, Environnement Canada a procédé à l'inventaire des terrains fédéraux reconnus contaminés et potentiellement contaminés au Québec (D'Aragon, Desbiens, Halde & Associés ltée et Roche ltée, 1992). En 1991, on dénombrait au total 16 lieux d'élimination de déchets dangereux reconnus contaminés sur le territoire à l'étude, dont plusieurs sont d'origine industrielle ou encore d'anciens dépotoirs. Il est à noter que quatre de ces lieux ont été retirés de l'inventaire depuis par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Ces lieux sont listés au tableau 14 et la figure 7 indique leur emplacement. Il est important de souligner qu'il est question ici d'un inventaire des lieux localisés sur le territoire des municipalités à l'étude. Il n'est donc pas question d'identifier spécifiquement les lieux problématiques relativement à la contamination du golfe comme c'est le cas dans le rapport technique portant sur les aspects physico-chimiques. Nous avons également tenu compte de ceux pouvant présenter des contraintes pour l'aménagement du territoire. Parmi les 12 lieux reconnus contaminés et les cinq potentiellement contaminés inventoriés ici, le rapport sur les aspects physico-chimiques en retient neuf reconnus comme présentant un risque de contamination des eaux de surface du golfe ou de l'un de ses affluents, et deux lieux potentiellement contaminés (Gagnon *et al.*, 1997).

Tableau 14

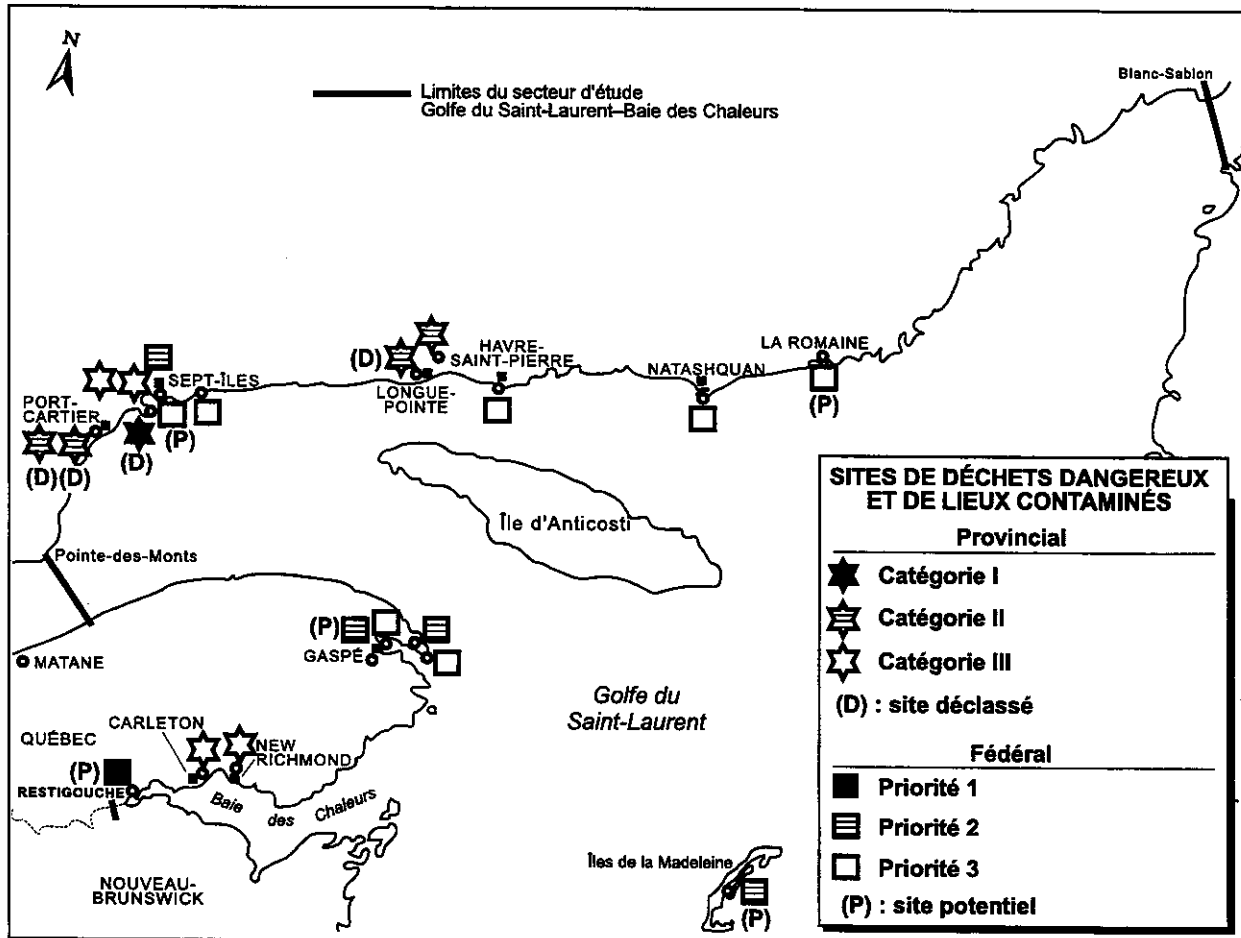
Lieux d'élimination de déchets dangereux et lieux contaminés dans le secteur d'étude  
Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs en 1991-1992

<i>Localisation</i>	<i>Nom du terrain</i>	<i>Classification</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Principaux contaminants</i>	<i>Risque potentiel de contamination</i>
<b>A. Inventaire provincial</b>					
Sept-Îles	Ancien dépotoir municipal (déchets municipaux et industriels) (1964-1974)	III	Ville de Sept-Îles	Cendres et hydrocarbures	Nappe d'eau souterraine et un marécage
	Ancien dépotoir municipal (déchets municipaux et industriels) (1974-1983)	III	Ville de Sept-Îles	Cendres et hydrocarbures	Nappe d'eau souterraine et un marécage
	Dépotoir de Mine Wabush (Pointe-Noire)*	I	Mine Wabush	Hydrocarbures	Baie de Sept-Îles
Port-Cartier	Ancien dépotoir municipal (déchets municipaux et industriels) (1968-1978)*	II	Terre de la Couronne	Non déterminé	Rivière Vachon
	Ancien dépotoir municipal (déchets municipaux et industriels) (avant 1968)*	II	Ville de Port-Cartier	Hydrocarbures	Rivière aux Rochers
Longue-Pointe-de-Mingan	Dépôt de barils près de la rivière Manitou*	II	Ministère des Transports du Québec	Corrosion et bitume	Rivière Manitou
	Dépôt de goudron sur le terrain de l'aéroport de Mingan	II	Ministère des Transports du Québec	Goudron	Sol, nappe d'eau souterraine et prise d'eau municipale
New Richmond	Dépôt d'Emballage Stone (Canada)	III	Emballage Stone (Canada)	Boues, lies et grès	Nappe d'eau souterraine
Carleton	Lieu d'enfouissement de déchets solides contaminés par du mazout	III	Sylvain Barriault	Déchets contaminés par des hydrocarbures	Nappe d'eau souterraine

<i>Localisation</i>	<i>Nom du terrain</i>	<i>Classification</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Principaux contaminants</i>	<i>Risque potentiel de contamination</i>
<b>B. Terrains fédéraux</b>					
Aéroport de Sept-Îles	Ancien dépotoir et site d'entraînement des pompiers	Priorité 2	Transports Canada	HAM, HAP, hydrocarbures	-
Parc national de Forillon	Installations sanitaires, dépotoir, réservoirs	Priorité 2	Patrimoine canadien	Hydrocarbures	-
Réserve indienne de Restigouche (P)	Réservoirs, dépotoir, tannerie	Priorité 1	Affaires indiennes et du Nord Canada	Hydrocarbures, produits chimiques	-
Aéroport de Gaspé (P)	Réservoirs souterrains	Priorité 2	Transports Canada	Hydrocarbures	-
Aéroport des Îles-de-la-Madeleine (P)	Ancien dépotoir et site d'entraînement	Priorité 2	Transports Canada	Hydrocarbures, solvants	-
Port de Sept-Îles (P)	Transbordement de produits pétroliers	Priorité 3	Ports Canada	Hydrocarbures	-
Réserve indienne La Romaine (P)	Réservoirs souterrains	Priorité 3	Affaires indiennes et du Nord Canada	Huile à chauffage	-
Port de Havre-Saint-Pierre	Transbordement de minerai et d'hydrocarbures	Priorité 3	Pacific Canadian	Hydrocarbures	-
Port de Sandy Beach (Gaspé)	Transbordement de minerai et d'hydrocarbures	Priorité 3	Pacific Canadian	Hydrocarbures, BPC	-
Station des Forces armées canadiennes à Moisie	Réservoirs et site d'entraînement	Priorité 3	Défense nationale	Hydrocarbures	-
Phare de Cap-Gaspé	Dépotoir	Priorité 3	Garde côtière canadienne	Huiles usées	-
Phare de Natashquan	Dépotoir	Priorité 3	Garde côtière canadienne	Huiles usées	-

*Sources* : MENVIQ, 1991a; 1991b; D'Aragon, Desbiens, Halde et associés ltée et Roche ltée, 1992; Lamoureux, 1996.

\* Ces lieux qui figuraient dans l'inventaire de 1991 ont été retirés depuis par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.



Sources : MENVIQ, 1991a, 1991b; d' Aragon, Desbiens, Halde et associés ltée et Roche ltée, 1992.

**Figure 7** Localisation des lieux d'élimination de déchets dangereux et des lieux contaminés dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs

### 3.2.1.1 Inventaire provincial

Un premier inventaire a été réalisé par le Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux (GERLED) en 1984 (MENVIQ, 1988b). Cet inventaire a été complété entre 1985 et 1991 pour finalement constituer l'inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux au Québec (MENVIQ, 1991a; 1991b). Il recense tous les lieux où des déchets

dangereux provenant d'activités industrielles, municipales ou minières pourraient avoir été entreposés ou enfouis. Ces sites ont été par la suite classés selon les priorités d'intervention et les potentiels de risques pour l'environnement et la santé publique. Quatre catégories de sites ont ainsi été identifiées soit : I - Potentiel élevé; II - Potentiel moyen; III - Potentiel faible et IIIIR - Restauré faisant l'objet d'un suivi (voir annexe 4 pour plus de détails).

Dans l'inventaire provincial, on dénombrait neuf lieux contaminés dans le secteur d'étude en 1991. Sept d'entre eux étaient localisés dans le secteur Côte-Nord : trois à Sept-Îles, deux à Port-Cartier et deux à Longue-Pointe; les deux autres se trouvaient dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, plus précisément à New Richmond et Carleton. De ces neuf lieux, seul le dépotoir de Mine Wabush à Sept-Îles était reconnu comme posant un risque élevé pour l'environnement ou la santé publique (Catégorie I). En 1991, ce terrain présentait un potentiel élevé de risque de contamination de la baie de Sept-Îles par des hydrocarbure. Depuis, les barils contenant des huiles et des graisses ont été décontaminés sur place et les sols contaminés ont été excavés et expédiés pour traitement (Lamoureux, 1996). La décontamination du site étant terminée depuis 1995, il a donc été retiré de l'inventaire GERLED. Deux anciens dépotoirs municipaux situés à Port-Cartier ainsi qu'un site de dépôt de barils à Longue-Pointe-de-Mingan ont également été retirés de l'inventaire en 1996 pour traitement par le Service environnement de la Direction régionale de la Côte-Nord (Lamoureux, 1996). Par conséquent, l'inventaire provincial du ministère de l'Environnement et de la Faune dénombre actuellement cinq sites reconnus contaminés dans le secteur d'étude (figure 7).

### **3.2.1.2 Inventaire fédéral**

Les terrains fédéraux contaminés ont été répertoriés pour le compte d'Environnement Canada dans l'étude conduite par D'Aragon, Desbiens, Halde & Associés ltée et Roche ltée (1992). Ces sites ont été hiérarchisés selon trois niveaux d'intervention reflétant les risques pour la santé humaine et l'environnement, et l'urgence des interventions. Les terrains de priorité 1 supposent une intervention immédiate, et ceux de priorité 2, une intervention à moyen terme. Les

sites de priorité 3 ne sont pas considérés dangereux; les interventions viseront à les décontaminer et à les restaurer.

Sept terrains sont reconnus contaminés dans les secteurs d'étude, dont cinq de priorité 3 et deux de priorité 2. On en dénombre quatre dans le secteur Côte-Nord et trois dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs. Les sites de priorité 2 sont l'aéroport de Sept-Îles, contaminé par des hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) et polycycliques (HAP) et par des métaux lourds. Cette contamination origine de la présence de réservoirs souterrains, d'anciens dépotoirs et des activités d'entraînement des pompiers. Des déversements accidentels de produits pétroliers ont également été rapportés dans les années passées. Un suivi de la qualité des eaux souterraines a été effectué au cours des années. À la lumière des résultats, des mesures correctrices ont été envisagées, sauf à l'endroit de l'ancien site d'entraînement des pompiers où une étude de caractérisation plus détaillée a été recommandé en 1996 (Environnement Canada, 1996). En raison du risque potentiel de contamination des puits alimentant les résidants, un contrôle environnemental est prévu tout au long du processus de décontamination et même après, afin d'évaluer l'efficacité des mesures.

Le deuxième site se trouve dans le parc national Forillon. Il s'agit d'une fosse ayant servi à l'enfouissement des résidus de toilettes chimiques aménagée à Cap-des-Rosiers, et qui a été en opération de 1970 à 1977. La présence de réservoirs souterrains et hors-terre dans le parc national Forillon a aussi favorisé la contamination de certains lots par des hydrocarbures.

Aux sites reconnus contaminés, il y a lieu d'ajouter ceux présentant un potentiel de contamination. On en compte cinq dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs. Ces sites sont visés afin de réaliser une caractérisation environnementale des sols et des eaux. Selon leur priorité, la caractérisation est prévue soit à court terme (priorité 1), à moyen terme (priorité 2) ou à long terme (priorité 3). Parmi les sites retenus comme potentiellement contaminés figure l'aéroport des îles de la Madeleine dont 800 m<sup>3</sup> de sols contaminés ont été récemment traités par un procédé biologique.



### 3.2.2 Zone inondable

Une entente entre le gouvernement provincial et fédéral intervenue en octobre 1976 accordait une somme de cinq millions de dollars pour la cartographie des plaines d'inondation des principaux cours d'eau du Québec (MENVIQ et Environnement Canada, 1987). L'objet de la *Convention relative à la cartographie des plaines inondables* consiste à limiter le développement dans ces zones afin de les protéger et de limiter les dommages occasionnés presque exclusivement par les crues printanières (voir annexe 5 pour plus de détails).

La politique d'intervention établie suite à l'entente gouvernementale est encadrée par la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui relève de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Son application est régie par des mécanismes prévus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme.

Certaines zones situées dans le territoire à l'étude sont inscrites sur la liste des zones devant faire l'objet d'une cartographie officielle en 1993-1994 (Comité de mise en œuvre de la Convention, 1993). Il s'agit des rivières Saint-Jean, York, au Renard et Dartmouth à Gaspé, de la rivière Grande Vallée à Grande-Vallée, de la rivière à Claude dans la municipalité du même nom, des rivières Marsoui, Sainte-Anne, Cap-Chat, Bonaventure, Petite rivière Cascapédia à New Richmond, du Grand-Pabos à Pabos-Mills et du Gros Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, pour lesquelles des travaux de cartographie sont prévus dans le cadre de la Convention.

### 3.2.3 Autres contraintes

D'autres zones de contraintes sont identifiées dans les schémas d'aménagement des MRC concernées. Il s'agit principalement de zones où la topographie limite les usages en matière d'aménagement du territoire, ou alors de zones présentant des risques de décrochement, de coulée argileuse ou des traces d'érosion affectant les argiles. Ces zones exposées aux mouvements de terrain sont susceptibles d'affecter la sécurité publique.

Dans le secteur Côte-Nord, on remarque des zones sujettes aux mouvements de terrain telles que les berges de la rivière Pentecôte et de la rivière Moisie. Un peu plus à l'est (MRC Minganie), on rencontre de vastes étendues de matériaux sableux propices à l'érosion des zones sensibles telles que les talus bordant les cours d'eau et le littoral. De telles zones existent dans les municipalités de Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Aguanish et Natashquan. Les risques de coulées argileuses sont importants le long du littoral; le tracé de la route 138 dans la MRC Minganie a d'ailleurs dû être modifié à la suite d'événements antérieurs.

Dans la région de la péninsule gaspésienne et de la baie des Chaleurs, on relève des zones de mouvements de terrain entre autres dans les municipalités de Percé, Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Grande-Rivière, Pabos, Newport, Saint-Siméon et New Richmond.

### **3.3 Infrastructures**

Les infrastructures de transport et d'énergie sont illustrées à la figure 8.

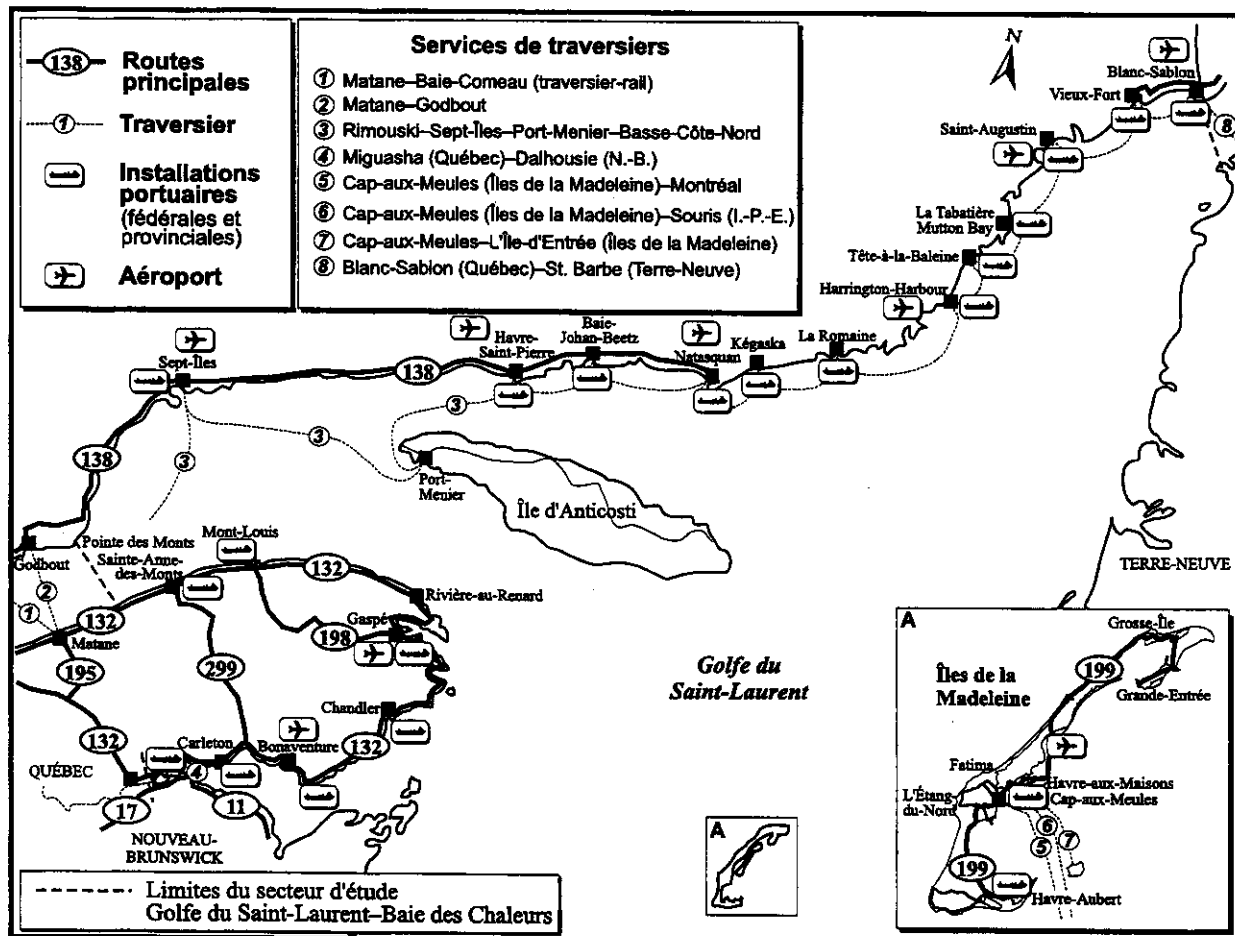
#### **3.3.1 Transports**

L'offre en réseaux de transport favorise l'accessibilité et constitue une incitation pour la localisation des équipements et des activités dans certaines zones. Un réseau de communication bien développé influence ainsi la localisation résidentielle, industrielle et de toute autre fonction urbaine. L'isolement et la difficulté d'accès de certains sites à l'intérieur du secteur d'étude ont favorisé des voies de communication diverses (terrestres, maritimes, ferroviaires, aériennes).

**Transport routier.** Le principal réseau routier du territoire à l'étude se limite à deux axes linéaires auxquels se greffent les infrastructures urbaines et les fonctions s'y rattachant. Les voies régionales traversant d'est en ouest sont les routes 138 sur la Côte-Nord et 132 dans la péninsule gaspésienne. La route 138 se termine à Natashquan; un bateau-passeur assure la navette entre Natashquan et les différents villages côtiers de la Basse-Côte-Nord. À partir de Aguanish jusqu'à Bonne-Espérance, un tracé pour motoneige est ouvert généralement de janvier à mars. Ce

tracé balisé sur 455 kilomètres est sous la responsabilité de Transports Québec qui en assure l'entretien.

La route 132 dessert tout le littoral de la péninsule gaspésienne jusque dans la baie des Chaleurs. La liaison avec l'intérieur des terres est assurée par les routes 299 (liaison nord-sud) et 198 (liaison est-ouest).



Sources : Transports Québec, 1996 ; Transports Canada, 1995.

Figure 8 Infrastructures de transport

Aux îles de la Madeleine, le réseau routier mesure au total 300 km (MRC Les Îles-de-la-Madeleine, 1987). La route 199 constitue l'artère principale; 114 km de chemins municipaux relient à la route 199 les localités qui ne sont pas situées en bordure de cette route.

**Transport ferroviaire.** Le transport ferroviaire permet la liaison entre l'unité urbaine et l'unité ressources (arrière-pays) dans la région de la Côte-Nord. Le chemin de fer QNS&L est le seul service de transport ferroviaire entre Sept-Îles et Schefferville, et assure la liaison trois fois par semaine (ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995). En Gaspésie, un lien ferroviaire du Canadien National à partir de Gaspé emprunte le même trajet que la route 132 entre la baie des Chaleurs et la municipalité de Mont-Joli (ZIP 18). Via Rail assure les services pour passagers à partir des gares de Port-Daniel, New Carlisle, Bonaventure, New Richmond, Carleton, Matapédia et Nouvelle.

**Transport maritime.** Les infrastructures liées au transport maritime ont favorisé l'implantation d'industries, notamment à Sept-Îles et Port-Cartier. On compte huit ports fédéraux sur le territoire à l'étude, dont ceux de Sept-Îles et Gaspé. Dans le schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières (1987) à l'égard du port de Sept-Îles, il est prévu d'étendre le service de traversier-rail en installant les équipements nécessaires.

Plusieurs quais et petits ports à rayonnement local situés dans le secteur d'étude offrent des possibilités d'accostage ainsi que des aménagements prévus pour le débarquement des captures de pêche. Le secteur abrite aussi de petits havres de pêche destinés à accommoder pêcheurs ou plaisanciers.

En ce qui concerne la desserte maritime, un lien interrives quotidien était offert par Croisières Nordik entre Havre-Saint-Pierre et Baie-Johan-Beetz (Côte-Nord), Port-Menier (île d'Anticosti) et Rivière-au-Renard en Gaspésie. Ce service a toutefois cessé récemment. Une fois par semaine, une desserte maritime relie Rimouski, Sept-Îles, Port-Menier, Havre-Saint-Pierre et la Basse-Côte-Nord (La Romaine, Harrington-Harbour, Tête-à-la-Baleine, La Tabatière, Saint-Augustin et Blanc-Sablon). Enfin, une desserte saisonnière reliait Carleton à Cap-aux-Meules (îles de la Madeleine) mais elle a cessé en 1996-1997.

L'activité maritime a connu des fluctuations à certains endroits dans les secteurs Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs et celui des Îles-de-la-Madeleine. Les activités portuaires sont tributaires de la conjoncture des pêches et des produits forestiers, principales activités dans ces secteurs.

**Transport aérien.** Dans le secteur Côte-Nord, le principal aéroport est celui de Sept-Îles; il est en outre desservi par six aéroports secondaires dont celui de l'île d'Anticosti. Ces aéroports secondaires sont situés sur la bande littorale dans les villages nord-côtiers, par exemple à Longue-Pointe, Havre-Saint-Pierre, Natashquan, Harrington-Harbour (plus précisément à Chevery, en face de l'île de Harrington-Harbour), Saint-Augustin et Blanc-Sablon. De plus, il existe des pistes d'atterrissage ou des bases d'hydravions dans les villages nord-côtiers, notamment à l'est de Natashquan où le transport routier est peu développé, voire inexistant.

Les secteurs Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs et des Îles-de-la-Madeleine sont desservis par trois aéroports principaux, soit celui de Gaspé et des îles de la Madeleine sous juridiction fédérale, et celui de Bonaventure qui relève des instances provinciales. De ces trois aéroports, celui des îles de la Madeleine situé à Havre-aux-Maisons est le plus achalandé sur le plan des embarquements et des débarquements. Cet aéroport est doté de deux pistes asphaltées (une de 1400 mètre et une autre de 1100 mètres) (OPDQ, 1991). L'aéroport de Gaspé, équipé d'une piste asphaltée de 1210 mètre, assure la liaison avec les grands centres du Québec et sert de base aux CL-215 utilisés pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêts (OPDQ, 1991). Le transporteur local assure d'ailleurs le transport à destination de l'aéroport des îles de la Madeleine (MRC de la Côte-de-Gaspé, 1987). L'aéroport de Bonaventure, doté d'une piste de 1820 mètres, offre également des services réguliers en provenance et à destination de Mont-Joli et des îles de la Madeleine (OPDQ, 1991).

Les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs sont également desservis par trois aéroports secondaires situés à Sainte-Anne-des-Monts, Rivière-à-la-Madeleine et Pabos (MRC Denis-Riverin, 1986; MRC La Côte-de-Gaspé, 1987).

### 3.3.2 Énergie

Le réseau électrique à l'intérieur du secteur Côte-Nord est constitué de barrages et de centrales du genre des ouvrages érigés sur la rivière Magpie dont les infrastructures, d'une capacité de deux mégawatts, datent de 1958 (ATR de Manicouagan et de Duplessis, 1995). Deux autres centrales privées sont situées sur la rivière Sainte-Marguerite : SM-1 d'une puissance de 8 MW et SM-2 d'une puissance de 18 MW (BAPE, 1993). La centrale SM-2 est exploitée par la compagnie Gulf Power et est reliée par une ligne de 44 kV au poste de l'Iron Ore à Sept-Îles. Elle alimente également la charge de la municipalité de Gallix. Hydro-Québec entreprend actuellement l'aménagement d'une troisième centrale (SM-3) sur cette rivière, en amont, à l'extérieur des limites du secteur d'étude. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'une audience publique en 1993 (voir section 4.4.3).

Selon la MRC de Sept-Rivières (1986), les rivières du secteur Côte-Nord ont un potentiel hydraulique indéniable. La rivière Romaine a notamment fait l'objet d'une étude par Hydro-Québec (MRC de Sept-Rivières, 1986). En plus des trois centrales hydroélectriques situées dans les limites de ce secteur, on compte plusieurs centrales diesel sur la Basse-Côte-Nord soit une en aval de Natashquan, une autre sur l'île d'Anticosti et une dans la baie des Chaleurs à Chandler (Désy et Dufour, 1991).

Le réseau de lignes à 161 kV, qui longe le littoral et assure le transport d'énergie sur la Côte-Nord, alimente les postes de distribution de Pentecôte, Rivière-aux-Rochers, Port-Cartier, Pointe-Noire, Sept-Îles, Rivière-au-Tonnerre, Havre-Saint-Pierre et Natashquan (MRC de Sept-Rivières, 1986; MRC Minganie, 1987). La centrale du lac Robertson, d'une puissance de 21 MW, alimentera 13 villages de la Basse-Côte-Nord à partir d'une ligne de 69 kV et de deux nouveaux postes de 69 kV-12kV à Saint-Augustin et Blanc-Sablon et une nouvelle ligne à 69 kV reliera la centrale à un nouveau poste de 69-25 kV à La Tabatière (Lamoureux, 1996). Ces nouveaux postes remplaceront les centrales diesel de La Tabatière (6 groupes diesel totalisant 4700 kW), de Saint-Augustin (5 groupes diesel pour 3000 kW) et de Lourdes-de-Blanc-Sablon (8 groupes diesel pour 6200 kW). L'ancienne centrale diesel de La Romaine (4 groupes diesel d'une

puissance de 2400 kW) est en voie d'être désaffectée, cette localité étant maintenant desservie par le réseau d'Hydro-Québec (Lamoureux, 1996).

En 1993, Hydro-Québec a relocalisé la centrale de l'île d'Anticosti. Dans un premier temps, elle a été équipée de deux groupes électrogènes de 800 kW et d'un groupe de 1135 kW, et par la suite de quatre groupes de 1135 kW. La nouvelle centrale de Port-Menier remplace une centrale thermique qui était équipée de deux groupes électrogènes de 800 kW et d'un troisième de 400 kW (Lamoureux, 1996).

Dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, les principaux postes de distribution et de transport d'électricité sont ceux de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Rivière-Sainte-Anne, Anse-Pleureuse, Grande-Vallée, Rivière-au-Renard, Gaspé, Chandler, New Richmond, Caplan, Bonaventure, Port-Daniel, Maria, Carleton, Nouvelle et Matapédia. Les lignes de répartition montent à l'intérieur des terres en longeant les routes comme la 299 et la 198, ou en passant en pleine forêt. Elles longent cependant le littoral à certains endroits dans la baie des Chaleurs.

Le secteur des Îles-de-la-Madeleine est alimenté par deux centrales thermiques (diesel), l'une située aux limites de Cap-aux-Meules et de l'Étang-du-Nord, l'autre sur l'île d'Entrée. Une ligne de répartition de 69 kV reliée à trois postes de distribution à L'Île-du-Havre-Aubert, Havre-aux-Maisons et Grosse-Île alimente les municipalités des îles.

Le développement de l'énergie éolienne a été proposé par Hydro-Québec et des entreprises privées, notamment à Cap-Chat, Percé et Havre-aux-Maisons (îles de la Madeleine). En novembre 1994, le projet du parc éolien de Havre-aux-Maisons a été autorisé par le MEF. D'une capacité nominale de 6,48 MW, ce parc comprendra 16 éoliennes (Roussy, 1996). Aucuns travaux n'ont cependant été réalisés jusqu'à maintenant. Le bureau d'audiences publiques procède actuellement à l'évaluation d'un projet de parc éolien qui couvrira le territoire en amont de Saint-Ulric jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts. Enfin, un troisième projet pourrait voir le jour à Percé, dans la localité de Val d'Espoir. Aucune demande de certificat d'autorisation se rapportant à ce dernier projet n'a cependant été présentée au MEF (Roussy, 1996).

## CHAPITRE 4 **Les usages du milieu**

Le but de ce chapitre est d'établir un portrait des besoins ou de la demande en eau pour six catégories d'activités qui dépendent directement ou indirectement du fleuve, soit les activités municipales, industrielles, agricoles, commerciales, récréo-touristiques et riveraines. Pour les cinq premières catégories, l'analyse cherche à caractériser la demande ou les besoins en eau en mettant l'accent sur 1) les quantités d'eau prélevées ou rejetées; 2) les coûts économiques, et dans certains cas les retombées économiques des activités ou des investissements liés aux usages; 3) l'état d'avancement des programmes d'assainissement; 4) le degré de participation ou de fréquentation dans le cas des activités récréo-touristiques et (ou) 5) les dimensions sociales de l'utilisation de l'eau et du milieu riverain. Une méthodologie spécifique pour ce dernier aspect est présentée au début de la section 4.7.

De façon générale, ce chapitre présente une synthèse des données provenant de recensements statistiques, de diverses banques de données, de monographies, de rapports techniques et de contacts personnels.

### **4.1 Activités municipales**

Les activités municipales abordées font essentiellement référence à l'approvisionnement en eau et aux rejets provenant des infrastructures municipales conçues à ces effets.

#### **4.1.1 Approvisionnement en eau**

Le long du Golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, compte tenu de la salinité de l'eau, l'approvisionnement en eau dépend essentiellement de sources d'alimentation souterraines (puits) ou de surface (lacs ou rivières). Le profil que nous dressons sommairement se limite aux principales municipalités riveraines (plus de 2500 habitants) et découle d'une enquête (sondage) réalisée par Environnement Canada (banque de données, 1996), et dont les résultats les plus récents datent de 1994.



Dans le secteur Côte-Nord, l'alimentation municipale en eau provient d'un lac à Sept-Îles et d'une rivière à Port-Cartier, alors que la population de Havre-Saint-Pierre est alimentée par un système de distribution municipal alimenté par de l'eau souterraine. Les volumes impliqués sont particulièrement importants à Sept-Îles (plus de 34 000 m<sup>3</sup>/jour) et sont de l'ordre de 17 000 m<sup>3</sup>/jour à Port-Cartier et 1600 m<sup>3</sup>/jour à Havre-Saint-Pierre (tableau 15). Les sources terrestres demeurent menacées par divers déversements, comme le récent déversement d'hydrocarbures par Uniforêt à Port-Cartier, ou par une pénurie d'eau attribuable aux conditions climatiques, comme cela s'est déjà produit à Havre-Saint-Pierre.

La consommation d'eau à partir du réseau municipal de Port-Cartier (près de 2,5 m<sup>3</sup> d'eau par jour et par personne), et dans une moindre mesure à Sept-Îles (1,55 m<sup>3</sup> d'eau par jour et par personne), est très élevée en raison de la consommation industrielle, qui représente 60 p. 100 du volume prélevé à Port-Cartier et 50 p. 100 de l'eau prélevée à Sept-Îles selon la plus récente enquête d'Environnement Canada sur la consommation d'eau (banque de données, 1996).

En Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, Percé, Grande-Rivière, Chandler (avec Pabos), Paspébiac, New Richmond et Carleton s'alimentent à partir de rivières ou de ruisseaux qui se jettent dans le golfe du Saint-Laurent. Les volumes prélevés quotidiennement sont de l'ordre de 7200 m<sup>3</sup> à Sainte-Anne-des-Monts, 7300 m<sup>3</sup> à Gaspé, 1600 m<sup>3</sup> à Percé, 8500 m<sup>3</sup> à Grande-Rivière, 4500 m<sup>3</sup> à Chandler-Pabos, 1140 m<sup>3</sup> à Paspébiac, 2200 m<sup>3</sup> à New Richmond et 2510 m<sup>3</sup> à Carleton. Toutes ces municipalités sont équipées d'un réseau d'aqueducs et de stations de pompages. Dans le cas des municipalités les plus peuplées, par exemple Gaspé, Percé et Grande-Rivière, la chloration s'ajoute à la filtration conventionnelle. L'alimentation par des puits individuels est dans certains cas menacée par des fosses septiques non conformes à proximité des puits d'alimentation. La consommation d'eau est cela va sans dire plus élevée dans les municipalités où la consommation industrielle est importante. Par exemple, la consommation industrielle représente 55 p. 100 de la consommation d'eau totale à Paspébiac, 44 p. 100 à Grande-Rivière, 39 p. 100 à Carleton et 30 p. 100 à Gaspé (Environnement Canada, banque de données, 1996).

**Tableau 15**  
**Profil des principales stations d'alimentation en eau potable dans le secteur d'étude**  
**Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs (1994)**

<i>Localisation de la station</i>	<i>Municipalité desservie</i>	<i>Population desservie (% de la population en 1991)</i>	<i>Débit quotidien prélevé (m<sup>3</sup>/j)</i>	<i>Service municipal</i>	<i>Source d'approvisionnement</i>
<b>Côte-Nord</b>					
Port-Cartier	Port-Cartier	6 858 (100)	17 010	Station de pompage, chloration et ajustement du pH	Rivière aux Rochers
Sept-Îles	Sept-Îles	22 000 (85,8)	34 095	Stations de pompage	Lac des Rapides
Havre-Saint-Pierre	Havre-Saint-Pierre	n.d.	1 590	Station de traitement, chloration et ajout de polyphosphates	Eau souterraine
<b>Gaspésie-Nord</b>					
Cap-Chat	Cap-Chat	2 200 (75,2)	1 109	Station de pompage, puits	Eau souterraine
Sainte-Anne-des-Monts	Sainte-Anne-des-Monts Tourelle	5 652 (100) 548 (36,3)	7 200	Station de pompage, puits	Eau souterraine
Gaspé	Gaspé	8 625 (52,6)	7 269	Stations de pompage, chloration	Rivière Saint-Jean Petit lac Saint-Maurice Petite-Rivière-au-Renard Lac des Épinettes rouges
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs</b>					
Percé	Percé	660 (16,4)	1 591	Station de pompage, chloration	Rivière Anse-au-Beaufils
Grande-Rivière	Grande-Rivière	2 500 (62,8)	8 500	Station de pompage, chloration	Rivière Grande-Rivière
Chandler	Chandler Pabos	3 382 (100) 418 (54,6)	4 500	Stations de traitement, chloration	Rivière Grand-Pabos, lacs, Rivière-du-Nord
Paspébiac	Paspébiac	1 500 (49,7)	1 142	Station de pompage	Rivière Nouvelle
Bonaventure	Bonaventure	n.d.	453	Station d'alimentation	Eau souterraine
New Richmond	New Richmond	3 000 (74,8)	2 200	Station de traitement	Ruisseau Garant
Carleton	Carleton	2 800 (100)	2 512	Poste de chloration	Ruisseau des Éperlans et réservoir

<i>Localisation de la station</i>	<i>Municipalité desservie</i>	<i>Population desservie (% de la population en 1991)</i>	<i>Débit quotidien prélevé (m<sup>3</sup>/j)</i>	<i>Service municipal</i>	<i>Source d'approvisionnement</i>
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>					
Île-du-Havre-Aubert	Île-du-Havre-Aubert	n.d.	2 618	Station de pompage, puits	Eau souterraine
L'Étang-du-Nord	L'Étang-du-Nord	n.d.	344	station de pompage, puits	Eau souterraine
Cap-aux-Meules	Cap-aux-Meules	1 651 (100)	1 023	Station de pompage, puits	Eau souterraine
Fatima	Fatima	n.d.	7 135	Station de pompage, puits	Eau souterraine

*Sources* : Environnement Canada, banques de données, 1996; 1990.

*Remarques*. - Les données sont de 1994 pour les municipalités de Percé, Grande-Rivière, Chandler, Gaspé, Sainte-Anne-des-Monts, Cap-Chat, Paspébiac, New Richmond, Carleton, Sept-Îles et Port-Cartier, sauf en ce qui concerne les lieux d'approvisionnement qui proviennent de l'enquête conduite par Environnement Canada (banque de données, 1990) et des informations contenues dans les schémas d'aménagement des MRC d'Avignon (1987), Bonaventure (1987), Les Îles-de-la-Madeleine (1987), Pabok (1989), Sept-Rivières (1986), Denis-Riverin (1986), La Côte-de-Gaspé (1987). De plus, quelques ajustements pour la Côte-Nord ont été effectués par le biais de Lamoureux (1996). Ajoutons finalement que d'autres installations municipales ou communautaires existent telles que des puits communautaires ou de petits réseaux d'aqueducs sur la Basse-Côte-Nord, bien que les débits concernés ne dépassent pas 250 m<sup>3</sup>/jour, moyenne de Blanc-Sablon (Lamoureux, 1996).

n.d. : non déterminé.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la population desservie par le réseau municipal était alimentée par des puits souterrains. Selon des données disponibles pour quatre municipalités des îles, le volume prélevé totalisait 11 120 m<sup>3</sup>. Cette dépendance envers la nappe phréatique est particulière aux îles où l'intrusion d'eau salée demeure toujours possible en cas de pompage excessif. À ce titre, le tourisme, qui multiplie le nombre de résidents l'été, constitue une source de pression non négligeable sur cette source d'alimentation. La consommation d'eau par les industries était de l'ordre de 30 p. 100 à Cap-aux-Meules (Environnement Canada, banque de données, 1995).

#### **4.1.2 Rejets d'eaux usées et assainissement municipal**

En 1996, les eaux usées des principales municipalités de la Moyenne et Basse-Côte-Nord (Port-Cartier, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre) n'étaient pas encore traitées par une station d'épuration des eaux, conformément au PAEQ et au PADEM. Cependant, d'ici juin 1998, les stations d'épuration de Sept-Îles et Port-Cartier ainsi que celles de Bonne-Espérance, Gallix, Longue-Pointe et Rivière-au-Tonnerre devraient être en service (tableau 16).

À la fin de 1996, on estimait que seulement 4 p. 100 de la population riveraine était desservie par une station d'épuration (incluant la station du secteur Clarke de Sept-Îles, Gallix, Longue-Pointe, Rivière-au-Tonnerre, Baie-Johan-Beetz). La municipalité de Bonne-Espérance a été exclue faute de précisions sur la population desservie. À la fin de 1998, près de 60 p 100 de la population du secteur Côte-Nord devrait bénéficier d'une station d'épuration. Ce pourcentage sera probablement plus élevé étant donné que les chiffres pour Port-Cartier n'ont pas été inclus, l'information n'étant pas disponible lors de la rédaction de ce rapport.

Dans le secteur Gaspésie-Nord, une seule station d'épuration était en service à la fin de 1996 et ne desservait que 1,4 p. 100 de la population. Lorsque les deux stations de Gaspé entreront en service en 1998, 25,5 p. 100 de la population riveraine sera alors desservie.

Tableau 16

Bilan de l'assainissement municipal des eaux usées du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs (1996)

Localisation de la station	Date de signature de la convention de réalisation	Date de mise en service	Volume traité (débit de conception) (m <sup>3</sup> /j)	Type de traitement	Population desservie (% population totale en 1991) <sup>a</sup>	Lieu de rejet (bassin récepteur)
<b>Côte-Nord</b>						
Port-Cartier	---	98.05p	8 234	EA	n.d.	Golfe du Saint-Laurent
Gallix	---	96.02	n.d.	EA	369 (73)	Golfe du Saint-Laurent
Sept-Îles (secteur Clark)	---	94.08	186	EA (PV)	476 (39)	Baie de Sept-Îles et fleuve
Sept-Îles (ville)	---	97.07p	18 400	EA	24 744 (98)	Baie de Sept-Îles et golfe
Moisie (Malioténam) <sup>b</sup>	---	97.07p	697	DEG	2 145 (100)	Golfe du Saint-Laurent
Rivière-au-Tonnerre	---	96.11p	239	EA	415 (79)	Golfe du Saint-Laurent
Longue-Pointe	---	96.12p	n.d.	EA	567 (100)	Golfe du Saint-Laurent
Baie-Johan-Beetz	---	96.10p	51	DEG	113 (100)	Golfe du Saint-Laurent
Bonne-Espérance	---	96.11p	---	DEG	---	Golfe du Saint-Laurent
<b>Gaspésie-Nord</b>						
Marsoui	85.05	89.03	450	EA	472 (100)	Rivière Marsoui
Gaspé	85.11	98.06p	11 092	PC	5 620 (34)	Baie de Gaspé
Gaspé (rivière au Renard)	---	97.09p	3 575	DEG	2 340 (14)	Rivière York
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs</b>						
Percé	84.11	89.02	1 094	BD	3 580 (89)	Golfe du Saint-Laurent
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	---	93.11	n.d.	EA	810 (63)	Baie des Chaleurs
Grande-Rivière	---	96.04	2 860	EA	3 032 (76)	Baie des Chaleurs
Chandler <sup>c</sup>	---	96.12p	9 143	EA	6 286 (100)	Rivière Grand-Pabos, baie des Chaleurs
Port-Daniel	86.06	95.10	335	EA	1 115 (62)	Baie des Chaleurs
Hope	---	97.11p	151	EA	340 (40)	Baie des Chaleurs
Paspébiac-Ouest <sup>d</sup>	87.05	93.08	2 685	EA	4 370 (82)	Baie des Chaleurs
Bonaventure	87.06	94.12	1 725	EA	1 878 (66)	Rivière Bonaventure
Saint-Siméon (Bonaventure)	---	95.09	844	EA	1 002 (78)	Baie des Chaleurs
Caplan (PADEM)	---	(à venir)	1 740	DEG	1 915 ( )	n.d.
New Richmond	86.10	91.01	3 100	EA	2 913 (73)	Rivière Caspédia
Maria	87.06	94.12	1 121	EA	2 017 (81)	Rivière Verte
Carleton	87.06	92.03	3 274	EA	2 792 (100)	Baie des Chaleurs
Nouvelle	---	94.10	315	EA	945 (45)	Rivière Nouvelle
Pointe-à-la-Croix	---	96.12p	754	EA (MIN)	1 113 (63)	Baie des Chaleurs

Localisation de la station	Date de signature de la convention de réalisation	Date de mise en service	Volume traité (m <sup>3</sup> /j) (débit de conception)	Type de traitement	Population desservie en 1991 (% population totale) <sup>a</sup>	Lieu de rejet (bassin récepteur)
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>						
L'Étang-du-Nord	---	97.11p	657	EA	1 833 (60)	Golfe du Saint-Laurent
Cap-aux-Meules	87.08	90.11	1 289	EA	1 626 (100)	Golfe du Saint-Laurent
Fatima	---	95.01	600	EA	1 351 (43)	Golfe du Saint-Laurent
Havre-aux-Maisons	---	97.12p	314	EA (INF)	457 (21)	Golfe du Saint-Laurent

Sources: MAM, banque de données, 1996a; Laurin, 1997.

a Approximations.

b La station couvre les besoins de la réserve de Malotienam et de la municipalité.

c La Régie Pabos-Handler dessert Pabos Mills, Chandler et Pabos.

d La station de Paspébiac-Ouest dessert Paspébiac, Paspébiac-Ouest et New Carlisle. En 1991, ces trois municipalités totalisaient 5320 habitants et 82 p. 100 étaient desservis par la station.

EA : Étang aérés. (PV : avec parois verticales; MIN : avec temps de rétention minimal de quelques jours; INF : avec infiltration).

BD : Biodisques ou disques biologiques.

DEG : Dégrillage fin.

Remarques. - Des Avis de conformité ont été accordés par le MEF aux stations de Marsoui (octobre 1992), de Percé (décembre 1992), Sainte-Thérèse-de-Gaspé (septembre 1995), de Paspébiac-Ouest (mars 1996), New Richmond (octobre 1993), Carleton (décembre 1994), Nouvelle (décembre 1994) et Cap-aux-Meules (février 1994). Dans le cas de Blanc-Sablon, une convention de principe a été signée en janvier 1993, mais aucune réalisation n'est prévue pour l'instant (Laurin, 1997).

Le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs est actuellement le mieux desservi au chapitre du traitement des eaux usées puisqu'à la fin de 1996, 61,3 p. 100 des résidants riverains bénéficiaient des services d'une station d'épuration, incluant la station intermunicipale de Chandler. À la fin de 1998, ce pourcentage pourrait grimper à 62 p. 100 à la suite de la mise en service de la station de Hope. Si la station de Capelan était opérationnelle d'ici là, le pourcentage pourrait s'élever jusqu'à 65,6 %.

Aux Îles-de-la-Madeleine, près de 21,3 p. 100 de la population riveraine était desservie à la fin de 1996, et 37,6 p. 100 devrait l'être en 1998 avec la mise en service de la station de L'Étang-du-Nord.

En ce qui a trait au fonctionnement des stations déjà en service, aucune station du secteur Côte-Nord n'a fait l'objet d'un suivi depuis 1990, aucune d'entre elles n'étant en service lors de la plus récente évaluation faite en 1994. Dans le cas du secteur Gaspésie-Nord, seule la station de Marsoui a été évaluée, et celle-ci présentait des problèmes de fonctionnement importants en 1991 (cote C) et 1993 (cote E) (MENVIQ, 1993a; MEF, 1995b). En 1994, la performance du réseau était très bonne (90 p. 100); en revanche, le rendement du traitement était jugé insuffisant (50 p. 100). Dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, la station de Carleton présentait une cote A en 1993 et un rendement de 84 p. 100 pour le réseau et de 98 p. 100 pour le traitement en 1994 (MEF, 1995a; MAM, banque de données, 1996b). Celle de Paspébiac-Ouest présentait un rendement de 30 p. 100 pour le réseau et de 100 p. 100 pour le traitement; cette station étant trop récente, aucune évaluation antérieure n'a été réalisée. Les problèmes du réseau étaient associés à de fréquentes surverses (équivalant à 14 p. 100 du débit traité) (MAM, banque de données, 1996b). La station de Maria était trop récente lors de l'évaluation de 1994 pour dresser un bilan de son fonctionnement. Finalement pour la station d'épuration de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le rendement était de 96 p. 100 pour le réseau et de 90 p. 100 pour le traitement; là encore, la station était trop récente pour qu'on puisse l'évaluer auparavant (MAM, banque de données, 1996b). Compte tenu que les stations sont de construction récente et que le nombre d'habitants desservis est faible, la gestion des boues d'épuration ne constitue pas encore un enjeu important. À ce chapitre, notons qu'il existe deux

guides sur la valorisation des boues. Un guide traite de la valorisation agricole de ces boues et a été préparé conjointement par le MEF et le MAPAQ (voir Beaulieu *et al.*, 1991); l'autre se rapporte à la valorisation sylvicole des boues et a été préparé par le MEF, le MFQ et le MSSS (voir Bernier *et al.*, 1991).

**Neiges usées.** La politique de gestion des neiges usées date de 1988 mais les directives spécifiques pour les municipalités datent de 1996. Cette politique, qui vise la protection du milieu aquatique, oblige les municipalités à élaborer dans des délais raisonnables un plan de gestion de ces neiges afin d'éviter un rejet direct dans les cours d'eau. À titre indicatif, nous insistons sur les deux municipalités les plus peuplées et les plus industrialisées du secteur d'étude, soit Sept-Îles pour le secteur Côte-Nord et Gaspé en Gaspésie-Nord. Toutes deux ont déjà déposé des plans mais le MEF désire obtenir des informations supplémentaires. Pour les municipalités de moins de 10 000 personnes, les plans de gestion sont en attente (MEF, 1995c).

#### 4.1.3 Aspects économiques

Deux aspects principaux sont traités dans cette section, soit les dépenses municipales en matière de gestion de l'eau et plus particulièrement au chapitre de l'assainissement, et la tarification de l'eau dans les principales municipalités (plus de 2500 habitants) riveraines du golfe du Saint-Laurent.

Dans le **secteur Côte-Nord** (formé nous le rappelons de la Basse et Moyenne-Côte-Nord) et pour les municipalités de Sept-Îles, Port-Cartier et Havre-Saint-Pierre, le financement de la gestion de l'eau provenait essentiellement de compensations pour le service d'adduction d'eau. Entre 1990 et 1995, les prévisions budgétaires (banque de donnée SIGMAM) pour ces compensations sont passées de 1,1 million à 1,3 million à Sept-Îles, de 0,36 million à 0,41 million à Port-Cartier et de 0,12 million à 0,18 million à Havre-Saint-Pierre (MAM, banques de données, 1992; 1995a). Côté dépenses, elles étaient concentrées sur le traitement de l'eau potable à Sept-Îles (52 p. 100) et Havre-Saint-Pierre (53 p. 100) et à l'entretien du réseau d'aqueducs à Port-Cartier (50 p. 100). Dans ce dernier cas, d'importants travaux de réfection du réseau ont été entrepris.



**Gaspésie-Nord.** En 1995, la gestion de l'eau était, selon les prévisions budgétaires, financée soit uniquement par le biais de la compensation du service d'eau potable à Saint-Anne-des-Monts, soit partiellement par la compensation pour le service d'égouts à Gaspé et Cap-Chat. Entre 1990 et 1995, les compensations ont légèrement diminué à Gaspé : 0,52 à 0,36 million de dollars, et ont légèrement augmenté à Cap-Chat : un peu moins de 0,22 million en 1990 et légèrement supérieures à ce montant en 1995. Enfin, les compensations s'élevaient à 0,44 million à Sainte-Anne-des-Monts en 1995 (aucune donnée pour 1990). Au chapitre des dépenses, elles étaient concentrées sur les réseaux d'aqueducs et d'égouts à Gaspé, le réseau d'aqueducs à Sainte-Anne-des-Monts et à la purification de l'eau et au réseau de distribution de l'eau potable à Cap-Chat.

Dans le **secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs** (incluant notamment Percé), le financement de la gestion de l'eau des municipalités était assuré par la compensation du service d'eau et d'égouts à Percé, Paspébiac, Bonaventure, par la compensation pour le réseau d'égouts à Carleton, et par les réseaux d'eau et d'égouts plus une subvention pour le traitement des eaux d'alimentation et d'égouts à Grande-Rivière et Chandler. Entre 1990 et 1995, les sommes en cause sont passées de 0,10 à 0,12 million de dollars à Percé; de 0,18 à 0,13 million à Grande-Rivière (légère baisse dans ce cas-ci); de 0,30 à 0,42 million à Chandler; de 0,19 à 0,21 million à Paspébiac; de 0,08 à 0,15 million à Bonaventure; d'un peu moins de 0,07 à un peu plus de 0,07 million à New Richmond; de 0,28 à 0,57 million à Carleton. Globalement, le financement des ouvrages dans ce secteur s'est accru de près de 40 p. 100 pour ces municipalités.

**Secteur Îles de la Madeleine.** Le financement en 1995 était assuré par la compensation pour le service d'eau à L'Île-du-Havre-Aubert, L'Étang-du-Nord et Cap-aux-Meules et Fatima; dans ce dernier cas, le financement était complété par une compensation pour le réseau d'égouts. Les sommes impliquées sont passées de 0,10 à 0,14 million à L'Île-du-Havre-Aubert, de 0,14 à près de 0,20 million à L'Étang-du-Nord, de 0,70 à 0,74 million au Cap-aux-Meules et de 0,11 à 0,18 million à Fatima. En 1995, L'Île-du-Havre-Aubert a concentré le gros de ses dépenses sur le réseau d'eau potable et une partie à la purification de l'eau; les municipalités de L'Étang-du-Nord et de Fatima ont mis l'accent sur les réseaux d'eau potable et

d'égouts, et Cap-aux-Meules a affecté ses dépenses surtout à la purification de l'eau, et le reste a été consacré à l'entretien du réseau d'aqueducs, à l'épuration et enfin au réseau d'égouts.

Soulignons que la situation financière relative aux services liés à la gestion de l'eau d'une municipalité peut changer rapidement d'une année à l'autre, compte tenu par exemple de l'extension d'un nouveau réseau ou de l'implantation de nouveaux équipements. Par ailleurs, la capacité de payer des citoyens et celle des municipalités à reporter ses coûts sur les citoyens demeure un facteur-clé de l'évolution des finances municipales en matière de gestion de l'eau.

Afin d'atténuer le fardeau que peut représenter l'assainissement pour une municipalité, et suivant un principe de solidarité par bassin, le gouvernement du Québec accorde à ces dernières un soutien financier variable selon la nature des ouvrages, conformément au PAEQ et maintenant au PADEM<sup>14</sup>, deux programmes dont le volet du financement des ouvrages municipaux est assumé par le biais de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE, 1996). En 1996, le financement accordé en vertu des subventions gouvernementales était de l'ordre de 50 millions de dollars pour le secteur Côte-Nord, de 11 millions pour le secteur Gaspésie-Nord, de 74,4 millions de dollars pour le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs et de 7 millions de dollars pour celui des Îles-de-la-Madeleine (tableau 17), ce qui représente près de 142 millions de dollars pour les municipalités riveraines au golfe du Saint-Laurent. De plus, compte tenu des projets qui devraient se réaliser d'ici la fin de 1998, plusieurs millions de dollars supplémentaires devraient être investis en matière d'assainissement.

Les montants les plus élevés (supérieurs à 5 millions de dollars pour donner un ordre de grandeur) ont été accordés jusqu'ici aux municipalités de Bonne-Espérance et Côte-Nord-du-Golfe Saint-Laurent, Sept-Îles et Gallix sur la Côte-Nord, Gaspé en Gaspésie-Nord, Grande-Rivière, Chandler, Port-Daniel, Bonaventure, New Richmond, Maria (le montant le plus élevé de

---

<sup>14</sup> Depuis le printemps 1995, le gouvernement du Québec a relancé le dossier de l'assainissement par le biais du nouveau Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) qui vise d'ici l'an 2000 à assurer le traitement des eaux usées de près de 98 p. 100 de la population desservie par un réseau d'égouts. À cet effet, près de 500 millions de dollars seront alloués afin d'accélérer l'assainissement des eaux partout sur le territoire et de s'assurer que les ouvrages soient opérationnels et conformes aux exigences environnementales prescrites pour chaque ouvrage (MAM, 1995b).

l'ensemble des secteurs) et Carleton en Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs; aucune municipalité du secteur Îles-de-la-Madeleine n'a reçu plus de 5 millions de dollars.

Sur la Côte-Nord, 75 p. 100 des subventions étaient alloués à l'implantation des réseaux d'égouts ou d'aqueducs suivi du traitement des eaux. En Gaspésie-Nord, 60 p. 100 des montants ont été investis pour l'interception des eaux usées alors que dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, 45 p. 100 des montants ont été octroyés au traitement et 35,5 p. 100 à l'interception des eaux usées. Dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine, 78 p. 100 des subventions ont servi à financer le traitement des eaux usées (voir tableau 17).

La production de boues d'épuration ne pose pas de véritable problème compte tenu de l'espace disponible pour leur élimination et du petit nombre d'industries établies dans l'ensemble des secteurs d'étude abordés dans ce rapport. Il n'y a qu'à Sept-Îles, Port-Cartier et Gaspé, municipalités les plus industrialisées et urbanisées, que certaines contraintes pourraient se poser.

Au financement gouvernemental s'ajoute la contribution des usagers pour les services d'alimentation en eau ou l'élimination des eaux usées par le biais de la tarification de l'eau. Il ne s'agit pas ici de faire un portrait exhaustif des mesures de tarification appliquées dans tout le secteur d'étude. Il est plutôt question de comparer, à titre indicatif, la tarification des principales municipalités riveraines au golfe du Saint-Laurent (soit celles comptant plus de 5000 habitants) et de voir en quoi la tarification actuelle est une incitation à réduire la consommation d'eau et les rejets liquides.

En 1994, Gaspé appliquait un taux fixe de 60 dollars par année pour le secteur résidentiel. Le taux appliqué au secteur commercial était régressif et variait en fonction de la partie nord et sud. Ainsi, le montant annuel minimum exigé était de 290 dollars pour la partie sud, et de 405 dollars pour la partie nord. À Sainte-Anne-des-Monts, la tarification était basée sur un montant fixe pour le résidentiel (45 dollars) et le pour le commercial (56,3 dollars).

**Tableau 17**  
**Affectation des subventions de la Société québécoise d'assainissement des eaux**  
**aux municipalités comprises dans le secteur d'étude en 1995-1996**

Municipalité	Affectation des subventions							Total	
	Études	Réhabilitation	Interception	Traitement	Conformité	Aqueducs et égouts	Assainissement		Berges
<b>Côte-Nord</b>									
Port-Cartier	92 000	0	0	0	0	0	0	0	92 000
Gallix	169 000	0	89 000	1 121 000	0	4 506 000	0	0	5 885 000
Sept-Îles	1 677 000	161 000	2 035 000	2 300 000	15 000	0	0	0	6 188 000
Moisie	302 410	0	0	0	0	0	0	0	302 410
Rivière-au-Tonnerre	169 000	0	195 000	1 089 000	6 000	3 378 000	0	0	4 837 000
Longue-Pointe	175 000	0	270 000	1 473 000	7 000	1 960 000	0	0	3 885 000
Havre-Saint-Pierre	0	0	0	0	0	3 392 000	0	0	3 392 000
Baie-Johan-Betz	63 000	0	1 000	285 000	0	1 271 000	0	0	1 620 000
Aguanish	0	0	0	0	0	966 000	0	0	966 000
Natashquan	0	0	0	0	0	314 000	0	0	314 000
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	8 733 000	0	0	8 733 000
Bonne-Espérance	167 000	0	107 000	125 000	0	7 620 000	0	0	8 019 000
Blanc-Sablon	225 000	0	0	0	0	2 831 000	0	0	3 056 000
Anticosti (île)	179 000	0	0	0	0	554 000	0	0	733 000
<b>Sous-total</b>	<b>3 218 410</b>	<b>161 000</b>	<b>2 697 000</b>	<b>6 393 000</b>	<b>28 000</b>	<b>35 525 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 022 410</b>
<b>Gaspésie-Nord*</b>									
Sainte-Anne-des-Monts	727 326	0	0	0	0	0	0	0	727 326
Tourelle	96 373	0	0	0	0	0	0	0	96 373
Marsoui	0	9 000	0	416 000	0	0	0	0	425 000
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	154 045	0	0	0	0	0	0	0	154 045
Rivière-Saint-Jean	0	0	0	0	0	1 809 000	0	0	1 809 000
Gaspé	369 000	408 000	6 703 000	2 266 000	0	0	0	0	9 746 000
<b>Sous-total</b>	<b>1 346 744</b>	<b>417 000</b>	<b>6 703 000</b>	<b>2 682 000</b>	<b>0</b>	<b>1 809 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 957 744</b>
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs*</b>									
Percé	32 000	437 000	207 000	3 157 000	0	0	0	0	3 833 000
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	243 000	0	804 000	1 513 000	25 000	0	0	0	2 585 000
Grande-Rivière	683 000	742 000	2 159 000	3 220 000	0	0	0	0	6 804 000
Pabos	207 000	4 000	285 000	1 000	0	0	0	0	497 000
Chandler	1 034 000	415 000	4 482 000	0	0	0	0	0	5 931 000
Pabos mills	242 000	0	95 000	79 000	0	0	0	0	416 000

*Affectation des subventions*

Municipalité	Études	Réhabilitation	Interception	Traitement	Conformité	Aqueducs et égouts	Assainissement	Berges	Total
Régie assainissement (Chandler, Pabos, Pabos-Mills)	0	0	0	413 000	0	0	0	0	413 000
Newport	638 260	0	0	0	0	0	0	0	638 260
Port-Daniel (est et ouest)	298 000	0	1 725 000	3 145 000	0	0	0	0	5 168 000
Paspébiac	154 000	23 000	1 282 000	2 592 000	0	0	0	0	4 051 000
Paspébiac-Ouest	0	0	197 000	507 000	0	0	0	0	704 000
New Carlisle	0	0	1 313 000	1 109 000	0	0	0	0	2 422 000
Bonaventure	270 000	1 387 000	504 000	3 748 000	0	0	0	0	5 909 000
Saint-Siméon	19 000	47 000	36 000	62 000	0	0	0	0	164 000
Caplan	218 500	0	0	0	0	0	0	0	218 500
New Richmond	144 000	6 000	2 432 000	4 042 000	0	0	0	0	6 624 000
Maria	1 270 000	4 473 000	7 813 000	3 790 000	36 000	0	0	0	17 382 000
Carleton	507 000	66 000	2 910 000	4 939 000	0	0	0	0	8 422 000
Nouvelle	259 000	0	186 000	1 243 000	7 000	0	0	0	1 695 000
Pointe-à-la-Croix	0	0	2 000	69 000	0	0	0	0	71 000
Matapédia	438 390	0	0	0	0	0	0	0	438 390
<i>Sous-total</i>	<i>6 657 150</i>	<i>7 600 000</i>	<i>26 432 000</i>	<i>33 629 000</i>	<i>68 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>74 386 150</i>
<b>Îles-de-la-Madeleine*</b>									
L'Île-du-Havre-Aubert	140 650	0	0	0	0	0	0	0	140 650
L'Étang-du-Nord	268 750	0	0	0	0	0	0	0	268 750
Cap-aux-Meules	229 000	15 000	0	3 468 000	0	0	0	0	3 712 000
Fatima	167 000	0	699 000	2 021 000	15 000	0	0	0	2 902 000
<i>Sous-total</i>	<i>805 400</i>	<i>15 000</i>	<i>699 000</i>	<i>5 489 000</i>	<i>15 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 023 400</i>

Sources : SQAÉ, 1996; Santoire, 1996.

*Remarques.* - La station de Sainte-Anne-des-Monts est conjointe avec la municipalité de Tourelle. La Régie d'assainissement qui dessert Chandler, Pabos et Pabos-Mills reçoit une financement de la SQAÉ pour le traitement. Par ailleurs, les municipalités suivantes ne sont pas visées par le PAÉQ et le PADEM : Baie-Trinité et Saint-Augustin sur la Côte-Nord; Cascapédia, Cap-Chat, La Martre, Rivière à Claude, Mont-Saint-Pierre, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée, Chloridorme, en Gaspésie-Nord; Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons, Shigawake, Saint-Godefroi, Hope, Hope Town, Grande-Caspédia, Saint-Jules, Saint-Omer, Escuminac, Ristigouche dans le secteur Gaspésie-Sud-Bate-des-Chaleurs; L'Île d'Entrée, Havre-aux-Maisons, Grande-Entrée et Grosse-Île aux îles de la Madeleine.

Dans le secteur Côte-Nord, la municipalité de Sept-Îles appliquait un taux fixe de 45 dollars par année pour le secteur résidentiel, alors que pour le secteur commercial, le taux variait d'un montant fixe de 90 dollars par an à un taux constant de 0,16 \$/m<sup>3</sup>. À Port-Cartier, le taux était basé uniquement sur l'évaluation foncière municipale et non en fonction de l'utilisation de l'eau. Aucune donnée ne confirme par ailleurs une tarification spécifique pour les rejets d'eaux usées par les commerces et les industries.

## **4.2 Activités industrielles**

### **4.2.1 Approvisionnement en eau**

En 1991, quatre industries le long du golfe du Saint-Laurent, dont deux dans le secteur Côte-Nord et deux dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs ainsi que deux autres aux îles de la Madeleine, prélevaient annuellement plus d'un million de mètres cubes d'eau. Selon l'enquête industrielle<sup>15</sup> d'Environnement Canada (banques de données, 1995), ces industries auraient prélevé en 1991 plus de 38,7 millions de m<sup>3</sup> d'eau (tableau 18). Les papetières étaient en tête des industries prélevant les plus forts volumes d'eau.

Pour les deux industries du secteur Côte-Nord (La Compagnie minière Québec Cartier et Mine Wabush) associées au secteur minier, l'eau provenait essentiellement des cours d'eau de surface. Cette eau servait surtout aux procédés de transformation du minerai; les opérations de refroidissement viennent au deuxième rang, et les besoins sanitaires demeurent relativement marginaux. Depuis 1986, la situation n'aurait pratiquement pas changé selon les deux enquêtes industrielles (Environnement Canada, banques de données, 1995; 1986).

---

<sup>15</sup> L'enquête ne couvre pas les installations utilisant moins de 4500 m<sup>3</sup> d'eau. Par contre, le taux de réponse (68 p. 100) pour le secteur secondaire de la transformation s'avère relativement satisfaisant pour une telle enquête (Tate et Scharf, 1995).

**Tableau 18**  
**Industries prélevant plus d'un million de m<sup>3</sup> d'eau annuellement (1991)**

<i>Industrie</i>	<i>Source d'approvisionnement</i>	<i>Prélèvement annuel (m<sup>3</sup>/an)</i>	<i>Utilisation (%)</i>	<i>Rejets annuels (m<sup>3</sup>/an)</i>	<i>Lieu de rejet</i>
La Compagnie minière Québec Cartier (Port-Cartier) <sup>a,b</sup>	Eau de surface : 100 %	8 257 286	67 % procédés 24 % refroidissement 9 % sanitaire	24 530 108 <sup>d</sup>	Golfe du Saint-Laurent : 100 %
Mines Wabush <sup>a,b</sup>	Eau de surface : 100 %	2 327 501	88 % procédés 10 % refroidissement 2 % sanitaire	836 446 <sup>c</sup>	Golfe du Saint-Laurent : 71 % Transfert vers d'autres usages : 29 %
Compagnie Gaspésia Liée <sup>b</sup> (Chandler)	Eau de surface : 100 %	15 353 000	99,3 % procédés 0,7 % sanitaire	15 353 000	Golfe du Saint-Laurent : 100 %
Emballages Stone (Canada) inc. <sup>b</sup> (New Richmond)	Eau de surface : 100 %	12 802 995	58 % procédés 42 % refroidissement	12 383 960 <sup>c</sup>	Golfe du Saint-Laurent : 100 %
<b>Total</b>		<b>38 740 782</b>	<b>0,06 % autres</b>	<b>53 103 514</b>	

Sources: Environnement Canada, banque de données, 1995.

a Industries visées par SLV 2000.

b Industries visées par le PRR1.

c Contrairement au profil que donne la banque de données, il y aurait très peu d'eau utilisée à des fins de procédés au sens strict. L'eau servirait surtout au lavage des équipements et planchers de l'usine (Wilson, 1996).

d L'eau de pluie et de ruissellement s'ajoutent à l'eau prélevée.

e Une partie de l'eau est recirculée, ce qui explique que la quantité d'eau rejetée est moindre que la quantité d'eau prélevée.

Les compagnies Gaspésia Ltée et Emballages Stone (Canada) inc., deux entreprises du secteur des pâtes et papiers établies dans le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, sont également approvisionnées par des eaux de surface utilisées principalement pour la transformation de la pâte. Depuis 1986, la situation aurait légèrement changé, ces entreprises ayant réussi à réduire leur consommation d'eau de 20 p. 100 dans le cas de la compagnie Gaspésia Ltée et de 24,7 p. 100 en ce qui concerne Emballages Stone (Canada) inc. (Environnement, banques de données, 1995; 1986). Les quatre industries ayant utilisé le plus d'eau dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs sont visées par le PRRI, et deux le sont également par SLV 2000. Outre ces grandes industries, deux centres de thalassothérapie, un centre de recherche du MAPAQ à Grande-Rivière et plusieurs usines de transformation de produits marins utilisent de l'eau salée (Cloutier, 1996)

#### **4.2.2 Rejets d'eaux usées et assainissement industriel**

En 1991, toujours d'après l'enquête industrielle, les industries du secteur d'étude auraient rejeté près de 53,1 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées, soit pratiquement de 37 p. 100 de plus que l'eau consommée. Cette différence s'explique par le fait que les eaux pluviales et de ruissellement sur les terrains de La Compagnie Québec Cartier à Port-Cartier sont comprises dans les rejets. Là où les rejets sont moindres que les volumes consommés, la différence s'explique par la recirculation des eaux et l'incorporation de l'eau aux produits (par exemple chez Emballages Stone (Canada) inc. Sur le volume total d'eau rejetée, environ 52,4 millions de m<sup>3</sup> ont été évacués vers le golfe, ce qui représente plus de 99,5 p. 100 des rejets liquides de ces industries (0,5 p. 100 étant évacué sous la forme de transfert vers d'autres usages).

#### **4.2.3 Profil des industries SLV 2000**

On résume les principales caractéristiques des industries visées par le SLV 2000, un programme qui poursuit les efforts entrepris dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent jusque en 1998. Ces caractéristiques concernent les modes de production, les produits, les mesures de contrôle des rejets, les interventions réglementaires ou les directives guidant ces mesures, de



même que certains résultats obtenus à la suite des mesures prises (tableau 19). L'information présentée vient essentiellement d'une source : une enquête sur les 106 établissements industriels visés par SLV 2000 (Intervention SLV 2000, 1996), complétée par les commentaires de Wilson (1996) et Lamoureux (1996).

#### **4.2.3.1 La Compagnie minière Québec Cartier**

La Compagnie minière Québec Cartier de Port-Cartier s'approvisionne à partir de fer concentré provenant du Mont Wright. Le fer, livré par chemin de fer, peut être transformé à l'usine ou vendu directement à l'extérieur. Dans ce dernier cas, le minerai est acheminé par convoyeur vers les navires qui peuvent accoster dans le port privé situé à proximité des installations de l'entreprise.

L'entreprise produit des boulettes de fer à partir d'un concentré. La capacité nominale de production était estimée à 17,5 millions de tonnes de minerai par an, mais on estime qu'en 1995, la production nette de boulettes (moins les pertes en usine et dues au feu) s'élevait à 8 millions de tonnes métriques et la production de concentré de fer à 8 millions de tonnes également.

Le concentré de fer acheminé à l'usine est mélangé à de l'eau et du charbon puis broyé en une fine poudre. (Il arrive que le concentré passe par l'unité d'enrichissement en silice.) La boue produite à cette étape est partiellement asséchée (filtres avec pompes à vide), puis elle est transformée en boulettes sur des tambours de boulettage par rotation sur disques d'agglomération. La production des boulettes requiert l'ajout de bentonite, de dolomie et de charbon. Les boulettes sont ensuite durcies dans des fours à haute température, puis sont entreposées dans des aires de stockage. L'entreprise a récemment procédé à l'amélioration d'une aire d'entreposage des boulettes en construisant des murets séparateurs d'un convoyeur rotatif et un fossé de drainage périphérique relié à un bassin de sédimentation afin de capter les eaux de ruissellement pour en extraire les matières premières.

**Tableau 19**  
**Profil des rejets et des mesures d'intervention des usines visées par le SLV 2000**

<i>Industrie</i>	<i>Rejets 1993 (m<sup>3</sup>/jour)</i>	<i>Rejets 1995 (m<sup>3</sup>/jour)</i>	<i>Production et procédés</i>	<i>Mesures correctrices ou autres interventions (1988-1995)</i>	<i>Effets des mesures correctrices ou autres interventions (1993-1995)</i>
Compagnie minière Québec Cartier (Port-Cartier)	28 400	19 157	Production de 8 millions de tm/an de boulettes de fer en 1995 et de 8 millions de tonnes de concentré de fer. Les procédés consistent en un : broyage du concentré avec addition d'eau et de divers produits (bentonite, dolomie et charbon) pour former une pâte (parfois un enrichissement à la silice), une rotation de la pâte (avec ajouts de produits) permettant la formation de boulettes de fer, et durcissement des boulettes dans des fours.	Certificat d'autorisation (1994) pour aménager une aire d'entreposage de matières séparateurs, un convoyeur rotatif et un fossé de drainage relié à un bassin de sédimentation. Diverses mesures ont été mises en œuvre afin de réduire les rejets liquides vers le golfe.	Fer : - 50 % MES : + 8 % Huiles et graisses : - 2,6 %
Aluminerie Alouette inc. (Sept-Iles)	2 252	1 717	Capacité de production de 215 000 tm/an d'aluminium : 212,850 tm en 1994 (99 % de la capacité de production) 117 000 tm/an d'anodes pré-cuites (4000 tm vendues en 1994) et quantité variable de bain électrolytique. Les procédés sont les suivants : mise en pâte (avec coke et brai), cuisson des anodes crues, scellement, électrolyse (cuves Péchiney, procédé Hall-Héroult), coulée en lingots et gueseu.	Dix certificats d'autorisation ont été émis pour la construction de l'usine (1989-1992). Aucune autre intervention majeure depuis le début des opérations en juin 1992.	Zinc : - 69,2 % Aluminium : - 69,2 % Huiles et graisses : - 64,0 % MES : - 36,2 % Solides dissous : - 17,1 % DCO : - 4,5 % Fluorures : + 6,9 %
Mine Wabush (Sept-Iles)	2 060	4 305	Capacité de production en 1995 de 6 096 300 tm de boulettes et concentré de fer (88 % de la capacité de production). Les procédés sont les suivants : ajouts de produits au concentré de fer acheminé à l'usine, broyage (à sec), ajout d'un mélange provenant d'épaisseurs et malaxage, production de boulettes (tambours rotatifs), durcissement (cuisson au four), criblage (manganèse).	Trois épurateurs électrostatiques ont été construits en 1990. Des travaux de récupération des eaux de lavage sont en cours et devraient être terminés en 1997. La recirculation d'une partie de ces eaux devrait permettre à la fin 1996 de réduire la consommation d'eau fraîche (lac Hall).	Fer : - 1 % MES : + 592 %*
<b>Total</b>	<b>32 712</b>	<b>25 179 (-23 %)</b>			

Sources : Intervention SLV 2000, 1996; Lamoureux, 1996.

\* Surverse importante des épaisseurs lors de la caractérisation. En temps normal, la teneur en MES serait plutôt équivalente à celle mesurée en 1993.

Remarque. - Ces trois industries n'étaient pas visées par le PASL mais le sont par SLV 2000 depuis 1995.

Par ailleurs, l'entreprise a recours à trois épaisseurs afin de récupérer une partie des matières premières présentes dans les eaux de lavage ou de ruissellement (clarification des eaux). Si aucun Programme d'assainissement n'a été signé par le passé, l'entreprise réalise depuis 1990 diverse études de suivi et a récemment élaboré un plan directeur pour l'élimination des eaux rouges. Un plan d'action visant à réduire les rejets en direction du golfe du Saint-Laurent a également été entrepris en 1994. Ce plan visait notamment l'acheminement des eaux des épaisseurs vers un étang de polissage. Ces travaux, terminés en 1995, sont actuellement suivis de mesures visant à recirculer les eaux (y compris celles de ruissellement).

Alors que l'entreprise indiquait onze point de rejets d'eaux usées dans le questionnaire adressé par l'équipe Intervention SLV 2000 (1996), les effluents de l'usine seraient en fait au nombre de huit (Wilson, 1996). Certains sont évacués par des canalisations en direction de la zone portuaire de Port-Cartier. Les autres sont acheminés vers le golfe soit directement ou indirectement par des fossés ou ruisseaux.

À l'heure actuelle, il existe un règlement applicable aux effluents liquides des mines de métaux (DORS/77-178) mais La Compagnie minière Québec Cartier n'est pas tenue de le respecter compte tenu qu'elle existait avant ce règlement. Par contre, la compagnie doit se conformer aux lignes directrices fédérales qui comportent les mêmes exigences de rejets que le règlement provincial, même si contrairement au règlement provincial, elles ne sont pas obligatoires (Sénéchal, 1996). La compagnie est également tenue d'appliquer la Directive provinciale 019 sur les industries minières. Ces directives concernent le rejet de MES, les huiles et graisses, plusieurs métaux lourds (arsenic, cuivre, plomb, nickel, zinc, fer), un radio-isotope (radium 226) et l'acidité des rejets (pH). De plus l'entreprise doit se soumettre aux règlements relatifs aux émissions atmosphériques (chap.Q-2, r.20) et aux déchets dangereux (chap.Q-2, r.3.01) qui assurent un contrôle des autres sources de rejets.

#### **4.2.3.2 Mine Wabush**

Mine Wabush de Pointe-Noire, à Sept-Îles, a une capacité de production de 6 096 300 tonnes métriques par année. Les produits finis en 1995 consistaient en boulettes de fer

standard (3 048 150 tonnes métriques), en boulettes autofondantes (1 524 075 tonnes métriques) et en concentré de fer (2 032 100 tonnes métriques).

Lors de la transformation, on ajoute au concentré de fer de la poussière de coke, de la bentonite et depuis 1993, de la pierre à chaux dans des proportions diverses (1,5 p. 100 dans les boulettes autofondantes et 0,5 p. 100 dans les boulettes standard). Ce mélange est broyé à sec dans des broyeurs à boulets. Le mélange broyé est amalgamé avec la pulpe provenant des épaisseurs qui récupèrent de la matière première à partir notamment des eaux de lavage et de refroidissement. L'amalgame de concentré et de poussières passe par des trémies, puis des tables d'alimentation des tambours de boulettage. Les boulettes produites sont ensuite acheminées vers des fours à haute température (1300 °C) pour durcissement, puis sont refroidies à 149 °C et criblées. Notons que le déchargement et l'entreposage des matériaux est actuellement possible grâce aux installations portuaires fédérales. Les 12 effluents de l'usine et les eaux de ruissellement du terrain de l'usine sont évacués vers la baie de Sept-Îles. Le débit mesuré jusqu'à maintenant ne fait état que de huit effluents provenant de l'usine.

Tout comme c'est le cas pour La Compagnie Québec Cartier inc., Mine Wabush doit appliquer les lignes directrices fédérales relatives aux effluents liquides des mines de métaux, de même que la Directive provinciale 019 sur les industries minières. Cependant, cette entreprise ne fait pas de suivi pour le contrôle de ses effluents d'après les données compilées par le MEF (Lamoureux, 1996). Enfin, l'entreprise doit se soumettre au *Règlement relatif aux émissions atmosphériques* (chap.Q-2, r.20) et au *Règlement relatif aux déchets dangereux* (chap.Q-2, r.12.1).

#### **4.2.3.3 Aluminerie Alouette inc.**

L'Aluminerie Alouette inc. de Sept-Îles peut produire jusqu'à 215 000 tonnes métriques par année d'aluminium en lingots, ce qui a effectivement été le cas en 1995, et un maximum de 125 000 tm/an d'anodes précuites (en 1995, la production totalisait 94 p. 100 de la capacité nominale), utilisées surtout dans le processus de production de l'aluminium. Une partie des anodes produites sont parfois vendues (environ 4000 tm en 1994).

La production consiste à former la pâte anodique (fabriquée avec des anodes précuites constituées par des blocs de coke de pétrole agglomérés au brai, pressés et cuits), pâte à laquelle s'ajoute l'alumine dans le bain électrolytique. L'électrolyse est réalisée selon le procédé Hall-Héroult dans des cuves de type Péchiney. L'aluminium est coulé en lingots de 22,6 kg ou sous forme de gueuse (lingots de coulée) de 660 à 700 kg.

Les eaux usées de fabrication sont pratiquement toutes recirculées ou évaporées lors du procédé. L'entretien du circuit requiert une vidange des cuves trois ou quatre fois par année. Seules les eaux pluviales (chargées en partie des retombées de fluorures attribuables aux émissions atmosphériques) se déversent dans un bassin de sédimentation de 40 000 m<sup>3</sup>. Une fois clarifiées, ces eaux sont acheminées vers la baie de Sept-Îles. L'ensemble des rejets liquides de l'usine sont réunis en un seul effluent évacué au large de la pointe à la Marmite. Les eaux sanitaires sont acheminées en direction de l'étang d'aération de la ville de Sept-Îles, situé à l'extrémité du terrain de l'aluminerie. Les eaux traitées sont rejetées dans la baie de Sept-Îles.

En ce qui concerne le contrôle des rejets, il n'existe aucun règlement relatif aux rejets liquides des alumineries. Par contre, les émissions de fluorures notamment sont régies par le règlement québécois relatif à la qualité de l'atmosphères (chap.Q-2, r.20), alors que les résidus d'alumineries (brasques) sont visés par le règlement provincial sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1).

#### **4.2.4 Autres industries importantes visées uniquement par le PRRI**

Les autres industries dont les volumes de rejets d'eaux usées étaient importants (plus d'un million de m<sup>3</sup>) sont les papeteries Gaspésia Ltée de Chandler et Emballages Stone (Canada) inc. de New Richmond.

L'entreprise **Gaspésia Ltée** fabrique en moyenne 720 tm/jour de papier journal à partir d'un mélange de pâte mécanique (pâte meule), de billes de bois écorcées, de pâte chimico-mécanique au bisulfite à haut rendement, de copeaux de bois (produits par l'usine ou achetés) et de pâte kraft (achetée) (Guérard cité par Gagnon et *al.*, 1997). Avant 1995, le traitement d'une partie des eaux usées consistait en une décantation qui permettait de respecter entièrement les

normes en vigueur (MEF, 1995d). Depuis septembre 1995, toutes les eaux de procédé de l'usine sont traitées par un système d'épuration secondaire par boues activées composé d'un décanteur primaire, d'un bassin d'urgence, d'un bassin d'aération (divisé en quatre cellules) et d'un décanteur secondaire, afin de rencontrer les nouvelles exigences des règlements fédéral et provincial applicables aux fabriques de pâtes et papiers. À la suite du traitement, les eaux sont évacuées vers la baie des Chaleurs par un émissaire submergé à 185 mètres de la rive, à raison de 32 000 m<sup>3</sup>/s (Cloutier, 1996).

L'usine **Emballages Stone (Canada) inc.**, à New Richmond, produit en moyenne 650 tm/jour de carton doublure à partir d'un procédé de cuisson kraft, sans opérations de blanchiment, utilisant comme matières premières des copeaux (64 p. 100) et des sciures de bois (36 p. 100). Avant 1995, le seul traitement consistait à acheminer dans un étang de sédimentation les eaux de chaudière et de résidus de bois. Tout comme la papeterie de Chandler, les rejets s'avéraient conformes en tout temps aux normes alors en vigueur (MEF, 1995b). Pour respecter les règlements fédéral et provincial entrés en vigueur en 1995, l'entreprise a construit une lagune d'aération dont le temps de rétention est de 5 heures, pour un débit moyen de 40 250 m<sup>3</sup>/jour (Cloutier, 1996). Si la charge en DBO a été réduite de près de 90 p. 100 entre 1990 et 1995, les MES sont par contre en hausse compte tenu de l'absence de sédimentation et (ou) de filtration de la biomasse produite par le traitement aéré. Les nouvelles normes fédérale et provinciale seraient toutefois respectées.

Enfin, l'entreprise **Mines Seleine** aux îles de la Madeleine produit du sel à partir des réserves souterraines des îles (on compte sept dômes de sel aux îles). Exploité par un procédé à sec qui ne génère pas de rejets liquides, le sel produit (moyenne annuelle de un million de tonnes métriques entre 1982 et 1989, en excluant toutefois l'année de démarrage et l'année de grève) est vendu surtout aux fins de déglacage des routes du Québec (une partie est toutefois exportée vers la côte est américaine). Le sel est d'abord concassé et tamisé, puis stocké dans des silos sur place et transbordé dans des minéraliers (près de 500 voyages entre 1982 et 1989) qui peuvent accoster au quai de la compagnie (Groupe Environnement Shooner inc., 1991). En raison de certains problèmes de fuites d'eau, l'entreprise a dû temporairement cesser ses activités.

D'autres entreprises sont visées par le PRRI : Uniforêt à Port-Cartier, QIT Fer et Titane à Havre-Saint-Pierre, Mines Noranda inc. (Division Mines Gaspé), à Murdochville. Pour plus de détails à leur sujet, nous référons les lecteurs au rapport de Gagnon *et al.* (1997).

#### 4.2.5 Les industries du Nouveau-Brunswick

Alors que les industries SLV 2000 concernent principalement le secteur Côte-Nord, il existe plusieurs autres industries localisées le long de la baie des Chaleurs, au Nouveau-Brunswick. Ces industries, présentées brièvement, sont considérée ici à cause de l'ampleur potentielle des effets toxiques qu'elles peuvent avoir pour la baie. Les usines établies au Nouveau-Brunswick appartiennent à plusieurs secteurs industriels : pâtes et papiers, produits chimiques inorganiques et inorganiques, centrales thermiques.

Dans le secteur des pâtes et papiers, on compte l'Alcell Forest Product (AFP) inc. (construite sur l'ancien site de l'Atholville Pulp inc. qui évacuait 19,2 millions de m<sup>3</sup> d'eau en 1989 dans la rivière Ristigouche), fermée en 1996 à cause de problèmes techniques (tuyauterie) et économiques (marché défavorable à la reprise de ses activités) (Gagnon *et al.*, 1997); l'usine d'Avenor inc. à Dalhousie (anciennement New Brunswick International Paper, Forest Products Inc. qui évacuait 19,66 millions de m<sup>3</sup> d'eau par année en 1989 directement dans la baie des Chaleurs); la Stone Consolidated Inc. (Bathurst) qui déversait 11,85 millions de m<sup>3</sup> d'eau en 1989 dans la rivière Nepisiquit. Malgré l'importance des volumes en cause, ces usines construites avant 1971 n'ont qu'à se conformer aux lignes directrices antérieures à la réglementation fédérale actuellement en vigueur (Eaton *et al.*, 1994). Plusieurs papetières existent depuis les années 1930 (Savoie et Beaudin, 1988).

I.C.I. Canada inc., qui fabrique du chlore et de la soude caustique, est une autre usine établie en bordure de la baie des Chaleurs et préoccupante sur le plan de contamination de la baie. Cette usine utilise un procédé à base de cathodes de mercure qui, entre 1976 et 1987, aurait été responsable du rejet total de 5,3 tonnes de mercure dans l'eau, l'air ou par le biais de déchets solides. Par contre, les concentrations des rejets évacués vers la rivière Ristigouche auraient diminué de 75 p. 100 entre 1973 et 1987 (Eaton *et al.*, 1994).

À Belledune (N.B.), on remarque la présence d'un complexe industriel composé d'une fonderie, d'une usine d'engrais et d'un site portuaire. La fonderie de plomb de première fusion appartenant à Brunswick Mining and Smelting Corporation est exploitée depuis le milieu des années 1960. Au cours des années 1970 et 1980, cette entreprise a été responsable de rejets de métaux lourds (cadmium surtout) qui ont affecté la pêche commerciale près du port. Les mesures de contrôle entreprises permettent à nouveau la pêche dans la zone portuaire mais de façon limitée. La modernisation de l'usine au début des années 1990 a par ailleurs contribué à réduire le problème des rejets de  $\text{SO}_2$ . Les rejets atmosphériques de métaux lourds (cadmium et plomb) qui se déposent à proximité de l'usine demeurent toutefois préoccupants. Même si les normes relatives aux fonderies de plomb de seconde fusion (conformément à la LCPE) ne s'appliquent que partiellement parce que l'usine fait surtout de la première fusion, Environnement Canada oblige l'entreprise à se conformer à ce règlement (Eaton *et al.*, 1994). La fabrique d'engrais Brunswick Fertilizer Ltd., implantée depuis 1968, produit des engrais à base de phosphates par la réaction chimique entre l'acide sulfurique récupéré de la fonderie et le phosphate minéral. Les phosphates qui proviennent de Floride sont toutefois faiblement radioactifs, d'où un problème supplémentaire de contamination par radioactivité. Les quelque 10 000 m<sup>3</sup> de phosphates mis jusqu'alors en décharge dans la baie des Chaleurs ne présenteraient cependant pas un risque important pour la pêche ou la santé humaine (Eaton *et al.*, 1994). La fabrique d'engrais Brunswick Fertilizer Ltd aurait cessé ses activités en 1996 (Chouinard, 1996). Par ailleurs, la région du Nord-Est qui borde la baie des Chaleurs est reconnue comme l'une des plus importantes réserves minérales de zinc au Canada, une région qui pourrait être mieux exploitée à ce niveau (Savoie et Beaudin, 1988). Enfin, le golfe du Saint-Laurent reçoit des rejets d'entreprises sises dans les autres provinces de l'Atlantique. Une liste de ces principales sources de pollution d'origine industrielle est présentée par Gagnon *et al.* (1997).

Finalement, il existe deux centrales thermiques à proximité de la baie des Chaleurs, l'une fonctionnant au mazout (100 MW de puissance installée) et l'autre au charbon (212 MW de puissance installée). Ces deux centrales, localisées à Dalhousie et dont les eaux usées sont évacuées en direction de l'Eel Bay, sont toutefois conformes aux *Lignes directrices relatives aux*



*effluents des centrales thermiques à vapeur et eaux réceptrices*. Une troisième centrale thermique (au charbon) construite en 1993, d'une capacité de 450 MW, se trouverait à Belledune (Gagnon *et al.*, 1997).

#### **4.2.6 Aspects économiques**

En 1986, les usines qui utilisaient le plus d'eau employaient près de 1800 personnes en ce qui concerne les deux usines établies dans le secteur Côte-Nord; les deux industries établies aux îles de la Madeleine en employaient 921 et les deux industries situées dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie des Chaleurs procuraient de l'emploi à 1050 personnes.

En 1994, on a estimé que 27 p. 100 des emplois auraient été perdus dans les deux usines localisées dans le secteur Côte-Nord, visées par SLV 2000 uniquement et actives en 1986. L'implantation récente d'une aluminerie, également visée par SLV 2000, compenserait largement cette perte d'emplois puisque ces trois industries emploient maintenant 1890 personnes.

En ce qui a trait aux coûts de la gestion de l'eau, seule une entreprise minière a répondu à tous les points du questionnaire. D'après les réponses données, les coûts d'entretien des installations et de traitement des eaux pour les besoins de l'entreprise, de recirculation des eaux et de rejets des eaux totalisaient 1,15 million de dollars en 1986.

En ce qui a trait aux investissements récents, les réponses données dans les questionnaires remplis dans le cadre de SLV 2000 indiquent que deux des trois usines du secteur Côte-Nord ciblées par SLV 2000 n'ont fait aucun investissement majeur. La Compagnie Québec Cartier est la seule entreprise qui a fait des investissements pour améliorer les conditions environnementales de ses installations (près de 2 millions de dollars pour sa nouvelle aire d'entreposage). La mise en œuvre de son plan directeur quinquennal d'élimination des rejets, en particulier des eaux de ruissellement des résidus miniers, pourrait entraîner des investissements supplémentaires de l'ordre de 5,5 millions de dollars.

La consolidation industrielle des industries visées par SLV 2000, appuyée particulièrement avec l'arrivée de l'Aluminerie Alouette inc., révèle la possibilité d'un

développement industriel capable de composer avec une réduction des rejets toxiques pour le milieu, et cela malgré le cycle de la demande mondiale. L'aluminerie Alouette inc. démontre en effet que la croissance industrielle peut s'accompagner d'une nouvelle génération d'industries moins polluantes, performantes et génératrices de nombreux emplois.

### **4.3 Activités agricoles et forestières**

L'activité agricole (excluant l'activité forestière) est pratiquement absente à l'intérieur des municipalités riveraines du secteur Côte-Nord, aucune exploitation n'ayant été recensée depuis 1981 par Statistique Canada. Néanmoins, il y aurait des serres et de la culture de plein champs à Gallix, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre, de même que des élevages de chevaux à Gallix, Sept-Îles et Moisie, mais cette activité agricole serait marginale (Lamoureux, 1997). Par contre, elle est très présente dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs où on retrouve la majorité des exploitations. Viennent ensuite le secteur Gaspésie-Nord (excluant Percé) et celui des Îles-de-la-Madeleine. Le profil agricole sera donc élaboré essentiellement pour ces trois secteurs.

#### **4.3.1 Profil de l'activité agricole et forestière**

**L'agriculture en Gaspésie-Nord.** En 1991, on comptait 120 exploitations agricoles pour une superficie totale occupée de 8327 hectares, soit 69,4 hectares en moyenne par exploitation (tableau 20a). Ces exploitations sont localisées à l'intérieur ou à proximité des municipalités de Cap-Chat et Gaspé.

Bien que dans l'ensemble les superficies occupées ont diminué de 29,6 p. 100, la superficie moyenne par exploitation a augmenté de 26 p. 100 compte tenu qu'il y avait près de la moitié moins d'exploitants en 1991 qu'en 1981. Ce phénomène de concentration se remarque partout au Québec depuis le début des années 1960. Il est associé à la spécialisation des cultures et à la mécanisation des opérations (MENVIQ, 1993b) qui ont contribué à augmenter la productivité agricole.

**Tableau 20a**  
**État de l'agriculture dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs**  
**(secteur Gaspésie-Nord) de 1981 à 1991**

<i>Indicateur</i>	<i>1981</i>	<i>1986</i>	<i>1991</i>
Nombre de fermes	120	64	67
Superficie totale (ha) occupée par les fermes	8 327	6 059	5 860
Superficie moyenne (ha/ferme)	69,4	94,8	87,5
<i>Terres améliorées (ha)</i>			
- terres en cultures	2 355	1 851	1 744
- terres en pâturage	773	647	478
- jachère	137	0	77
- autres terres	502	86	X
<i>Terres non améliorées (ha)</i>			
- terres en pâturage	X	701	1 121
- terres à bois	3 219	2 184	X
- autres terres	1 106	434	587*
<i>Types de cultures (ha)</i>			
- céréales	357	351	**
- fourrages	1 861	1 316	**
- pépinières, tourbe	0	0	**
- fruits	0	1	**
- légumes	0	34	**
- autres	61	21	**
Valeur des ventes	1 046 125	1 178 776	1 552 891
Dépenses totales	895 977	1 048 242	1 439 878
Valeur en capital	**	**	9 020 976

Sources : Statistique Canada, banques de données, 1981a; 1981b; 1986a; 1986b; 1992a.

\* Cette donnée inclut les superficies de terres à bois.

\*\* Donnée absente à l'échelle des municipalités (voir les documents «Profils» de Statistique Canada).

X : Absence de répondants.

Entre 1981 et 1991, la superficie des terres en culture a par ailleurs régressé de façon importante (26 p. 100) et la superficie des terres améliorées (incluant les terres en cultures) a diminué dans l'ensemble de près de 39 p. 100. En 1986, les principales cultures étaient les fourrages. Divers foins et mélanges de céréales pour animaux sont cultivés au sein des MRC concernées. L'élevage demeure limité (voir Statistique Canada, banque de données, 1992b).

**L'agriculture dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs.** En 1991, on comptait 216 exploitations agricoles pour une superficie totale de 23 688 hectares. Chaque exploitant possédait en moyenne près de 110 hectares (voir tableau 20b). Dans ce secteur, la présence agricole est surtout visible entre Shigawake et Nouvelle et à l'intérieur des limites de la municipalité de Percé.

**Tableau 20b**  
**État de l'agriculture dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs**  
**(secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs) de 1981 à 1991**

<i>Indicateur</i>	<i>1981</i>	<i>1986</i>	<i>1991</i>
Nombre de fermes	456	223	216
Superficie totale (ha) occupée par les fermes	39 883	23 286	23 688
Superficie moyenne (ha/ferme)	87,5	104,4	109,7
<i>Terres améliorées (ha)</i>			
- terres en cultures	13 118	7 810	8 586
- terres en pâturage	3 882	1 911	1 845
- jachère	936	192	21
- autres terres	1 266	147	X
<i>Terres non améliorées (ha)</i>			
- terres en pâturage	X	1 788	3 665
- terres à bois	17 500	8 518	X
- autres terres	2 761	467	3 277*
<i>Types de cultures (ha)</i>			
- céréales	3 177	1 998	**
- fourrages	9 511	5 500	**
- pépinières, tourbes	0	0	**
- fruits	8	2	**
- légumes	9	8	**
- autres	360	161	**
Valeur des ventes	5 228 517	4 337 405	7 784 757
Dépenses totales	3 834 730	4 334 577	6 830 324
Valeur en capital	**	**	38 934 746

Sources : Statistique Canada, banques de données, 1981a; 1981b; 1986a; 1986b; 1992a.

\* Cette donnée inclut les superficies de terres à bois.

\*\* Donnée absente à l'échelle des municipalités (voir les documents «Profils» de Statistique Canada).

X : Absence de répondants.

Entre 1981 et 1991, la superficie totale des exploitations agricoles dans ce secteur a diminué de 40,6 p. 100 alors que la superficie moyenne par exploitant a progressé de 25,4 p. 100, le nombre d'exploitants ayant diminué de plus de la moitié. Tout comme c'est le cas pour les exploitations du secteur Gaspésie-Nord, il y a concentration de la production.

Au cours de cette même décennie, la superficie des terres en culture a diminué de 34,5 p. 100 alors que les terres améliorées ont dans l'ensemble connu une baisse de 45,6 p. 100. En 1986, les principales cultures étaient les fourrages comme pour le secteur Gaspésie-Nord. En 1991, les exploitants à l'échelle des MRC cultivaient divers foins et mélanges de céréales (Statistique Canada, banque de données, 1992b). En ce qui a trait au bétail, les données par MRC révèlent une activité plus intense au sein de la MRC Bonaventure où on retrouve surtout des élevages de veaux et bovins (4418 bêtes en 1991), de poules et de poulets (4623 bêtes), une production d'œufs (16 724 douzaines) et de moutons (1866 bêtes). Le nombre de bœufs et de veaux est également important (4418 bêtes) dans la MRC d'Avignon (Statistique Canada, banque de données, 1992b).

**L'agriculture aux Îles-de-la-Madeleine.** En 1991, on dénombrait exploitations agricoles et la superficie qu'elles occupaient totalisait 350 hectares, soit près de 15 hectares en moyenne par exploitant (tableau 20c). L'activité agricole était par ailleurs essentiellement confinée à L'Étang-du-Nord.

De 1981 à 1991, on remarque une baisse radicale du nombre d'exploitants (66,6 p. 100) et des superficies occupées par ces exploitants (61,2 p. 100), ce qui se traduit par une légère augmentation (16,8 p. 100 ou 2,1 hectares) de la superficie moyenne occupée par exploitant. La concentration agricole est donc moins intensive dans ce secteur que dans ceux de la Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs ou de la Gaspésie-Nord.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la superficie des terres en cultures a diminué de 66,3 p. 100 entre 1981 et 1991, alors que pour l'ensemble des terres améliorées, la diminution a été de l'ordre de 80,4 p. 100. Tout comme c'est le cas pour les autres secteurs le long du golfe du Saint-Laurent, les cultures sont axées vers la production de fourrages (foins et mélanges de céréales). La production animale est par ailleurs marginale

**Tableau 20c**  
**État de l'agriculture dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs**  
**(secteur Îles-de-la-Madeleine) de 1981 à 1991**

<i>Indicateur</i>	<i>1981</i>	<i>1986</i>	<i>1991</i>
Nombre de fermes total	72	42	24
Superficie totale (ha) occupée par les fermes	903	873	350
Superficie moyenne (ha/ferme)	12,5	20,8	14,6
<i>Terres améliorées (ha)</i>			
- terres en cultures	312	338	105
- terres en pâturage	135	44	9
- jachère	27	25	0
- autres terres	107	30	X
<i>Terres non améliorées (ha)</i>			
- terres en pâturage	X	337	86
- terres à bois	123	74	X
- autres terres	200	25	0
<i>Types de cultures (ha)</i>			
- céréales	12	17	**
- fourrages	274	306	**
- pépinières, tourbe	0	0	**
- fruits	1	30	**
- légumes	10	27	**
- autres	16	8	**
Valeur des ventes	146 925	785 341	353 541
Dépenses totales	164 484	737 340	408 002
Valeur en capital	**	**	2 481 981

Sources : Statistique Canada, banques de données, 1981a; 1981b; 1986a; 1986b; 1992a.

\* Cette donnée inclut les superficies de terres à bois.

\*\* Donnée absente à l'échelle des municipalités (voir les documents «Profils» de Statistique Canada).

X : Absence de répondants.

**La foresterie dans les secteurs Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs et Îles-de-la-Madeleine.** Pour cet ensemble forestier, qui déborde du secteur riverain, on estimait en 1990-1991 que la production de la forêt publique s'élevait à 1,223 million de mètres cubes de bois de résineux (6,4 p. 100 de la production du Québec) et à 23 000 mètres cubes de bois d'arbres feuillus (0,9 p. 100 de la production québécoise). En forêts privées, 350 000 mètres cubes de résineux et 37 000 mètres cubes de feuillus étaient également récoltés. Cette production

était appuyée par le reboisement estimé en 1989 à 2,31 plants/m<sup>3</sup> récolté pour les résineux de forêts publiques, à 7,28 plants/m<sup>3</sup> de bois pour les résineux de forêts privées, à 0,11 plants/m<sup>3</sup> de bois pour les feuillus de forêts publiques et 0,88 plants/m<sup>3</sup> pour les feuillus de forêts privées. La superficie touchée par des insectes (dégâts observés sur des superficies de plus de 600 ha par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette - T.B.E.) était estimée à 510 492 hectares et 733 hectares auraient été ravagés par des feux (MENVIQ, 1993b).

**La foresterie sur la Côte-Nord.** En 1990-1991, pour la Basse, la Moyenne et la Haute-Côte-Nord, territoire débordant du secteur riverain, on estimait la production de la forêt publique à 1,148 million de mètres cubes de bois de résineux (6,0 p. 100 de la production du Québec) et à 27 000 mètres cubes de bois d'arbres feuillus (1,1 p. 100 de la production québécoise). En forêts privées, 19 000 m<sup>3</sup> de résineux et 1000 m<sup>3</sup> de feuillus étaient également récoltés. Cette production était appuyée par le reboisement estimé en 1989 à 1,68 plants/m<sup>3</sup> récolté pour les résineux des forêts publiques, à 100,01 plants/m<sup>3</sup> de bois pour les résineux des forêts privées, mais aucun reboisement pour les feuillus des forêts publiques ou privées. Enfin, on estimait à 151 096 hectares la superficie touchée par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette (dégâts observés sur des superficies de plus de 600 ha) et à 3225 hectares celle ravagée par la Livrée des forêts qui s'attaque aux feuillus. Les incendies de forêt auraient détruit 6344 hectares (MENVIQ, 1993b).

#### 4.3.2 Épandage d'engrais, de pesticides et de phytocides

**Épandage agricole en Gaspésie-Nord.** En 1991, près de 479 hectares, soit 27,5 p. 100 de la superficie des terres en culture ont reçu des engrais chimiques (tableau 21a). À titre de comparaison, la superficie engraisée par des fumiers représentait 17 p. 100 des terres en cultures.

Entre 1981 et 1991, on remarque cependant une réduction importante (40 p. 100) des superficies traitées avec des engrais chimiques. Entre 1981 et 1986, la quantité d'engrais chimiques utilisés aurait diminué de 85,1 p. 100, le taux d'application ayant passé de 0,55 tonne

à l'hectare à 0,13 tonne à l'hectare. En ce qui a trait à l'utilisation de fumier par contre, on ne possède pas d'informations précises sur les années antérieures au recensement de 1991.

Entre 1986 et 1991 (les données de 1981 étant insuffisantes), les superficies pulvérisées par des herbicides auraient plus que quadruplé (416 p. 100), et les superficies pulvérisées aux insecticides et aux fongicides auraient progressé de façon extrême (de 1 à 71 hectares). Ces écarts sont toutefois à considérer avec prudence, car l'information peut être incomplète, la nature des produits n'étant pas précisée dans les sondages.

**Tableau 21a**  
**État des interventions agricoles - Secteur Gaspésie-Nord**  
**de 1981 à 1991**

<i>Indicateur</i>	<i>1981</i>	<i>1986</i>	<i>1991</i>
<i>Superficie traitée</i>			
- avec engrais chimiques (ha)	800	505	479
- tonnes d'engrais chimiques	443	66	n.d.
- avec fumier ou purin (ha)	n.d.	n.d.	296
<i>Superficie traitée (ha)</i>			
- avec herbicides	0*	50	258
- avec insecticides, fongicides	4*	1	71
<i>Irrigation</i>			
- superficie (ha)	n.d.	0	n.d.
- nombre de fermes irriguées	n.d.	0	3
<i>Protection des terres (nombre de fermes)</i>			
- rotation des cultures	**	**	22
- couverture d'hiver	**	**	0
- voies d'eau engazonnées	**	**	2
- cultures en bandes alternées	**	**	0
- cultures en travers de pente	**	**	2
- autres mesures	**	**	7

Sources : Statistique Canada, banques de données, 1981a; 1981c; 1986a; 1986c; 1986d; 1992a.

\* On remarque l'absence de plusieurs réponses.

\*\* Donnée absente à l'échelle des municipalités (voir les documents «Profils» de Statistique Canada).

n.d. : Non disponible parce que non demandé dans les questionnaires de Statistique Canada.



De façon générale au Québec (les données régionales n'étant pas disponibles), la vente de pesticides (incluant insecticides, fongicides) aurait progressé de 21 p. 100 entre 1982 et 1992 : l'agriculture comptait pour environ 77,8 p. 100 de cette consommation; l'usage domestique (pelouses, jardins) représenterait 9,4 p. 100; l'usage pour les espaces industriels: 6,0 p. 100; le milieu forestier : 3,7 p. 100; l'entretien paysager : 2,1 p.100; les travaux d'extermination et divers autres usages non précisés : 0,8 p.100 (Gorse *et al.*, 1995).

**Épandage agricole dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs.** En 1991, près de 4134 hectares, soit 48,1 p. 100 de la superficie des terres en cultures, ont fait l'objet d'une application d'engrais chimiques (tableau 21b). Pour sa part, la superficie recevant l'application de fumiers représentait l'équivalent de 24,6 p. 100 des terres en cultures.

**Tableau 21b**  
**État des interventions agricoles - Secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs**  
**de 1981 à 1991**

<i>Indicateur</i>	<i>1981</i>	<i>1986</i>	<i>1991</i>
Superficie traitée			
- avec engrais chimiques (ha)	6 758	3 987	4 134
- tonnes d'engrais chimiques	2 969	502	n.d.
- avec fumier ou purin (ha)	n.d.	n.d.	2 111
<i>Superficie traitée (ha)</i>			
- avec herbicides	1 291	1 103	1 917
- avec insecticides, fongicides	358	102	116
<i>Irrigation</i>			
- superficie (ha)	n.d.	n.d.	1
- nombre de fermes irriguées	n.d.	8	3
<i>Protection des terres (nombre de fermes)</i>			
- rotation des cultures	*	*	111
- couverture d'hiver	*	*	6
- voies d'eau engazonnées	*	*	4
- cultures en bandes alternées	*	*	1
- cultures en travers de pente	*	*	13
- autres mesures	*	*	21

Sources : Statistique Canada, banques de données, 1981a; 1981c; 1986a; 1986c; 1986d; 1992a.

\* Donnée absente à l'échelle des municipalités (voir les documents «Profils» de Statistique Canada).

n.d. : Non disponible parce que non demandé dans les questionnaires de Statistique Canada.

Entre 1981 et 1991, on remarque cependant une réduction importante (38,8 p. 100) des superficies traitées avec des engrais chimiques. Entre 1981 et 1986, la quantité d'engrais chimiques aurait en effet diminué de 83,1 p. 100, le taux d'application ayant passé de 0,44 tonne par hectare à 0,13 tonne par hectare. En ce qui a trait à l'utilisation de fumier par contre, on ne possède pas d'informations précises pour les années antérieures au recensement de 1991.

Entre 1981 et 1991, les superficies pulvérisées avec des herbicides auraient augmenté d'environ 48,5 p. 100, alors que les superficies pulvérisées avec des insecticides et des fongicides auraient régressé de 67,6 p. 100.

**Épandage agricole aux Îles-de-la-Madeleine.** En 1991, près de 31 hectares, soit 29,5 p. 100 de la superficie des terres en cultures, ont fait l'objet d'une application d'engrais chimiques, et la superficie des sols engraisés avec des fumiers ou du purin totalisait plus de 54 p. 100 de la superficie en culture (tableau 21c).

Entre 1981 et 1991, on remarque cependant une réduction considérable (79,5 p. 100) des superficies traitées avec des engrais chimiques dans ce secteur. Entre 1981 et 1986, la quantité d'engrais chimiques utilisés aurait également diminué de façon notable (69,8 p. 100), le taux d'application ayant passé de 0,83 tonne par hectare fertilisé à 0,54 tonne par hectare. On ne possède par contre pas d'informations précises sur l'utilisation de fumier pour les années antérieures au recensement de 1991.

Entre 1981 et 1991, l'application d'herbicides aurait pratiquement disparu et on ne rapporte aucune utilisation d'insecticides et de fongicides en 1981 et 1991.

**Tableau 21c**  
**État des interventions agricoles - Secteur Îles-de-la-Madeleine de 1981 à 1991**

<i>Indicateur</i>	<i>1981</i>	<i>1986</i>	<i>1991</i>
<i>Superficie traitée</i>			
- avec engrais chimiques (ha)	151	70	31
- tonnes d'engrais chimiques	126	38	n.d.
- avec fumier ou purin (ha)	n.d.	n.d.	57
<i>Superficie traitée (ha)</i>			
- avec herbicides	11	11	0
- avec insecticides, fongicides	0	0	0
<i>Irrigation</i>			
- superficie (ha)	n.d.	0	n.d.
- nombre de fermes irriguées	n.d.	0	1
<i>Protection des terres (nombre de fermes)</i>			
- rotation des cultures	*	*	4
- couverture d'hiver	*	*	1
- voies d'eau engazonnées	*	*	1
- cultures en bandes alternées	*	*	0
- cultures en travers de pente	*	*	3
- autres mesures	*	*	3

*Sources* : Statistique Canada, banques de données, 1981a; 1981c; 1986a; 1986c; 1986d; 1992a.

\* Donnée absente à l'échelle des municipalités (voir les documents «Profils» de Statistique Canada).

n.d.: Non disponible parce que non demandé dans les questionnaires de Statistique Canada.

**Les insecticides et phytocides en milieu forestier.** Il est courant d'utiliser des insecticides en milieu forestier, surtout contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette ou TBE, et des phytocides afin d'optimiser la récolte d'espèces choisies pour la production de pâte et de papier. En 1991, les superficies traitées afin de contrer la TBE s'élevaient à 98 231 hectares pour la région administrative Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (Baie-des-Chaleurs)-Îles-de-la-Madeleine, et à 32 724 hectares pour la région administrative de la Côte-Nord (Haute, Moyenne et Basse-Côte-Nord) (Commission sur la protection des forêts, 1991).

Les superficies traitées avec des phytocides en 1990 représentaient 16 146 hectares pour la région administrative Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (Baie-des-Chaleurs)-Îles-de-la-Madeleine (45,2 p. 100 des superficies traitées au Québec) et à 1078 hectares pour la région

administrative de la Côte-Nord (3 p. 100 des superficies traitées au Québec) (Commission sur la protection des forêts, 1991). Depuis les audiences publiques sur la TBE au début des années 1980, on tend généralement à réduire l'utilisation de pesticides et à les remplacer par des agents biologiques comme *Bacillus thuringiensis* (Bt).

L'Arpenteuse de la pruche, la Tordeuse du pin gris et le Diprion de Swaine sont d'autres insectes considérés nuisibles dans les régions administratives de la Côte-Nord (Haute, Moyenne, Basse-Côte-Nord) et de la Gaspésie (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Nord et Sud-Baie-des-Chaleurs). Ces insectes à l'état endémique sont susceptibles de se développer de façon épidémique, d'où un risque supplémentaire d'utilisation des insecticides comme le Fénitrothion et le Bt actuellement utilisés pour le contrôle de la TBE. Soulignons enfin que chaque programme quinquennal d'arrosage pour des superficies de plus de 600 hectares doit faire l'objet d'une étude d'impact environnementale (BAPE, 1994). Des audiences publiques ont également lieu; la dernière série d'audiences s'est tenue en 1994. Les constats de ces audiences sont consignés dans le rapport n° 77 du BAPE (1994).

#### **4.3.3 Prélèvement d'eau pour l'agriculture**

D'après les données de Statistique Canada, l'irrigation des terres agricoles n'est pas significative à l'échelle des municipalités riveraines du secteur d'étude. La pression de cette activité est donc marginale pour les cours d'eau qui traversent le secteur.

#### **4.3.4 Rejets, assainissement agricoles et protection des sols**

Le drainage permet l'évacuation du surplus d'eau sur les terres agricoles. Il existe deux techniques de drainage : le drainage de surface au moyen de diverse rigoles, et le drainage souterrain, une technique qui s'est particulièrement développée à partir du milieu des années 1960. Le drainage souterrain, plus rapide et plus efficace, était subventionné en partie par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries (MAPAQ). Dans les comtés du secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, près de 327 hectares ont été drainés par cette technique pour une longueur de drains installée 5260 km entre 1964 et 1988 (banque de données du

MAPAQ - Compilation par Labrecque; 1984; 1985; 1986; 1987; 1988). En Gaspésie-Nord, c'est à peine 13,5 hectares qui auraient été drainés selon cette technique, et on ne connaît pas la longueur installée des drains. On ne possède aucune donnée pour les secteurs Côte-Nord et Îles-de-la-Madeleine.

Si le drainage facilite l'assèchement des sols, il favorise en revanche l'écoulement des matières fertilisantes ou l'évacuation souterraine des pesticides et herbicides lors de fortes pluies, substances qui sont alors solubilisées ou entraînées par l'eau. Dans l'ensemble du territoire, cette pression demeure toutefois marginale compte tenu des faibles superficies drainées. Localement, il est possible de détecter certains problèmes de contamination de puits d'alimentation lorsque les cultures sont trop près de ces puits.

Seulement deux exploitants localisés dans le secteur Îles-de-la-Madeleine se seraient prévalus entre 1988 et 1993 du *Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers* (PAAGF) alors géré par le MEF. D'après les données disponibles, les travaux réalisés concernaient la modification ou l'amélioration d'infrastructures d'entreposage existantes (MENVIQ, banques de données, 1993c; 1992).

Par ailleurs, l'érosion des sols est susceptible d'accentuer les problèmes de qualité des eaux. Afin d'atténuer ce problème dont les incidences économiques peuvent également être importantes pour les agriculteurs, certains exploitants procèdent à divers travaux de protection comme la rotation des cultures. La proportion d'exploitants qui adoptent cette mesure est cependant faible aux Îles-de-la-Madeleine (16,7 p. 100), un peu plus élevée dans le secteur Gaspésie-Nord (32,8 p. 100) et encore plus grande en Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs (51,4 p. 100). L'érosion hydrique, combinée à l'érosion éolienne, constitue un problème important pour les terres agricoles pauvres en matière organique. Pour la région administrative regroupant le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie (Nord et Sud), la Baie-des-Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine, 98 p.100 des 18 670 hectares de terres en monoculture présentaient une détérioration de la structure du sol et 11 p.100 étaient directement touchées par l'érosion hydrique (MENVIQ, 1993b).

#### 4.3.5 Aspects économiques

En 1991, le capital agricole des municipalité riveraines dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs s'élevait à 2,48 millions de dollars aux Îles-de-la-Madeleine, à 38,93 millions dans le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs et à 9,02 millions dans le secteur Gaspésie-Nord. À ce moment, la valeur des ventes excédait de peu la valeur des dépenses. La marge bénéficiaire (excédant des ventes sur les dépenses) n'était que de 13,3 p. 100 aux Îles-de-la-Madeleine, de 12,3 p. 100 en Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, et de 7,8 p. 100 dans le secteur Gaspésie-Nord. Comparée à 1981, la marge bénéficiaire a progressé aux Îles-de-la-Madeleine mais elle a diminué dans le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, en particulier dans la baie des Chaleurs (marge bénéficiaire de 26,6 p. 100 en 1981).

Entre 1983 et 1988, les subventions allouées au drainage souterrain se sont limitées à quelque 4000 dollars, montant marginal à l'échelle du secteur d'étude.

L'assistance financière fournie dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers (PAAGF) était également marginale (autour de 12 600 dollars en 1992-1993) compte tenu de la faible participation à ce programme. Pourtant, l'utilisation de fumiers ou de purins peut être assez importante, particulièrement dans le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs. On ne connaît toutefois pas les économies que cette mesure peut entraîner pour les agriculteurs en matière de réduction des dépenses en engrais chimiques.

Soulignons néanmoins que pour la région administrative 11 (Gaspésie Nord et Sud–Baie-des-Chaleurs–Îles-de-la-Madeleine, mais excluant le Bas-Saint-Laurent), la filière bioalimentaire, qui regroupe l'agriculture et les pêches maritimes, présentait en 1994 une valeur ajoutée de 64 millions de dollars pour le secteur primaire de l'extraction (l'agriculture contribuant pour 13 millions de dollars), 76 millions de dollars pour le secteur secondaire (42 millions pour la transformation et 34 millions pour le commerce de gros, l'agriculture n'étant pas séparée des pêches), et 88 millions de dollars pour le secteur tertiaire (54 millions pour le commerce de détail et 34 millions pour la restauration, l'agriculture n'étant pas séparée des pêches). La valeur ajoutée de la filière bioalimentaire pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire totalise donc 228 millions de dollars pour cette région administrative (Kimpton, 1995).

Sur la Côte-Nord (région administrative 09 : Moyenne et Basse-Côte-Nord), l'industrie bioalimentaire contribue à l'économie régionale par une valeur ajoutée de 24,7 millions de dollars pour le secteur primaire (21,2 millions pour les pêches maritimes), une valeur ajoutée de 13,8 millions de dollars pour le secteur secondaire (6,6 millions pour la transformation et 7,2 millions pour le commerce de gros) et 98,6 millions de dollars pour le secteur tertiaire (52,7 millions pour le commerce de détail et 45,9 millions pour la restauration). L'apport en valeur ajoutée de la filière bioalimentaire s'élève donc à 137,1 millions de dollars pour cette région (Kimpton, 1995).

La filière bioalimentaire (secteurs primaire, secondaire et tertiaire) contribue également au maintien de 8100 emplois dans la région 11 (Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs-Îles-de-la-Madeleine) et au maintien de 5300 emplois sur la Côte-Nord (région administrative 09) (Kimpton, 1995). Dans l'ensemble, il est difficile de séparer les pêches de l'agriculture, deux activités traditionnelles souvent complémentaires au sein de l'économie régionale.

Ajoutons pour terminer que ces chiffres ne doivent pas masquer certains problèmes que connaît l'industrie agricole. Actuellement, l'implantation des grandes entreprises de production de porcs en particulier présente un problème à la fois environnemental (contamination des cours d'eau et de l'eau souterraine) et social (proximité et fortes odeurs). Bien qu'il n'existe pas de solutions simples et uniformes à ce problème, certaines mesures d'atténuation des effets existent à l'heure actuelle. À ce chapitre, on remarque l'existence de trois grand types de mesures soit le zonage (zones d'exclusion et zones tampons autour des installations), le contrôle des rejets (participation à des plans de gestion du purin en tenant compte de la capacité d'assimilation du milieu par bassin) ou encore, les codes de bonnes pratiques (voir le guide récemment réalisé par le Conseil canadien du porc, 1996).

## **4.4 Activités commerciales**

### **4.4.1 Prélèvement faunique à des fins commerciales**

#### **4.4.1.1 Pêche commerciale**

**Profil général des pêches au Québec.** En 1993, l'industrie de la pêche au Québec procurait de l'emploi à près de 16 700 personnes, dont 3560 emplois dans le secteur de la capture, 6420 emplois dans le secteur de la transformation des produits marins, 4307 emplois dans le commerce de gros et de détail (secteur tertiaire) et 680 emplois dans le secteur du soutien gouvernemental des pêches (Boucher *et al.*, 1995) à quoi s'ajoutent 1714 emplois indirects. Toujours en 1993, la contribution directe de la filière des produits marins à l'économie québécoise était évaluée à 332 millions de dollars (valeur ajoutée), la plus forte proportion étant attribuable au secteur tertiaire (141 millions). À cette contribution directe des intervenants de la filière s'ajoutent des effets indirects évalués à 111 millions. Ainsi, selon les estimations réalisées par Boucher *et al.* (1995), chaque dollar investi par les intervenants de la filière a entraîné un investissement indirect de 33 cents par les autres secteurs d'activités économiques.

Malgré son importance économique, l'industrie de la pêche au Québec traverse depuis 1987 une importante phase de rationalisation, occasionnée principalement par la baisse marquée des débarquements des poissons de fond (figure 9).

En effet, conséquence de la disparition des poissons de fond, les débarquements totaux ont diminué de près de 51 p. 100 entre 1987 et 1995, passant de 97 275 tonnes à 47 793 tonnes. Malgré la baisse des débarquements totaux, la figure 9 montre que leur valeur s'est accrue considérablement depuis 1990. Cette tendance est essentiellement attribuable à l'excellente performance des mollusques et crustacés sur les marchés depuis 1990, principalement du Crabe des neiges dont le prix moyen aux quais de débarquement a considérablement augmenté. En 1995, les ventes de Crabe des neiges totalisait 111 millions de dollars sur les 180 millions de dollars pour les débarquements totaux (voir annexe 6). Étant donné le petit nombre de pêcheurs actifs exploitant principalement le Crabe par rapport au nombre total de pêcheurs actifs au Québec (201 sur un total de 1172 en 1995), cette tendance



générale révèle peut-être une concentration de la valeur des débarquements dans les mains d'un nombre restreint d'individus.

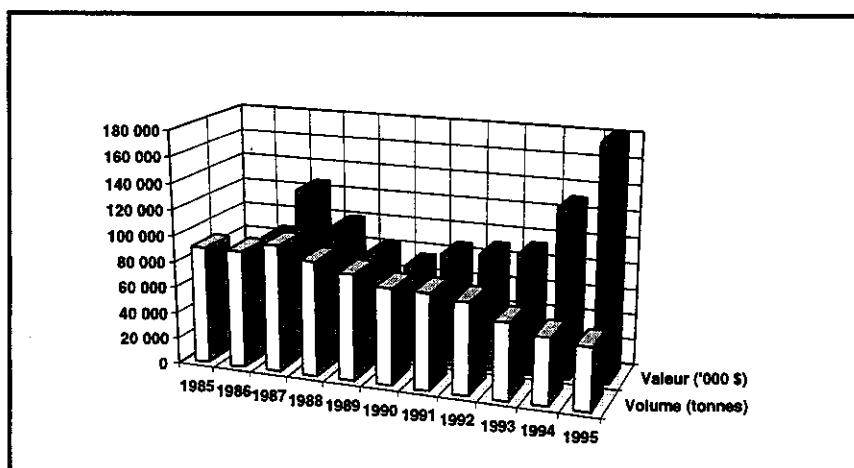
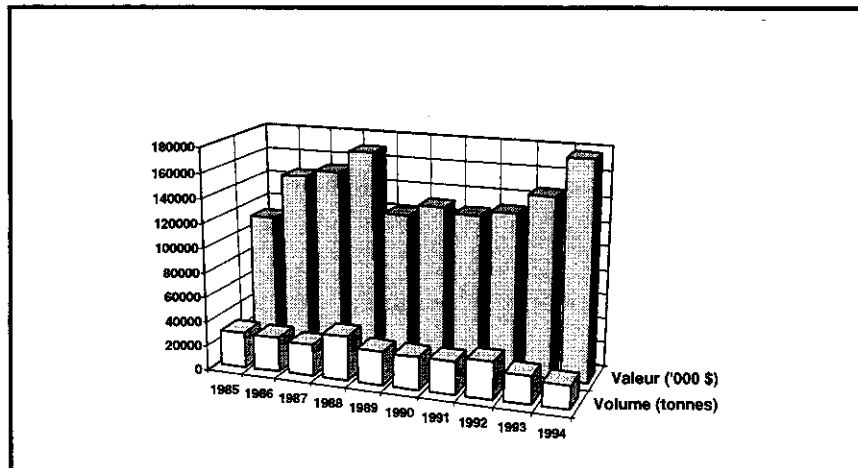


Figure 9 Évolution des débarquements, Québec, 1985-1995

Les impacts de la chute des débarquements ne se limitent pas au seul secteur primaire de l'industrie des pêches mais touchent également le secteur de la transformation des produits marins puisque les usines des régions maritimes s'approvisionnent presque en totalité auprès des pêcheurs commerciaux. Bien que la valeur des débarquements soit à la hausse, la baisse du volume des débarquements occasionne une pression sur le nombre d'usines. Ainsi, le nombre d'usines en régions maritimes est passé de 71 en 1988 à 51 en 1995 (MAPAQ, 1995a). Cependant, malgré la disparition de 20 usines, le secteur de la transformation demeure frappé d'un grave problème de surcapacité qui, à long terme, risque de miner la compétitivité de la filière des produits marins. En effet, une récente étude réalisée par l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) montre que le taux d'utilisation moyen de la capacité de transformation se situe à environ 40 p. 100 pour les usines localisées dans les régions maritimes du Québec (Pineau, 1996).

Depuis 1986, la balance commerciale du commerce des produits de la pêche est positive, faisant du Québec un exportateur net de produits marins (MAPAQ, 1995a). En 1994, cette balance commerciale s'élevait à un peu plus de 50 millions de dollars, pour des exportations totales évaluées à 177 millions de dollars (figure 10). En volume, les exportations ont légèrement diminué, mais l'excellente performance du Crabe des neiges a permis un net accroissement de la valeur. Plus de la moitié des volumes exportés sont associés à la transformation des mollusques et crustacés et représentent 77 p. 100 de la valeur totale des exportations (MAPAQ, 1995a).



**Figure 10** Évolution des exportations québécoises de produits marins, 1985-1994

Le marché américain est la principale destination des exportations, avec 60,1 p. 100 des volumes exportés, suivi du Japon (17,4 p. 100), de la CEE (6,7 p. 100) et des autres pays (15,8 p. 100). Les exportations vers les États-Unis sont constituées de poissons (5187 tonnes), de mollusques et crustacés (5486 tonnes) et d'autres produits marins (758 tonnes). Pour le Japon, on constate une nette préférence pour les produits de transformation des mollusques et crustacés, ces derniers représentant 96 p. 100 des exportations vers ce pays.

**Profil régional de l'industrie de la pêche dans le golfe.** Cette section présente le profil régional de l'industrie et se divise en trois sous-sections. La première traite du secteur primaire et s'attarde, entre autres, à l'évolution des débarquements ainsi qu'aux caractéristiques humaines et physiques propres à ce secteur. La seconde sous-section aborde l'activité de transformation des produits marins (secteur secondaire), ainsi que le commerce de gros et de détail (secteur tertiaire). Finalement, la dernière sous-section traite de la contribution des services publics et des autres organismes de soutien à la filière des produits marins (secteur quaternaire). Les données de base proviennent en majeure partie du ministère des Pêches et des Océans (banque de données, 1996a), et plus particulièrement de sa Direction de l'économie et de la statistique qui a effectué le découpage des données brutes selon les limites des secteurs ZIP.

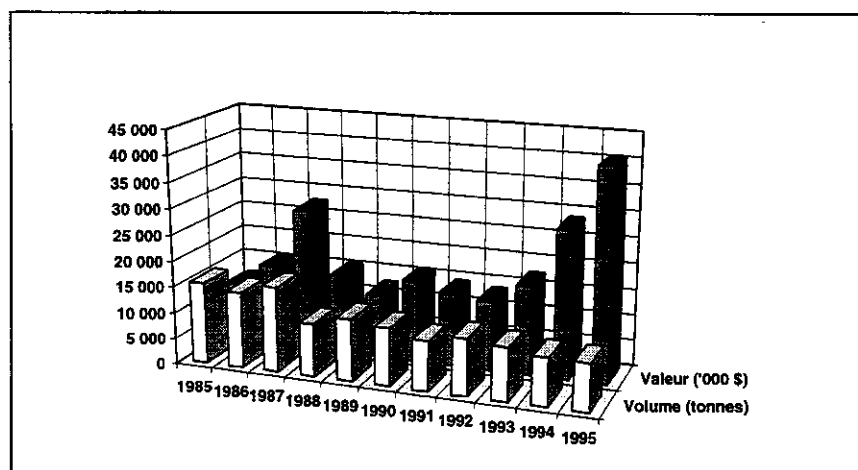
**Le secteur économique primaire et les débarquements<sup>16</sup>.** Les débarquements de produits marins sont le principal intrant à la filière régionale des produits marins du Québec puisque les usines des régions maritimes, à l'inverse de celles localisées en région métropolitaine, s'approvisionnent presque exclusivement auprès des pêcheurs commerciaux locaux.

Bien que le secteur Côte-Nord n'échappe pas à la tendance à la baisse des débarquements, cette tendance s'avère moins prononcée que dans les autres régions. Ainsi, après une baisse importante des débarquements de 1987 à 1988, les volumes débarqués se sont stabilisés aux alentours de 10 000 tonnes (figure 11). La diminution des débarquements de poissons de fond a presque été compensée par une augmentation des débarquements de Crabe des neiges. De plus, depuis 1992, le prix élevé obtenu pour le Crabe des neiges suite à la demande accrue sur le marché international, conjugué à l'importance de l'exploitation de ce crustacé dans ce secteur, ont fait en sorte que la valeur des débarquements a augmenté de 264 p. 100 entre 1985 et 1995, avec une augmentation marquée en 1994 et 1995.

---

<sup>16</sup> Les données sur les débarquements sont les seules qui respectent précisément le découpage géographique des zones d'intervention prioritaires (ZIP) (MPO, 1996a). Les autres données (pêcheurs, bateaux, permis, etc.) sont présentées selon le découpage géographique du ministère des Pêches et des Océans (MPO).

La répartition des débarquements entre la Moyenne et la Basse-Côte-Nord montre que la première accapare depuis les quatre dernières années une proportion croissante des débarquements totaux du secteur Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent<sup>17</sup>. De 1992 à 1995, la proportion des débarquements réalisés sur la Moyenne-Côte-Nord est passée de 57 p. 100 à 72 p. 100 des débarquements totaux. La Basse-Côte-Nord ne regroupait donc que 28 p. 100 des débarquements en 1995. Cette situation est surtout attribuable à l'augmentation des volumes débarqués de Crabe des neiges.



**Figure 11** Évolution des débarquements, Secteur Côte-Nord, 1985-1995

La contribution des autres espèces à la croissance de la valeur des débarquements mérite d'être soulevée. En effet, l'exploitation et la commercialisation d'espèces traditionnellement négligées, comme le Buccin, les Myes, la Mactre de Stimpson et le Couteau, ont fait que les volumes et la valeur des débarquements de la catégorie «*Autres espèces*», bien que variables, suivent une tendance à la hausse depuis 1985. De plus, ces espèces accaparent une proportion grandissante dans les débarquements totaux. En effet, cette catégorie représentait

<sup>17</sup> La Moyenne Côte-Nord inclut les municipalités situées entre Baie-Trinité et Mingan et la Basse-Côte-Nord, incluant les municipalités localisées entre Blanc-Sablon et Petit-Mécatina.

moins de 5 p. 100 des volumes débarqués en 1985, alors qu'elle atteignait presque 30 p. 100 en 1995. Selon toute vraisemblance, les intervenants de cette région ont pris un virage vers la diversification des activités de capture.

De 1992 à 1994, les ports de Sept-Îles et de Havre-Saint-Pierre se partageaient aux alentours de 30 p. 100 des débarquements (volume et valeur) sur le secteur Côte-Nord. En 1994, chacun de ces ports représentait 15 p. 100 des volumes totaux débarqués et respectivement 17 p. 100 et 14 p. 100 de la valeur débarquée dans cette région maritime. Les autres ports d'importance sur l'ensemble de la Côte-Nord (Basse, Moyenne et Haute-Côte-Nord) en 1994 étaient ceux de Rivière-au-Tonnerre (7,4 p. 100 des débarquements), Mingan (6,9 p. 100), Baie-Comeau (6,2 p. 100) dans le secteur de l'estuaire maritime, Kégaska (5,9 p. 100) et Harrington-Harbour (5,8 p. 100).

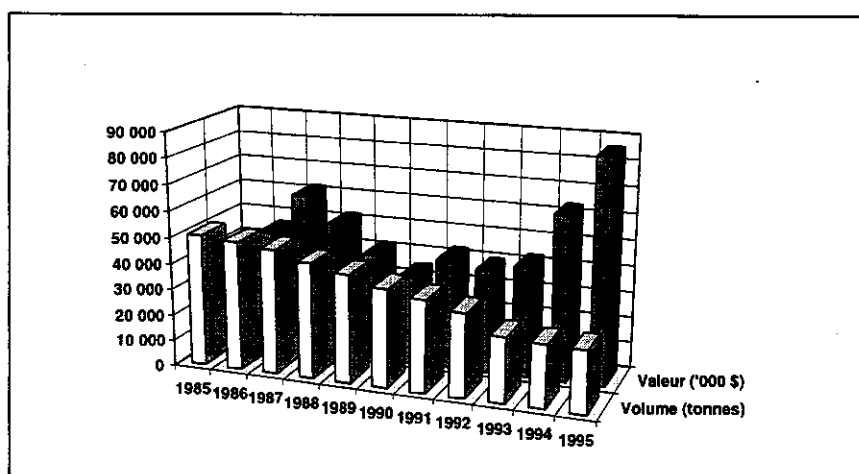
De 1985 à 1995, les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs ont été l'une des régions les plus fortement touchées par une diminution soutenue des débarquements (figure 12). Sur cette période, les débarquements ont chuté de 53 p. 100 (95 p. 100 pour les poissons de fond). Cependant, le prix favorable du Crabe dans les dernières années a permis une hausse importante de la valeur des débarquements. Mentionnons toutefois que l'exploitation de la Crevette a également contribué de façon importante au maintien du secteur. Entre 1985 et 1995, les débarquements de ce crustacé ont augmenté de 71 p. 100, et la valeur de 120 p. 100. Les secteurs de Gaspésie-Nord et de Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs peuvent également compter sur la pêche au Homard qui année après année prend de l'ampleur. En 1985, les débarquements de cette espèce s'élevaient à 586 tonnes (3,1 M \$ en valeur), comparativement à 1097 tonnes en 1995 (plus de 10 M \$).

En moyenne, depuis 1985, le secteur Gaspésie-Nord et celui de Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs se partagent également les débarquements de produits marins<sup>18</sup>. Cependant, le patron d'exploitation varie d'une région à l'autre : la Crevette est principalement exploitée dans

---

<sup>18</sup> Le secteur Gaspésie-Nord inclut les municipalités riveraines situées entre les municipalités de Capucins et de Gaspé, et celui de Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, les municipalités allant de Percé à Restigouche (réserve indienne).

le secteur Gaspésie-Nord, alors que les espèces pélagiques et le Crabe des neiges proviennent presque exclusivement du secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs. De plus, en 1995, les débarquements réalisés dans la baie de Gaspé<sup>19</sup> totalisaient 292 tonnes de produits marins pour une valeur de 2,4 millions de dollars, soit respectivement 1,2 p. 100 et 2,8 p. 100 du volume et de la valeur des débarquements totaux des secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs. Le Homard représente le plus gros de ces débarquements.



**Figure 12** Évolution des débarquements, Secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs

Depuis 1992, les ports de Rivière-au-Renard, de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, de Matane et de Grande-Rivière constituent des sites de débarquement privilégiés par les pêcheurs commerciaux de la Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs. En effet, les volumes débarqués dans ces ports représentent toujours plus de la moitié des débarquements totaux de cette région maritime. En 1994, ces quatre ports accaparaient respectivement 33,3 p. 100, 11,9 p. 100, 8,5 p. 100 et 7,8 p. 100 des débarquements totaux. Cette situation est tributaire en

<sup>19</sup> La baie de Gaspé inclut les communautés riveraines situées entre Cap-Gaspé et Pointe-Saint-Pierre.

fait de la capacité des infrastructures en place à recevoir la flotte industrielle hauturière et semi-hauturière.

Le secteur des Îles-de-la-Madeleine n'échappe pas à la tendance à la baisse des débarquements qui touche l'ensemble du Québec (figure 13). Cependant, la tendance globale montre une variabilité prononcée d'une année à l'autre sauf pour les années postérieures à 1991 où la baisse s'est généralisée. Cette baisse progressive est attribuable en grande partie à la rupture des stocks de poissons de fond. En 1988, les débarquements de poissons de fond représentaient plus des trois quarts des débarquements totaux, alors qu'ils comptaient à peine pour 5 p. 100 en 1995. Au chapitre de la valeur des débarquements, la situation est tout autre puisque le Homard représentait, en 1995, 59 % de la valeur globale des débarquements, détrônant ainsi le Crabe des neiges. Cependant, on ne peut ignorer la performance du Crabe sur les marchés puisque la valeur combinée des débarquements des deux espèces constituait 92 p. 100 de la valeur des débarquements totaux aux Îles-de-la-Madeleine en 1995 (annexe 6).

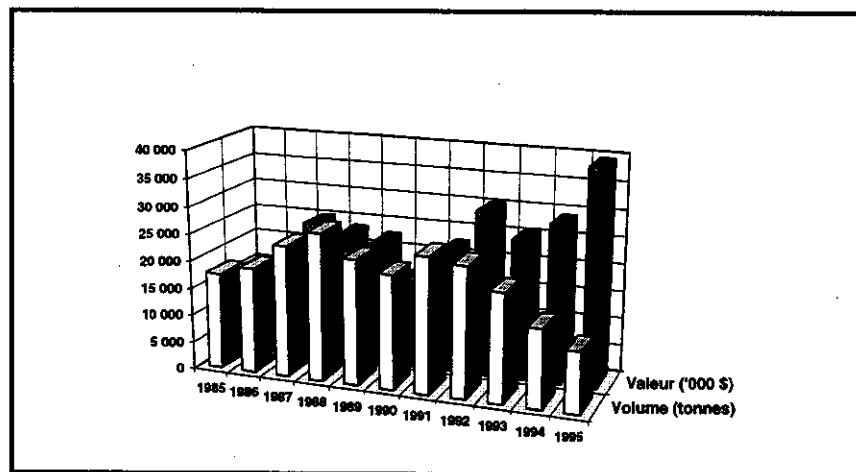


Figure 13 Évolution des débarquements, Secteur Îles-de-la-Madeleine, 1985-1995

Depuis 1992, les ports de Cap-aux-Meules et de Grande-Entrée accueillent toujours plus de 60 p. 100 des débarquements effectués aux Îles-de-la-Madeleine. En 1994, ils

représentaient 62,7 p. 100 des débarquements totaux dans ces îles, dont 47,7 p. 100 pour le port de Cap-aux-Meules. Les autres ports d'importance en 1994 étaient ceux de Havre-Aubert (9,3 p. 100 des débarquements), de l'Anse de l'Étang du Nord (8,6 p. 100), de Millerand (6,4 p. 100) et de Grosse-Île (6,2 p. 100).

**Analyse comparative des débarquements.** L'évolution des débarquements présentée à la section précédente est principalement basée sur le changement ponctuel survenu entre deux années particulières (par exemple entre 1985 et 1995). Si cette façon de faire comporte certains avantages, elle ne tient par contre pas compte des variations qui peuvent se produire entre les deux années prises en compte. Afin de présenter un portrait plus fidèle des changements survenus au cours de la période d'observation, une analyse de tendance (économétrique) est utilisée<sup>20</sup>. Le tableau 22 présente les résultats de cette analyse pour les principales espèces marines et les régions étudiées.

**Tableau 22**  
**Taux annuel moyen de variation (%) des débarquements**  
**selon l'espèce et la région, 1987-1995**

	<i>Côte-Nord</i> (Moyenne et Basse)	<i>Gaspésie-Nord</i> <i>Gaspésie-Sud-</i> <i>Baie-des-Chaleurs</i>	<i>Îles-de-la-</i> <i>Madeleine</i>	<i>Québec</i>
Toutes espèces	-4,8	-9,4	-8,2	-8,3
Poissons de fond	-35,0	-30,3	-28,4	-27,6
Pélagiques	n.s.	n.s.	14,1	n.s.
Homards	n.s.	7,2	n.s.	3,4
Crabes des neiges	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Crevettes	-17,1	4,9	n.s.	2,7

*Remarque.* - Les chiffres correspondent à des taux annuels moyens de changement et «n.s.» signifie que le paramètre estimé est statistiquement non significatif (au seuil 5 p. 100). La tendance pour le Québec inclut le golfe et les autres secteurs (estuaire maritime).

<sup>20</sup> Cette analyse de tendance est basée sur l'équation de régression suivante :

$$\log(\text{débarquements}) = \text{constante} + \beta \text{ année},$$

où  $\beta = \log(1+r)$  et  $\log$  est la fonction logarithmique.

En prenant l'antilogarithme de  $\beta$ , on peut isoler le taux annuel moyen de variation des débarquements ( $r$ ) pour une espèce et une région données.



Tel que nous l'avons noté à la section précédente, le secteur Côte-Nord est celui le moins durement touché par la baisse des débarquements totaux (toutes espèces confondues). Ainsi, depuis 1987, les débarquements ont diminué en moyenne de 4,8 p. 100 par année. Suivent le secteur des Îles-de-la-Madeleine (-8,2 p. 100) et ceux de Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs (-9,4 p. 100). Cependant, les résultats du tableau 22 indiquent que la Côte-Nord subit depuis 1987 la baisse la plus marquée des débarquements de poissons de fond, avec une diminution annuelle moyenne de 35 p. 100. À l'inverse, le secteur des Îles-de-la-Madeleine semble le moins affecté avec une diminution moyenne annuelle de moins de 30 p. 100.

Le tableau 22 indique également que pour l'ensemble du Québec (incluant l'ensemble du golfe), les débarquements de Homard montrent une tendance à la hausse. Sur le plan régional, seuls les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs illustrent une tendance significative à la hausse, les tendances pour les autres secteurs du golfe et de l'estuaire moyen et maritime n'étant pas significatives.

En ce qui concerne les débarquements de Crevettes, l'analyse de tendance montre qu'ils ont augmenté en moyenne de 2,7 p. 100 par année depuis 1987 au Québec. Comme cette pêche est sous quota individuel transférable depuis 1990, cette légère augmentation peut traduire une hausse du contingent global liée à une disponibilité accrue de la biomasse. On note toutefois une diminution moyenne annuelle de 17,1 p. 100 des volumes débarqués sur la Côte-Nord.

Les secteurs Côte-Nord et Gaspésie-Nord-Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs peuvent être subdivisés en sous-secteurs approximatifs afin d'établir des distinctions entre les volumes débarqués et la valeur au débarquement.

Ainsi, les données statistiques annuelles du ministère des Pêches et des Océans (MPO, 1996b) pour l'année 1995 applicables à la majeure partie de la Moyenne-Côte-Nord (lieux de débarquements entre Sept-Îles et Pointe-Parent ainsi que l'île d'Anticosti) révèlent un volume débarqué de 6139 tonnes formées à 50 p. 100 de Crabe des neiges, 26,4 p. 100 de Pétoncles et 1,7 p. 100 de Homard, et une valeur des débarquements de 26,75 millions de dollars, dont 82,6 p. 100 pour le Crabe des neiges, 8,7 p. 100 pour les Pétoncles et 4,3 p. 100 pour le Homard. Sur la Basse-Côte-Nord (entre Kégaska et Blanc-Sablon), les volumes débarqués

totalisent 2543 tonnes métriques constituées à 72,7 p. 100 de Crabe des neiges, 4,4 p. 100 de Pétoncles et 1,7 p. 100 de Saumons, pour une valeur au débarquement de 11 millions de dollars, dont 91,7 p. 100 sont attribuables au Crabe des neiges, 2,1 p. 100 aux Saumons et 1,5 p. 100 aux Pétoncles.

Pour le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs (lieux de débarquement entre Cap-aux-Os et Port-Daniel, plus ceux entre Shigawake et Matapédia), les données du MPO indiquent des volumes débarqués totalisant 11 254 tonnes métriques constituées à 48,4 p. 100 de Crabe des neiges, 25 p. 100 de Hareng et 9,2 p. 100 de Homard, pour une valeur totale de 56,7 millions de dollars (77,8 p. 100 pour le Crabe des neiges, 18,2 p. 100 pour le Homard et 1 p. 100 pour le Hareng). Dans un secteur un peu plus grand que la Gaspésie-Nord (lieux de débarquement entre Le Bic et Rivière-la-Madeleine ainsi qu'entre Grande-Vallée et Cap-Gaspé), le volume total débarqué représente 13 292 tonnes métriques, dont 72,7 p. 100 de Crevettes, 13,2 p. 100 de Flétan du Groenland et 8,4 p. 100 de Crabe des neiges, et une valeur de 28,7 millions de dollars, dont 57,2 p. 100 pour les Crevettes, 26,6 p. 100 pour le Crabe des neiges et 10,4 p. 100 pour le Flétan du Groenland.

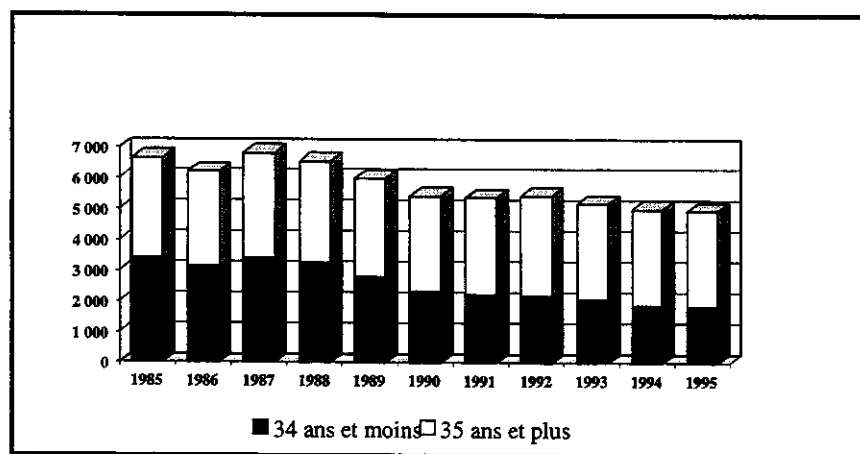
**Les pêcheurs**<sup>21</sup>. En 1995, le secteur primaire des pêches commerciales du Québec regroupait 4938 pêcheurs commerciaux, dont le tiers sont des pêcheurs-proprétaires et les autres des aides-pêcheurs. La région maritime de la Gaspésie (partie du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs) en regroupait 2020, suivie des régions maritimes de la Côte-Nord (Haute, Moyenne et Basse-Côte-Nord) avec 1472 pêcheurs et des Îles-de-la-Madeleine avec 1304 pêcheurs. Entre 1985 et 1995, le nombre de pêcheurs commerciaux au Québec a diminué de 25 p. 100. Les régions maritimes de la Côte-Nord et de la Gaspésie sont les plus touchées avec des baisses respectives de 36 p. 100 et 33 p. 100, tandis que la région des Îles-de-la-Madeleine enregistre une hausse de 12 p. 100.

Cette diminution du nombre de pêcheurs commerciaux se produit au détriment des jeunes. Ainsi, entre 1985 et 1995, le nombre de pêcheurs de moins de 35 ans a diminué de

---

<sup>21</sup> Le nombre de pêcheurs est compilé globalement par régions maritimes telles que délimitées par le ministère des Pêches et des Océans.

46 p. 100 alors que les 35 ans et plus ont vu leur nombre diminuer de 5 p. 100 (figure 14). Cette situation est probablement liée aux faibles opportunités actuelles et futures qu'offre la pratique de la pêche commerciale, conjuguées à l'importance des barrières à l'entrée (permis, quotas individuels transférables, capital requis, etc.) qui limitent l'accès des jeunes à cette activité économique.



**Figure 14** Évolution du nombre de pêcheurs commerciaux, selon le groupe d'âge, Québec, 1985-1995

Le secteur primaire est également caractérisé par un problème de sous-scolarisation de la main-d'oeuvre, peu importe la région maritime observée. Globalement, plus de deux individus sur trois oeuvrant dans le secteur de la capture en 1991 ne détenaient aucun diplôme d'études, comparativement à 41 p. 100 à l'échelle provinciale (Dupuis, 1994). Sur le plan régional, les régions maritimes des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord (Haute, Moyenne et Basse-Côte-Nord) sont les plus affectés par ce problème, avec une proportion respective de non diplômés de plus de trois individus sur quatre.

Le secteur économique primaire de l'industrie des pêches est également touché par un grave problème de dépendance des transferts gouvernementaux comme composant du revenu total. Cette situation est probablement attribuable au caractère saisonnier de l'activité de capture,

à laquelle s'ajoute la difficulté pour les pêcheurs de s'intégrer dans une activité économique complémentaire à cause de leur âge plus avancé et de leur faible niveau de scolarisation. Ainsi, en 1991, les transferts gouvernementaux représentaient 37 p. 100 du revenu total de la population oeuvrant dans le secteur primaire des pêches, alors que ces transferts pour la population oeuvrant dans les autres secteurs d'activité économique du Québec ne comptaient que pour 7 p. 100 de leur revenu total (Dupuis, 1994).

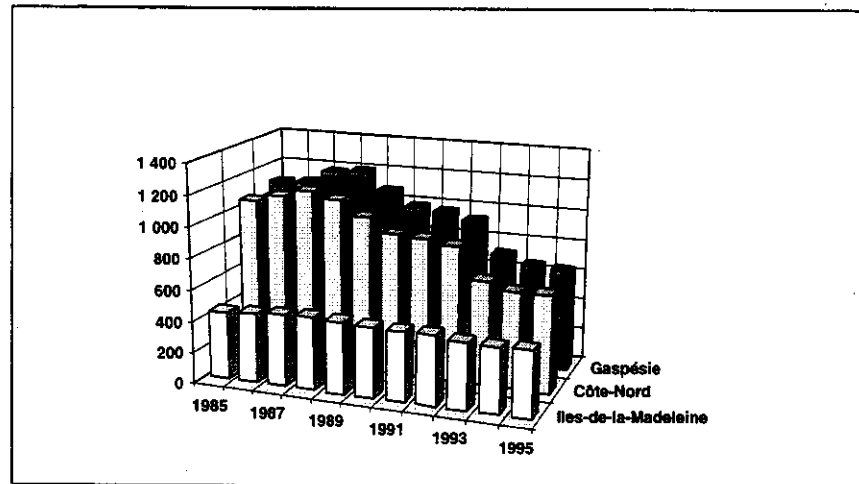
Une autre mesure du niveau de dépendance des pêcheurs commerciaux face aux transferts gouvernementaux consiste à répartir ces pêcheurs selon leur principale source de revenu. En 1991 par exemple, 43 p. 100 des individus ayant déclaré oeuvrer dans ce secteur avaient comme principale source de revenu les transferts gouvernementaux, alors que pour les autres secteurs d'activité économique, cette proportion n'est que de 7,7 p. 100 (Dupuis, 1994).

**Les bateaux<sup>22</sup>.** Conséquence du processus de rationalisation entrepris dans le secteur de la capture, le nombre de bateaux de pêche immatriculés a diminué de 37 p. 100 entre 1985 et 1995, passant de 2860 à 1789 embarcations (figure 15). Les régions maritimes de la Gaspésie (partie du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs) et de la Côte-Nord (Haute, Moyenne et Basse-Côte-Nord) qui ont enregistré chacune une diminution de 40 p. 100 du nombre d'embarcations immatriculées, sont les plus touchées. Malgré cette importante diminution de leur flotte, les régions maritimes de la Gaspésie et de la Côte-Nord regroupent quand même la majorité des bateaux immatriculés au Québec (75 p. 100). Quant à la flotte des Îles-de-la-Madeleine, elle se maintient aux alentours de 440 bateaux immatriculés depuis 1985.

En 1995 au Québec, deux bateaux immatriculés sur trois mesuraient moins de 35 pieds, et 45 p. 100 des embarcations avaient moins de 10 ans (selon l'année de construction). La flotte résiduelle, bien que concentrée dans un groupe de petits bateaux, demeure jeune et nécessitera probablement moins d'investissements (réparations, etc.) dans le futur si les stocks de ressources halieutiques se rétablissent.

---

<sup>22</sup> Cette compilation respecte les limites des régions maritimes telles que définies par le ministère des pêches et des Océans.



**Figure 15** Évolution du nombre de bateaux immatriculés selon la région maritime, 1985-1995

**Les permis de pêche.** La détention d'un permis est obligatoire pour pratiquer la pêche commerciale. Les permis sont généralement émis selon l'engin de pêche utilisé, la zone de pêche et l'espèce exploitée. D'autres mesures de gestion peuvent accompagner les permis de pêche : saison de pêche à durée fixe, contingent global (compétitif), quota individuel transférable, etc. (MPO, 1993a). Depuis 1985, plus de 90 p. 100 des permis émis sont destinés à l'utilisation d'un engin fixe. Il faut également noter que malgré le faible apport économique de l'exploitation des espèces pélagiques, plus de 50 p. 100 de l'ensemble des permis émis depuis 1985 se rapportent toujours à ce groupe.

Suivant la même tendance que les bateaux, mais de façon moins prononcée, le nombre de permis de pêche commerciale émis depuis 1985 a diminué de 15 p. 100, passant de 6921 à 5862 permis. Cependant, peu sont réellement exploités. En effet, entre 1991 et 1995, le taux moyen d'utilisation des permis n'était que de 38 p. 100, soit tout juste un peu plus d'un permis exploité sur trois permis émis.

Le ministère des Pêches et des Océans a récemment procédé à une réforme de la politique de délivrance des permis qui visait plusieurs objectifs<sup>23</sup> : réduire la capacité; améliorer la viabilité de la pêche commerciale; établir un noyau d'entreprises professionnelles de pêche. Cette nouvelle politique de délivrance des permis est également accompagnée d'une révision de la grille de tarification des permis. Cette nouvelle grille de tarification affecte presque exclusivement les pêches sous quotas individuels et sous allocations d'entreprises puisque, pour la grande majorité des permis (80 p. 100, il n'y aura pas d'augmentation et le coût d'un permis demeurera à 30 \$<sup>24</sup>. Ainsi, les crevettiers du Québec, dont le permis coûtait 100 \$, devront désormais déboursier 12 464 dollars pour un permis de pêche. Il en est de même pour les crabiers de la zone 12 (secteur polymorphe entre une partie de la baie des Chaleurs : Percé à Bonaventure, et les îles de la Madeleine), dont le permis coûtait environ 100 dollars et qui devront maintenant verser 15 260 dollars pour capturer ce crustacé. Cependant, et comme nous le verrons à la section suivante, cette grille de tarification tient compte de la performance financière de certaines flottes de pêche et elle protège les flottes à plus faibles revenus.

**Les flottes de pêche.** En 1994, le secteur primaire de l'industrie de la pêche comptait 18 flottes principales pour un total de 1057 entreprises actives et 2798 pêcheurs et aides-pêcheurs actifs<sup>25</sup>. La flotte la plus importante en nombre d'entreprises de pêche actives, les homardiens des Îles-de-la-Madeleine, comptait 324 entreprises et employait 875 personnes. Au chapitre de la performance financière, les crabiers ont en moyenne réalisé les revenus de trésorerie les plus élevés (de 34 861 dollars à 435 894 dollars par entreprise), suivi des pétoncliers de la zone 16D<sup>26</sup>

---

<sup>23</sup> Pêches et Océans Canada. Fiche d'information FI-AC-95-45F. Décembre 1995.

<sup>24</sup> Pêches et Océans Canada. Fiche d'information FI-AC-95-40F. Décembre 1995.

<sup>25</sup> Il s'agit ici des principales flottes de pêche. Sont exclues les flottes des lignes à mains, des buccins, des cordiers anadrome, etc. Une entreprise de pêche est déclarée active lorsqu'elle a effectué au cours d'une saison au moins un débarquement.

<sup>26</sup> La zone de pêche 16D est localisée au nord de la pointe ouest de l'île d'Anticosti et comprend l'archipel de Mingan.

(133 609 dollars) et des crevettiers (84 317 dollars)<sup>27</sup> (figure 16). Seules les flottes des cordiers pélagiques (<35 pieds et 35-50 pieds) ont enregistré un revenu moyen de trésorerie négatif en 1994 (MPO, 1996a).

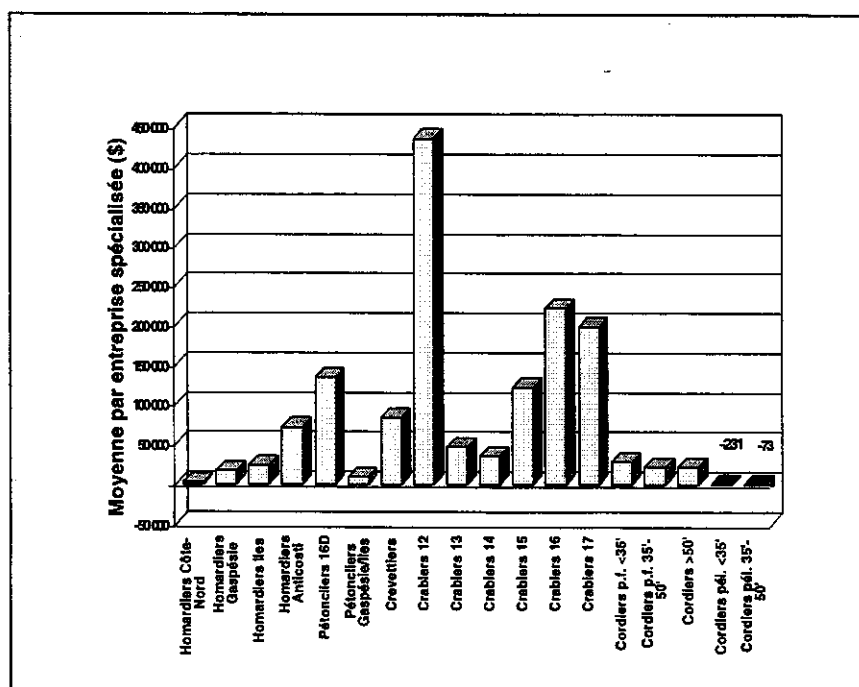


Figure 16 Revenus de trésorerie des flottes de pêche au Québec, 1994

**Les secteurs économiques secondaire et tertiaire.** Selon la liste des détenteurs de permis du MAPAQ (banque de données, 1995b), et pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, on compte 39 établissements de transformation des produits marins. La région maritime de la Gaspésie (partie du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–

<sup>27</sup> Le revenu de trésorerie est obtenu par la différence entre les recettes totales et les coûts d'opérations variables, les coûts d'opérations fixes, les coûts d'entretien et de réparation, les achats nets d'engins de pêche, les coûts de main-d'oeuvre et les bénéfices marginaux, le capital remboursé et finalement les intérêts payés.

Baie-des-Chaleurs en regroupe le plus grand nombre (23 détenteurs de permis), suivie de la Côte-Nord (Haute, Moyenne et Basse-Côte-Nord) et les Îles-de-la-Madeleine avec 8 établissements reconnus dans chacune de ces deux régions.

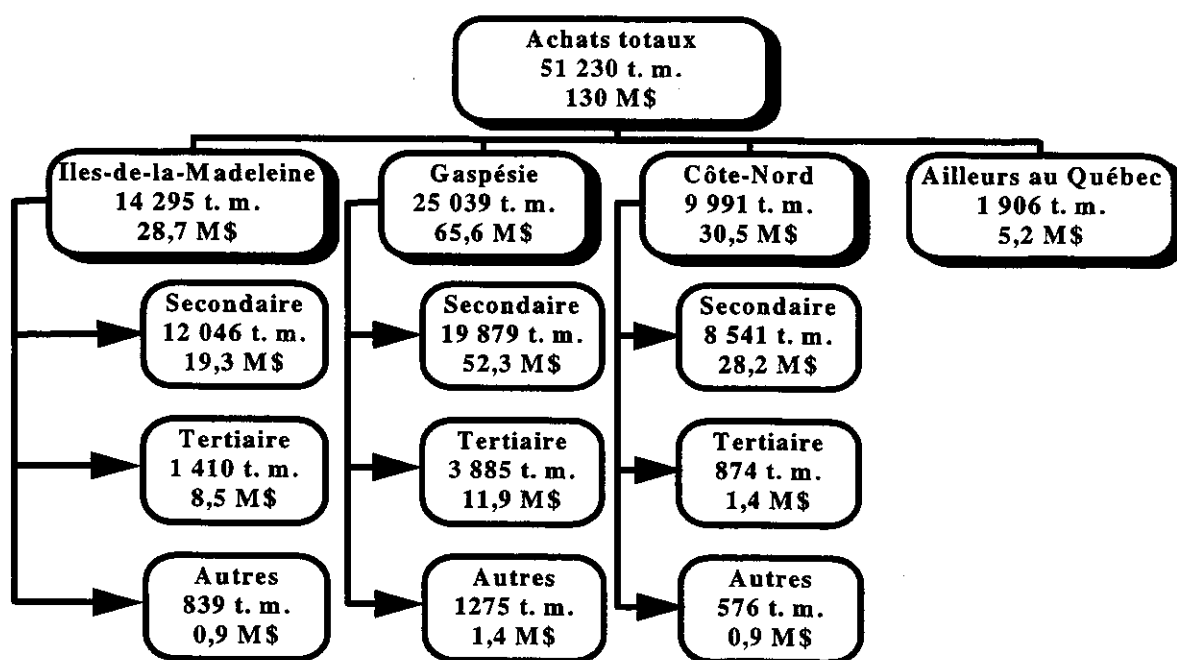
Les volumes achetés par ces intervenants et destinés à la transformation représentaient 80 p. 100 des débarquements totaux du Québec (figure 17). La valeur des achats s'élevait à 101,3 millions de dollars, dont près des deux tiers étaient attribuables au Crabe des neiges. La répartition régionale des achats totaux (en volume) montre que près de la moitié est réalisée en Gaspésie (partie du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs) avec 19 879 tonnes, suivie par les Îles-de-la-Madeleine (12 046 tonnes) et la Côte-Nord (Haute, Moyenne et Basse-Côte-Nord) (8541 tonnes). La valeur associée à la transformation totalisait 145,25 millions de dollars pour la région maritime de la Gaspésie, 75,30 millions pour la région maritime de la Côte-Nord et 54,22 millions de dollars pour la région maritime des Îles-de-la-Madeleine (MPO, 1996b).

En ce qui a trait aux résidus de la transformation, les entreprises doivent s'assurer, lorsqu'elles effectuent le rejet en mer de leurs sous-produits, de se conformer aux dispositions relatives à l'immersion des rejets en mer conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. En 1996, trois permis ont été délivrés à cet effet aux Îles-de-la-Madeleine. Le tonnage autorisé par ces permis était de 3570 tonnes et les rejets ont été de 3470 tonnes; 6 permis ont également été émis pour la Côte-Nord pour un tonnage autorisé de 1740 tonnes; les rejets se sont élevés à 1640 tonnes (Provencher, 1996). Notons que la fermeture d'une usine de recyclage des sous-produits de la transformation du poisson à partir de 1995 est responsable des rejets en mer aux îles de la Madeleine qui étaient nuls en 1994 (Provencher, 1996).

Le troisième maillon (secteur économique tertiaire) de la filière des produits marins du Québec regroupe les activités de commerce de gros, de commerce de détail ainsi que les services connexes à l'industrie. En 1994, le ministère des Pêches et des Océans recensait 59 intervenants ayant réalisé des achats de produits marins d'une valeur globale de 22 millions de dollars, dont 66 p. 100 pour le Homard. Exprimés en volume, les achats de ces intervenants s'élèvent à 6212 tonnes, ce qui représentait 12 p. 100 des débarquements totaux pour le Québec.



La plupart des achats ont été effectués aux quais de débarquement localisés en Gaspésie (partie du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs) (41 intervenants) et aux Îles-de-la-Madeleine (10 intervenants).



*Remarque.* - Les achats *Autres* (autres intervenants) incluent la compilation des reçus supplémentaires, les transactions imputées aux intervenants de l'extérieur du Québec, ainsi que les achats des intervenants dont le statut ou la région sont inconnus.

**Figure 17 Répartition des achats totaux de produits marins selon les régions et les secteurs d'activité, 1994**

En 1991, l'ensemble des ventes engendrées par le commerce de gros des produits marins a atteint 361 millions de dollars, et les ventes au détail des 108 établissements répertoriés s'élevaient à plus de 90 millions de dollars (Boucher *et al.*, 1995). En 1991, les emplois directs

liés aux activités de commerce de gros étaient évalués à 987, et on les estimait à 3092 pour le commerce de détail (Boucher *et al.*, 1995).

Les ventes combinées des secteurs secondaire et tertiaire de l'industrie pour l'ensemble des régions maritimes concernées s'élevaient à 275 millions de dollars en 1994<sup>28</sup> (figure 17). À eux seuls, les produits congelés accaparent les trois quarts de ces ventes, alors que les ventes de produits marins à l'état frais représentent 18,8 p. 100 des ventes totales. Mentionnons que les ventes de produits congelés provenant de la transformation du Crabe des neiges représentaient à eux seuls 42 p. 100 des ventes totales. Venaient ensuite les produits congelés de poissons de fond (16,6 p. 100), des Crevettes congelées (11,1 p. 100) et des produits frais du Homard (10,3 p. 100).

**Les ressources humaines.** Tout comme le secteur primaire, le secteur secondaire de l'industrie de la pêche constitue un pilier important de l'économie des régions maritimes du Québec. Par exemple, aux îles de la Madeleine, la transformation des produits marins fournissait de l'emploi à près de deux individus sur trois, alors que dans la région maritime de la Gaspésie (partie du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs), cette proportion variait de 19,5 p. 100 à 16,5 p. 100 sur la même période (Dupuis, 1994). En 1995, le nombre maximum d'employés totalisait 2251 pour la région maritime de la Gaspésie, 1300 pour la région maritime de la Côte-Nord et 1071 pour la région des Îles-de-la-Madeleine (MPO, 1996b).

Malgré l'importance du secteur de la transformation des produits marins dans l'économie des régions, les ressources humaines oeuvrant dans ce secteur font sensiblement face aux mêmes problèmes que celles qui travaillent dans le secteur primaire, et ce peu importe la région maritime. Pour l'ensemble du Québec, 72 p. 100 des individus ayant déclaré oeuvrer dans le secteur de la transformation des produits marins ne détenaient aucun diplôme d'études, comparativement à 41 p. 100 à l'échelle de la province. Seulement 15 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré détenir un diplôme d'études secondaires (Dupuis, 1994).

---

<sup>28</sup> Il s'agit cependant d'une sous-évaluation des ventes totales puisque les transactions multiples (double compte) entre les intervenants ne sont pas prises en compte.

Ce faible niveau de scolarisation s'accompagne également d'une dépendance importante face aux transferts gouvernementaux. En 1991, le revenu moyen des individus oeuvrant dans le secteur secondaire s'élevait à 16 337 dollars, dont 34 p. 100 provenaient de transferts gouvernementaux. C'est en Gaspésie (partie du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs) et sur la Côte-Nord (Haute, Moyenne, Basse-Côte-Nord) qu'on observe les proportions les plus élevées, puisque 40 p. 100 du revenu moyen étaient attribuables aux transferts (sur un revenu moyen de 15 756 dollars pour la région maritime de Gaspésie et de 10 973 dollars pour celle de la Côte-Nord).

**Le secteur économique quaternaire.** Le secteur quaternaire constitue le dernier maillon de la filière des produits marins du Québec et regroupe les services d'appui à cette industrie. Les gouvernements fournissent des services à la filière principalement par l'intermédiaire du ministère des Pêches et des Océans (MPO) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). En 1993-1994, ces services publics ont généré 686 emplois (dont 74 p. 100 attribuables au MPO), pour une valeur ajoutée de près de 35 millions de dollars (Dupuis, 1994).

Autre soutien institutionnel, l'Institut Maurice-Lamontagne (IML), localisé à Mont-Joli, est le plus récent centre de recherche en sciences de la mer du ministère des Pêches et des Océans<sup>29</sup>. Ses activités de recherche gravitent autour de plusieurs volets, soit la recherche sur les pêches, l'océanographie, l'hydrographie, l'évaluation de l'environnement marin et la biologie expérimentale. La recherche sur les pêches a pour principal objectif d'améliorer les bases scientifiques de la gestion des pêches afin d'optimiser l'utilisation des ressources halieutiques.

Le Centre spécialisé des pêches (CSP), fondé en 1948 et situé à Grande-Rivière, regroupe une cinquantaine d'enseignants, de chercheurs et de techniciens<sup>30</sup>. La mission du CSP comporte deux mandats : diffuser l'enseignement technique en pêche, en aquiculture et en transformation des produits marins; effectuer de la recherche appliquée et du transfert

---

<sup>29</sup> L'information a été recueillie sur le site Internet de l'IML.

<sup>30</sup> L'information a été recueillie sur le site Internet du CSP.

technologique dans les domaines de l'exploitation de la ressource, de la transformation et de la commercialisation des produits marins (pêche et aquiculture).

D'autres organismes fournissent également un appui à l'industrie de la pêche. Mentionnons entre autres l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) qui regroupe la grande majorité des usines régionales de transformation des produits marins. De plus, il existe un grand nombre d'associations de pêcheurs commerciaux regroupés selon la région et le type d'espèce exploitée.

**Le contexte institutionnel de la gestion des pêches.** Afin de mieux comprendre la situation actuelle, il est important de rappeler que la réglementation dans le secteur des pêches existe depuis les origines du régime français, soit depuis environ 1681. Cette date correspond à l'Ordonnance de la marine qui stipulait l'entrée libre de la pêche en mer, qui était contrebalancée par un contrôle des engins de pêche (taille des mailles des filets à l'époque) selon l'espèce, la fraîcheur des produits (en limitant la pêche à deux jours) et le droit du premier arrivant à utiliser une portion de la grève pour diverses opérations (salage, séchage, etc.) (Daneau, 1991). Depuis ce temps, de nombreux textes de lois ont été adoptés<sup>31</sup>.

Le changement récent le plus important dans la gestion de la pêche est survenu en 1977 lorsque le Canada a porté sa limite territoriale de pêche à 200 milles marins des côtes. Cette zone exclusive, antérieurement fixée à 12 milles marins, a eu pour effet de réduire la pression de surpêche des navires étrangers et de restaurer, en partie, les stocks de poissons alors menacés (Revérêt, 1991). Malgré cette mesure, les stocks de plusieurs poissons, particulièrement ceux chevauchant la limite des 200 milles marins, ont continué à décroître, à l'instar des stocks du golfe.

---

31 À l'époque du régime anglais, c'est surtout à partir de 1807 que s'implante un nouveau mode de gestion des pêches caractérisé par un contrôle de la qualité des captures exportables et la défense de pêcher le Saumon dans certaines rivières entre le 15 avril et le 1<sup>er</sup> décembre, mesure qui sera étendue en 1824 à un territoire englobant notamment l'estuaire maritime. D'autres règlements voient le jour au cours du siècle, soit les actes de 1829, de 1859, de 1865 et de 1868 (Daneau, 1991). Après l'adoption de la constitution en 1867, la province de Québec édicte ses propres lois et règlements concernant les pêches, dont la première loi sur les pêches définissant les eaux provinciales (1899), et avec ces définitions la détermination de droits de pêche payables à la province, suivie par d'autres lois mineures (1903, 1909, 1920) et une loi majeure (1922) où le gouvernement fédéral délègue l'administration des «eaux soumises à la marée et navigables du Québec et qui sont accessibles de la mer, par voie de navigation» au gouvernement québécois (Daneau, 1991, p. 17).

Par ailleurs, les pêches impliquent des législations fédérales et provinciales. C'est ainsi que pour la pêche avec des engins mobiles, un seul permis (fédéral) est nécessaire depuis 1984, alors que pour les engins fixés sur le rivage ou au lit du cours d'eau, il faut obtenir un permis du fédéral et un permis du provincial (Daneau, 1991). Soulignons également qu'au chapitre de la gestion des pêches, c'est le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui est responsable de la pêche commerciale des espèces en eau douce ainsi que des espèces anadromes (par exemple le Saumon) et catadromes (par exemple l'Anguille), alors que le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est responsable de la pêche d'espèces en eau salée.

Les rejets en mer, notamment de poissons provenant des usines de transformation localisées sur la Basse-Côte-Nord (à partir de l'île Sainte-Geneviève et en aval), l'île d'Anticosti (pour une bonne part) ou à partir de Cap-des-Rosiers vers le fond de la baie des Chaleurs, doivent respecter les conditions d'un permis de rejet en mer conformément à la partie VI de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* déposée en 1988. Les déchets de ces entreprises (excluant certaines matières ou substances interdites) doivent dès lors être déposés dans un site immergé éloigné des rives et ne présentant pas d'impacts environnementaux importants à la suite d'une évaluation basée sur la nature des déchets, des options de lieux d'immersion, des techniques alternatives de traitement et de la détermination de conditions de surveillance (Service de protection de l'environnement, 1995).

**Une nouvelle politique des pêches.** Récemment, la crise des finances publiques combinée à celle du secteur des pêches a entraîné une refonte en profondeur du secteur (quaternaire) de soutien aux pêches. La surcapacité de l'industrie, la forte réglementation et la faible rentabilité de plusieurs entreprises ont notamment obligé à réorienter les efforts. À ces constats, ajoutons l'état des finances publiques qui contraint notamment le ministère des Pêches et des Océans à réduire son soutien au secteur des pêches.

Les principes directeurs retenus sont à l'effet que la conservation des ressources est essentielle et qu'elle subordonne toutes les autres considérations, qu'un équilibre doit être trouvé entre la capacité de l'industrie et la tolérance de la ressource, que la pêche fait désormais appel à des exploitants professionnels afin d'en assurer l'efficacité, que chaque entreprise devra détenir

plusieurs permis facilitant ainsi l'adaptation aux changements de ressources, qu'un partenariat plus serré soit effectif, et que les droits des autochtones soient respectés (MPO, 1996c).

Au nombre des principales initiatives prises, soulignons la pêche de contrôle (depuis 1993-1994) pour mieux connaître l'état des stocks de l'Atlantique, l'intégration de l'ancienne *Loi de protection des pêches côtières* à la *Loi sur les pêches* en vue particulièrement d'assurer une meilleure gestion des stocks et un meilleur contrôle des navires étrangers chevauchant les limites territoriales canadiennes, l'imposition de sanctions sévères aux pêcheurs commettant des infractions graves (avec création d'un tribunal de l'Atlantique spécifique aux pêches qui remplacera les tribunaux criminels), la possibilité d'émettre des arrêtés ministériels relativement à la gestion des stocks (processus plus rapide que le processus réglementaire traditionnel), le *Programme de retrait de permis de pêche du poisson de fond* (programme volontaire) qui en est à sa deuxième phase, l'imposition de nouveaux droits de pêche basés notamment sur la valeur des débarquements<sup>32</sup>, propres à permettre une équité entre les pêcheurs actifs, et le partenariat avec les entreprises afin de s'assurer de règles formelles communes (MPO, 1996). Sans être exhaustives, ces mesures donnent une indication générale quant au devenir des pêches non seulement dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs, mais dans l'ensemble du Québec et de la côte Atlantique.

L'un des rôles du MAPAQ dans l'industrie de la pêche est de contrôler l'activité des établissements de conditionnement des produits marins par le biais de l'application de la *Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments* (L.R.Q. P-29). Il existe actuellement deux types de permis : permis d'exploitation d'établissement de préparation et permis d'exploitation de conserverie de produits marins. En avril 1996, le MAPAQ, de concert avec les intervenants du milieu, a élaboré une nouvelle politique de délivrance des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins (MAPAQ, 1996a). Cette

---

<sup>32</sup> Outre la tarification pour les certificats d'enregistrement de pêcheur (50 \$) et de bateau (50 \$), chaque pêcheur doit posséder un permis dont le coût diffère selon qu'il est soumis au régime concurrentiel ou aux quotas de pêche. La tarification est alors basée sur la valeur moyenne des débarquements des années antérieures (1990-1993) en tenant compte toutefois de l'espèce, des zones de pêche, de la taille du navire et de la mobilité de l'engin (voir la récente modification du *Règlement de pêche de l'Atlantique*, DORS/96-1, 19 décembre 1995).

politique a pour objectif l'utilisation optimale de la ressource halieutique disponible dans une perspective de développement durable et de développement régional.

Ainsi, cette nouvelle politique de délivrance des permis favorisera les projets qui :

- font la transformation la plus poussée possible de la ressource;
- mettent en exploitation des ressources sous-utilisées afin d'exploiter toute la ressource commune dans une perspective de polyvalence accrue du secteur de la transformation;
- utilisent des ressources extérieures;
- utilisent des infrastructures existantes de transformation de produits marins;
- utilisent leurs propres capitaux.

Le MAPAQ offre également plusieurs programmes réguliers d'aide financière, tels les programmes destinés à la flotte de pêche côtière, aux bateaux de pêche de plus de 12,17 mètres, à la mise en marché des espèces sous-exploitées, etc. (MAPAQ, 1995c).

**Les perspectives d'avenir.** L'importance de l'industrie de la pêche dans les régions maritimes du Québec n'est plus à démontrer. Bien que la valeur des débarquements ait connu une croissance importante au cours des récentes années, il importe de souligner que ce sont les captures de produits marins qui permettent le maintien et la croissance des emplois dans ce secteur. Or, la baisse des débarquements en volume place ce secteur d'activité en situation de crise, situation qui a cependant des effets mobilisateurs. En effet, elle force les intervenants du milieu à se concerter afin de trouver des pistes de solution qui permettront de maintenir cette activité dans les régions maritimes, de contribuer à la rentabilité des entreprises de pêche et de transformation ainsi qu'à la stabilité des emplois qu'elles procurent.

Ce processus de concertation, qui a mené à la création de plusieurs groupes de travail dans le cadre du *Forum sur les pêches maritimes* tenu en 1995 et en 1996, a permis d'établir certaines priorités afin d'assurer la pérennité de l'industrie. Entre autres, les intervenants ont relevé l'importance d'accroître les efforts pour les espèces marines sous-exploitées, de favoriser la pénétration du marché québécois et d'encourager les innovations technologiques ainsi que la formation de la main-d'œuvre (MAPAQ, 1996b).

Des efforts seront consacrés à l'évaluation du potentiel commercial de l'exploitation du Loup marin. Le développement de l'industrie maricole constitue une autre voie d'avenir prioritaire pour les participants du dernier Forum.

En outre, afin de valoriser les volumes de produits sans cesse décroissants, les entreprises de transformation devront accroître la valeur ajoutée des produits vendus sur les marchés locaux et internationaux. Il faudra pour cela consentir des efforts afin de connaître les marchés porteurs, tant sur le plan national qu'international. De plus, des actions devront être entreprises pour renforcer la place des jeunes à tous les échelons de la filière si l'on veut assurer une relève et freiner l'exode des jeunes vers d'autres secteurs d'activités et d'autres régions. L'harmonisation des intérêts commerciaux entre les pêcheurs et les communautés autochtones, comme les pêcheurs de la baie des Chaleurs et les communautés Micmac de Listuguj et Maria, est un autre domaine où des ententes doivent être prises et ce, dans un respect mutuel.

La valorisation des produits marins sur la base notamment de leurs propriétés nutritives et antiseptiques (Richard, 1996) qui sont bénéfiques pour la santé humaine (comme la chitine, les protéines, les acides aminés) pourrait contribuer à augmenter la valeur ajoutée et ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux et industriels.

Des tentatives de restauration d'habitats sont également à souligner. À titre d'exemple, une série d'études a été réalisée relativement à la réouverture de la lagune du Havre-aux-Basques aux îles de la Madeleine, fermée depuis 1956 afin de favoriser la croissance particulièrement du Homard, puis du Hareng. L'une des études considérait les pertes hypothétiques si la lagune était demeurée ouverte (De Blois, 1994). Cette dernière étude demeure toutefois sujette à caution compte tenu de l'impossibilité de valider les données empiriques sur lesquelles s'appuie l'évaluation.

Enfin, on doit mettre en évidence le *Programme Québec-Côtier*, un programme d'aide au développement local nouvellement introduit par le Bureau fédéral de développement régional. Ce programme pourrait viser avec plus de précisions les communautés qui apparaissent particulièrement vulnérables. Une équipe de l'Université du Québec à Rimouski a développé une grille d'évaluation des communautés en prenant appui sur plusieurs indicateurs : la population



active, la proportion du groupe de 25-44 ans par rapport à la population active, la proportion des ménages à faible revenu, la proportion des gens ayant plus de neuf ans de scolarité et l'âge médian (Gosselin *et al.*, 1996). Des municipalités comme Baie-Johan-Beetz, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, et L'Île d'Entrée seraient particulièrement vulnérables aux changements structurels et conjoncturels.

**L'aquiculture.** L'aquiculture, une activité généralement substitut au prélèvement en mer, permet, lorsque le site est propice, d'améliorer la productivité biologique et d'assurer une augmentation des revenus aux entreprises qui peuvent s'y adonner. Au Québec, l'aquiculture bien que peu développée et limitée à quelques espèces, tels le Saumon, la Truite, la Moule, le Pétoncle et l'Huître (MAPAQ, 1993), présente un potentiel intéressant en certains endroits du golfe. Toutefois, à l'exception de cultures expérimentales ou de commercialisations limitée (comme la Moule bleue et l'engraissement du Pétoncle près des îles de la Madeleine ou sur la Côte-Nord), aucune espèce de poissons marins, de crustacés ou de mollusques ne font l'objet d'une culture intensive à grande échelle (Dupuis, 1996). La production québécoise de 1992 totalisait 77 tonnes de Moules bleues, 1530 tonnes de Truites et de 62 tonnes de Saumon (MAPAQ, 1993). Pour 1994, on estime que la production dans le golfe serait de l'ordre de 31 tonnes métriques pour la Moule bleue, de 2 tonnes pour le Pétoncle, et de 176 tonnes pour le Saumon de l'Atlantique (MAPAQ, 1994). La Moule bleue est exploitée depuis plusieurs années aux îles de la Madeleine (voir Paquet, Dutil et Associés Ltée et GERMA, 1987), mais on ne note aucun développement important. À la suite du forum sur les pêcheries, le MAPAQ a mis de l'avant un groupe de travail pour coordonner les efforts des divers intervenants afin de mettre en oeuvre le *Plan stratégique de développement de la mariculture* élaboré en 1996.

Le développement à long terme de l'aquiculture est loin d'être chose faite. En effet, la contribution de l'aquiculture serait marginale compte tenu de la situation concurrentielle du Québec par rapport notamment à l'Asie et l'Amérique du sud, où les eaux chaudes favorisent la croissance rapide des spécimens et l'abondance des espèces. L'absence de savoir-faire et les coûts en capital humain nécessaire font aussi obstacle au succès de l'aquiculture telle qu'elle est pratiquée actuellement (Dupuis, 1996). La capacité des pêcheurs à acquérir financièrement et à utiliser de

nouveaux équipements avec lesquels ils ne sont pas nécessairement familiers est donc limitée. De plus, l'aquiculture n'est pas une panacée puisqu'à grande échelle elle peut générer d'autres problèmes tels que la propagation de parasites et de maladies aux autres poissons et l'élimination des déjections dans le milieu (Beveridge *et al.*, 1994). Des faillites commerciales récentes illustrent la faible rentabilité de cette industrie. Enfin, la présence de glaces limite la durée de cette activité (Gascon, 1996).

**Les ressources algales.** Pour ce qui est du golfe, il semble que la Laminaire à long stipe (*Laminaria longicrusis*) soit la plus propice à une exploitation commerciale compte tenu de son abondance, particulièrement dans la baie des Chaleurs et sur la rive sud de l'île d'Anticosti (voir Phaneuf *et al.*, 1995). Toutefois, compte tenu des débouchés, la biomasse exploitable à l'heure actuelle serait peu viable (Gendron, 1993). Actuellement, on note la présence d'une industrie marginale limitée à la récolte de la Mousse d'Irlande au niveau de l'estuaire maritime et de l'Ascophylle noueuse exploitée par la firme Agromer à Trois-Pistoles (plusieurs dizaines de tonnes) à des fins d'alimentation animale. Néanmoins, le développement d'une cueillette artisanale serait très répandu le long de la Gaspésie et de la baie des Chaleurs (Phaneuf *et al.*, 1995).

Ajoutons finalement l'émergence de nouvelles pratiques comme la stabulation qui consiste à maintenir en vie sur une plus longue période les espèces marines de façon à étaler l'écoulement de la production. Cette technique, étudiée du point de vue biologique l'est également du point de vue commercial à titre préliminaire pour ce qui est du Crabe des neiges (voir Dorion et Provencher, 1995).

Dans l'ensemble et compte tenu des diverses contraintes soulignées plus haut, il demeure que l'aquiculture est sous-développée par rapport aux pêches en eau libre.

**Les secteurs coquilliers.** Le long du Saint-Laurent, on compte jusqu'à 400 sites coquilliers. Depuis plusieurs années, des recommandations sont émises en faveur de l'ouverture complète ou partielle (période conditionnelle d'ouverture), ou de la fermeture de secteurs coquilliers. Ces recommandations s'appliquent aux secteurs coquilliers susceptibles d'être exploités et sont formulées dans le cadre du suivi réalisé conformément au *Programme de salubrité des eaux coquillières* d'Environnement Canada.

En 1994, sur les 40 sites surveillés dans le secteur Côte-Nord (Moyenne et Basse-Côte-Nord), 24 étaient approuvés, 4 ouverts conditionnellement (faible contamination), 7 étaient fermés pour cause de contamination bactérienne (eaux usées municipales non traitées, puisards et fosses septiques inadéquats, et présence de quais pour petites embarcations) et 5 étaient fermés pour cause de cessation de l'activité de cueillette.

Sur les 10 sites recensés en Gaspésie-Nord, 6 étaient fermés pour cause de contamination (fosses septiques et puisards inadéquats, eaux usées municipales non traitées, fermes bovines à proximité des cours d'eau, épandage de purin et présence d'oiseaux marins), 3 ouverts conditionnellement et un seul était approuvé sans restrictions.

Dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, 40 des 50 sites recensés étaient fermés (puisards et fosses septiques inadéquats, trop-pleins ou débordements de certains réseaux municipaux, effluents de rivières contaminées, présence agricole, colonies d'oiseaux à proximité, plages publiques, élevage de Saumons, terrain de camping municipal), 2 étaient fermés à la suite de la cessation de la cueillette, 7 étaient ouverts conditionnellement et un seul était approuvé sans conditions.

Enfin, aux Îles-de-la-Madeleine, parmi les 19 sites évalués, 15 étaient approuvés, 2 étaient ouverts conditionnellement et 2 étaient fermés pour cause de pollution bactérienne attribuable aux puisards de résidences, à la pollution agricole ou à la présence de rejets industriels associés à la transformation du poisson. (Environnement Canada, 1994a). Rappelons que de tels rejets en mer sont soumis à la partie VI de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

La présence récurrente de sources de contamination à proximité des sites peut entraîner des fermetures de sites pendant plusieurs années. À l'opposé, l'accélération de mesures de contrôle de la pollution comme le raccordement des habitations à un réseau d'égouts et l'épuration des eaux usées, ou encore l'amélioration du fonctionnement des puisards et des fosses septiques, facilitent l'exploitation des secteurs coquilliers. Les efforts doivent donc se poursuivre afin d'améliorer l'état de ces secteurs, particulièrement en Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs où 80 p. 100 des sites coquilliers étaient fermés en 1994, et en Gaspésie-Nord où 60 p. 100 des sites étaient également fermés cette année-là.

Par ailleurs, la présence de contamination chimique et surtout d'algues toxiques peuvent obliger à fermer de grandes zones de cueillette. C'est le cas de la zone entre Rimouski et Cap-des-Rosiers frappée d'une interdiction depuis le début des années 1990 à cause de la sécrétion d'une toxine par l'algue *Alexandrium*, une toxine néfaste à la consommation humaine (Gélinas, 1996). Pour le détail de l'année 1996 quant à la classification des secteurs coquilliers, le lecteur est prié de consulter le rapport de Gagnon *et al.* (1997). On y fait état de 19 fermetures complètes et 3 partielles sur 39 sites coquilliers pour la Côte-Nord, 49 fermetures complètes et 7 partielles sur 58 sites pour la péninsule Gaspésienne (Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs) et 4 fermetures sur 14 sites dans le secteur Îles-de-la-Madeleine.

#### **4.4.1.2 Chasse aux phoques et aux cétacés**

Dans le secteur d'étude, l'espèce la plus chassée est le Phoque du Groenland qui se capture surtout sur la Basse-Côte-Nord et aux îles de la Madeleine (voir tableau 23). Le Phoque gris est également chassé dans ces territoires mais dans une moindre mesure.

C'est aux îles de la Madeleine que le nombre de permis émis était le plus élevé (42,2 p. 100 des permis en 1995) La Moyenne-Côte-Nord suivait avec 26,2 p. 100, la Basse-Côte-Nord avec 21,5 p. 100 et de la péninsule gaspésienne avec 10,1 p. 100. Aux Îles-de-la-Madeleine, la majorité des permis était allouée à des professionnels (63,5 p. 100), alors qu'ils étaient utilisés plutôt à titre personnel dans les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs (89,6 p.100), à titre à peu près égal en Basse-Côte-Nord (48,6 p. 100 personnel, 42,1 p. 100 à titre professionnel) ainsi qu'en Moyenne-Côte-Nord (47,3 p. 100 personnel et 45,4 p. 100 professionnel). Le reste des permis étaient alloués à des aides-chasseurs.

Les données pour 1995 n'étant pas disponibles, nous nous sommes servis de celles de 1994 qui révèlent que le nombre de captures reporté selon le nombre de permis (mesure indirecte du succès de chasse) était de 3,2 sur la Basse-Côte-Nord, de 1,48 sur la Moyenne-Côte-Nord, de 0,46 aux Îles-de-la-Madeleine et de 0,23 pour la péninsule gaspésienne.

**Tableau 23**  
**Chasse aux phoques dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs**  
**(1994-1995)**

	<i>Moyenne-Côte-Nord</i>		<i>Basse-Côte-Nord</i>		<i>Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud– Baie-des-Chaleurs</i>		<i>Îles-de-la- Madeleine</i>	
	1994	1995	1994	1995	1994	1995	1994	1995
Nombre de permis								
-professionnels	251	247	182	181	13	13	542	535
-aides	58	38	32	40	4	8	219	302
-personnel	237	237	206	209	0	180	0	6
<b>Total</b>	<b>546</b>	<b>522</b>	<b>420</b>	<b>430</b>	<b>17</b>	<b>201</b>	<b>761</b>	<b>843</b>
Nombre de prises								
-Phoque du Groenland	650	n.d.	1 075	n.d.	0	0	310	1 196
-Phoque gris	160	n.d.	269	n.d.	4*	20**	40	357
<b>Total</b>	<b>810</b>	<b>n.d.</b>	<b>1 344</b>	<b>n.d.</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>350</b>	<b>1 533</b>

Sources : Mousseau *et al.*, 1997.

n.d. : Non disponible.

\* Les quatre spécimens proviennent du secteur du Bic.

\*\* Cinq des 20 spécimens comptabilisés proviennent du secteur du Bic.

Traditionnellement, le phoque chassé commercialement est destiné à la production d'huiles (un produit principalement exporté et qui entre dans la composition de lubrifiants, de cosmétiques ou d'aliments), de vêtements (peaux), pour l'alimentation (viande de phoque). La plupart du temps, cette chasse se fait avec des armes à feu et vise de vieux spécimens (Comeau, 1989). La mise sur pied de tanneries et d'ateliers de commercialisation de la viande ou des pénis de phoque aux îles de la Madeleine connaissent un succès mitigé. La chasse au phoque demeure essentiellement orientée vers la subsistance. Le tourisme aux fins d'observation et hostile à la chasse est en voie de développement, d'où la difficulté de concilier ces deux activités (Chantraine, 1992). La plus récente tentative en matière de commercialisation concerne la confection de vêtements, de valises et menus articles de cuir, de suède et de fourrure de Loup

marin en 1992. Les produits artisanaux, qui ont bénéficié jusqu'ici d'une subvention de 38 500 dollars, pourraient se développer selon les promoteurs de ce projet (MPO, 1993b). Notons qu'il existe une association québécoise (Conseil québécois du loup marin) et canadienne (Association canadienne des chasseurs de phoques) pour la défense des intérêts des chasseurs. En contrepartie, ceux-ci doivent respecter des pratiques de chasse «humanitaire», et en ce sens se conformer au *Règlement sur les mammifères marins (Dors /93-56)*, notamment les articles 8 à 11 de ce règlement.

La chasse des cétacés est interdite depuis 1979, mais le braconnage s'est poursuivi jusqu'au début des années 1980 (Trépannier, 1984). Historiquement, la chasse aux cétacés a été pratiquée de façon intensive à partir de 1870 jusqu'à la chute des prix de l'huile et des peaux aux environs de 1940 (Pippard, 1985). Notons que dans les années 1930, le Département des pêcheries maritimes offrait une prime de 15 dollars par Béluga tué parce qu'on pensait que cette espèce était responsable de la diminution des stocks de Saumons de l'Atlantique (Trépannier, 1984). Malgré les faibles captures, la chasse se serait poursuivie jusqu'en 1972 dans l'estuaire (Pippard, 1985), et plus particulièrement entre Les Escoumins et la pointe Manicouagan (Trépannier, 1984), en amont du golfe. La capture de bélugas, une espèce en «danger de disparition» dans le Saint-Laurent, aurait suivi un profil décroissant avec des pointes maximales en 1895 (777 captures), 1915 (750 captures) et 1935 (560 captures), et un déclin particulièrement marqué après 1943 (voir Sergeant et Hoek, 1988).

La population de Bélugas tout comme les autres cétacés de l'estuaire, fait désormais l'objet d'un dérangement causé par les excursions de navires. Ce dérangement, accentué par les croisières d'observation de baleines dans l'estuaire, est cependant limité en vertu d'un récent *Règlement sur les mammifères marins (DORS/93-56, art.7)*. De plus, le ministère des Pêches et des Océans a établi une surveillance des navires susceptibles de provoquer un tel dérangement. Néanmoins, les plaintes des riverains de même que les avertissements de poursuite auraient eu tendance à se multiplier au cours des dernières années (Lesage et Kingsley, 1995 cités dans Mousseau *et al.*, 1997). D'après une récente estimation de 1995, la population de Bélugas compterait 705 spécimens (Kingsley, 1996).

#### **4.4.1.3 Piégeage des animaux à fourrure**

Le piégeage contribue à l'économie locale par les recettes qu'il génère pour les résidants des municipalités riveraines. Les données dont on dispose sont toutefois limitées à la pratique du piégeage indépendamment du territoire de capture. Il est donc difficile de préciser le lien qui existe entre l'usage et la présence de ressources en milieu riverain ou insulaire.

On peut néanmoins dresser un premier profil de l'activité à partir du nombre de permis alloués pour le piégeage à des résidants des municipalités riveraines du secteur d'étude, et le nombre de captures, particulièrement des petits mammifères semi-aquatiques. Le premier indicateur donne un aperçu des ventes de permis par des détaillants locaux, alors que le second traduit l'importance de l'activité pour les résidants en rive.

Dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs, on remarque depuis 1986 une baisse du nombre de permis alloués, tant sur la Côte-Nord qu'en Gaspésie-Nord ou qu'en Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs. L'année 1991-1992 a été particulièrement mauvaise pour les résidants des secteurs Côte-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, alors qu'en Gaspésie-Nord, la tendance était toujours à la baisse en 1993-1994 (tableau 24). Aux Îles-de-la-Madeleine, aucun permis n'a été délivré depuis la saison 1992-1993. En 1994-1993, les municipalités qui avaient émis le plus grand nombre de permis étaient Sept-Îles (46 permis), Gaspé (40 permis), Havre-Saint-Pierre (33 permis), New Richmond (26 permis), Paspébiac (22 permis) et Carleton (21 permis). Bien que le piégeage soit une activité très pratiquée dans le secteur d'étude, la demande de permis est dans l'ensemble à la baisse à cause particulièrement de la chute des prix offerts pour la plupart des fourrures.

**Tableau 24**  
**Évolution du nombre de permis alloués pour les activités de piégeage de 1986 à 1994**

<i>Secteur</i>	<i>Nombre de permis délivrés</i>							
	<i>1986-1987</i>	<i>1987-1988</i>	<i>1988-1989</i>	<i>1989-1990</i>	<i>1990-1991</i>	<i>1991-1992</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1993-1994</i>
Côte-Nord (et île d'Anticosti)	262	334	323	213	176	112	177	148
Gaspésie-Nord	267	267	276	225	199	117	97	84
Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs	317	349	369	296	209	157	159	180
Îles-de-la-Madeleine	0	13	5	22	1	3	0	0
<b>Total</b>	<b>846</b>	<b>963</b>	<b>973</b>	<b>756</b>	<b>585</b>	<b>389</b>	<b>433</b>	<b>412</b>

Source : MEF, banque de données, 1996.

On remarque également une baisse importante des captures enregistrées à l'intérieur des municipalités<sup>33</sup> entre 1986 et 1994 pour la Côte-Nord (68,3 p. 100) et la Gaspésie-Nord (38,8 p. 100) (tableaux 25a à 25d). Par contre, on note une légère croissance de 10,6 p.100 des captures en Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs. Les captures de mammifères semi-aquatiques pouvant se retrouver à proximité des tributaires et du golfe ont également décliné de 76,6 p. 100 pour la Côte-Nord et de 35,7 p. 100 en Gaspésie-Nord, mais ont augmenté de 26 p. 100 dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs. Notons qu'il n'y a pas de mammifères semi-aquatiques aux Îles-de-la-Madeleine. Les données sur le piégeage font uniquement référence à la capture de renards. Le Rat musqué est le mammifère semi-aquatique le plus capturé et en même temps, l'espèce pour laquelle on enregistre la baisse la plus importante du nombre de captures.

<sup>33</sup> Les captures enregistrées ne révèlent pas nécessairement les captures effectuées dans ces municipalités, le territoire libre pour le piégeage étant plus vaste : zones 18 est et 19 sud en rive nord, zone 20 à l'île Anticosti, zone 1 en Gaspésie et pour la baie des Chaleurs.



**Tableau 25a**  
**Évolution des captures enregistrées pour les animaux à fourrure piégés**  
**(mammifères semi-aquatiques) entre 1986 et 1988**

Espèces principales	Captures (1986-1987)				Captures (1987-1988)			
	Gaspésie-Sud-				Gaspésie-Sud-			
	Gaspésie-Nord	Baie-des-Chaleurs	Îles-de-la-Madeleine	Côte-Nord	Gaspésie-Nord	Baie-des-Chaleurs	Îles-de-la-Madeleine	Côte-Nord
Castor	236	452	0	348	440	714	0	508
Loutre	10	10	0	22	12	31	0	42
Rat musqué	476	325	0	807	650	454	0	623
Raton laveur	3	46	0	9	6	89	0	0
Vison d'Amérique	43	177	0	141	89	165	0	208
<i>Sous-total</i>	<i>768</i>	<i>1 010</i>	<i>0</i>	<i>1 327</i>	<i>1 197</i>	<i>1 453</i>	<i>0</i>	<i>1 381</i>
<b>Total</b>	<b>1 932</b>	<b>2 990</b>	<b>37</b>	<b>3 067</b>	<b>2 426</b>	<b>4 112</b>	<b>14</b>	<b>2 921</b>

**Tableau 25b**  
**Évolution des captures enregistrées pour les animaux à fourrure piégés**  
**(mammifères semi-aquatiques) entre 1988 et 1990**

Espèces principales	Captures (1988-1989)				Captures (1989-1990)			
	Gaspésie-Sud-				Gaspésie-Sud-			
	Gaspésie-Nord	Baie-des-Chaleurs	Îles-de-la-Madeleine	Côte-Nord	Gaspésie-Nord	Baie-des-Chaleurs	Îles-de-la-Madeleine	Côte-Nord
Castor	260	448	0	276	241	359	0	195
Loutre	8	20	0	19	6	7	0	29
Rat musqué	498	430	0	402	186	210	0	385
Raton laveur	5	46	0	3	0	25	0	1
Vison d'Amérique	67	138	0	142	57	176	0	100
<i>Sous-total</i>	<i>838</i>	<i>1 082</i>	<i>0</i>	<i>842</i>	<i>490</i>	<i>777</i>	<i>0</i>	<i>710</i>
<b>Total</b>	<b>1 642</b>	<b>2 752</b>	<b>16</b>	<b>1 640</b>	<b>1 468</b>	<b>2 666</b>	<b>21</b>	<b>1 249</b>

Source : MEF, banque de données, 1996.

Remarque. - Les données ne concernent que les peaux vendues (enregistrées) à l'intérieur des limites administratives des municipalités et non les peaux directement prélevées sur le territoire. Le total inclut l'ensemble des captures enregistrées par des résidents, incluant les espèces suivantes qui ne sont pas des mammifères semi-aquatiques : Belettes, Coyote, Écureuils, Loup, Lynx (du Canada et roux), Martre d'Amérique, Mouffette rayée, Ours (noir et polaire), Pékan, renards (blanc, bleu, roux et argenté : les données que nous possédons n'établissent pas de distinction selon l'espèce de Renard).

**Tableau 25c**  
**Évolution des captures enregistrées pour les animaux à fourrure piégés**  
**(mammifères semi-aquatiques) entre 1990 et 1992**

<i>Espèces principales</i>	<i>Captures (1990-1991)</i>				<i>Captures (1991-1992)</i>			
	<i>Gaspésie-Sud-</i>				<i>Gaspésie-Sud-</i>			
	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>	<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>	<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>
Castor	108	247	0	95	177	303	0	255
Loutre	3	17	0	60	2	20	0	28
Rat musqué	207	478	0	178	133	232	0	251
Raton laveur	0	16	0	8	2	32	0	0
Vison d'Amérique	29	100	0	188	21	164	0	252
<i>Sous-total</i>	<i>347</i>	<i>858</i>	<i>0</i>	<i>529</i>	<i>335</i>	<i>751</i>	<i>0</i>	<i>786</i>
<b>Total</b>	<b>969</b>	<b>2 312</b>	<b>8</b>	<b>1 264</b>	<b>1 180</b>	<b>2 798</b>	<b>2</b>	<b>3 411</b>

**Tableau 25d**  
**Évolution des captures enregistrées pour les animaux à fourrure piégés**  
**(mammifères semi-aquatiques) entre 1992 et 1994**

<i>Espèces principales</i>	<i>Captures (1992-1993)</i>				<i>Captures (1993-1994)</i>			
	<i>Gaspésie-Sud-</i>				<i>Gaspésie-Sud-</i>			
	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>	<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>	<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>
Castor	130	296	0	177	138	562	0	124
Loutre	3	22	0	12	15	22	0	10
Rat musqué	116	224	0	89	289	397	0	129
Raton laveur	2	90	0	0	8	179	0	0
Vison d'Amérique	20	598	0	61	44	113	0	48
<i>Sous-total</i>	<i>271</i>	<i>691</i>	<i>0</i>	<i>339</i>	<i>494</i>	<i>1 273</i>	<i>0</i>	<i>311</i>
<b>Total</b>	<b>1 065</b>	<b>2 561</b>	<b>1</b>	<b>2 060</b>	<b>1 182</b>	<b>3 307</b>	<b>0</b>	<b>971</b>

Source : MEF, banques de données, 1996

Remarque. - Les données ne concernent que les peaux vendues (enregistrées) à l'intérieur des limites administratives des municipalités et non les peaux directement prélevées sur le territoire. Le total inclut l'ensemble des captures enregistrées par des résidents, incluant les espèces suivantes qui ne sont pas des mammifères semi-aquatiques : Belettes, Coyote, Écureuils, Loup, Lynx (du Canada et roux), Martre d'Amérique, Mouffette rayée, Ours (noir et polaire), Pékan, renards (blanc, bleu, roux et argenté : les données que nous possédons n'établissent pas de distinction selon l'espèce de Renard).

Tout comme c'est le cas pour le nombre de permis, la baisse du nombre de captures est attribuable à divers facteurs, dont la surproduction du marché des fourrures d'élevage, la récession économique, la chute des prix, et l'opposition de groupes organisés à la commercialisation des fourrures.

**Aspects économiques.** Le piégeage se pratique depuis des temps immémoriaux au Québec et au Canada, particulièrement à la fin de l'automne et l'hiver lorsque les fourrures sont à leur meilleur. Le mécanisme de la vente aux enchères, qui régit encore la majorité du marché des fourrures, a été institué en 1670. Trois grandes maisons d'encan perpétuent cette tradition au Canada. Les peaux vendues sont apprêtées (tannage) dans l'un des trois ateliers canadiens ou diverses entreprises régionales, puis sont acheminées vers un atelier de confection des produits de la fourrure, et en bonne partie expédiées vers l'Europe dans les grands centres de mode comme Paris, Milan et Madrid (Institut de la fourrure du Canada, 1996).

Au cours des dernières années, la valeur économique des peaux a été soumise à de fortes fluctuations annuelles. Malgré ces fluctuations, le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs présente toujours une valeur plus importante. En 1993-1994, la valeur de l'ensemble des captures s'élevait à 89 113 dollars, et 28,8 p. 100 de cette valeur était attribuable aux fourrures de petits mammifères semi-aquatiques (tableaux 26a à d). À l'opposé, la valeur économique attribuable au piégeage était pratiquement nulle aux Îles-de-la-Madeleine. Dans les secteurs Côte-Nord et Gaspésie-Nord, la valeur économique était à peu près la même, soit respectivement 28 000 et 30 500 dollars.

Rappelons qu'en 1978-1979, la valeur d'une fourrure de Raton laveur s'élevait à 41 dollars, celle de la Loutre à 125 dollars; en 1990-1991 une peau de Raton Laveur ne rapportait que 4 dollars environ et en 1989-1990, le prix d'une peau de Loutre était tombé à 29 dollars. Dans le cas du Castor et du Rat musqué, le prix le plus élevé obtenu pour les peaux est enregistré en 1979-1980. Cette valeur se chiffrait respectivement à 55 dollars et 8 dollars. La valeur de ces peaux a atteint un minimum en 1990-1991. La peau se transigeait alors à 14,33 dollars pour le Castor et 1,66 dollars pour le Rat musqué. La valeur d'une peau de Vison a atteint un minimum en 1976-1977 (14,5 dollars) et le prix maximum a été obtenu en 1991-1992 (34,54 dollars).

**Tableau 26a**  
**Évolution de la valeur économique des ventes de fourrures**  
**(mammifères semi-aquatiques) entre 1986 et 1988**

<i>Espèces principales</i>	<i>Valeur en dollars (1986-1987)</i>				<i>Valeur en dollars (1987-1988)</i>			
	<i>Gaspésie-Sud-</i>		<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>	<i>Gaspésie-Sud-</i>		<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>
	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>			<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>		
Castor	8 737	16 733	0	12 883	11 352	18 421	0	13 106
Loutre	474	474	0	1 043	392	1 013	0	1 372
Rat musqué	2 004	1 368	0	3 397	2 139	1 494	0	2 050
Raton laveur	47	724	0	142	68	1 013	0	0
Vison d'Amérique	1 362	5 606	0	4 465	2 933	5 437	0	6 854
<i>Sous-total</i>	<i>12 624</i>	<i>24 905</i>	<i>0</i>	<i>21 930</i>	<i>16 884</i>	<i>27 378</i>	<i>0</i>	<i>23 382</i>
<b>Total</b>	<b>67 502</b>	<b>142 720</b>	<b>1 091</b>	<b>76 165</b>	<b>86 637</b>	<b>162 273</b>	<b>447</b>	<b>83 188</b>

**Tableau 26b**  
**Évolution de la valeur économique des ventes de fourrures**  
**(mammifères semi-aquatiques) entre 1988 et 1990**

<i>Espèces principales</i>	<i>Valeur en dollars (1988-1989)</i>				<i>Valeur en dollars (1989-1990)</i>			
	<i>Gaspésie-Sud-</i>		<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>	<i>Gaspésie-Sud-</i>		<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>
	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>			<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>		
Castor	5 294	9 121	0	5 619	4 866	7 248	0	3 937
Loutre	294	735	0	699	173	202	0	838
Rat musqué	976	843	0	788	322	363	0	666
Raton laveur	24	219	0	14	0	158	0	6
Vison d'Amérique	2 193	4 517	0	4 648	1 589	4 907	0	2 788
<i>Sous-total</i>	<i>8 781</i>	<i>15 435</i>	<i>0</i>	<i>11 768</i>	<i>6 950</i>	<i>12 878</i>	<i>0</i>	<i>8 235</i>
<b>Total</b>	<b>38 448</b>	<b>71 097</b>	<b>343</b>	<b>32 224</b>	<b>35 634</b>	<b>78 865</b>	<b>440</b>	<b>25 512</b>

Source : MEF, banque de données, 1996

*Remarque.* - Les valeurs monétaires sont basées sur des valeurs théoriques avant transformation. Le total inclut l'ensemble des captures enregistrées par des résidents, incluant les espèces suivantes qui ne sont pas des mammifères semi-aquatiques : Belettes, Coyote, Écureuils, Loup, Lynx (du Canada et roux), Martre d'Amérique, Mouffette rayée, Ours (noir et polaire), Pékan, renards (blanc, bleu, roux et argenté). La valeur économique des peaux de renard est basée sur la moyenne des espèces suivantes : argenté, arctique, Bleu, croisé et roux. Notons que pour certaines années, on ne disposait pas de données économiques pour le Renard bleu. Les données en dollars sont arrondies.

**Tableau 26c**  
**Évolution de la valeur économique des ventes de fourrures**  
**(mammifères semi-aquatiques) entre 1990 et 1992**

<i>Espèces principales</i>	<i>Valeur en dollars (1990-1991)</i>				<i>Valeur en dollars (1991-1992)</i>			
	<i>Gaspésie-Sud-</i>				<i>Gaspésie-Sud-</i>			
	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>	<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>	<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>
Castor	1 548	3 540	0	1 361	3 324	5 690	0	4 789
Loutre	94	533	0	1 880	112	1 118	0	1 565
Rat musqué	344	793	0	295	289	503	0	0
Raton laveur	0	65	0	32	13	198	0	0
Vison d'Amérique	788	2 717	0	5 108	725	5 665	0	8 704
<i>Sous-total</i>	<i>2 743</i>	<i>7 648</i>	<i>0</i>	<i>8 676</i>	<i>4 463</i>	<i>13 174</i>	<i>0</i>	<i>15 603</i>
<b>Total</b>	<b>22 295</b>	<b>58 951</b>	<b>121</b>	<b>33 062</b>	<b>28 570</b>	<b>77 446</b>	<b>32</b>	<b>104 446</b>

**Tableau 26d**  
**Évolution de la valeur économique des ventes de fourrures**  
**(mammifères semi-aquatiques) entre 1992 et 1994**

<i>Espèces principales</i>	<i>Valeur en dollars (1992-1993)</i>				<i>Valeur en dollars (1993-1994)</i>			
	<i>Gaspésie-Sud-</i>				<i>Gaspésie-Sud-</i>			
	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>	<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>	<i>Gaspésie-Nord</i>	<i>Baie-des-Chaleurs</i>	<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>Côte-Nord</i>
Castor	2 020	4 600	0	2 751	4 129	16 815	0	3 710
Loutre	168	1 230	0	671	1 602	2 349	0	1 068
Rat musqué	252	486	0	193	766	1 052	0	342
Raton laveur	12	557	0	0	116	2 588	0	0
Vison d'Amérique	691	2 038	0	2 107	1 111	2 853	0	1 175
<i>Sous-total</i>	<i>3 143</i>	<i>8 911</i>	<i>0</i>	<i>5 722</i>	<i>7 724</i>	<i>25 657</i>	<i>0</i>	<i>6 295</i>
<b>Total</b>	<b>28 462</b>	<b>66 859</b>	<b>22</b>	<b>60 216</b>	<b>30 407</b>	<b>89 113</b>	<b>0</b>	<b>27 992</b>

Source : MEF, banque de données, 1996

*Remarque.* - Les valeurs monétaires sont basées sur des valeurs théoriques avant transformation. Le total inclut l'ensemble des captures enregistrées par des résidents, incluant les espèces suivantes qui ne sont pas des mammifères semi-aquatiques : Belettes, Coyote, Écureuils, Loup, Lynx (du Canada et roux), Martre d'Amérique, Mouffette rayée, Ours (noir et polaire), Pékan, renards (blanc, bleu, roux et argenté). La valeur économique des peaux de renard est basée sur la moyenne des espèces suivantes : argenté, arctique, Bleu, croisé et roux. Notons que pour certaines années, on ne disposait pas de données économiques pour le Renard bleu. Les données en dollars sont arrondies.

Par contre, si on compare la valeur économique moyenne (multi-spécifique) d'une peau pour les mammifères semi-aquatiques, et ce indépendamment de l'espèce prélevée, on remarque une relative stabilité, ou tout au moins des fluctuations moins drastiques entre 1986-1987 et 1993-1994 : respectivement 16,44 dollars et 15,64 dollars pour le secteur Gaspésie-Nord, 24,66 dollars et 20,15 dollars pour le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, 16,53 dollars et 20,24 dollars pour la Côte-Nord.

Par ailleurs, la valeur économique annuelle, reportée sur le nombre de permis, a fortement progressé. En effet, entre 1986 et 1994, elle est passée d'une moyenne de 83,5 à 362 dollars en Gaspésie-Nord; de 186 à 495 dollars dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, et de 126 à 189 dollars sur la Côte-Nord. Les données sont non significatives pour les Îles-de-la-Madeleine. N'ayant pas d'informations sur l'effort de piégeage il est toutefois difficile de dégager une tendance traduisant une meilleure rentabilité de l'activité, certains piégeurs pouvant être très efficaces et d'autres beaucoup moins.

Il est à noter qu'au Québec, les ventes totales de permis généraux de piégeage en territoire libre ont légèrement augmenté au cours des années 1993 et 1994, alors qu'on avait enregistré une chute spectaculaire pour les saisons 1989-1990, 1990-1991 et 1991-1992 (Lebel, 1995). Mais même si on note une reprise du marché de la fourrure, celui-ci demeure fragile à certaines barrières non tarifaires, comme c'est notamment le cas de la nouvelle politique de la Communauté économique européenne qui vise, dès 1996, l'interdiction de l'achat de fourrures provenant de pays dont les pratiques ne correspondent pas à un piégeage «humanitaire», dont le Canada pourrait faire partie même s'il existe des règles édictées au Québec à ce chapitre (Vaillancourt, 1995).

Notons qu'entre 1983 et 1997, près de 6,5 millions de dollars auront été investis pour la recherche et le développement de nouvelles techniques de piégeage afin de rencontrer les exigences internationales définies par l'Organisme international de normalisation (ISO). De plus, afin d'assurer l'implantation de ces nouvelles pratiques, des cours de formation sont obligatoires pour les piégeurs commerciaux (Institut de la fourrure du Canada, 1996).

#### 4.4.2 Navigation commerciale

La navigation commerciale constitue une activité historiquement essentielle pour l'ensemble des régions maritimes. Cette activité est en effet liée à la fois à l'approvisionnement des communautés et aux exportations de matières premières. Cette activité, qu'on retrouve disséminée dans plusieurs havres et ports, se concentre toutefois à Sept-Îles, l'un des sites portuaires où sont transbordés les plus grands volumes de marchandises au Québec.

**Port de Sept-Îles.** Le port de Sept-Îles comprend un espace de près de 203 hectares avec divers quais, hangars, une aire d'entreposage et une connexion inter-modale avec le chemin de fer. En 1994, on aurait noté 367 mouvements internationaux et 323 mouvements intérieurs, pour un total de 690 mouvements de navires (arrivées et départs). Du point de vue économique, l'importance de ce trafic est confirmée par des volumes de près de 21,5 millions de tonnes transbordées annuellement entre 1990 et 1995 (tableau 27). De plus, les investissements réalisés récemment (1983 à 1993) auraient totalisés 118,3 millions de dollars; les recettes brutes totales auraient atteint près de 7,3 millions de dollars (1993-1994), ce qui donne un excédent des recettes sur les dépenses de 0,82 million de dollars (Transports Canada, 1995).

En ce qui a trait à la nature des produits manutentionnés, on retrouve surtout du minerai de fer (88 p. 100 de la composition des marchandises en 1995), suivi de très loin par le charbon (2,6 p. 100), le coke (2,0 p. 100), le mazout et l'essence (1,7 p. 100). Depuis 1980, la composition des marchandises s'est légèrement modifiée en faveur d'une diversification des produits, notamment de l'alumine, de l'aluminium et de la dolomie. L'Aluminerie Alouette inc. a partiellement contribué à cette diversification.

**Tableau 27**  
**Bilan de l'activité au port de Sept-Îles de 1980 à 1995**  
 (milliers de tonnes métriques transbordées)

<i>Marchandises</i>	<i>1980</i>	<i>1985</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>
<b>Vracs solides</b>								
Minerai de fer	26 501	20 921	19 965	20 070	17 656	18 988	20 739	19 084
Charbon	0	768	587	587	10	103	0	564
Coke«breeze»	0	0	301	79	130	306	244	425
Bentonite	205	135	139	104	93	143	138	128
Pierre à chaux	0	0	85	103	301	208	226	244
Alumine	0	0	0	0	164	440	477	353
Ilménite	0	138	246	303	155	185	119	0
Dolomie	0	0	1 61	165	120	210	165	75
Autres solides	175	318	64	73	92	122	121	101
<i>Sous-total</i>	<i>26 881</i>	<i>22 280</i>	<i>21 548</i>	<i>21 484</i>	<i>18 721</i>	<i>20 705</i>	<i>22 229</i>	<i>20 974</i>
<b>Vracs liquides</b>								
Pétrole brut	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout/essence	872	385	428	394	288	388	379	385
Autres liquides	0	0	0	0	14	18	16	16
<i>Sous-total</i>	<i>872</i>	<i>385</i>	<i>428</i>	<i>394</i>	<i>302</i>	<i>406</i>	<i>395</i>	<i>401</i>
<b>Marchandises générales</b>								
Aluminium	0	0	0	0	49	192	172	162
Autres produits	66	17	21	41	22	9	16	31
<i>Sous-Total</i>	<i>66</i>	<i>17</i>	<i>21</i>	<i>41</i>	<i>71</i>	<i>201</i>	<i>188</i>	<i>193</i>
<b>Total</b>	<b>27 819</b>	<b>22 682</b>	<b>21 997</b>	<b>21 919</b>	<b>19 094</b>	<b>21 312</b>	<b>22 812</b>	<b>21 568</b>

Source : Port de Sept-Îles, 1995, compilation de D. Morin.

Outre cette présence majeure du port de Sept-Îles, il existe une douzaine de sites portuaires appartenant aux autorités gouvernementales dans le secteur la Côte-Nord, trois en Gaspésie-Nord, quatre en Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs et deux aux Îles-de-la-Madeleine (tableau 28). Les sites portuaires appartenant aux municipalités ou les ports privés comme ceux de Québec Cartier inc. à Port-Cartier sur la Côte-Nord et de Mines Seleines inc. à Grosse-Île aux Îles-de-la-Madeleine, utilisés pour la navigation de plaisance par exemple ou uniquement pour la pêche, ne sont pas comptabilisés ici.



**Tableau 28**  
**Profil des havres et ports du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs**  
**(1993-1994)**

<i>Site portuaire</i>	<i>Superficie occupée (ha)*</i>	<i>Propriété</i>	<i>Transbordement (tonnes - 1993)</i>	<i>Recettes brutes (dollars - 1993)</i>	<i>Excédent (déficit) (dollars - 1993)</i>	<i>Emplois (capitaine de port et gardien de quais)</i>
<b>Côte-Nord</b>						
Vieux-Fort	0,94	Provinciale	1 952	9 539	(101 145)	1
Baie Johan-Beetz	4,06	Fédérale	547	1 605	(15 412)	1
Blanc-Sablon	4,89	fédérale	15 993	33 103	(94 424)	1
Harrington-Harbour	3,45	Provinciale	2 665	8 555	(10 419)	1
Kegaska	2,98	Provinciale	628	3 311	(39 317)	1
La Tabatière	0,87	Provinciale	9 674	14 793	(134 139)	1
Natashquan	4,69	Fédérale	4 903	13 362	(4 518)	1
Romaine	0,19	Provinciale	3 541	6 278	(39 705)	1
Saint-Augustin (pointe-à-la-Truite)	1,21	Fédérale-provinciale	5 668	8 885	(18 684)	1
Saint-Augustin (Île-de-la-Conserverie)	1,06	Fédérale	n.d.	n.d.	n.d.	0
Tête-à-la-Baleine	1,08	Provinciale	714	4 335	(9 893)	1
Havre-Saint-Pierre	4,16	Provinciale	3 281	45 648	12 373	1
<i>Sous-total</i>	<i>28,52</i>		<i>49 566</i>	<i>149 414</i>		<i>11</i>
<b>Gaspésie-Nord</b>						
Mont-Louis	6,65	Provinciale	43 174	50 294	(50 403)	1
Gaspé	2,93	Fédérale	371 511	272 961	166 324	1
Sainte-Anne-des-Monts	13,28	Fédérale-provinciale	5 200	5 405	(49 546)	1
<i>Sous-total</i>	<i>22,86</i>		<i>419 885</i>	<i>328 660</i>		<i>3</i>
<b>Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs</b>						
Carleton	6,06	Provinciale	8 084	5 378	(12 821)	1
Chandler	52,25	Provinciale	51 205	42 713	(2 171)	1
Miguasha-Ouest	2,64	Fédérale-provinciale	n.d.	3 126	(146 047)	0
Paspébiac	4,60	Fédérale-provinciale	19 980	13 560	(7 764)	1
<i>Sous-total</i>	<i>65,55</i>		<i>72 269</i>	<i>64 777</i>		<i>3</i>
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>						
Cap-aux-Meules	50,0	Fédérale	76 421	153 213	(338 713)	1
Havre-Aubert	0,84	Fédérale	15 760	14 751	(85 772)	1
<i>Sous-total</i>	<i>50,84</i>		<i>92 181</i>	<i>167 964</i>		<i>2</i>

Source : Transports Canada, 1995.

\* Espace portuaire de propriété gouvernementale (fédérale ou provinciale).

Remarque. - Ce tableau exclut le profil du port de Sept-Îles, profil présenté précédemment. Les ports du tableau 28 font l'objet de l'analyse de rentabilité par Transports Canada.

Les ports commerciaux qui permettent le transbordement de marchandises sont particulièrement nombreux sur la Côte-Nord où la route ne permet pas la connexion et l'échange entre les diverses communautés riveraines.

Les volumes transbordés sont variables, mais les principaux ports demeurent Havre-Saint-Pierre (3281 tonnes métriques et recettes brutes de 45 650 dollars en 1993) et Blanc-Sablon (16 000 tonnes et recettes brutes de 33 100 dollars en 1993) dans les secteurs Côte-Nord, Gaspé en Gaspésie-Nord (371 500 tonnes et recettes brutes de 273 000 dollars en 1993), et Chandler (51 200 tonnes et recettes brutes de 42 700 dollars en 1993) en Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs. Sur l'ensemble de ces havres et ports, seuls ceux de Gaspé et Havre-Saint-Pierre ne présentaient pas un bilan déficitaire; à Natashquan et Chandler, le déficit était inférieur à 5000 dollars en 1993.

Par ailleurs, alors qu'il est question de la rétrocession de certains ports au Québec, de même que de l'application du principe utilisateur-payeur de divers services fournis actuellement par la Garde côtière canadienne (par exemple le déglacement), la rentabilité éventuelle de plusieurs de ces ports demeure problématique. Rappelons que la Garde côtière de la région des Laurentides (pour le Québec) est responsable à l'heure actuelle des opérations de déglacement (mi-novembre à la fin juin), du sauvetage et des urgences environnementales, de la réglementation maritime, du réseau des havres et ports publics, de services de pilotage, de l'entretien et de l'exploitation de systèmes d'aide à la navigation, d'entretien et de protection des voies navigables (incluant le dragage). La Région laurentienne dispose de deux brise-glace moyens, trois brise-glace légers, quatre baliseurs (un moyen et trois petits), un cotre (petit navire à un mât) et un canot de sauvetage, un aéroglisseur, deux bâtiments hydrographiques et deux navires de recherche et sauvetage, ainsi que de huit hélicoptères. Il est à noter que le travail de la Garde côtière vise à la fois le commerce maritime, la navigation de plaisance et l'industrie de la pêche commerciale (Garde côtière canadienne, 1995).

Finalement, il existe un certain nombre de circuits de traversiers (tableau 9) qui permettent d'établir un lien entre les divers secteurs d'étude. Ces traversiers sont opérés par des

transporteurs privés. Leur rentabilité est partiellement tributaire du commerce et du tourisme qui l'été contribue à la rentabilisation des opérations.

#### **4.4.2.1 Risques de déversements**

Le risque de déversements est présent particulièrement en zone portuaire (Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin ou CEP-SSNC-CICDMM, 1990). La plupart du temps, les déversements résultent de mauvaises manoeuvres, et la majorité des cas surviennent dans les aires portuaires fédérales (68 p .100 des cas recensés). Le pompage des eaux de cales et le transbordement de pétrole constituent les deux moments critiques, puisque ces opérations représentent respectivement 37 et 31 p. 100 des accidents rapportés pour l'ensemble du fleuve et du Golfe du Saint-Laurent (CEP-SSNC-CICDMM, 1990).

Bien qu'on ait enregistré divers incidents maritimes près des quais des principaux ports du golfe, trois événements récents retiennent notre attention. Il s'agit du déversement du Rio Orinoco (1989), du naufrage en 1970 de la barge Irving Whale et de son renflouage en 1996, et de l'échouage en 1995 de la barge Haltren I à l'île d'Anticosti.

**Le naufrage du Rio Orinoco.** Le naufrage en 1990 de ce navire transportant une cargaison d'asphalte (9000 tonnes), sur la rive sud de l'île d'Anticosti, constitue un cas-type des accidents susceptibles de se produire dans le golfe du Saint-Laurent. Une cinquantaine de tonnes de produits pétroliers (mazout) se sont échappées de ce navire pourtant muni d'une double coque. Cette fuite était attribuable au bris de la soute à carburant située à l'arrière du navire (Jarry, 1996). Environ 200 tonnes de mazout se seraient répandues dans l'environnement lors de l'incident et de 1 à 5 tonnes lors du renflouage. Depuis, le navire a été renfloué et des travaux de nettoyage et de restauration des rives ont été effectués en 1990 et 1991. Les coûts entraînés auraient dépassés 15 millions de dollars (Lamoureux, 1997).

**Le renflouage de l'Irving Whale.** La barge de l'Irving Whale qui a coulé en septembre 1970 à près de 60 km au large de North-Point (île du Prince-Édouard) et à 100 km à l'ouest des îles de la Madeleine et qui a souillé d'ailleurs la côte ouest de ces îles, constituait

depuis son naufrage une menace pour les crustacés et les espèces pélagiques du secteur, ressources d'autant plus précieuses étant donné la baisse radicale des stocks de poissons de fond (MPO et Environnement Canada, 1996).

Cette barge qui transportait à l'origine des produits pétroliers et qui reposait à plat à 67 mètres sous l'eau, risquait de se corroder à moyen ou à long terme. Rappelons qu'au moment du naufrage, on estimait qu'entre 400 et 600 tonnes de mazout brut n° 6 sur les 4270 tonnes métriques de mazout qu'il transportait, s'étaient écoulées. En 1996, au moment d'entreprendre les opérations de renflouage, il restait approximativement 3100 tonnes métriques de mazout; les pertes cumulées depuis 1970 totalisaient environ 1000 tonnes métriques (MPO et Environnement Canada, 1996).

Par ailleurs, en 1995, on constata la présence de BPC associés à un fluide calorporteur (Aroclore 1242, un composé organochloré) utile au maintien d'une température élevée pour la cargaison de mazout. La quantité de BPC était estimée à 7250 kg.

L'évaluation des impacts réalisée en 1995 fut mise à jour pour tenir compte de la présence de BPC<sup>34</sup>. Parmi les divers scénarios proposés, on a reconnu que le statu quo présentait le risque le plus élevé de pertes de BPC dans le milieu. Le renflouage, même s'il comportait des risques (qu'on pouvait néanmoins atténuer par diverses adaptations techniques et le choix du moment où la météo serait clémente), apparaissait donc comme une solution adéquate. Une troisième option existait, à savoir l'encapsulation sur le fond marin, option qui a été rejetée pour des raisons de sécurité à long terme des ressources halieutiques.

Par ailleurs, les opérations de renflouage ont été réexaminées afin d'atténuer au maximum les risques de déversements et d'assurer la sécurité des plongeurs. De plus, les sédiments se trouvant à proximité de l'emplacement de la barge et contaminés par des BPC ont

---

<sup>34</sup> La décision conjointe d'Environnement Canada et du ministère des Pêches et des Océans était, à l'été 1995, de ne pas remettre en cause les opérations malgré la découverte récente de BPC. Une injonction temporaire de 10 jours émise par la Cour fédérale empêcha toutefois toute intervention compte tenu de la période tardive et des conditions météorologiques défavorables associées à cette période. Bien que le fond de la question n'ait pas été discuté, ces deux ministères réalisèrent une évaluation environnementale approfondie. À l'époque, les coûts cumulatifs du report du renflouage s'avéraient substantiels. Une nouvelle décision de la cour fédérale relativement à ce projet devait donner raison à ces deux ministères et permettre en juillet 1996 le renflouage de la barge.

été enlevés en bonne partie au moyen d'une drague suceuse. Ces sédiments, une fois analysés, ont été éliminés conformément à leur degré de contamination (Rivet, 1996). À l'automne 1996, sur environ 100 tonnes de sédiments et 3300 tonnes d'eau récupérés, 220 kg de BPC ont été extraits puis acheminés en direction de l'incinérateur de Swan Hill en Alberta pour y être détruits. Par la suite, on a noté la présence d'une concentration élevée de BPC dans un rayon de 20 mètres d'où reposait la barge. La majeure partie des BPC initialement contenus dans la barge (80 p. 100) s'est vraisemblablement échappée au moment même du naufrage en 1970 ou au cours des 26 années écoulées depuis (Roy et Gates, 1996).

La barge renflouée a été acheminée à Halifax où elle a fait l'objet de travaux de nettoyage et de décontamination par la compagnie Irving Oil. La couverture du contrat d'assurances relatif aux opérations de renflouage du Irving Whale pour la période de 60 jours suivant le 25 juin 1996 était de 100 millions de dollars pour le renflouage, 10 millions de dollars pour la fuite possible de BPC dans l'environnement et 10 millions de dollars pour des dommages résiduels à des tiers (MPO, 1996d). Ces derniers chiffres donnent une appréciation monétaire des dommages potentiels attribuables à une telle opération.

Il a d'autre part fallu résoudre le problème de contamination aux îles de la Madeleine attribuable à l'époque au nettoyage superficiel effectué en 1970 à la suite du déversement partiel de l'Irving Whale. On avait alors procédé au ramassage d'une partie de la nappe d'huile qui fut confinée dans des sacs de plastique (environ 100 000 sacs qui furent enfouis sous les dunes de sables). Bien que depuis 1975, la Garde côtière ramasse les sacs qui refont surface et qu'elle les a probablement récupérés, on doit s'assurer qu'il n'y a plus de risques pour l'environnement ou les touristes. À la suite de la découverte des BPC, on a décidé de procéder à une étude approfondie de la dune Ouest (entre Havre-Aubert et Cap-aux-Meules) afin d'identifier les zones problématiques et de procéder à leur décontamination. À l'automne 1996, dix sites ont d'ailleurs été complètement nettoyés. On estime que les coûts d'une telle restauration, incluant les frais d'études, se chiffreront dans les 60 000 dollars (Jarry, 1996).

Jusqu'à maintenant, les coûts des opérations de renflouage de l'Irving Whale, incluant les diverses études d'impacts, sont de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de dollars.

Ces coûts assumés pour l'instant par le gouvernement du Canada pourraient toutefois être grandement réduits par la contribution des fonds provenant de la *Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires* (art.702 et suivants, *Loi sur la marine marchande*, LRC (1985), c.S-9 - LMM-1), ou encore directement par la compagnie Irving. Rappelons que les contributions à ce fonds sont fixées selon la quantité de tonnes en vrac d'hydrocarbures importées au Canada ou expédiées du Canada (art. 716). Une contribution de ce fonds ou de la compagnie Irving serait conforme à l'application du principe pollueur-payeur relativement aux dommages causés. La majeure partie des BPC ayant été enlevée, la pollution résiduelle ne cause actuellement aucun dommage pour les ressources et les usages.

**L'échouage du Haltren I.** Le Haltren I est une barge appartenant à une entreprise canadienne (Techno-Marine) échouée à l'île d'Anticosti depuis décembre 1995. Durant l'été 1996, on a noté le déversement de vieux mazout (bunker d'une quinzaine d'années). Le pompage de ce produit (on estime à environ 23 000 gallons la quantité à pomper) a débuté en juillet. Lorsque le pompage sera terminé, tous les réservoirs et ouvertures du navire seront scellés. La barge ne présentera plus alors de risque pour l'environnement. Notons qu'une autre épave (Fayette Brown) gît à quelques centaines de pieds de l'Haltren (Dupras, 1996), mais qu'elle ne présente pas de risque pour l'environnement.

D'autres barges sont échouées le long des côtes du Saint-Laurent (par exemple, le Golden Robin en 1974), mais comparativement aux cas évoqués, elles ne constitueraient qu'un risque mineur, aucune substance toxique se trouvant à bord selon nos connaissances actuelles. Par ailleurs, de nombreux navires échoués présenteraient surtout un problème qui nuirait à l'esthétique du paysage.

À la suite du dépôt du rapport Brander-Smith (CEP-SSNC-CICDMM, 1990), les mesures d'urgence se sont affinées avec la mise sur pied d'équipes régionales d'intervention en cas de déversements accidentels. Si l'on excepte les accidents en mer et les échouages, le port de Sept-Îles est le plus susceptible de connaître des déversements pétroliers, compte tenu des quantités de mazout et d'essence manutentionnées (environ 385 000 tonnes en 1995). À Sept-

Îles, il existe une force d'intervention capable de pallier à de tels déversements, alors qu'en haute mer, l'intervention demeure plus difficile. Notons que les autres principaux ports, tels ceux de Gaspé et de Havre-Saint-Pierre, possèdent également leur équipement d'intervention en cas d'urgence. Dans la baie des Chaleurs par contre, il semble que la capacité d'intervention soit limitée. De plus, de nombreux ports ne possèdent pas les installations et services qu'on retrouve dans des ports plus importants comme celui de Sept-Îles pour la vidange des eaux de ballast et le nettoyage des cales par exemple. Outre ces problèmes de nettoyage, celui des espèces introduites, comme la Moule zébrée ou la Moule Quagga qui affectent les eaux douces, préoccupe les populations riveraines de la baie des Chaleurs (Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, 1995). Pour l'instant, il n'existe pas de contrôle obligatoire des eaux de ballast dans le Saint-Laurent ou la baie des Chaleurs (Steel et Gauthier, 1996).

#### **4.4.2.2 Dragage et autres impacts**

Le dragage est généralement peu important dans les secteurs de ports de mer en raison de la hauteur d'eau à proximité des quais. Dans l'ensemble, depuis 1985, les volumes dragués dans le secteur d'étude demeurent faibles. Des travaux de dragage ont toutefois lieu en de nombreux endroits en Gaspésie-Nord surtout. Dans ce secteur, les principaux sites de dragage et de dépôt des matériaux en eau libre sont la zone de l'Anse-au-Griffon (Gaspé) et Saint-Joachim-de-Tourelle (Tourelle) (volumes supérieurs à 20 000 mètres cubes entre 1985 et 1994<sup>35</sup>), mais plusieurs autres sites font l'objet d'un dragage fréquent.

Des volumes également supérieurs à 20 000 mètres cubes ont été dragués entre 1985 et 1994 à l'Anse-à-Beaufils (Percé), l'embouchure du ruisseau Leblanc, Port-Daniel, Grande-Rivière et Bonaventure, principaux sites de dragage dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs.

---

<sup>35</sup> Les valeurs moyennes ne rendent pas justice à l'irrégularité des dragages d'une année à l'autre et aux écarts annuels qui passent facilement du simple au double lorsque le dragage se pratique annuellement. Seuls quelques sites font l'objet d'un dragage assez régulier, comme Port-Daniel, Anse-à-Beaufils à Percé, Pointe-du-Loup et l'île d'Entrée aux îles de la Madeleine.

Aux Îles-de-la-Madeleine<sup>36</sup>, où le dragage est très important, les principaux secteurs dragués entre 1985 et 1994 sont Cap-aux-Meules, Grosse-Île, Havre-Aubert et Millerand (Havre-Aubert) où on estime avoir dragué jusqu'à 207 000 mètres cubes de sédiments entre 1985 et 1994, Havre-aux-Maisons et Pointe-Basse (Havre-aux-Maisons), et l'île d'Entrée.

Sur la Côte-Nord, le dragage effectué par la Garde côtière canadienne se limite aux principaux sites portuaires (voir tableau 29). Le dragage en 1984 de près de 835 000 mètres cubes de sédiments lors de la construction du port de Pointe-Noire dans la baie de Sept-Îles constitue une exception. Les déblais ont été rejetés en eau libre dans la baie de Sept-Îles au moyen d'un pipeline. Le problème alors constaté se limitait aux MES et à la turbidité, par ailleurs à des niveaux relativement faibles (Les Consultants Jacques Bérubé Inc., 1994). Seul le secteur du port de Sept-Îles a fait l'objet d'un dragage de plus de 20 000 mètres cubes entre 1985 et 1994.

Rappelons qu'entre 1980 et 1983 lors du creusement du chenal de navigation pour Mines Seleine inc. à l'île Grande-Entrée, 3,96 millions tonnes métriques de matériaux ont été dragués et déposés plus en aval, notamment dans trois sites de dépôt sous-marins, et a permis la formation de deux îlots (données non publiées de Provencher, 1996). En 1992, Mines Seleine a dû procéder au dragage de 607 719 m<sup>3</sup> de sédiments qui ont été déposés en mer à environ 3 km au sud-ouest de l'extrémité sud du chenal de navigation (Harvey et Boudreault, 1994). Dans les deux cas, des études d'impacts ont été réalisées et dans le second, un permis a été accordé en vertu du *Règlement sur l'immersion des rejets en mer* (en vigueur depuis 1988). Notons que ce permis vise la réalisation d'un dragage d'entretien étalé sur une période de dix ans. Ce dragage apparaissait nécessaire pour Mines Seleine compte tenu du coût des pertes associées aux restrictions de transport à cause de l'ensablement du chenal. L'estimation des pertes, réalisée en 1990, était de l'ordre de 1,7 million de dollars par rapport à l'année de référence de 1984 (tirant d'eau de 6,8 mètres comparativement à 7,3 mètres en 1984 après le premier dragage) (Groupe Environnement Shooner inc., 1991).

---

<sup>36</sup> À l'île Grande-Entrée, un volume de 608 000 m<sup>3</sup> a été retiré lors du dragage du chenal menant au quai de Mines Seleine (Chevalier, banque de données, 1996).



**Tableau 29**  
**Volumes dragués (m<sup>3</sup>) dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs de 1985 à 1994**

Localisation	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<b>Gaspésie-Nord</b>										
Cap-Chat	3 000	0	4 000	3 500	0	17 783	0	0	0	0
Cloridrome	0	2 300	800	0	2 000	0	200	0	0	0
Grande-Vallée	2 500	2 377	1 640	2 100	0	1 500	910	682	1 103	483
Marsoui	1 000	1 500	1 300	3 000	3 000	4 000	0	0	0	0
Rivière-à-Claude	1 500	2 600	1 000	2 000	3 500	3 000	0	0	0	0
Sainte-Anne-des-Monts	8 000	1 650	0	0	0	0	0	0	0	0
Anse-Pleureuse	600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(Saint-Maxime-du-Mont-Louis)										
Anse-au-Griffon (Gaspé)	2 500	1 818	2 228	2 700	3 400	3 980	4 704	0	3 920	0
Anse-à-Valleau (Gaspé)	0	2 500	1 554	0	0	0	0	1 230	0	0
Cap-des-Rosiers (Gaspé)	2 500	1 200	0	1 300	2 200	1 000	0	3 010	0	0
Cap-à-l'Ours	0	100	0	0	3923	0	0	0	0	0
(Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine)										
Rivière-Madeleine	0	0	0	0	0	600	0	0	0	0
Manche-d'Épée										
(Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine)										
Pointe-Sèche	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(Saint-Maxime-du-Mont-Louis)										
Petite Rivière-au-Renard (Gaspé)	600	0	0	800	0	0	0	0	0	0
Petite-Vallée	1 500	1 300	650	1 500	0	1 500	0	0	0	0
Pointe-au-Goémon	800	3 500	0	1 800	0	0	0	0	0	0
(Sainte-Anne-des-Monts)										
Pointe-à-la-Frégate (Cloridrome)	0	0	0	500	0	200	0	0	0	0
Cap-des-Rosters (Gaspé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	390
Anse-à-Brilliant (Gaspé)	3 195	3 680	2 854	3 200	798	1 673	2 207	2 007	430	1 100
Rivière-au-Renard (Gaspé)	1 000	3 618	1 065	1 800	1 400	2 129	1 787	1 148	465	0
Saint-Joachim-de-Tourelle (Tourelle)	0	2 618	1 393	12 777	0	1 242	0	1 200	1 271	1 065
Saint-Yvon-Ouest (Cloridrome)	0	0	0	0	3 500	0	0	0	0	0
Sainte-Marthe-de-Gaspé (La Martre)	1 000	1 000	1 000	2 000	1 500	4 000	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	30 195	32 481	19 484	38 977	25 221	42 607	9 808	9 277	6 039	3 038

Localisation	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<b>Gaspésie-Sud-</b>										
<b>Baie-des-Chaleurs</b>										
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	1 227	1 000	732	1 800	1 355	954	607	1 328	637	1 582
Bonaventure	3 750	3 000	2 085	2 800	2 700	4 517	2 240	745	1 091	830
Carleton	1 500	1 400	850	1 600	0	800	0	606	0	741
Grande-Rivière	307	0	16 945	0	3 182	0	0	0	0	0
Newport	1 500	4 150	1 000	0	0	0	0	0	0	0
Paspébiac	1 909	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Port-Daniel	2 591	2 900	2 262	2 950	2 744	2 667	3 757	3 997	3 769	1 737
Rivière-Caplan	800	800	600	700	0	0	0	800	0	0
Shigawake	500	0	0	0	0	1 200	0	1 700	0	0
Anse-à-Beaufils (Percé)	4 445	3 700	2 920	3 500	4 302	4 021	6 012	5 109	2 485	4 141
Ruisseau Chapados	2 424	1 100	0	1 800	1 730	1 423	672	504	412	834
Ruisseau Leblanc	7 398	9 850	3 585	3 700	6 000	1 800	1 900	1 000	1 500	0
Anse-à-la-Barbe	2 000	1 500	1 000	1 350	0	1 000	0	0	0	0
Chandler	0	14 545	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Godefroi	682	2 300	1 700	2 200	3 300	1 793	1 673	1 753	1 529	796
<b>Sous-total</b>	<b>31 003</b>	<b>46 245</b>	<b>33 679</b>	<b>22 400</b>	<b>25 313</b>	<b>20 175</b>	<b>16 861</b>	<b>17 542</b>	<b>11 423</b>	<b>10 661</b>
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>										
Cap-Vert (Fatima)	0	0	0	0	0	8 305	0	0	0	0
Cap-aux-Meules	37 679	0	0	9 772	8 243	5 045	0	984	12 854	0
Grosse-Île	17 400	15 000	4 338	5 398	5 392	600	3 148	1 351	1 205	2 000
Havre-Aubert	1 391	4 600	4 863	7 718	1 848	0	0	0	10 208	0
Millierand	25 125	26 036	18 957	31 417	33 449	22 737	23 075	13 361	8 440	4 297
(L'Île-du-Havre-Aubert)	1 500	1 400	1 500	1 000	400	1 000	0	300	300	300
Old Harry (Grosse-Île)	7 623	18 495	12 877	13 085	14 869	9 654	7 012	2 054	5 315	0
Pointe-Basse										
(Havre-aux-Maisons)										
Pointe-du-Loup	0	150	500	300	300	500	500	300	300	300
Havre-aux-Maisons	10 281	15 020	4 050	0	2 551	1 658	0	0	0	0
Île-d'Entrée	1 042	1 800	3 742	1 500	3 300	3 035	3 775	3 191	2 634	3 800
Étang-du-Nord	3 568	3 700	300	0	0	300	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>105 609</b>	<b>86 201</b>	<b>51 127</b>	<b>70 190</b>	<b>70 352</b>	<b>52 834</b>	<b>37 510</b>	<b>21 541</b>	<b>41 256</b>	<b>10 697</b>
<b>Côte-Nord</b>										
Tadoussac	0	550	0	0	0	0	0	0	0	0
Sept-Îles	0	19 108	0	20 086	0	20 547	0	0	0	0
Havre-Saint-Pierre	0	0	0	0	0	5 239	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>19 658</b>	<b>0</b>	<b>20 086</b>	<b>0</b>	<b>25 786</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>166 837</b>	<b>184 585</b>	<b>104 290</b>	<b>151 653</b>	<b>120 886</b>	<b>141 402</b>	<b>64 179</b>	<b>48 360</b>	<b>58 718</b>	<b>24 396</b>

Source : Chevalier, banque de données, 1995.

Remarque. - Il s'agit de volumes dragués par le gouvernement fédéral.

Dans l'ensemble et cela vaut pour chaque secteur dont il est question dans ce rapport, les travaux de dragage ont considérablement diminué depuis 1985. En 1994, le volume dragué pour l'ensemble du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs représentait à peine 24 400 mètres cubes, dont 43,8 p. 100 aux Îles-de-la-Madeleine, 43,7 p. 100 dans le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, et 12,5 p. 100 en Gaspésie-Nord; aucun dragage n'a été recensé pour le secteur Côte-Nord en 1994. Par ailleurs, les travaux de dragage effectués dans la baie des Chaleurs (où les sédiments sont très fins) ne semblaient pas vraiment poser de menace particulière pour les mollusques (moules d'élevage), espèces plus susceptibles d'être affectées par cette activité. Un périmètre de sécurité de un mille nautique apparaît suffisant pour atténuer les stress physiologique et mécanique dans des conditions environnementales similaires de courants, et de granulométrie (Les Consultants Jacques Bérubé Inc., 1994). Outre ces aspects, on doit ajouter le degré de contamination des sédiments comme variable puisque cela influence le mode de dépôt autorisé des sédiments en milieux aquatique et marin.

#### **4.4.3 Production d'énergie hydroélectrique et autres sources d'énergie**

L'importance de cette activité commerciale demeure limitée dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs comparativement à d'autres secteurs du fleuve comme la Haute-Côte-Nord et le Saguenay. La centrale SM3 actuellement en construction sera la seule à avoir une puissance supérieure à 350 mégawatts (Hydro-Québec, 1996a). Le projet SM3 complétera la centrale SM2 (17,6 MW et produisant 129 GWh/an, Hydro-Québec, 1988) et SM1 déjà implantées sur la rivière Sainte-Marguerite à proximité de Sept-Îles.

Au départ, ce projet d'Hydro-Québec, qui a fait l'objet d'audiences publiques en 1993 (voir le rapport n° 60 du BAPE), prévoyait l'aménagement d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite de la Côte-Nord qui aurait impliqué le détournement des rivières Pékan et Carheil, affluents de la rivière Moisie. À la suite des audiences publiques, la commission chargée de l'enquête proposa un compromis qui autorisait Hydro-Québec à construire une centrale à la condition de ne pas effectuer une dérivation même partielle de ces rivières. Cette «solution de consensus» comme l'a souligné cette commission

(BAPE, 1993) a été retenue par la suite comme élément des décrets ministériels autorisant le projet en février 1994 (décrets n<sup>os</sup> 297-94 et 298-94). L'optimisation de cette dernière solution, réalisée par la suite, s'appuie sur un suréquipement de la centrale SM3 permettant une puissance installée de 882 MW (puissance prévue initialement par Hydro-Québec) avec un barrage ramené à une cote de 410 mètres (21,7 mètres de moins que prévu initialement). L'énergie moyenne produite serait de 2,8 TWh pour un facteur d'utilisation de 37 p. 100. Le coût au kWh est estimé à 4,2 cents, comparativement à 3,8 cents estimés au départ (Hydro-Québec). À ce coût de production s'ajoutent des compensations financières de plusieurs dizaines de millions de dollars versées aux communautés autochtone. La centrale devrait entrer en service en 2001, tel que prévu (Hydro-Québec, 1996b).

Sur le territoire d'étude, la production d'énergie dépend également de centrales thermiques à diesel. Il en existe quatre sur la Côte-Nord (La Romaine : 3,8 MW; La Tabatière : 6,8 MW; Saint-Augustin: 3,6 MW; Blanc-Sablon : 11,2 MW), une de 10 MW à Chandler dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, deux aux Îles-de-la-Madeleine (Îles-de-la-Madeleine : 67,2 MW et Île d'Entrée : 1,2 MW) et une sur l'île d'Anticosti (centrale Port-Menier, production de 2,8 MW) (Hydro-Québec, 1996b). Cette production complète le réseau hydroélectrique actuellement en place, réseau qu'il serait trop coûteux d'étendre à ces territoires. L'impact cumulatif de telles infrastructures sur le milieu au niveau des émissions et des rejets est peu connu.

Finalement, on doit également penser aux possibilités qu'offre la production d'énergie éolienne tant en ce qui concerne le potentiel énergétique que les retombées économiques régionales. L'énergie éolienne constitue en effet un atout économique régional sur lequel pourrait notamment compter la côte gaspésienne (Chaumel, 1996). Ce potentiel énergétique pourrait également s'avérer intéressant pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine et celui de la Côte-Nord, compte tenu de la vitesse et de la force des vents.

## **4.5 Activités récréo-touristiques**

### **4.5.1 Pôles et activités récréo-touristiques**

Reconnue depuis longtemps comme une région de villégiature, la région de la Gaspésie s'affiche de plus en plus comme une région touristique. On estime que près de 500 000 visiteurs parcourent annuellement en cinq jours les 1000 kilomètres de route nécessaires pour boucler le tour de la Gaspésie (Velikov *et al.*, 1994).

Le caractère maritime particulier de l'archipel des îles de la Madeleine offre aux visiteurs en quête de dépaysement une diversité de paysages hors du commun. Le nombre de visiteurs qui se sont rendus aux îles de la Madeleine au cours de l'été 1991 a été estimé à 30 590, ce qui signifie une augmentation de 66 p. 100 entre 1984 et 1991 (Langford, 1994).

Le pouvoir d'attraction de la Côte-Nord et de l'île d'Anticosti est plus modeste, mais on note une très forte progression de l'industrie touristique dans les dix dernières années (Conseil régional de développement de la Côte-Nord, 1994).

L'écotourisme qui s'oriente vers des activités extensives devient de plus en plus populaire, ce qui favorise le développement touristique fondé sur la mise en valeur des attraits naturels. C'est d'ailleurs ce qui distingue le secteur d'étude : attraits du paysage, milieu naturel et sauvage et une faune marine unique. Selon une enquête, les activités auxquelles s'adonnent les visiteurs sur la Côte-Nord sont les activités sportives (42 à 48 p. 100, la baignade (24 à 29 p. 100), la visite de sites culturels (22 à 28 p. 100), le repos (17 p. 100) et la pêche (10 à 20 p. 100) (Carole Fernet et Associés inc., 1988).

#### **4.5.1.1 Pôles récréo-touristiques**

Le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs compte plusieurs pôles récréo-touristiques internationalement reconnus. Il est l'un des plus représentatifs du Québec en ce qui concerne le patrimoine et la culture. Depuis les vingt dernières années, la vocation touristique de ce secteur s'est consolidée par la mise en place d'infrastructures d'accueil et par la mise en valeur des sites représentatifs. Les données disponibles sur la fréquentation des lieux récréo-touristiques font ressortir notamment la Réserve de parc national de l'Archipel-de-

Mingan, le parc national Forillon, le parc provincial de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, ainsi que le parc de Miguasha.

**Secteur Côte-Nord.** Dans ce secteur qui comprend l'île d'Anticosti, l'archipel de Mingan est le pôle récréo-touristique le plus important. Près de 80 p. 100 des visiteurs interrogés lors d'une enquête menée en 1989 indiquent que la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan est la raison principale qui a dicté leur destination de vacances (Dion *et al.*, 1995). Avec ses 900 îles et îlots qui s'étendent sur 175 km de longueur, la réserve comporte des éléments uniques que Parcs Canada entend préserver. La phase de développement de cette réserve créée en 1983 se poursuit au rythme de l'accroissement de la fréquentation, tout en protégeant le caractère naturel du milieu.

Depuis 1990, le parc enregistre une fréquentation oscillant entre 25 000 et 27 500 visiteurs annuellement (Environnement Canada, 1994b). Comparativement aux 10 500 visites dénombrées en 1984, on obtient un taux d'accroissement annuel moyen de plus de 17 p. 100 (Dion *et al.*, 1995). En 1993, plus de 25 000 personnes ont fréquenté les centres d'accueil et d'interprétation situés à Havre-Saint-Pierre et Longue-Pointe (Environnement Canada, 1994b).

**Secteur Gaspésie-Nord.** Le parc national Forillon situé à l'extrémité nord-est de la péninsule gaspésienne a été créé en 1970 à des fins de préservation. Il représente un joyau du patrimoine qui met en relation les thèmes de l'Homme, la Terre et la Mer. Plusieurs phases de développement se sont succédées. Trois secteurs d'utilisation sont aménagés et regroupent les principaux centres d'activités. Tout comme la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan, la fréquentation du parc Forillon a connu une hausse au début des années 1990 et dépassait les 200 000 visites enregistrées en 1989 (Dion *et al.*, 1995). En 1992, l'achalandage a légèrement fléchi pour s'établir à un peu plus de 160 000 entrées (Environnement Canada, 1994b). La clientèle des campeurs est considérable et a été très significative au début des années 1990 avec 59 000 nuits-campeurs (Dion *et al.*, 1995). On estime que le taux d'occupation des 333 emplacements répartis sur les trois terrains de camping du parc Forillon varie entre 67 et 73 p. 100 (Dion *et al.*, 1995).

**Secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs.** En 1985, le site de l'île Bonaventure et du Rocher Percé a acquis le statut de parc de conservation par le gouvernement du Québec. La principale zone de services est située à l'anse à Butler sur l'île Bonaventure. Des sentiers pédestres, des aires de pique-nique et des activités d'interprétation se trouvent sur l'île Bonaventure. Un service de traversier assuré par des entreprises privées permet d'accéder à l'île. Entre juin et octobre 1994, on a estimé la fréquentation à 74 915 visiteurs, (MEF, 1995a). La même année, 21 472 visiteurs ont utilisé les services d'accueil du Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé (MEF, 1995a). Six activités d'interprétation qui attirent entre 1000 personnes (visite de l'île par les groupes scolaires) et jusqu'à 60 000 personnes les jours de pluie y sont offertes.

Le parc de Miguasha est un autre pôle récréo-touristique très important dans ce secteur et fait aussi partie du réseau des parcs québécois. Reconnu comme un site fossilifère remarquable, le parc de Miguasha, créé en 1985, occupe à peine plus de 1 km<sup>2</sup> sur le territoire riverain de l'estuaire de la rivière Ristigouche. Le parc est doté d'un centre d'interprétation et d'un laboratoire pédagogique. On a enregistré 35 702 entrées pour la saison de 1994 (MEF, 1995a). La visite guidée est la seule activité offerte et elle a attiré 30 917 personnes soit 87 p. 100 des visiteurs.

Enfin, la fréquentation du Lieu historique national de la Bataille-de-la-Ristigouche se maintient aux environs de 21 000 visiteurs par année depuis 1992. En 1991, l'accès était gratuit et la fréquentation avait atteint près de 25 000 personnes. La visite du centre d'interprétation et un film sont les activités les plus populaires (Patrimoine Canadien, 1996).

#### **4.5.1.2 *Participation aux activités non consommatrices***

L'écotourisme est un phénomène touristique récent qui se traduit par la pratique d'activités non consommatrices principalement axées sur l'environnement. Le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs compte de nombreux attraits pour lesquels une approche écologique est privilégiée. Les principales activités qui y sont associées ont trait au support offert par le golfe (observation de la faune et la flore, croisières, etc.).

**Navigation de plaisance.** Malgré les conditions difficiles de navigation et l'éloignement relatif des centres urbains de plusieurs quais et havres, on trouve à plusieurs endroits le long du golfe du Saint-Laurent, des quais ou des ports de plaisance permettant la pratique de cette activité. Nous ne disposons cependant pas de données compilées qui permettraient d'évaluer l'importance du nautisme dans le golfe.

**Croisières.** Plusieurs compagnies de croisière offrent des excursions dont le point de départ est la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan. En 1993, 19 376 personnes ont pris part aux excursions en bateaux de croisières et bateaux-taxis. Pour les saisons 1994 et 1995 (de mai à septembre), on dénombre 20 845 et 22 159 visiteurs respectivement (Gauthier, 1996). On note une augmentation de l'achalandage pour cette activité d'environ 6 à 7 p. 100 annuellement dans le secteur Côte-Nord.

Les liaisons maritimes desservent également une clientèle touristique et résidente et permettent le décloisonnement de grandes régions comme la Gaspésie et la Côte-Nord. Inauguré en 1994 par le Groupe Desgagné, le Nordik Passeur a assuré les liaisons entre le port gaspésien de Rivière-au-Renard, Port-Menier (île d'Anticosti), Havre-Saint-Pierre et Baie-Johan-Beetz sur la rive nord. À sa première saison en 1994, l'achalandage a été estimé à près de 7000 passagers par le Groupe Desgagné. En 1995, le Nordik Passeur a transporté 10 268 passagers, mais malgré cette hausse de l'achalandage de près de 49 p. 100, la compagnie était déficitaire. Le contrat de desserte maritime n'était pas renouvelé en 1997.

En ce qui concerne les îles de la Madeleine, plusieurs croisières-excursions sont offertes, mais nous n'avons pas de données sur la fréquentation. Toutefois, les statistiques relatives aux services de traversiers sont un indicateur de l'achalandage touristique. En moyenne, 75 p. 100 des entrées reviennent au transport maritime et 25 p. 100 au transport aérien. Les données fournies par les traversiers indiquent 26 142 passagers pour 1993, 28 378 pour 1994 et 30 000 pour 1995. Pour ces trois années, l'augmentation moyenne annuelle de l'achalandage a donc été de 7,5 p. 100 pour les traversiers.



#### 4.5.1.3 *Participation aux activités consommatrices*

**Pêche sportive.** Dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs, les principales espèces recherchées en pêche récréative sont le Saumon de l'Atlantique, l'Éperlan arc-en-ciel, et dans une moindre mesure, la Morue franche (sous le coup du moratoire sur la pêche commerciale de poissons de fond) et le Maquereau bleu.

Le secteur d'étude comporte plusieurs rivières à saumons. Comme le tableau 30 l'indique, la majorité des captures proviennent des secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs. Ce dernier secteur est d'ailleurs le plus fréquenté et totalise 57,5 p. 100 des jours-pêche le long des rivières à saumons dans le secteur d'étude. Les succès de pêche étaient par contre plus élevés dans le secteur Côte-Nord.

Dans l'ensemble, les captures et les indices de fréquentation étaient moins élevés en 1995 que la moyenne pour les années 1990-1994. D'une année à l'autre et pour chaque rivière, la fréquentation et le succès de pêche peuvent être très différents. L'exploitation des rivières à saumons est loin d'avoir atteint un maximum, plusieurs rivières n'étant pas encore ouvertes à la pêche récréative : une en Gaspésie-Nord, huit en Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, huit sur la Côte-Nord (deux le sont depuis 1995) et sept sur l'île d'Anticosti (une a perdu le statut de rivière à saumons).

Pour le saumon de rivière, les pêcheurs doivent acquérir un permis dont le coût varie selon le groupe d'âge du requérant (plus cher pour les moins de 65 ans), et si on est résidant ou non du Québec (plus cher pour les non-résidents). Un tarif spécial (forfait) est également offert depuis 1994 aux fins d'un court séjour (trois jours consécutifs) passé aux abords d'une rivière à saumons (MEF, 1994).

**Tableau 30**  
**Profil des rivières à saumons dans le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs**

Secteur	Captures sportives (1995)	Captures sportives (1990-1994)	Fréquentation (jours-pêche 1995)	Fréquentation (jours-pêche 1990-1994)	Succès de pêche (1995)	Succès de pêche (1990-1994)	Taux d'exploitation (1995)	Taux d'exploitation (1990-1994)
Gaspésie-Nord	531	963	3 401	2 919	0,16	0,33	24 %	29 %
Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs	4 801	6 892	23 870	25 351	0,20	0,27	30 %	41 %
Côte-Nord (Basse et Moyenne)	3 740	5 773	12 808	14 121	0,29	0,41	n.d.	n.d.
Île d'Anticosti	365	772	1 414	1 801	0,26	0,43	13 %	30 %
	<b>9 437</b>	<b>14 400</b>	<b>41 493</b>	<b>44 192</b>	<b>0,23</b>	<b>0,33</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>

Source : Caron *et al.*, 1996.

*Remarque.* - Les rivières du secteur Gaspésie-Nord sont : Cap-Chat, Sainte-Anne, de Mont-Louis (non exploitée) et Madeleine. Dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs, les rivières considérées sont : Bonaventure, Petite Cascapédia, Cascapédia, Nouvelle (non exploitée), Matapédia, Ristigouche, Darthmouth (baie de Gaspé), York (baie de Gaspé), Saint-Jean, Malbaie, La Grande Rivière, du Petit Pabos (non exploitée), du Grand Pabos-Ouest (non exploitée), du Grand Pabos (non exploitée), Port-Daniel Nord (non exploitée), Petite Rivière Port-Daniel (non exploitée), Port-Daniel du Milieu (non exploitée), de l'Anse à la Barbe (non exploitée). Sur la Côte-Nord les rivières prises en compte sont : Moisie, Matamec (non exploitée), Pigou (non exploitée), au Bouleau (non exploitée avant 1995), Sheldrake (non exploitée avant 1995), au Tonnerre (non exploitée), Jupitagon, Magpie, Saint-Jean, Mingan, Romaine, de la Cornelle, Piashti, Watshishou, Petite rivière Watshishou, Nabisipi, Aguanus, Natashquan, Kegaska, Musquaro, Musquanousse, Washicoutai, Olomane, Étamamiou, Coacoachou (non exploitée), Nétagamiou (non exploitée), du Petit Mécatina (non exploitée), du Gros Mécatina, Véco, Kécarpoui, Saint-Augustin Nord-Ouest (non exploitée), Saint-Augustin (subsistance seulement), Coxipi, Chécatica, Napetipi, du Vieux-Fort, Saint-Paul, ruisseau au Saumon, Ruisseau des Belles Amours, Brador Est. Sur l'Île d'Anticosti, on retient les rivières : à l'Huile, MacDonald, à la Patate, du Renard (non exploitée), Vauréal, aux Saumons, de la Petite Rivière à la Loutre (non exploitée), Bell, ruisseau Box (non exploité en 1995), Dauphiné, petite rivière de la Chaloupe (non exploitée en 1995), Maccan (non exploitée), de la Chaloupe, Ferrée, ruisseau Martin, du Pavillon (non exploitée), aux Plats (non exploitée), Chicotte, Galiote, du Brick (n'a plus le statut de rivière à Saumon depuis 1993), Jupiter, à la Loutre, aux Cailloux, Sainte-Marie, Bec-Seie. Par ailleurs, il n'y a aucune rivière à Saumon aux Îles-de-la-Madeleine.

n.d. : Aucune donnée.

Selon une enquête réalisée en 1988<sup>37</sup> relativement à la détermination de la valeur d'usage récréative de la pêche aux saumons au Québec, la somme des investissements cumulés plus les dépenses courantes engagées pour les équipements (bateaux, matériel de camping, véhicules spéciaux, terrains, bâtiments, autres) et les dépenses directes (nourriture et hébergement, services de pêche, transport, attirail de pêche, forfaits, autres) totalisaient 118 millions de dollars (1988). En ce qui a trait à l'évaluation de la valeur d'option (consentement à payer pour perpétuer cet usage), les pêcheurs se sont également dits prêts à payer 2,94 millions de dollars au-delà des montants déjà consentis. La somme de la valeur d'usage récréatif et la valeur d'option pour la pêche sportive totalise ainsi 121 millions de dollars (MPO, 1990).

À partir de ces mêmes données, on estime les sommes moyennes dépensées par pêcheur à 5789 dollars pour les équipements déjà en leur possession, à 223 dollars pour l'achat de nouveaux équipements, à 1491 dollars pour les dépenses courantes associées à la pêche, et à 185 dollars le montant additionnel qu'un pêcheur est prêt à payer pour maintenir cette activité constante. En résumé, chaque pêcheur investirait ou dépenserait en moyenne 7688 dollars pour la pêche aux saumons. Toujours d'après cette enquête, il ressort que la majorité des pêcheurs étaient prêts à payer de 10 à 20 dollars supplémentaires par journée de pêche et que certains (particulièrement les non-résidents au Québec et au Canada) étaient disposés à payer plus de 100 dollars par jour (MPO, 1990).

En ce qui a trait à la pratique de la pêche aux saumons, une enquête plus récente (1992 et 1993) menée par le MEF (Bouchard et Potvin, 1995) fait état des préférences de fréquentation des pêcheurs. C'est ainsi que 61,2 p. 100 des pêcheurs au Saumon se rendent dans les régions administratives du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (Nord et Sud)-Baie-des-Chaleurs-Îles-de-la-Madeleine pour pratiquer leur activité, alors que 35,9 p. 100 des pêcheurs fréquentent la région de la Côte-Nord et l'île Anticosti. Les autres (13,2 p. 100) se rendent au Saguenay, au lac Saint-Jean, dans Charlevoix, et dans la région de Québec.

---

<sup>37</sup> Cette enquête est basée sur 12 312 pêcheurs québécois, 1097 pêcheurs provenant d'une autre province et 2306 pêcheurs étrangers (américains essentiellement) (MPO, 1990).

En vue de répondre à la demande générée par cette activité, des plans de mise en valeur des rivières sont en voie d'être mis en oeuvre pour les principales rivières à Saumon du secteur d'étude. Chaque plan fait généralement état du contexte socio-économique de la population résidant à proximité de la rivière, précise les modalités de gestion de la pêche sportive, notamment le nombre de captures maximales, la saison de pêche autorisée, le mode de tarification et la clientèle visée, la promotion et les mesures de protection de la ressource, et le suivi de la ressource.

Afin de faciliter le développement de tels plans, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), la Fondation de la faune du Québec, et le Bureau fédéral de développement régional (BFDR) ont initié un *Programme de développement économique du saumon* au montant de 24 millions de dollars (répartis sur huit ans : 1990-1998) pour la mise en valeur de 34 rivières à saumons au Québec (Vézina, 1992). Depuis le début du programme, divers organismes sans buts lucratifs et qui proposent des projets de mise en valeur du Saumon peuvent se prévaloir de ce fond et initier des activités et des projets en ce sens.

En ce qui a trait au braconnage qui affecte cette même ressource, Lacasse (1988) a estimé les pertes pour le secteur de Sept-Îles à Tadoussac, entre 346 dollars par saumon juvénile de moins de deux livres et 571 dollars par saumon multi-frayeur de 41 à 51 livres. Pour le secteur de Rivière-du-Loup à Gaspé, les pertes sont estimées entre 703 dollars par saumon juvénile de moins de deux livres et 928 dollars par saumon multi-frayeur de 41 à 51 livres. Depuis cette étude, la sensibilisation des pêcheurs aurait toutefois eu un effet très positif sur le braconnage (Lavoie, 1996).

**L'Éperlan arc-en-ciel.** L'Éperlan se pêche surtout dans le secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs. Une étude récente de Kedney (1995) souligne que les récoltes entre Cap-Gaspé et le Nouveau-Brunswick seraient de l'ordre de 80 tonnes pour la pêche sportive (moyenne de 1988-1992). La pêche d'hiver à l'Éperlan serait très populaire; par contre, au cours des dernières années, la pêche à partir des quais en été et en début d'automne semble avoir perdu de l'intérêt. Pour la pêche d'hiver, on comptait une cinquantaine de cabanes de pêche dans

l'estuaire de la rivière York, environ 20 cabanes dans l'estuaire de la rivière Dartmouth, 10 cabanes dans l'estuaire de la rivière Barachois, une quinzaine à Chandler, une dizaine à New Richmond, une quarantaine à Escuminac et une cinquantaine à Pointe-à-la-Garde. Le nombre moyen de pêcheurs par période de pêche a été estimé à quelque 2210, concentrés en bonne partie au fond de la baie des Chaleurs.

Par contre, le nombre moyen de jours d'activité par pêcheur varie de 3 à 40 jours. La fréquentation totale (nombre de pêcheurs multiplié par le nombre de jours d'activité par pêcheur) serait de l'ordre de 577 000 jours-pêche dans la partie québécoise de la baie des Chaleurs. Notons finalement que la récolte d'Éperlan est limitée à 5 kg par jour pour certains districts de pêche de la baie des Chaleurs et certains engins (Kedney, 1995).

Dans le secteur Côte-Nord, on trouve des cabanes à l'embouchure de la rivière des Rapides dans la baie de Sept-Îles. En 1995, on en dénombrait autour de 35 (Brassard, 1996 cité dans Mousseau *et al.*, 1997).

**La Morue franche.** La pêche en haute mer se pratique depuis plusieurs années à divers endroits comme Longue-Pointe (secteur Côte-Nord), Caplan et Carleton (secteur Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs), Cap-aux-Meules et Grande-Entrée dans le secteur Îles-de-la-Madeleine (voir tableau 9). Nous ne possédons pas d'information sur la fréquentation globale pour ces trois secteurs. En Gaspésie-Nord, les plus grosses entreprises seraient Les Agences touristiques de Gaspé qui recevaient annuellement 3500 clients au début des années 1990 et l'entreprise Lebreux à Petite-Vallée avec 500 clients-pêcheurs en 1991 (Gestion cynétique et halieutique inc., 1992). Pour ces entreprises, la pêche à la Morue est plus courante car le Maquereau, également recherché, est une espèce plus difficile à capturer.

Cette pêche récréative, pratiquée à la fois par les touristes et les résidants, est soumise à une limite de 10 prises par jour et par pêcheur. Aucun permis de pêche n'est toutefois exigé (Dupuis, 1996). Les stocks prélevés pourraient dépasser les 100 tonnes, mais il s'agit d'estimations basées sur les déclarations volontaires.

**Le Maquereau bleu.** Le Maquereau bleu est une autre espèce prisée par les résidants du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs. Il est pêché particulièrement à

partir des quais sur la côte de la péninsule gaspésienne et peut-être aussi aux îles de la Madeleine. Faute d'informations sur cette pêche récréative, on ne connaît pas les volumes qu'elle représente. Aucune limite de capture n'est fixée pour cette espèce et aucun permis n'est exigé pour cette pêche. Les quotas de pêche commerciale n'étant jamais atteints pour cette espèce (Lavallée, 1996), il est peu probable que la pêche sportive à partir des quais ou en haute mer soit en conflit avec la pêche commerciale.

**La cueillette des Myes communes.** La cueillette des coques ou Myes communes se pratique surtout au printemps à marée basse. Cette pratique sportive est particulièrement importante dans les secteurs coquilliers (Comité ZIP de Baie-des-Chaleurs, 1995). Cette activité serait surtout importante dans le bassin de la rivière Nouvelle, près de Maria, et de la rivière Malbaie. Cette activité, peu problématique pour la ressource, permet la récolte annuelle de Myes toujours aux mêmes endroits. À l'inverse, la systématisation de la collecte commerciale aurait pour effet de limiter la récolte à une année sur deux ou sur trois. Un conflit entre l'usage récréatif et commercial peut donc émerger et constitue une préoccupation, notamment dans la ZIP Baie-des-Chaleurs (Chouinard, 1996).

**Chasse à la sauvagine.** La chasse aux oiseaux migrateurs est une activité pratiquée en plusieurs endroits le long du golfe du Saint-Laurent mais on ne sait pas avec exactitude la fréquentation, le nombre de prises et le succès de chasse, la plupart des données étant recueillies pour l'ensemble du Québec.

Au Québec et pour la période 1966 à 1990, le nombre total de permis vendus a oscillé entre 32 491 (en 1967) et 76 133 (1980). En 1990, 54 700 permis ont été délivrés pour l'ensemble du Québec (Legris et Lévesque, 1991). Par ailleurs, Bourret (1992) a estimé que 1,1 p.100 de la population du Québec avait participé à la chasse aux oiseaux migrateurs (canards, oies, bernaches, foulques, gallinules, râles) en 1988-1989.

Le nombre de jours alloués à la chasse au petit gibier (incluant la chasse aux oiseaux migrateurs) était de l'ordre de 14,2 jours par chasseur pour la région administrative Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (Nord et Sud) (incluant la Baie-des-Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine) et de

15,3 jours par chasseur de la région administrative de la Côte-Nord (et Anticosti) (Bourret, 1992).

Une autre analyse révèle que 73 p. 100 des détenteurs de permis pratiquant leur activité dans la zone 2 pouvaient être considérés actifs en 1990. La zone 2 couvre presque tout le Québec à l'exception de la Vallée du Saint-Laurent (zone 1) où réside la majorité de la population du Québec. Il ressort du questionnaire que 93,4 p. 100 de ces chasseurs avaient réalisé au moins une capture. Sur la base de l'échantillon retenu pour le questionnaire, on estime à 11 canards (11,09) et 5 oies (5,6) le nombre d'oiseaux abattus par chasseur (Legris et Lévesque, 1991).

Les données plus précises de Lehoux *et al.* (1985) cité dans Mousseau *et al.* (1997) pour l'ensemble des secteurs du golfe indiquent par ailleurs que près de 18 660 oiseaux auraient été abattus en moyenne entre 1977 et 1981. Entre 30 et 36 p. 100 des prises proviendraient des secteurs Gaspésie-Nord, Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs et de la Moyenne-Côte-Nord, aucune capture n'ayant été comptabilisée aux Îles-de-la-Madeleine.

Sur le plan des espèces récoltées toutefois, cette même étude souligne une dominance de la Macreuse à front blanc, de l'Eider à duvet, du Canard noir et du Harelde Kakawi sur la Moyenne-Côte-Nord, du Canard noir, puis de la Bernache du Canada et du Garrot à oeil d'or sur la Basse-Côte-Nord, du Canard noir, de la Sarcelle d'hiver et de la Bernache du Canada pour l'ensemble des secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs (Lehoux *et al.*, 1985 cité dans Mousseau *et al.*, 1997).

La valeur économique de la chasse aux oiseaux migrateurs est tributaire des dépenses, des retombées économiques découlant de ces dépenses (effet multiplicateur), de même que du consentement à payer pour maintenir cette activité.

Pour l'année 1988-1989, Bourret (1992) estime la moyenne des dépenses à 33,55 dollars par jour de chasse<sup>38</sup> pour le petit gibier, incluant la catégorie des oiseaux migrateurs. De plus, les retombées économiques (directes, indirectes et induites) associées à ces dépenses seraient de l'ordre de 22,89 dollars (Bourret, 1992). Enfin, la somme que les québécois seraient prêts à consentir en surplus de ce qu'ils paient déjà pour maintenir leur activité, et cela uniquement pour les oiseaux aquatiques totaliserait 8,6 dollars par participant, pour un total annuel estimé à 8,6 millions de dollars en 1991 (Filion *et al.*, 1994). Bien que la somme des dépenses et des retombées économiques ne se limite pas à la chasse aux oiseaux migrateurs, et que la valeur accordée aux oiseaux aquatiques peut inclure d'autres espèces que les oiseaux migrateurs, la valeur de la chasse demeure néanmoins non négligeable au Québec et dans le golfe du Saint-Laurent.

**Autres activités de chasse.** Dans les secteurs du golfe, la chasse aux grands mammifères est également très présente. Ces grands mammifères ont toutefois tendance à demeurer à l'intérieur des terres, loin des résidents et des abords du golfe. Parmi les principales espèces chassées, on note l'Orignal et le Cerf de Virginie qui est particulièrement abondant sur l'île d'Anticosti (où existent d'ailleurs depuis de nombreuses années des services d'aides à la chasse) (MENVIQ, 1993b).

---

<sup>38</sup> Cette donnée est basée sur une moyenne générale de la chasse au petit gibier. Parmi les espèces considérées, on note les espèces principales comme le Lièvre d'Amérique, la Gelinotte huppée, la Perdrix grise; les oiseaux migrateurs, dont les canards, les oies et bernaches; les petits mammifères tels la Marmotte, le Raton laveur; les canards et les oiseaux communs comme la Corneille d'Amérique et l'Étourneau sansonnet (Bourret, 1992, p. 18).



## CHAPITRE 5 **Bilan des connaissances**

### **5.1 Bilan**

#### **5.1.1 Aménagement et développement du territoire**

Le secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs comptait, en 1991, 48 337 habitants dans le secteur Côte-Nord, 33 006 en Gaspésie-Nord, 51 955 en Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs et 13 991 dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine, soit 147 289 habitants en tout. Le territoire couvre au total 31 726 km<sup>2</sup>, ce qui donne une densité moyenne d'occupation de 5 habitants par kilomètre carré. Les secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs concentraient 58 p. 100 de la population totale et se caractérisaient par une densité plus forte que les autres secteurs avec respectivement 12 et 15 habitants par kilomètre carré. On dénombre 72 municipalités et six réserves et établissements indiens dans le secteur d'étude. L'occupation humaine se concentre le long des littoraux, alors que l'arrière pays, moins propice en raison principalement de la topographie, est plutôt exploité à des fins économiques et récréatives.

Les principaux pôles urbains sont Sept-Îles dans le secteur Côte-Nord, Sainte-Anne-des-Monts et Gaspé en Gaspésie-Nord, New Richmond et Carleton en Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs et Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine. Des pôles secondaires gravitent en périphérie des pôles urbains et se caractérisent par une concentration de la fonction résidentielle et commerciale. Le développement industriel est surtout orienté vers l'exploitation des ressources naturelles (industries primaires), notamment l'hydroélectricité et la matière ligneuse. Une activité industrielle importante règne à Port-Cartier et Sept-Îles. Le développement industriel est intimement lié au développement des infrastructures maritimes. On compte plusieurs ports de petite ou moyenne taille, ainsi que des quais publics sur l'ensemble du territoire. Toutefois, on note la présence de sept havres ou ports fédéraux. La fonction forestière couvre 51 p. 100 de la superficie totale du secteur. La fonction de conservation est également importante et représente 37 p. 100 du territoire.

Le milieu correspondant au golfe du Saint-Laurent et à la baie des Chaleurs présente des vocations multiples : voie maritime, récréo-tourisme, exploitation des ressources, conservation du patrimoine naturel, etc. La Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan, le parc national Forillon, le parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé sont autant d'exemples des attraits majeurs liés au patrimoine naturel du secteur d'étude.

Les infrastructures urbaines telles que les voies de communication routières se limitent principalement à deux axes linéaires est-ouest (132 et 138) desservant respectivement les régions de la Gaspésie et de la Côte-Nord. Le transport aérien est également assuré sur le territoire par quelques aéroports régionaux.

**En résumé, les principales caractéristiques de l'aménagement sont :**

- Une vocation forestière dominante (51 p. 100 du territoire) et un faible taux d'urbanisation (1 p. 100); à l'extérieur des pôles urbains, la population est disséminée en zones forestière et rurale (8 p. 100 du territoire) principalement le long du fleuve;
- Les pôles urbains (Sept-Îles, Port-Cartier, Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, Carleton, New Richmond et Cap-aux-Meules) sont particulièrement significatifs sur le plan démographique (ils concentrent 43 p. 100 de la population) et sur le plan économique (présence d'industries majeures et de services d'envergure régionale).
- L'industrialisation dans le secteur d'étude est depuis le début de la colonisation principalement axée sur l'exploitation des ressources naturelles (pêches, hydroélectricité, foresterie, alumineries, agriculture). En plus du fleuve qui sert de voie maritime, de nombreux tributaires présents sur le territoire et les infrastructures portuaires ont favorisé le développement industriel.
- La desserte pour le transport maritime est bien développée; des services de traversiers assurent le transport des véhicules et des marchandises. Les infrastructures maritimes comptent sept havres ou ports sous juridiction fédérale exclusivement (Baie-Johan-Beetz, Blanc-Sablon, Natashquan, Saint-Augustin, Gaspé, Cap-aux-Meules et Havre-Aubert); des quais publics existent sur l'ensemble du territoire.

- Le secteur d'étude compte deux industries faisant l'objet d'un suivi conjoint dans le cadre de SLV 2000 et du PRRI, plus une seule visée uniquement par le SLV 2000 et quatre autres uniquement par le PRRI au niveau provincial.

- On comptait, en 1991, 16 lieux d'élimination de déchets : 9 dans l'inventaire provincial (4 ont été retirés de l'inventaire depuis 1991) et 7 dans l'inventaire fédéral. Quatre sont localisés à Sept-Îles.

- Le zonage «agricole permanent» représente 7 p. 100 du territoire. Il se concentre principalement dans les municipalités de Bonaventure, Caplan, New Richmond et Percé; le taux de dézonage moyen a été de 11 p. 100.

- Le potentiel récréo-touristique est intimement associé à l'environnement fluvial; les activités nautiques sont populaires dans le secteur d'étude. Les activités de plein-air, consommatrices ou non des ressources (sport, interprétation, croisières, etc.), sont celles qui attirent les visiteurs dans la région. Le potentiel archéologique des secteurs Côte-Nord, Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs est reconnu pour la richesse et le nombre de sites, notamment à Miguasha.

- Sur le plan de la conservation du patrimoine naturel, on observe certains sites bénéficiant d'un statut de protection; le parc national Forillon et la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan sont désignés parcs de conservation par Parcs Canada; le parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé ainsi que le parc de Miguasha sont désignés parcs de conservation selon le MEF et la réserve de la Pointe-de-l'Est est considérée réserve nationale de faune par le service canadien de la faune. On compte également plus d'une dizaine de refuges d'oiseaux migrateurs, quatre réserves écologiques et deux zones d'interdiction de chasse (îles de la Madeleine).

### **5.1.2 Les usages liés au fleuve**

Parmi les principaux usages liés au fleuve, on fait état en premier lieu de ceux se rapportant à son utilisation comme milieu récepteur permettant la dilution des rejets. Sont ensuite

abordés les usages impliquant un prélèvement d'eau ou de ressources biologiques et des usages qui, tout en étant associés au fleuve, n'impliquent aucun prélèvement.

Pour le secteur Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs, les usages se détaillent comme suit :

**En tant que milieu récepteur**, on observe :

- ⇒ À la fin de 1996 et pour l'ensemble du secteur d'étude, les stations d'épuration des eaux usées en service desservait plus de 25,3 p. 100 de la population riveraine. D'ici la fin de 1998, on prévoit une desserte de 50,7 p. 100 en moyenne. C'est dans le secteur Côte-Nord que la mise en place des stations se fait le plus lentement.
- ⇒ En 1991, les principales industries du secteur d'étude ciblées par le SLV 2000 rejetaient 53,1 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées, dont 52,4 p. 100 étaient évacuées directement dans le golfe. Les industries en question sont localisées dans le secteur Côte-Nord. On compte en plus deux industries installées dans le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs.
- ⇒ En 1986 et par rapport à 1981, on a enregistré une diminution de 85,1 p. 100 des superficies traitées avec des engrais chimiques dans le secteur Gaspésie-Nord, de 83 p. 100 dans le secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs et de 70 p. 100 dans celui des Îles-de-la-Madeleine. Le taux d'application d'engrais chimiques a parallèlement diminué dans tous les secteurs. Aucune activité agricole n'est recensée dans le secteur Côte-Nord.
- ⇒ Entre 1981 et 1991, et par rapport à 1986, les superficies pulvérisées par des herbicides ont plus que quadruplé (augmentation de 416 p. 100) dans le secteur Gaspésie-Nord et ont augmenté dans les deux autres secteurs. La superficie des terres pulvérisées avec des insecticides et des fongicides a également progressé de façon importante dans ces trois secteurs.
- ⇒ En 1991, 51 p. 100 des exploitants agricoles du secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, 33 p. 100 de ceux du secteur Gaspésie-Nord, ainsi que 17 p. 100 des

exploitants agricoles des îles de la Madeleine ont procédé à une rotation des cultures afin de prévenir l'érosion des sols.

- ⇒ Des risques de déversements pétroliers surtout en zone portuaire; entre 1970 et 1986, trois événements d'importance se sont produits : déversement du Rio Orinoco en 1990; naufrage en 1970 de la barge Irving Whale, renflouée en 1996; échouage, en décembre 1995, de la barge Haltren I à l'île d'Anticosti.
- ⇒ Le dragage est moins intense depuis 1985; en 1994, les volumes dragués étaient estimés à 24 400 m<sup>3</sup> pour l'ensemble du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs.

Comme **support aux activités de prélèvement**, on observe :

- ⇒ Un approvisionnement en eau municipale indépendant du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs.
- ⇒ Les principales industries recensées dans le secteur d'étude en 1991 ont consommé environ 38,7 millions de m<sup>3</sup> d'eau, consommation qui était alors attribuable à 4 industries, qui ne prélevaient pas leur eau dans le golfe.
- ⇒ Une pêche commerciale importante. Depuis 1988, les volumes débarqués se stabilisent entre 9000 et 11 000 tonnes métriques de poissons sur la Côte-Nord. Dans le secteur Gaspésie-Nord–Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs, les débarquements totaux atteignent environ 24 000 tonnes métriques depuis 1993. Aux Îles-de-la-Madeleine, les volumes sont à la baisse depuis plus de cinq ans. En 1995, ils totalisaient 11 000 tonnes métriques.
- ⇒ Une pêche récréative surtout axée sur l'Éperlan arc-en-ciel et le Saumon de l'Atlantique dont plus de 9000 spécimens ont été capturés en 1995 sur l'ensemble du territoire d'étude. Près de 58 p. 100 des jours-pêche le long des rivières à Saumon se rapportent au secteur Gaspésie-Sud–Baie-des-Chaleurs. La Côte-Nord est le deuxième secteur en importance pour cette activité, suivi du secteur Gaspésie-Nord.

- ⇒ Une chasse aux phoques implantée depuis plusieurs centaines d'années à laquelle participent 950 chasseurs sur la Côte-Nord et plus de 840 aux Îles-de-la-Madeleine avec des captures respectives de l'ordre de 2150 sur la Côte-Nord et de 1500 aux Îles-de-la-Madeleine. Cette activité demeure marginale en Gaspésie-Nord-Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs.
- ⇒ Le piégeage de mammifères semi-aquatiques, qui a connu une décroissance au début des années 1990, est très présent en Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs ainsi qu'en Gaspésie-Nord et dans le secteur Côte-Nord; captures respectives de près de 1300, de près de 500 et plus de 300 en 1993-1994.
- ⇒ La chasse à la sauvagine pour laquelle nous n'avons pas de données récentes, semblait très importante au début des années 1980 avec des captures de l'ordre de 19 000 oiseaux, répartis presque également entre la Gaspésie-Nord, la Gaspésie-Sud et la Côte-Nord.

Comme **support aux activités sans prélèvement**, on observe :

- ⇒ L'importance historique de la navigation commerciale pour le développement de la région. Une vingtaine de ports se trouvent dans le secteur d'étude ; celui de Sept-Îles est classé parmi les principaux ports du Québec. En moyenne, plus de 21,5 millions de tonnes de marchandises y ont été manutentionnées annuellement entre 1990 et 1995.
- ⇒ Des activités récréatives liées à l'observation et l'interprétation de la nature en pleine croissance, notamment en ce qui concerne les croisières; de façon générale, les attraits naturels tels que les parcs représentent d'importants atouts récréotouristiques; les parcs situés dans le secteur d'étude ont enregistré une augmentation de leur achalandage au cours des dix dernières années.

## **5.2 Le secteur d'étude dans la perspective du développement durable**

À partir des tendances observées, il s'agit d'entrevoir les principaux potentiels d'utilisation du sol et du fleuve et des conflits éventuels pouvant surgir. À cet égard, trois grands axes sont abordés dans la perspective du développement durable. Ce sont 1) la polyvalence des usages qui fait état de la diversité des usages et des principales interactions entre les usages et le fleuve; 2) la qualité de vie à l'égard des milieux riverain et aquatique et 3) la vitalité économique régionale, en rapport particulièrement avec les activités associées à la présence du fleuve.

### **5.2.1 Polyvalence et plein usage**

Le territoire d'étude s'est développé en prenant appui sur diverses activités traditionnelles de chasse, de pêche et d'exploitation des ressources terrestres (par exemple le bois) pratiquées par les communautés amérindiennes d'abord, puis par les premiers colons européens. C'est ainsi que la population des vastes territoires du golfe a su profiter des ressources halieutiques, forestières, minières et développer les ressources agricoles. Les ressources forestières et minières ont surtout été exploitées sur la Côte-Nord, alors que les ressources agricoles l'ont été en Gaspésie-Nord et en Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs. Les ressources halieutiques ont quant à elles été exploitées dans l'ensemble du secteur d'étude, incluant les îles de la Madeleine.

Le développement s'étant fait surtout en milieu côtier, les infrastructures portuaires constituent une caractéristique essentielle du secteur d'étude, tant pour les échanges commerciaux (pâtes et papiers, bois, produits miniers, denrées agricoles et produits de la pêche) que pour la circulation des personnes, aspect qui s'est accentué à partir des années 1960-1970 avec le récréotourisme. À ce chapitre, on reconnaît depuis longtemps le caractère patrimonial du circuit touristiques de la péninsule gaspésienne et de la baie des Chaleurs, des îles de la Madeleine et de la Côte-Nord pour les visiteurs venant de l'extérieur et particulièrement pour les citadins. La création de parcs nationaux comme la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan ou le parc Forillon, de même que les parcs provinciaux de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et de

Miguasha, a eu pour effet d'accentuer et de consolider les activités récréo-touristiques sur le territoire. Ces sites s'associent très bien avec le paysage marin, de nombreuses excursions d'observation en milieu terrestre et marin (par exemple aux îles Mingan et à l'île Bonaventure) étant possibles. Des ouvertures sur le fleuve sont par ailleurs en développement. À ce titre, des villes comme Percé ont réaménagé leurs accès à l'eau afin de répondre aux désirs de la clientèle touristique.

Dans les secteurs Côte-Nord et Gaspésie-Nord, on peut compter également sur la présence de plusieurs rivières à saumons, dont le plein potentiel n'est pas encore exploité. Cette activité génératrice de fortes retombées économiques demeure menacée dans certains cas par des ouvrages hydroélectriques de grande envergure (on pense notamment à la centrale SM-3) ou autres formes d'empiètement. Dans le cas de la centrale SM3, la production hydroélectrique, même si elle génère un «boom» économique lors de la phase de construction, se devait d'être pondérée en regard des coûts environnementaux (par exemple, pertes sur le plan de la fréquentation par les pêcheurs au Saumon) et sociaux (comme les compensations en territoire autochtone) réels ou potentiels.

On note par ailleurs une concentration urbaine en certains points. Les principaux pôles sont Sept-Îles dans le secteur Côte-Nord et Gaspé à la jonction des secteurs Gaspésie-Nord et Gaspésie-Sud-Baie-des-Chaleurs. C'est également à Sept-Îles et tout près, à Port-Cartier, que sont installées les industries visées par SLV 2000, présence qui n'est pas étrangère aux infrastructures portuaires d'envergure qui s'y trouvent. Dans les municipalités moins peuplées, on note aussi la présence d'industries de transformation du poisson. Une mine de sel existe également aux îles de la Madeleine, mais sa durée est problématique. La structure industrielle est de ce fait fort diversifiée, même si elle n'est pas très développée.

La présence de telles industries a toutefois pour effet de générer des rejets liquides susceptibles d'affecter l'état des ressources et des usages. Il n'y a qu'à penser aux secteurs coquilliers. La contamination de ces secteurs est possible près des zones portuaires où se trouvent des complexes industriels. Le secteur de la baie de Sept-Îles (Côte-Nord) ou les secteurs de Belledune et Bathurst au Nouveau-Brunswick, le long de la baie des Chaleurs, sont susceptibles



de présenter un risque pour les activités de prélèvement sportif à proximité ou du prélèvement commercial de certaines espèces de mollusques ou de crustacés.

Les industries ne sont toutefois pas les seules sources de contamination des secteurs coquilliers. Le rejet d'eaux d'égout non traitées, la présence de terrains de camping ou de plages à proximité des secteurs coquilliers sont également responsables de la contamination bactériologique des eaux qui les baignent. Même si la desserte de la population en stations d'épuration est plus élevée le long des côtes gaspésiennes et de la baie des Chaleurs, c'est pourtant dans ces secteurs que le risque de contamination des eaux coquillières est le plus grand compte tenu de la proximité des émissaires d'égouts.

Lorsqu'elles ne présentent pas de risques pour les secteurs coquilliers, les nombreuses infrastructures portuaires (havres et ports) se prêtent à la pratique de plusieurs activités dont la pêche commerciale et sportive à quai et à partir d'embarcations, et le développement d'excursions pour l'observation ou la pêche sportive en haute mer. La rétrocession en cours de plusieurs sites portuaires gouvernementaux répartis un peu partout dans le secteur d'étude offre la possibilité d'assurer soit la pérennité d'activités déjà en place, soit le développement de nouvelles activités grâce à la prise en charge locale de ces sites.

D'autres activités récréatives comme la baignade, la plongée et le kayak de mer sont également possibles dans le secteur d'étude. Mais vu la température de l'eau, ces activités ne sont possibles que pendant une courte période l'été. Les randonnées, excursions diverses et activités spectaculaires comme le deltaplane au mont Saint-Pierre sont plus fréquentes et profitent de conditions favorables sur une plus longue période. La température, plus que la qualité de l'état des ressources et des paysages, limite la fréquentation des rives du golfe.

La conservation prédomine sur l'île d'Anticosti qui inclut la réserve écologique de la Pointe Heath; l'île d'Anticosti constitue d'ailleurs 93 p. 100 de l'affectation de conservation de l'ensemble du secteur d'étude. Malgré la petite superficie des îles de la Madeleine, la présence d'une réserve écologique à l'île Brion et d'une réserve nationale de faune à Pointe-de-l'Est en font aussi un territoire d'usage patrimonial des plus importants dans le golfe. Le caractère sauvage de la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan, du parc provincial de l'Île-

Bonaventure-et-du-Roche-Percé et du parc national Forillon en fait également des lieux où les activités récréatives peu intensives s'harmonisent bien avec la conservation des ressources. Enfin, on doit noter que quelques territoires (refuge d'oiseaux migrateurs à Watshishou) sur la Côte-Nord, le long de la baie des Chaleurs (barachois de New Richmond, Paspébiac, par exemple), ainsi que les rivières à Saumon dans tout le secteur d'étude à l'exception des îles de la Madeleine, contribuent aussi au maintien de la diversité biologique et aux usages éventuels qui pourraient être faits de ces ressources à l'avenir.

### **5.2.2 Qualité de vie**

L'ensemble du grand secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs présente un attrait paysager certain avec ses îles, ses pointes et son ouverture vers la mer, alors que l'air salin est un atout touristique indéniable pour les citadins.

Par contre, la mauvaise qualité esthétique des berges à l'embouchure de certaines rivières, causée par des activités anthropiques ou naturelles, est un élément auquel il faut s'attaquer si l'on veut optimiser la qualité de vie des résidants. L'accès au golfe et à la baie des Chaleurs aussi bien physique (escarpements, absence d'infrastructures) qu'au chapitre des droits d'accès (privatisation des rives et des terrains) est un autre aspect pouvant nuire à la qualité de vie des résidants et des touristes. L'ouverture de nouvelles fenêtres (par exemples de parcs) sur le golfe ou la baie des Chaleurs pourrait être un élément de solution à ce problème. La rétrocession de sites portuaires peut être une opportunité d'améliorer l'accès actuel au plan d'eau.

La dominance forestière et rurale est par ailleurs une caractéristique propre au secteur d'étude et apte à lui assurer une identité patrimoniale, invitant non seulement les populations locales à rester mais également capable d'attirer de nouveaux résidents, sinon de nouveaux visiteurs.

### 5.2.3 Développement et vitalité économique

La structure industrielle du secteur d'étude demeure variée mais néanmoins soumise aux fluctuations des prix des ressources naturelles. Cette dépendance envers les ressources naturelles a pour effet de fragiliser l'économie régionale, en particulier lorsque l'exploitation excède la capacité de support des ressources, comme cela a été le cas avec le poisson de fond. L'infrastructure industrielle est peu développée, mais elle présente un potentiel à long terme intéressant, compte tenu de l'abondance relative de la plupart des ressources (mines et forêts, espèces halieutiques non encore valorisées, etc.).

Par ailleurs, dans un contexte de réduction des aides gouvernementales à plusieurs niveaux (pêche, havres et ports), la gestion des ressources et des infrastructures se doit d'être plus performante. À ce chapitre, la valeur ajoutée attribuable à la transformation doit être optimisée, qu'il s'agisse des ressources forestières, minières ou halieutiques. Dans ce dernier cas, la concertation entre les intervenants et l'amélioration du réseau de distribution constituent des éléments-clés d'une pêche durable. Il faut en outre que le problème du transfert de la richesse et des droits de pêche entre générations soit abordé au plus tôt, compte tenu de l'exode de la jeunesse. Outre la dévitalisation des régions à court et à long terme, les jeunes qui quittent la région sont confrontés au chômage et à l'aide sociale lorsqu'ils arrivent dans les régions centrales. Le cadre physique et social des milieux fortement urbanisés fait en sorte que l'adaptation et l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi sont souvent difficiles. La solidarité non seulement intra-générationnelle (par exemple partage des quotas pour la pêche) et inter-générationnelle (par exemple participation accrue des jeunes au commerce des pêches), constitue un élément essentiel pour le développement des régions et l'optimisation de la gestion des ressources d'un point de vue socio-économique.

Du côté des infrastructures, on doit penser à favoriser un usage multiple des havres et ports tant pour le commerce de marchandises que pour les débarquements de pêche, l'accès à la pêche récréative et le nautisme de plaisance et diverses excursions en mer. Le récréo-tourisme, sans être une panacée, est certainement un atout sur lequel le milieu riverain doit compter.

Enfin, la présence d'un paysage riche et diversifié le long du golfe permet d'accentuer le rôle du récréo-tourisme. La présence également de rivières à Saumon est à souligner. La difficulté est de s'assurer d'un temps de séjour suffisamment long des pêcheurs pour favoriser les retombées économiques locales. Le développement de diverses formules de séjours combinés (comme la pêche au Saumon alliée à d'autres activités) ou d'itinéraires spécialisés (circuit patrimonial) sont des moyens d'inviter les visiteurs à demeurer plus longtemps dans la région.. La présence amérindienne, particulièrement sur la Côte-Nord, peut également constituer un atout éducatif, que ce soit par le biais d'échanges blancs-amérindiens du Québec, du Canada ou d'ailleurs.

#### **5.2.4 Conclusion**

Derrière tous les efforts de mise en valeur du territoire visant la polyvalence des usages et du territoire du secteur d'étude Golfe du Saint-Laurent–Baie des Chaleurs, d'amélioration de la qualité de vie et de la vitalité économique, se profile une préoccupation de développement durable. Cette préoccupation est à la fois environnementale, économique et sociale et propose une vision éthique du développement apte à assurer la pérennité des régions, une pérennité qui doit pouvoir compter de plus en plus sur les qualités du milieu et des ressources naturelles et humaines présentes. Comme l'a souligné Serageldin (1995), la richesse d'une nation – on pourrait dire ici d'un territoire – dépend non seulement de son capital financier mais également de son capital social (institutions et diverses associations), de son capital humain (habiletés et capacités des individus) et de son capital naturel (ressources).

## Références

- Association touristique régionale (ATR) de Manicouagan et de Duplessis (1995). *Guide touristique édition 1996-1997*.
- Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie (1995). *Guide touristique édition 1996*.
- Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie (1993). *Plan de développement touristique de la Gaspésie*, Résumé.
- Association touristique régionale (ATR) des Îles-de-la-Madeleine (1995). *Guide touristique édition 1996*.
- Beaulieu, R., F. Flynn, M. Giroux, J.M. Jalbert, R. Robert, M.A. Rousseau, A. St-Yves, M. Tabi, A. Terreault, et G. Trudel. (1991). *Valorisation agricole des boues de station d'épuration des eaux usées municipales. Guide des bonnes pratiques*. Ministère de l'Environnement, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 91 pages.
- Bélanger, J., M. Desjardins et J.-Y. Frenette (1981). *Histoire de la Gaspésie*. Édition Boréale-Express. Institut de recherche sur la culture. Montréal.
- Bernier, N., Y. Grenier, M. Hébert, M. Laferrière, G. Parent et J. M. Veilleux (1991). *Valorisation sylvicole des boues de station d'épuration des eaux usées municipales. Guide de bonnes pratiques*. Ministère de l'Environnement, ministère des Forêts, ministère de la Santé et des Services Sociaux.
- Beveridge, M.C.M., G.R. Lindsay et L.A. Kelly (1994). «Aquaculture and biodiversity», *Ambio*, 23 (8) : 497-502.
- Bouchard, I. (1996). *Les établissements industriels, faits saillants et inventaire du SLV 2000*, fiches techniques préliminaires et questionnaires, Équipe d'intervention Saint-Laurent, Direction des services techniques, Environnement Canada et ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
- Bouchard, P. et P. Potvin, (1995). *Les pêcheurs québécois de saumon: leurs habitudes de pêche et leurs attentes*. Rapport sommaire. Direction des territoires fauniques, ministère de l'Environnement et de la Faune. 34 pages et annexes.
- Boucher, J., R. Dupuis, P. Lauzier, L. Lavallée, et P. Vincent (1995). *État actuel de l'industrie des pêches du Québec*. Rapport de l'analyse économique et commerciale n° 150. Direction de l'Économie, de la Statistique et de l'Informatique, ministère des Pêches et des Océans. 44 pages.
- Boucher, P. R. (1992). *Les milieux naturels protégés au Québec*. Conférence prononcée à l'occasion du 21<sup>e</sup> Congrès de la Fédération canadienne de la nature à Québec. MENVIQ, Direction de la conservation du patrimoine écologique.

- Bourret, D. (1992). *Sondage auprès des chasseurs de petit gibier en 1988-1989*, Service de la recherche et de l'analyse de marché, Direction du marketing et des communications, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (1994). *Pulvérisations d'insecticides par voie aérienne pour lutter contre certains insectes forestiers*. Rapport d'enquête et d'audience publique n° 77, Gouvernement du Québec. 76 pages et annexes.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (1993). *Aménagement hydro-électrique Sainte-Marguerite-3*. Rapport d'enquête et d'audience publique n° 60, Gouvernement du Québec. 381 pages et annexes.
- Carole Fernet et Associés inc. (1988). *Plan de développement touristique de Manicouagan*. Association touristique régionale de Manicouagan inc. Rapport final.
- Caron, F., D. Deschamps, M. Shields et C. Raymond (1996). *Registre de données de l'exploitation du saumon au Québec, 1984-1995*. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction de la faune et des habitat. 147 pages.
- Chantraine, P. (1992). «Les phoques et les madelinots : ça ne baigne plus dans l'huile». *Info Géographes, 1 : Les Îles-de-la-Madeleine : un pays à découvrir* : 91-93.
- Chaumel, J. L. (1996). «Le développement de l'énergie éolienne dans les zones côtières : potentiel d'implantation et perspectives pour la relance économique des régions». Conférence présentée lors de Zone Côtière Canada '96, Conférence internationale *Les zones Côtières : gestion intégrée et développement durable*, Rimouski (Québec), 11-17 août.
- Chouinard, M. (1996). *Communication personnelle*, Coordonnateur, Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, Maria.
- Cloutier, S. (1996). *Communication personnelle*. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction des écosystèmes aquatiques.
- Comeau, P.A. (1989). *La chasse au phoque, perspective canadienne*, Collection «Le Monde sous-marin», ministère des Pêches et des Océans. 8 pages.
- Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin (CEP-SSNC-CICDMM) (1990). *Protégeons nos eaux : rapport final*. 277 pages.
- Comité de mise en œuvre de la Convention (1993). *Convention «Canada-Québec» relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation*. Rapport d'activités. Exercice financier avril 1992 à mars 1993. Québec, octobre 1993.
- Comité de transport de la Basse-Côte-Nord (1993). *Plan de transport de la Basse-Côte-Nord*. Ministère des Transports, Gouvernement du Québec.

- Comité ZIP de Baie-des-Chaleurs (1995). *Guide vert du Saint-Laurent, La Baie-des-Chaleurs, pour lui redonner la santé et la protéger, Stratégies*. ZIP Baie-des-Chaleurs et Stratégies Saint-Laurent. 64 pages.
- Commission sur la protection des forêts (1991). *Des forêts en Santé*. Rapport spécial n° 2, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Gouvernement du Québec.
- Commission sur la protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ) (1995). *Recueil des superficies en zone agricole suite aux décrets de zones agricoles révisées par MRC et par municipalités*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Gouvernement du Québec.
- Conseil canadien du porc (1996). *Code de pratiques environnementales de l'industrie porcine canadienne*, Ottawa, Ontario. 28 pages.
- Conseil régional de développement de la Côte-Nord (1994). *Plan de développement stratégique de la Côte-Nord*. Résumé synthèse.
- Conseil de développement du camping au Québec (1995). *Guide du Camping, 1995*. Gouvernement du Québec.
- Côté, C. (1991). *Désintégration des régions : le sous-développement rural au Québec*. Chicoutimi. 253 pages.
- Daneau, M. (1991). *Les pêches maritimes au Québec, enjeux économiques et intervention de l'État*. Les Presses de l'Université Laval, Québec. 214 pages.
- D'Aragon Desbiens Halde associés ltée et Roche ltée (1992). *Inventaire des terrains fédéraux potentiellement contaminés au Québec*. Rapport final. Environnement Canada.
- De Blois, S. (1994). «Possibilités de mise en valeur de la lagune du Havre aux Basques». *Actes de l'atelier sur l'aménagement d'un milieu lagunaire*, 25 au 27 août 1993 à Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, Association pour la revalorisation de la lagune du Havre-aux-Basques et ministère des Pêches et des Océans, pp. 201-211.
- Désy, J. et J. Dufour (1991). *Stress environnementaux au Québec : région de Duplessis*, Regroupement pour un Québec vert.
- Dion, S., D. Gosselin et L. Perron (1995). «Les parcs nationaux du Québec : Forillon, l'Archipel-de-Mingan et la Mauricie», *Téoros*, 14 (1) : 37-41.
- Dorion, D. et L. Provencher (1995). *Étude de marché sur le crabe des neiges en stabulation au Québec*. Rapport canadien à l'industrie sur les sciences halieutiques et aquatiques n° 229, Direction des sciences, ministère des Pêches et des Océans, Institut Maurice-Lamontagne. 62 pages.
- Dugas, C. (1983). *Les régions périphériques : défi au développement du Québec*. Presses de l'Université du Québec. 253 pages.

- Dupuis, R. (1996). *Communication personnelle*. Direction des services économiques et de la statistique, ministère des Pêches et des Océans.
- Dupuis, R. (1994). *La filière des produits marins du Québec*. Direction de l'économie, de la statistique et de l'informatique, ministère des Pêches et des Océans. 51 pages et annexes.
- Dupras, D. (1996). *Communication personnelle*. Environnement Canada, Direction de la protection de l'environnement, Section des urgences environnementales.
- Eaton, P.B., A.G. Gray, P.W. Johnson et E. Hundert (1994). *L'état de l'environnement dans la région de l'Atlantique*, Environnement Canada, Région de l'Atlantique.
- Environnement Canada (1996). *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, rapport couvrant la période d'avril 1994 à mars 1995*, Bureau de la LPCE, Service de la protection de l'environnement, Ottawa. 59 pages et annexes.
- Environnement Canada (1994a). *Recommandations de classification*, Programme de salubrité des eaux coquillières, Direction de la protection de l'environnement, Région du Québec.
- Environnement Canada (1994b). *Rapport statistique (1993), Parcs nationaux, Lieux historiques nationaux, canaux historiques nationaux*.
- Environnement Canada (1994c). *Parc national Forillon, l'avenir du parc, Révision du plan directeur*. Service canadien des parcs, Région du Québec.
- Environnement Canada (1992a). *L'Atlas environnemental du Saint-Laurent*, «Des berges douces aux littoraux escarpés : les formes et la dynamique des rives du Saint-Laurent». Conservation de l'environnement, Région du Québec, Centre Saint-Laurent, Connaissance de l'état de l'environnement.
- Environnement Canada (1992b). *Plan de gestion ; Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan*. Service canadien des parcs, Région du Québec.
- Environnement Canada (1991). *L'Atlas environnemental du Saint-Laurent*, «Un fleuve, des estuaires, un golfe : les grandes divisions hydrographiques du Saint-Laurent». Conservation de l'environnement, Région du Québec, Centre Saint-Laurent. Connaissance de l'état de l'environnement.
- Équipe de rétablissement du béluga du Saint-Laurent (1995). *Plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent*. Ministère des Pêches et des Océans et Fonds mondial pour la Nature, Canada. 73 pages.
- Équipe d'intervention du Plan d'action Saint-Laurent (1993). *Ensemble des fiches d'information sur les 50 industries visées par le Plan d'action Saint-Laurent*.



- Filion, F., A. Jacquemot, E. DuWors, R. Reid, P. Boxall, P.A. Bouchard, A. Gray et A. Bath (1994). *L'importance de la faune pour les canadiens : les avantages économiques de l'utilisation récréative de la faune en 1991*, Environnement Canada, Service canadien de la faune. 46 pages.
- Frenette, M., C. Barbeau et J. L. Verrette (1989). *Aspects quantitatifs, dynamiques et qualitatifs des sédiments du Saint-Laurent*. Hydrotech inc. pour les gouvernements du Canada et du Québec.
- Gagnon, M., P. Bergeron, J. Leblanc et R. Siron (1997). *Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du Golfe du Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs*. Rapport technique, Zones d'intervention prioritaire 19, 20 et 21. Ministère des Pêches et des Océans - Région Laurentienne, Division des sciences de l'environnement marin, Institut Maurice-Lamontagne. 191 pages.
- Garde côtière canadienne (1995). *Profil du service*. Transports Canada. 67 pages.
- Gascon, D. (1996). *Communication personnelle*. Évaluation des stocks et gestion des données, Direction des sciences, Institut Maurice-Lamontagne, ministère des Pêches et des Océans.
- Gauthier, N. (1996). *Communication personnelle*. Association touristique régionale de Duplessis.
- Gélinas, R. (1996). *Communication personnelle*. Ministère des Pêches et des Océans, Inspections.
- Gendron, L. (1993). «État de la ressource algale au Québec». *Séminaire sur la valorisation des algues du Québec*, tenu à Gaspé le 1<sup>er</sup> septembre 1992. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la recherche scientifique et technique, 25 pages et annexes.
- Gestion cynétique et halieutique inc. (1992). *Activités touristiques en milieu marin*. Rapport final 3020, Programme fédéral de développement des pêches du Québec, ministère des Pêches et des Océans.
- Ghanimé, L., J.L. DesGranges et coll. (1990). *Les régions biogéographiques du Saint-Laurent*. Lavalin Environnement, Rapport technique préparé pour Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans.
- Gorse, I., L. Bouchard, J. Parée et C. Veillette (1995). *Bilan des ventes de pesticides au Québec en 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Gouvernement du Québec. 33 pages et annexes.
- Gosselin, L., J.C. Michaud, C. Rioux, B. Urli, C. Desrosiers, N. Diop et D. Dorion (1996). *Orientations du programme Québec-Côtière*. Rapport final, présenté au Bureau fédéral de développement régional et au Comité d'orientation, Département d'économie et de gestion, Université du Québec à Rimouski. 66 pages et annexes.

- Groupe Environnement Shooner inc. (1991). *Programme de dragage d'entretien du chenal maritime de Mines Seleine, Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine*. Étude d'impact sur l'environnement soumise au ministère de l'Environnement du Québec, Société canadienne de Sel Ltée.
- Harvey, M. (1994). *Évaluation du programme Environnement-Plage*. Rapport final du comité d'évaluation. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la planification.
- Harvey, C. et A. Boudreault (1994). *Dragage du chenal maritime de la lagune de la Grande Entrée aux Îles de la Madeleine en 1992 : suivi environnemental*. Rapport présenté par Groupe Environnement Shooner inc. à la Société canadienne de Sel Ltée. 70 pages et annexes.
- Hydro-Québec (1996a). *Rapport annuel 1995*. Vice-présidence communications.
- Hydro-Québec (1996b). *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 : bilan des activités environnementales 1994-1995*. Vice-présidence environnement.
- Hydro-Québec (1988). *Le Saint-Laurent*. Mémoire présenté au Comité directeur sur le développement et la mise en valeur du Saint-Laurent, Vice-Présidence environnement. 36 pages et cartes.
- Institut de la fourrure du Canada (1996). *Les gens de l'industrie de la fourrure...partenaires de la conservation*. Ottawa, Ontario. 9 pages.
- Intervention SLV 2000 (1996). *Les 106 établissements industriels : faits saillants, fiches techniques*, Environnement Canada et ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
- Jarry, V. (1996). *Communication personnelle*. Environnement Canada, Direction de la protection de l'environnement, Section des urgences environnementales.
- Jourdain, A., J.F. Bibeault et P. Sarrazin (1994). *Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du lac Saint-François*. Rapport technique, Zones d'intervention prioritaire. Environnement Canada, Conservation de l'environnement, région du Québec, Centre Saint-Laurent.
- Kedney, G. (1995). *Historique de l'exploitation commerciale et sportive de l'Éperlan Arc-en-ciel dans la Baie-des-Chaleurs*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Direction générale des opérations - Faune, Direction régionale Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. 82 pages.
- Kimpton, H. (1995). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire, Portrait régional du bioalimentaire et contribution du bioalimentaire au développement régional*. Volet estimations statistiques 1994. Direction de l'analyse et de l'information économiques, ministère des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 123 pages.

- Kingsley, M.C.S. (1996). *Estimation d'un indice d'abondance de la population de bélugas du Saint-Laurent en 1995*. Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques n° 2117. Ministère des Pêches et des Océans. 42 pages et cartes.
- Lacasse, M. (1988). *Le braconnage du saumon: une réalité économique dont la collectivité fait les frais*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 14 pages.
- Lamoureux, A. (1997). *Communication personnelle*. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction régionale de la Côte-Nord.
- Lamoureux, A. (1996). *Communication personnelle*. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction régionale de la Côte-Nord.
- Langford, Y. (1994). «Une expérience différente : les Îles-de-la-Madeleine». *Téoros*, 13 (1) : 19-21.
- Langlois, C. et L. Lapierre (1989). «Utilisation de l'écologie et de l'écotoxicologie des communautés biologiques pour mesurer l'état de santé des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent», *Symposium sur le Saint-Laurent, un fleuve à reconquérir*, Montréal, 3, 4 et 5 novembre 1989, Association des biologistes du Québec et Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, pp. 135-153.
- Laurin, M. (1997). *Communication personnelle*. Ministère des Affaires municipales, Direction de l'assainissement urbain.
- Lavallée, J. (1996). *Communication personnelle*. Ministère des Pêches et des Océans, Région du Québec, Direction de l'économie, de la statistique et de l'informatique.
- Lavoie, G. (1996). *Communication personnelle*. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.
- Lavoie, M. (1995). *Historique du classement des plages par région administrative et par municipalité 1995*. Direction de la qualité des services à la clientèle, Québec.
- Lebel, D. (1995). *Statistiques et évolution des ventes et des tarifs des permis de chasse, de pêche et de piégeage (1984-1994)*. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction de la réglementation, de la tarification et des permis. 72 pages.
- Leclerc, M. (1995). *Communication personnelle*. Ministère des Ressources naturelles, Direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- Lefebvre, Y. (1997). *Communication personnelle*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques.
- Legris, A.M. et H. Lévesque (1991). *Prises d'oiseaux migrateurs, au Canada, pendant la saison de chasse de 1990*, «Cahiers de biologie» n° 197. Environnement Canada, Service canadien de la faune. 41 pages.

- Léveillé, G. (1994). *Historique du classement des plages par direction régionale et municipale 1994*. Direction de l'assainissement, Service du suivi de l'exploitation, Québec.
- Léveillé, G. (1993). *Historique du classement des plages par direction régionale et municipale 1993*. Direction de l'assainissement, Service du suivi de l'exploitation, Québec.
- Léveillé, G. (1992). *Historique du classement des plages par direction régionale et municipale 1992*. Direction de l'assainissement, Service du suivi de l'exploitation, Québec.
- Léveillé, G. (1991). *Historique du classement des plages par direction régionale et municipale 1991*. Direction de l'assainissement, Service du suivi de l'exploitation, Québec.
- Léveillé, G. (1990). *Historique du classement des plages par direction régionale et municipale 1990*. Direction de l'assainissement, Service du suivi de l'exploitation, Québec.
- Les Consultants Jacques Bérubé inc. (1994). *Répercussions environnementales du dragage et de la mise en dépôt des sédiments*. Environnement Canada, Direction de la protection de l'environnement, Régions du Québec et de l'Ontario. 109 pages.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (1996a). *Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins*. Direction des analyses et politiques. 44 pages.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (1996b). *Carnet de Route des Partenaires, Édition 1996*. Secrétariat du forum sur les pêches maritimes. 91 pages.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (1995a). *Recueil de données historiques sur les pêches et l'aquiculture commerciale au Québec, 1995*. Service des analyses et des politiques. 45 pages.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (1995c). *Programmes d'aide financière 1995-1996*. Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciales.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (1994). *L'aquiculture au Québec, l'élevage de l'avenir. Plan stratégique de développement du secteur*. Table filière aquiculture en eau douce, octobre 1994. 28 pages.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (1993). *L'industrie bioalimentaire au Québec, bilan 1992 et perspectives*, Les Publications du Québec. 145 pages.
- Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) (1995a). *Rapport statistique sur la fréquentation des parcs québécois et l'utilisation de certains services et activités, 1994*. Direction du plein-air et des parcs, Gouvernement du Québec.

- Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) (1995b). *Rapport d'évaluation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux du PAEQ, année 1993*. Direction des politiques du secteur municipal, Service de l'assainissement des eaux et du traitement des eaux de consommation. 46 pages et annexes.
- Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) (1995c). *État d'avancement de la mise en œuvre de la politique de gestion des neiges usées*. Direction générale des opérations. 8 pages.
- Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) (1995d). *Bilan annuel de la conformité environnementale. Secteur des pâtes et papiers*. 173 pages.
- Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) (1994). *La pêche sportive au Québec, principales règles 1<sup>er</sup> avril 1994 au 31 mars 1995*. Gouvernement du Québec. 160 pages.
- Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) (1993a). *Rapport d'évaluation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux du PAEQ, année 1991*, Direction de l'assainissement urbain, Service du suivi et de l'exploitation.
- Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) (1993b). *État de l'environnement au Québec, 1992*. Montréal, Guérin. 560 pages.
- Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) (1991a). *Inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux au Québec*. Direction des substances dangereuses, Gouvernement du Québec. Région de la Côte-Nord.
- Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) (1991b). *Inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux au Québec*. Direction des substances dangereuses, Gouvernement du Québec, Région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.
- Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) (1988b). *Programme de réduction des rejets industriels. Produire sans polluer, mission impossible*. Direction des substances dangereuses. Gouvernement du Québec, Région de la Côte-Nord.
- Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) et Environnement Canada (1987). *Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation*.
- Ministère des Affaires municipales (MAM) (1995a). *Répertoire des municipalités du Québec*. Les Publications du Québec.
- Ministère des Affaires municipales (MAM) (1995b). «Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM)». *Mini-Express*, spécial n° 7. Bulletin d'information du MAM, Gouvernement du Québec.

- Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) (1996b). *Les pêches maritimes du Québec, une statistique annuelle 1994-1995*. Direction de l'économie et de la statistique.
- Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) (1996c). *Fiches d'information relatives à la nouvelle politique des pêches*. Ottawa.
- Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) (1996d). *Le contrat avec Donjon Marine et McAllister et la couverture d'assurances relative à l'opération Irving Whale*, fiche d'information, juillet 1996.
- Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) (1993a). *Guide du MPO*. Direction générale des communications. 52 pages.
- Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) (1993b). *Mise en marché des produits dérivés de la peau de phoque*. Synthèse de projet, Programme d'essai et d'expérimentation halieutiques et aquicoles, Direction de la gestion des pêches et de l'habitat. 5 pages.
- Ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) (1990). *Enquête sur la pêche récréative du saumon Atlantique au Canada en 1988*. Analyse économique et commerciale, rapport n° 63, Division de l'analyse économique et des statistiques, Direction générale de l'analyse économique et commerciale. 14 pages, tableaux et annexes.
- Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) et Environnement Canada (1996). *Évaluation approfondie du projet de récupération de l'Irving Whale, tenant compte de la présence de BPC*, mars 1996, Gouvernement du Canada. 100 pages et annexes.
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) (1993). *Les habitats fauniques*. Cartes au 1 : 20000 localisant les habitats fauniques sur les terres publiques en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.
- Mousseau, P., M. Gagnon, P. Bergeron, J. Leblanc et R. Siron (1997). *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du Golfe du Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs*. Rapport technique, Zones d'intervention prioritaire 19, 20 et 21. Ministère des Pêches et des Océans - Région laurentienne, Division des sciences de l'environnement marin, Institut Maurice-Lamontagne. 437 pages.
- Municipalité de Havre-Saint-Pierre (1989). *Plan d'urbanisme*.
- Municipalité régionale de comté (MRC) d'Avignon (1987). *Schéma d'aménagement*.
- Municipalité régionale de comté (MRC) Bonaventure (1987). *Schéma d'aménagement*.
- Municipalité régionale de comté (MRC) La Côte-de-Gaspé (1987). *Schéma d'aménagement*.
- Municipalité régionale de comté (MRC) Denis-Riverin (1986). *Schéma d'aménagement*.
- Municipalité régionale de comté (MRC) Les Îles-de-la-Madeleine (1987). *Schéma d'aménagement*.
- Municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan (1987). *Schéma d'aménagement*.

- Municipalité régionale de comté (MRC) Minganie (1987). *Schéma d'aménagement*.
- Municipalité régionale de comté (MRC) Pabok (1989). *Schéma d'aménagement*.
- Municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières (1986). *Schéma d'aménagement*.
- Municipalité de Cap-aux-Meules (1994). *Plan d'urbanisme*.
- Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) (1991). *Profil statistique des régions du Québec*, collection Dossiers de développement régional, ministère du Conseil exécutif.
- Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) (1990). *Bilan socio-économique : région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*.
- Paquet, Dutil et Associés Ltée. et Groupe d'étude des ressources maritimes (GERMA) (1987). *La biomasse aquatiques*, vol. 3, Techniques de production aquicole, Centre de recherche en ressources maritimes de l'est du Québec (CRMQ), Centre québécois de valorisation de la biomasse (CQVB).
- Patrimoine Canadien (1996). *Rapport statistique, 1995 : Région du Québec*. Parcs Canada, Marketing et Affaires du programme.
- Phaneuf, D., P. Dumas, L. St-Laurent et A. LeBlanc (1995). *Évaluation de la contamination des algues croissant dans le Saint-Laurent et susceptibles d'être consommées par l'homme*, phase 1. Centre de toxicologie du Québec. 61 pages et annexes.
- Pineau, S. (1996). *Taux d'utilisation des infrastructures québécoises de transformation des produits marins*. Association Québécoise de l'Industrie de la Pêche. 19 pages.
- Pippard, L. (1985). «Status of the St. Lawrence River population of Beluga, *Delphinapterus leucas*». *The Canadian Field-Naturalist*, 99 : 38-450.
- Plasse, L. et A. Bernard (1996). «Tableaux: Rapport emploi-population par région administrative et taux de chômage par région administrative». *L'informateur économique du BFDR(Q)*, 8 (2), 15 février 1996.
- Port de Sept-Îles (1995). *Données sur les transbordements et marchandises*, compilation et communication de D. Morin, Société du Port de Sept-Îles.
- Provencher, M. (1996). *Communication personnelle*. Environnement Canada, Direction de la protection de l'environnement.
- Québec Yachting (1995). *Guide des marinas, Édition 1995*.
- Revérêt, J. P. (1991). *La pratique des pêches, comment gérer une ressource renouvelable*, L'Harmattan, coll. «Environnement». 198 pages.

- Richard, J. P. (1996). «Les faces cachées des produits marins, aliment ou médicament ?», *Aqui-Pêche*, supplément dans *Pêche Impact*, octobre-novembre 1996, réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Gouvernement du Québec.
- Rivet, C. (1996). *Communication personnelle*. Environnement Canada, Direction de la protection de l'environnement, Section des urgences environnementales.
- Roussy, D. (1996). *Communication personnelle*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- Roy, C. et T. Gates (1996). *Le point sur la restauration du site après le renflouage de l'Irving Whale*. Fiche d'information, Opération Irving Whale, Environnement Canada, 14 novembre 1996.
- Roy, C. (1989). *L'approche ZIP et le Plan d'action Saint-Laurent*. Environnement Canada, Centre Saint-Laurent.
- Saint-Onge, G. (1996). *Communication personnelle*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique.
- Santoire, M. (1996). *Communication personnelle*. Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec.
- Savoie, D.J. et M. Beaudin (1988). *La lutte pour le développement, le cas du Nord-Est*, Presses de l'Université du Québec, Institut canadien de recherche sur le développement régional, Université de Moncton, N.B. 199 pages et annexes.
- Sénéchal, J. (1996). *Communication personnelle*. Environnement Canada, Direction de la protection de l'environnement.
- Serageldin, I. (1995). «Sustainability and the wealth of nations : first steps in an ongoing journey». Preliminary draft for discussion, *Third annual World Bank conference on environmentally sustainable development*, ESD. 19 pages, figures et annexes.
- Sergeant, D.E. et W. Hoek (1988). «An update of the status of White whales in the St. Lawrence». *Biological Conservation*, 45 : 287-302.
- Service de protection de l'environnement (1995). *Guide d'utilisation de la formule «demande de permis (immersion en mer)»*. Environnement Canada, Division du milieu marin. Pagination multiple.
- Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) (1996). *Rapport annuel 1995-1996*, Ministère des Affaires municipales. 46 pages.
- Steel, D. et D. Gauthier (1996). «Un résumé de la situation canadienne concernant les eaux de lest transportées par les navires». Communication - poster, Zone Côtière '96, *Conférence internationale Les Zones côtières : gestion intégrée et développement durable*, Rimouski (Québec), 11-17 août 1996.



- Tate, D. M. et D. N. Scharf (1995). *L'utilisation de l'eau dans l'industrie canadienne, 1991*. Environnement Canada, Direction de la conservation de l'eau et des habitats, Service canadien de la faune. Étude coll. «sciences sociales» n° 31. Ottawa. 52 pages et annexe.
- Thibault, H.-P (1995). *Répertoire des biens culturels et des arrondissements du Québec*. Ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Tourisme Québec (1995). *Hébergement Québec*. Gouvernement du Québec.
- Transports Canada (1995). *Politique maritime, havres et ports, Québec*, Gouvernement du Canada. 56 pages.
- Transports Québec (1996). *Carte routière du Québec*. Gouvernement du Québec.
- Trépannier, S. (1984). *Rapport sur la situation du béluga du Saint-Laurent* (*Delphinapterus leucas*). Association des Biologistes du Québec, publication n° 5, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune.
- Vaillancourt, P.G. (1995). *Communication personnelle*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale Saguenay-lac Saint-Jean.
- Vélikov, V. J. Roy et G. Brien (1994). «Dimensions spatiales ou tourisme en Gaspésie». *Téoros*, 13 (1) : 38-39.
- Vézina, R. (1992). «Programme de développement économique du saumon», Info PDES, vol.1, o.1, feuillet 4 pages.
- Ville de Bonaventure (1991). *Plan d'urbanisme*.
- Ville de Carleton (1990). *Plan d'urbanisme*.
- Ville de Percé (1991). *Plan d'urbanisme*.
- Ville de Sainte-Anne-des-Monts (1991). *Plan d'urbanisme*.
- Ville de Sept-Îles (1991). *Plan d'urbanisme*.
- Wilson, L. (1996). *Communication personnelle*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques.

## Banques de données

- Banque informatisée sur les oiseaux marins du Québec (BIOMQ) (1996). Environnement Canada, région du Québec, Service canadien de la faune.
- Centre Saint-Laurent (1996). *Banque de données cartographiques SPANS et microstation*. Direction de la gestion et de la diffusion d'information (références pour cartes).
- Chevalier, M. (1996). *Banque de données sur le dragage dans le Saint-Laurent*, Environnement Canada, Direction de la protection de l'environnement.
- Deschamps, M., C. Beaugard, M. Leblanc et M. Plante (1985). *Étude sur le marché du travail, Atlas géographique des CEC au Québec 1985*, Direction des services économiques, Commission de l'emploi et de l'immigration, Région du Québec, Emploi et Immigration Canada.
- Environnement Canada (1996). *1994 Municipal water pricing database*, Water and Habitat Conservation branch, Canadian Wildlife Service.
- Environnement Canada (1995). *Enquête industrielle* (Prélèvement et déversement des eaux industrielles) de 1991, Division de l'eau et des habitats, Service canadien de la faune.
- Environnement Canada (1990). *Banque MUDQUE* (prélèvement et déversement des eaux municipales), Division socio-économique, Direction de la planification et de la gestion des eaux.
- Environnement Canada (1986). *Enquête industrielle* (Prélèvement et déversement des eaux industrielles), Division socio-économique, Direction de la planification et de la gestion des eaux.
- Labrecque, J. (1988). *Superficie drainée souterrainement par région agricole*, Direction de l'économie des ressources, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- Labrecque, J. (1987). *Superficie drainée souterrainement par région agricole*, Direction de l'économie des ressources, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- Labrecque, J. (1986). *Superficie drainée souterrainement par région agricole*, Direction de la planification, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- Labrecque, J. (1985). *Superficie drainée souterrainement par région agricole*, Direction de la planification, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- Labrecque, J. (1984). *Superficie drainée souterrainement par région agricole*, Direction de la planification, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec (MAPAQ) (1995b). *Liste des entreprises sous permis secteur marin*, Direction des services professionnels, Pêche et aquaculture commerciale.

- Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) (1996). *Inventaire de récolte pour le piégeage, nombre de permis, valeur des peaux*, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre.
- Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) (1993c). *Statistique du Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers (1988-1989 à 1992-1993)*, données compilées par Y. Blais, Direction du milieu agricole et du contrôle des pesticides.
- Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) (1992). *Statistique du Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers (1988-1992)*, données compilées par Y. Blais, Direction du milieu agricole et du contrôle des pesticides.
- Ministère des Affaires municipales (MAM) (1996a). *Programme d'assainissement des eaux - liste des projets*, Direction générale des infrastructures et du financement municipal, Service du suivi des exploitations.
- Ministère des Affaires municipales (MAM) (1996b). *Évaluation de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux*, Direction de l'assainissement urbain.
- Ministère des Affaires municipales (MAM) (1995a). *Banque SIGMAM*, prévisions budgétaires 1995, Service des systèmes.
- Ministère des Affaires Municipales (1992). *Banque SIGMAM*, rapport financier 1990, Service des systèmes.
- Ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) (1996a). *Données sur les pêcheries dans le secteur de l'estuaire maritime, rive nord et rive sud*, compilation informatique réalisée en juin 1996 par la Division des services économiques et de la statistique et autres informations sur les activités économiques des pêches, les orientations et les programmes du ministère.
- Ministère des Richesses naturelles du Québec (MRN) (1995). *Base de données topographiques et administrative, Spécifications des fichiers 1 : 250000*, Direction des relevés techniques, Service de la cartographie.
- Ministère des Richesses naturelles du Québec (MRN) (1990). *Base de données topographiques et administrative, Spécifications des fichiers 1 : 250000*, Direction des relevés techniques, Service de la cartographie.
- Statistique Canada (1993). *Chiffres de population et des logements*, Divisions de recensement et subdivision de recensement, publication n° 93-304.
- Statistique Canada (1992a). *Banque de données régionales sur l'agriculture* (sélection de données), Recensement Canada de 1991.
- Statistique Canada (1992b). *Profil agricole du Québec, partie I*, Recensement de 1991, publication no. 95-335, Division de l'agriculture, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Statistique Canada (1986a). *Banque LANDUSE* (utilisation des terres, engrais, herbicides), Recensement de 1986.

Statistique Canada (1986b). *Banque CROPS* (types de cultures), Recensement de 1986.

Statistique Canada (1986c). *Banque SPRAY* (utilisation des pesticides), Recensement de 1986.

Statistique Canada (1986d). *Banque sur l'irrigation*, (superficies, système et sources d'irrigation, recensement de 1986.

Statistique Canada (1983). *Chiffres de population et des logements*, Divisions de recensement et subdivision de recensement.

Statistique Canada (1981a). *Banque LANDUSE* (utilisation des terres, engrais, herbicides), Recensement de 1981.

Statistique Canada (1981b). *Banque CROPS* (types de cultures), Recensement de 1981.

Statistique Canada (1981c). *Banque SPRAY* (utilisation des pesticides), Recensement de 1981.

## **Annexes**



# 1 Données démographiques du secteur d'étude

## Golfe du Saint-Laurent-Baie des Chaleurs

Municipalité	1981	1986	1991	1981-1986	1986-1991	1981-1991
<b>Côte-Nord</b>						
Baie-Trinité	749	756	651	0,9	-13,8	-13,1
Rivière-Pentecôte	924	786	736	-14,9	-6,4	-20,3
Port-Cartier	8 191	6 858	7 383	-16,2	7,6	-9,9
Gallix	704	530	506	-24,7	-4,5	-28,1
Sept-Îles	29 262	25 637	24 848	-12,4	-3,1	-15,1
Uashat (réserve indienne)	-	-	-	-	-	-
Maliotenam (réserve indienne)	766	683	826	-10,8	20,9	7,8
Moisie	1 499	1 118	776	-25,4	-30,5	-48,2
Rivière-au-Tonnerre	603	606	526	0,5	-13,2	-12,8
Rivière-Saint-Jean	537	456	317	-15,1	-30,2	-41
Longue-Pointe	651	612	552	-6	-9,8	15,2
Mingan (réserve indienne)	274	351	365	28	3,9	33,2
Havre-Saint-Pierre	3 200	3 344	3 502	4,5	4,7	9,4
Baie-Johan-Beetz	150	112	107	-25,3	-4,5	-28,7
Aguanish	487	408	402	-16,2	-1,5	-17,5
Natashquan (réserve indienne)	415	491	598	18,3	21,8	44,1
Natashquan	451	401	380	-11,1	-5,2	-15,7
L'Île-d'Anticosti	275	335	264	21,8	-21,2	-4
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent	5 176	3 038	2 756	-41,3	-9,3	-47
Gros-Mécatina	*	*	*	-	-	-
Saint-Augustin	*	*	*	-	-	-
Bonne-Espérance	*	850	896	-	5,4	-
Petit-Mécatina (partie)	-	-	-	-	-	-
Blanc-Sablon	*	1 262	1 211	-	-4	-
<i>Sous-total</i>	<i>54 314</i>	<i>48 628</i>	<i>47 602</i>	<i>-10,5</i>	<i>-2,1</i>	<i>-12,4</i>
<b>Gaspésie-Nord</b>						
Capucins	374	309	290	-17,	-6,1	-22,5
Cap-Chat	3 464	3 202	2 926	-7,6	-8,6	-15,5
Sainte-Anne-des-Monts	6 062	6 008	5 652	-0,8	-5,9	-6,8
Tourelle	1 762	1 663	1 511	-5,6	-9,1	-14,2
La Martre	376	383	336	1,9	-12,3	-10,6
Marsoui	529	523	475	-1,1	-9,2	-10,2
Rivière-à-Claude	286	251	203	-12,2	-19,1	-29
Mont-Saint-Pierre	351	346	273	-1,4	-21	-22,2
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	1 797	1 694	1 582	-5,7	-6,6	-12
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	706	622	544	-11,9	-12,5	-22,9
Grande-Vallée	1 612	1 561	1 420	-3,2	-9	-11,9
Petite-Vallée	332	296	226	-10,8	-23,6	-32,5
Cloridorme	1 389	1 318	1 166	-5,1	-11,5	-16
Rivière-Saint-Jean (partie du TNO)	-	-	-	-	-	-
Gaspé	17 261	17 350	16 402	0,5	-5,5	-5
<i>Sous-total</i>	<i>36 301</i>	<i>35 526</i>	<i>33 006</i>	<i>-2,1</i>	<i>-7</i>	<i>-9,1</i>

<i>Municipalité</i>	<i>1981</i>	<i>1986</i>	<i>1991</i>	<i>1981-1986</i>	<i>1986-1991</i>	<i>1981-1991</i>
<b>Gaspésie-Sud-Baie des Chaleurs</b>						
Percé	4 839	4 686	4 028	-3,2	-14	-16,8
Grande-Rivière	4 420	4 413	3 979	-0,2	-9,8	-10
Pabos	1 295	1 440	1 475	11,2	2,4	13,
Chandler	3 946	3 715	3 382	-5,9	-9	-14,3
Pabos Mills	1 565	1 587	1 557	1,4	-2	-0,5
Newport	2 446	2 419	2 158	-1,1	-10,8	-11,8
Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons	1 546	1 425	1 285	-7,8	-9,8	-16,9
Port-Daniel	2 054	1 996	1 804	-2,8	-9,6	-12,2
Shigawake	549	492	430	-10,4	-12,6	-21,7
Saint-Godefroi	670	582	565	-13,1	-2,9	-15,7
Hope Town	358	373	376	4,2	0,8	5
Hope	979	934	857	-4,6	-8,2	-12,5
Paspébiac	3 292	3 070	3 016	-6,7	-1,8	-8,4
Paspébiac-Ouest	797	749	736	-6	-1,7	-7,7
New Carlisle	1 753	1 674	1 568	-4,5	-6,3	-10,6
Bonaventure	2 950	2 995	2 844	1,5	-5	-3,6
Saint-Siméon	1 387	1 304	1 288	-6	-1,2	-7,1
Caplan	1 956	2 076	2 091	6,1	0,7	6,9
New Richmond	4 257	4 100	4 012	-3,7	-2,1	-5,8
Grande-Cascapédia	292	286	270	-2,1	-5,6	-7,5
Saint-Jules	414	427	372	3,1	-12,9	-10,1
Maria	2 277	2 461	2 491	8	1,2	9,4
Gesgapegiag (réserve indienne)	-	349	327	-	-6,3	-
Carleton	2 710	2 663	2 749	-1,7	3,2	1,4
Saint-Omer	1 267	1 341	1 367	5,8	1,9	7,9
Nouvelle	2 280	2 137	2 111	-6,3	-1,2	-7,4
Escuminac	652	659	632	1,1	-4,1	-3,1
Pointe-à-la-Croix	1 481	1 655	1 755	11,7	6	18,5
Restigouche-Partie-Sud-Est	155	145	154	-6,5	6,2	-0,1
Matapédia	845	818	786	-3,2	-3,9	-7
Restigouche (réserve indienne)	1 091	896	920	-17,9	2,7	-15,7
<i>Sous-total</i>	<i>54 523</i>	<i>53 867</i>	<i>51 385</i>	<i>-1,2</i>	<i>-4,6</i>	<i>-5,8</i>
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>						
L'Île-du-Havre-Aubert	2 874	2 792	2 536	-2,9	-9,2	-11,8
L'Étang-du-Nord	2 844	3 062	3 044	7,6	-0,6	7
Cap-aux-Meules	1 507	1 571	1 617	4,2	2,9	7,3
Fatima	3 037	3 216	3 106	5,9	-3,4	2,3
Havre-aux-Maisons	2 302	2 348	2 224	2	-5,3	-3,4
Grosse-Île	532	560	569	5,3	1,6	7
Grande-Entrée	867	787	719	-9,2	-8,6	-17,1
L'Île-d'Entrée	167	196	176	17,4	-10,2	5,4
<i>Sous-total</i>	<i>14 130</i>	<i>14 532</i>	<i>13 991</i>	<i>2,8</i>	<i>-3,7</i>	<i>-1</i>
<b>Total</b>	<b>122 967</b>	<b>117 027</b>	<b>112 978</b>	<b>-4,8</b>	<b>-3,5</b>	<b>-8,1</b>

Sources : Statistique Canada, banques de données, 1983; 1993.

\* Les municipalités n'étaient pas constituées à cette date.

Remarque. - Les nombres négatifs indiquent une décroissance de la population et les données sont arrondies.



## 2 Légende des cartes d'affectation du sol des schémas d'aménagement consultés

Carte	MRC de Manicouagan	MRC de Sept-Rivières	MRC de La Côte-de-Gaspé	MRC Denis-Riverin	MRC de la Minganie	MRC des Iles-de-la-Madeleine	MRC de Pabok	MRC de Bonaventure	MRC d'Avignon
Urbaine			Urbaine	Urbaine		Urbaine		Urbaine	Urbaine
Rurale		Péri-urbaine, Rurale et Agricole	Péri-urbain et Agricole	Agricole		Habitat semi-intensif et rurale	Agricole et rurale	Agricole et Rurale	Agricole
Industrielle		Industrielle			Industrielle	Agro-forestière			
Récréation		Récréo-touristique		Récréative	Récréo-touristique		Récréative extensive	Loisir	
Forestière		Récréo-forestière	Récréo-forestière et Forestière	Forestière	Forestière		Forestière	Forestière	Forestière
Conservation		Conservation intégrale			Protection et conservation	Conservation aquatique et terrestre	Conservation, Protection faunique	Conservation	Protection
Villégiature					Villégiature	Villégiature			Villégiature

### 3 Grandes affectations cartographiées

---

**Affectation urbaine.** Cette affectation se caractérise par la vocation résidentielle et la prédominance de l'habitation. Elle regroupe aussi tous les usages de support qui viennent la compléter : , commercial, institutionnel, communautaire, activités tertiaires (services), parcs locaux et activités industrielles non polluantes.

**Affectation industrielle.** Cette affectation regroupe les superficies destinées à l'extraction et à la transformation de matières premières, la production, l'assemblage ou l'entreposage de produits finis ou semi-finis, la vente en gros ou au détail de produits manufacturés. Les activités liées au transport, à la production d'énergie ou à la recherche industrielle, de même que les équipements liés à la gestion des déchets peuvent être inclus dans cette affectation.

**Affectation récréative.** Cette affectation autorise les activités récréatives liées au plein-air et aux sports extérieurs pratiqués de façon extensive ou intensive, de même que les équipements et installations qui leur sont reliés. Elle comprend aussi la villégiature, diverses activités de loisirs ou touristiques et parfois des zones de mise en valeur ou de protection du milieu naturel.

**Affectation de conservation.** Cette affectation vise à préserver le caractère naturel de milieux présentant des potentiels fauniques, floristiques ou esthétiques exceptionnels ou bien des sites où la perturbation du milieu naturel peut affecter les ressources qui s'y trouvent et ce, au détriment d'une communauté. Quelques vocations complémentaires telles que l'habitation de faible densité, la villégiature, la récréation extensive (comprenant des équipements récréatifs légers) ou l'agriculture peuvent être tolérées ou permises à certaines conditions. Il arrive que cette affectation soit confondue avec celle de la récréation.

**Affectation utilités publiques.** Cette affectation regroupe des superficies ou zones d'intérêt public appartenant à des organismes publics ou parapublics et où les activités à proximité doivent être réglementées. Les réseaux ou les équipements majeurs liés aux activités de transport, de communication, d'énergie et de consommation ou de traitement de l'eau, de même que les sites d'élimination des déchets, sont compris dans cette affectation.

**Affectation forestière.** Cette affectation correspond aux secteurs utilisés à des fins d'exploitation forestière qui peuvent aussi offrir un potentiel intéressant pour la villégiature et le récréotourisme. Cette affectation est spécifique à certaines ZIP.

**Affectation rurale.** Cette affectation comprend les activités liées à l'exploitation agricole, la sylviculture et l'élevage ainsi que les fonctions commerciales et résidentielles directement en rapport. Des activités extractives sont autorisées à certaines conditions. Cette affectation permet aussi des activités récréatives ne nuisant pas à ces activités. Enfin, certaines zones résidentielles de faible densité partiellement ou non desservies par des réseaux d'égouts et (ou) d'aqueducs peuvent être incluses sous cette affectation.

---

## 4 Aperçu du système de classification des lieux de déchets dangereux

---

### **Inventaire du MEF**

L'inventaire regroupe tous les lieux ayant potentiellement reçu des déchets dangereux originant d'activités industrielles, de même que des lieux contaminés par des substances dangereuses provenant d'activités minières.

La classification est effectuée en fonction du risque potentiel pour la santé et la qualité de l'environnement.

- Catégorie I : lieux présentant actuellement un potentiel de risque pour la santé publique et(ou) un potentiel de risque élevé pour l'environnement.
- Catégorie II : lieux présentant actuellement un potentiel de risque moyen pour l'environnement et(ou) un faible potentiel de risque pour la santé publique.
- Catégorie III : lieux présentant actuellement un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique.
- Catégorie IIIB : lieux restaurés dont une partie ou la totalité des déchets, résidus, sols ou matières dangereuses demeure sur place et fait l'objet d'un suivi. Ce lieu présente un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique.

### **Inventaire fédéral**

Les sites sont hiérarchisés selon le niveau d'intervention reflétant les risques pour la santé et l'environnement, et l'urgence des interventions à apporter. Les sites sont soit reconnus ou jugés potentiellement contaminés. Trois priorités d'intervention sont définies.

- Priorité 1 : intervention immédiate.
- Priorité 2 : intervention à moyen terme.
- Priorité 3 : pas considéré dangereux.

Pour les sites dont la contamination est reconnue, l'intervention est orientée vers la décontamination et la restauration. Quant aux sites potentiellement contaminés, l'intervention portera sur la caractérisation et l'évaluation des risques.

## **5 Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation (1986)**

---

### **Période**

1986 à 1992 pour la cartographie; 1986 à 1997 pour l'application de la politique d'intervention.

### **Objet**

Cartographier les zones vulnérables aux inondations.

Établir conjointement une politique d'intervention visant la réduction des dommages dans les zones d'inondation désignées et dans les zones d'inondation provisoires.

### **Politique d'intervention**

Cette politique vise la réduction des dommages dans les zones d'inondation désignées et dans les zones d'inondation provisoires. L'application de cette politique d'intervention se termine le 31 mars 1997. Sauf dispositions contraires, dans les zones d'inondation désignées et provisoires :

- Aucun ouvrage relevant du provincial ou du fédéral ne sera construit dans ces zones.
- Les gouvernements provincial et fédéral inciteront les autorités relevant de leur compétence à prohiber l'édification d'ouvrages, imposer des restrictions ou des conditions à l'édification de ceux-ci ou imposer des mesures d'immunisation contre les inondations pour tout ouvrage situé dans ces zones.
- Aucune aide financière ne sera accordée pour des ouvrages édifiés ou à être édifiés dans ces zones.
- Aucune indemnisation ne sera versée pour les dommages ou les pertes subis à la suite d'une inondation d'un bien meuble ou d'un ouvrage se trouvant à l'intérieur d'une de ces zones et qui y a été édifié après l'établissement de cette zone.

Cependant, il existe des catégories d'ouvrages qui sont soustraits d'office à l'application de cette politique d'intervention (p. ex., installations souterraines de services d'utilités publics). D'autres catégories d'ouvrages sont admissibles à une demande de dérogation (p. ex., station d'épuration des eaux).

### **Zone d'inondation désignée (ZID)**

- Zone vulnérable aux inondations (zone de grand courant : 0-20 ans + zone de faible courant : 20 à 100 ans) cartographiée et approuvée officiellement par les ministres responsables.
-

## 6 Débarquements totaux de l'industrie québécoise de la pêche selon les espèces et les régions, 1985 à 1995

	ZIP 19		ZIP 20		ZIP 21		Autres au Québec		Total Québec	
	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)
<b>Poissons de fond</b>										
1985	8 837	3 389	34 312	15 900	10 877	2 789	3 269	1 755	57 295	23 832
1986	6 589	3 422	31 696	17 117	13 083	4 263	4 498	3 279	55 865	28 082
1987	5 948	5 232	31 974	26 337	18 740	7 675	7 094	7 824	63 756	47 068
1988	3 668	1 856	26 556	15 596	20 678	6 259	4 823	3 198	55 724	26 908
1989	4 971	2 537	25 310	15 682	17 435	5 538	3 553	2 834	51 270	26 591
1990	2 732	1 679	19 348	12 285	15 541	5 413	2 475	2 218	40 097	21 595
1991	2 638	2 069	17 280	13 960	18 532	6 391	1 985	1 845	40 435	24 264
1992	2 784	1 677	15 719	13 166	16 427	6 728	1 759	1 692	36 688	23 264
1993	1 575	1 000	5 438	5 803	11 905	3 229	1 426	1 798	20 344	11 829
1994	133	216	3 092	4 618	4 617	1 328	1 045	1 637	8 888	7 799
1995	197	281	1 631	2 826	454	435	964	1 715	3 246	5 257
<b>Espèces pélagiques</b>										
1985	565	593	2 965	823	1 823	572	1 076	1 655	6 429	3 643
1986	783	644	3 182	855	2 698	784	961	1 938	7 625	4 222
1987	1 499	880	4 515	1 400	2 251	620	775	2 110	9 040	5 009
1988	1 114	771	4 535	1 181	3 307	946	751	2 041	9 707	4 939
1989	1 705	778	3 518	734	1 739	543	703	1 659	7 665	3 713
1990	790	628	5 977	1 239	1 663	565	962	2 653	9 392	5 085
1991	587	356	4 110	1 031	2 797	903	881	2 645	8 374	4 935
1992	1 431	665	3 630	867	3 278	1 171	756	1 980	9 095	4 683
1993	1 678	529	4 403	1 213	4 137	1 306	787	1 724	11 006	4 772
1994	765	399	2 663	770	5 800	1 371	898	1 851	10 126	4 391
1995	495	360	3 465	828	5 853	1 397	695	1 789	10 507	4 374
<b>Homard</b>										
1985	92	546	586	3 160	1 458	7 718	1	9	2 137	11 433
1986	128	782	557	3 411	1 581	9 365	2	11	2 268	13 569
1987	155	1 118	618	4 148	1 885	13 080	0	2	2 659	18 348
1988	113	774	612	3 973	1 807	12 430	0	1	2 532	17 179
1989	117	718	668	4 295	2 417	13 781	0	3	3 203	18 797

	ZIP 19		ZIP 20		ZIP 21		Autres au Québec		Total Québec	
	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)
<b>Homard</b>										
<b>(suite)</b>										
1990	91	493	824	3 737	2 392	9 090	4	26	3 311	13 346
1991	94	562	742	4 262	2 657	13 677	0	1	3 493	18 502
1992	107	726	908	6 070	2 818	19 591	1	9	3 835	26 396
1993	129	929	853	6 093	2 605	17 998	1	9	3 588	25 030
1994	153	1 209	944	7 300	2 051	16 956	4	26	3 151	25 491
1995	124	1 298	1 097	10 917	2 171	22 939	1	8	3 393	35 162
<b>Crabe des neiges</b>										
1985	4 668	4 612	7 016	8 521	2 833	3 428	784	934	15 302	17 495
1986	4 555	7 733	8 233	14 539	1 496	2 966	477	819	14 761	26 057
1987	4 146	12 789	4 491	14 656	805	3 108	730	2 093	10 172	32 646
1988	2 675	8 574	4 572	18 211	733	3 156	848	3 388	8 827	33 329
1989	1 715	4 078	3 107	8 644	639	1 763	576	1 585	6 037	16 069
1990	3 456	8 393	2 425	6 022	382	927	714	1 901	6 976	17 243
1991	3 029	7 597	3 796	9 858	154	423	1 003	2 657	7 982	20 535
1992	3 153	6 535	3 558	7 825	603	1 795	947	2 027	8 262	18 182
1993	3 825	10 445	4 869	15 206	581	2 112	1 056	3 042	10 330	30 805
1994	5 131	22 133	6 826	36 346	1 371	8 313	1 332	5 660	14 660	72 452
1995	5 362	35 076	6 558	53 458	1 577	13 167	1 228	8 935	14 725	110 636
<b>Crevettes</b>										
1985	883	1 294	5 648	7 457	0	0	8	13	6 539	8 764
1986	1 049	1 756	5 614	9 657	0	0	26	50	6 689	11 463
1987	1 653	3 824	6 053	14 573	0	0	9	23	7 714	18 420
1988	987	1 932	7 179	12 125	2	8	6	16	8 174	14 081
1989	1 362	1 873	8 203	11 203	2	3	18	41	9 586	13 119
1990	984	1 290	8 621	10 269	0	0	31	90	9 636	11 649
1991	658	1 231	8 825	12 538	0	0	5	13	9 488	13 782
1992	562	1 087	7 647	10 913	0	0	3	7	8 211	12 007
1993	524	1 060	9 028	13 426	0	0	10	30	9 562	14 515
1994	451	734	9 852	13 442	0	0	54	143	10 357	14 319
1995	330	592	9 661	16 404	0	0	78	251	10 069	17 247

	ZIP 19		ZIP 20		ZIP 21		Autres au Québec		Total Québec	
	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)	Volume (tm)	Valeur ('000 \$)
<b>Autres</b>										
1985	610	738	162	241	573	842	1 142	701	2 487	2 522
1986	1 354	1 211	163	267	343	458	903	575	2 762	2 511
1987	2 885	3 477	299	555	241	358	509	316	3 934	4 705
1988	1 549	1 283	833	620	293	433	593	420	3 267	2 757
1989	2 018	2 201	729	696	484	695	474	311	3 704	3 903
1990	3 067	3 099	389	500	717	855	745	766	4 918	5 219
1991	2 596	2 225	477	605	480	738	547	457	4 101	4 025
1992	2 837	2 604	443	543	482	728	574	475	4 336	4 349
1993	2 409	3 062	242	256	557	822	514	469	3 723	4 609
1994	2 560	3 671	381	460	459	715	649	727	4 048	5 573
1995	2 608	3 071	1 195	1 196	978	1 370	1 073	1 503	5 853	7 140
<b>Total</b>										
1985	15 655	11 172	50 690	36 102	17 564	15 349	6 280	5 066	90 189	67 689
1986	14 458	15 549	49 444	45 847	19 201	17 836	6 867	6 672	89 970	85 903
1987	16 285	27 320	47 951	61 669	23 922	24 840	9 117	12 369	97 275	126 197
1988	10 105	15 190	44 286	51 706	26 821	23 232	7 020	9 065	88 232	99 192
1989	11 888	12 184	41 535	41 254	22 717	22 322	5 325	6 432	81 466	82 192
1990	11 119	15 582	37 584	34 053	20 696	16 849	4 931	7 654	74 330	74 137
1991	9 602	14 040	35 229	42 253	24 620	22 130	4 422	7 619	73 872	86 042
1992	10 874	13 294	31 905	39 385	23 608	30 012	4 039	6 190	70 427	88 881
1993	10 140	17 025	24 833	41 997	19 786	25 466	3 795	7 072	58 553	91 560
1994	9 192	28 363	23 758	62 935	14 298	28 684	3 981	10 044	51 230	130 026
1995	9 115	40 678	23 607	85 630	11 033	39 308	4 039	14 201	47 793	179 817

Source : MPO, banques de données, 1996b.

## 7 Glossaire

---

**Affectation du sol ou du territoire.** - Identifie l'occupation ou la fonction dominante des différentes parties d'un territoire donné. Elle reflète l'utilisation actuelle et envisagée et détermine l'organisation spatiale du territoire. Les densités d'occupation, les potentiels-/contraintes de développement et les modes d'utilisation prévus et les usages permis y sont également définis.

**Aménagement du territoire.** - Processus de planification du développement et de l'organisation spatiale d'un territoire donné.

**Chômeurs.** - Personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement de 1986:

a) étaient sans travail, mais avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler; ou

b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou

c) avaient pris des dispositions précises en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions (SC, 1987).

**Densité de population.** - Nombre de personnes vivant à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre carré (SC, 1987).

**Exploitation agricole.** - Une ferme, un ranch, un parc d'engraissement, une serre, une pépinière, une ferme d'institution, une champignonnière ou une ferme d'animaux à fourrure dont les ventes de produits agricoles se sont élevées à \$ 250 ou plus au cours des douze derniers mois (SC, 1987).

**Littoral.** - Zone qui s'étend de la rive vers le centre du plan d'eau jusqu'à la zone de transition entre les hautes et basses eaux.

**Milieu riverain.** - Correspond au littoral et à la rive pour chacune des municipalités riveraines de la ZIP.

**Milieu rural.** - Correspond à la portion du territoire comprise à l'extérieur des limites du périmètre d'urbanisation et généralement constituée en partie par la zone agricole permanente.

**Milieu urbain.** - Correspond généralement à la portion du territoire comprise à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, ou définit une concentration de population dans une agglomération.



**Municipalités régionales de comté (MRC).** - Les MRC représentent un palier supra-régional de la gestion du territoire qui a pour fonction principale d'élaborer des schémas d'aménagement en concertation avec les intervenants locaux et régionaux. Ces schémas doivent être révisés tous les cinq ans. Les MRC peuvent assumer en tout ou en partie des compétences dans les domaines de l'évaluation foncière, de la gestion des déchets, de la perception des comptes de taxes, etc. Elles peuvent également offrir des services (surtout en milieu rural) municipaux sur une base régionale tels que les services d'inspection en environnement, en urbanisme, la promotion économique et touristique, la cartographie, l'entretien des routes.

On compte 95 MRC créées en 1980 suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (Loi 125) en regroupant les municipalités locales d'une même région régies par le Code Municipal ou par la *Loi sur les Cités et Villes*. Leurs découpages territoriaux correspondent en général à ceux des anciens conseils de comté.

**Périmètre d'urbanisation.** - Limites qui identifient les principales concentrations urbaines existantes; elles reflètent également les besoins prévisibles d'extension des fonctions urbaines de même que les contraintes d'aménagement. La délimitation du périmètre urbain est établie en vue d'assurer la continuité du tissu urbain tout en rationalisant son extension pour limiter l'empiètement urbain sur les terres agricoles.

**Personnes occupées.** - Personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement :

- a) avaient fait un travail quelconque, à l'exclusion de travaux ménagers, de travaux d'entretien ou des réparations dans leur propre logement et du travail bénévole; ou
- b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise à cause d'un conflit de travail à leur lieu de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances, ou autres raisons.

Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions (SC, 1987).

**Plan d'urbanisme.** - Cadre de référence pour la planification du développement et de l'organisation spatiale du territoire municipal. Il précise les orientations d'aménagement, les affectations du territoire et les densités d'occupation du sol en conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et tel que prescrit par la Loi 125, tout en permettant d'exprimer les volontés et particularités locales. L'adoption du plan d'urbanisme doit se faire dans les deux ans qui suivent l'adoption du schéma d'aménagement. L'application du plan d'urbanisme s'effectue, entre autres, par le biais des règlements d'urbanisme tels que les règlements de zonage et de lotissement. Le plan d'urbanisme est donc un outil de gestion administrative, de contrôle et de mise en valeur du territoire municipal.

**Population active (main-d'oeuvre).** - Personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine précédant le recensement. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions (SC, 1987).

**Population inactive.** - Personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas travailler compte tenu des conditions existant sur le marché du travail. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions (SC, 1987).

**Population rurale.** - Toutes les personnes vivant à l'extérieur des régions urbaines (SC, 1987).

**Population urbaine.** - Personnes demeurant dans une zone bâtie en continu qui a une concentration démographique de 1000 habitants et plus, et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré (SC, 1987).

**Rive.** - Bande de terre qui borde un cours d'eau, s'étendant vers l'intérieur des terres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. L'étendue de la rive a été définie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Toutefois, pour l'analyse des affectations du territoire, nous avons considéré la rive comme s'étendant vers l'intérieur des terres jusqu'aux limites des affectations immédiatement en bordure du plan d'eau.

**Schéma d'aménagement.** - Cadre de référence pour la planification du développement et de l'organisation spatiale du territoire régional couvert par une MRC. Il détermine les orientations d'aménagement, les vocations des différentes parties du territoire, la localisation des infrastructures et équipements régionaux et les moyens de contrôle nécessaire à son application. Les contenus obligatoires et facultatifs sont déterminés en vertu de la Loi 125.

**Subdivision de recensement (SDR).** - Terme générique qui désigne les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés (SC, 1987).

**Subdivision de recensement unifiée (SRU).** - Une unité géographique qui regroupe plusieurs subdivisions de recensement adjacentes. Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées, il faut appliquer les trois règles suivantes.

Toutes les subdivisions de recensement de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement.

Si une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement dépassant la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU (SC, 1987).

Une subdivision de recensement dont la population excède 100 000 habitants constitue une SRU à elle seule si elle est entourée de SDR rurales.

**Taux d'urbanisation.** - Indicateur de l'emprise de l'urbanisation obtenu comme suit :

$$\frac{\text{Affectations urbaines}}{\text{Affectations non urbaines}} \times 100$$

**Terres agricoles.** - Superficie totale des terres qui appartiennent aux exploitations agricoles. Voir exploitation agricole (SC, 1987). Ne correspond pas nécessairement aux zones agricoles.

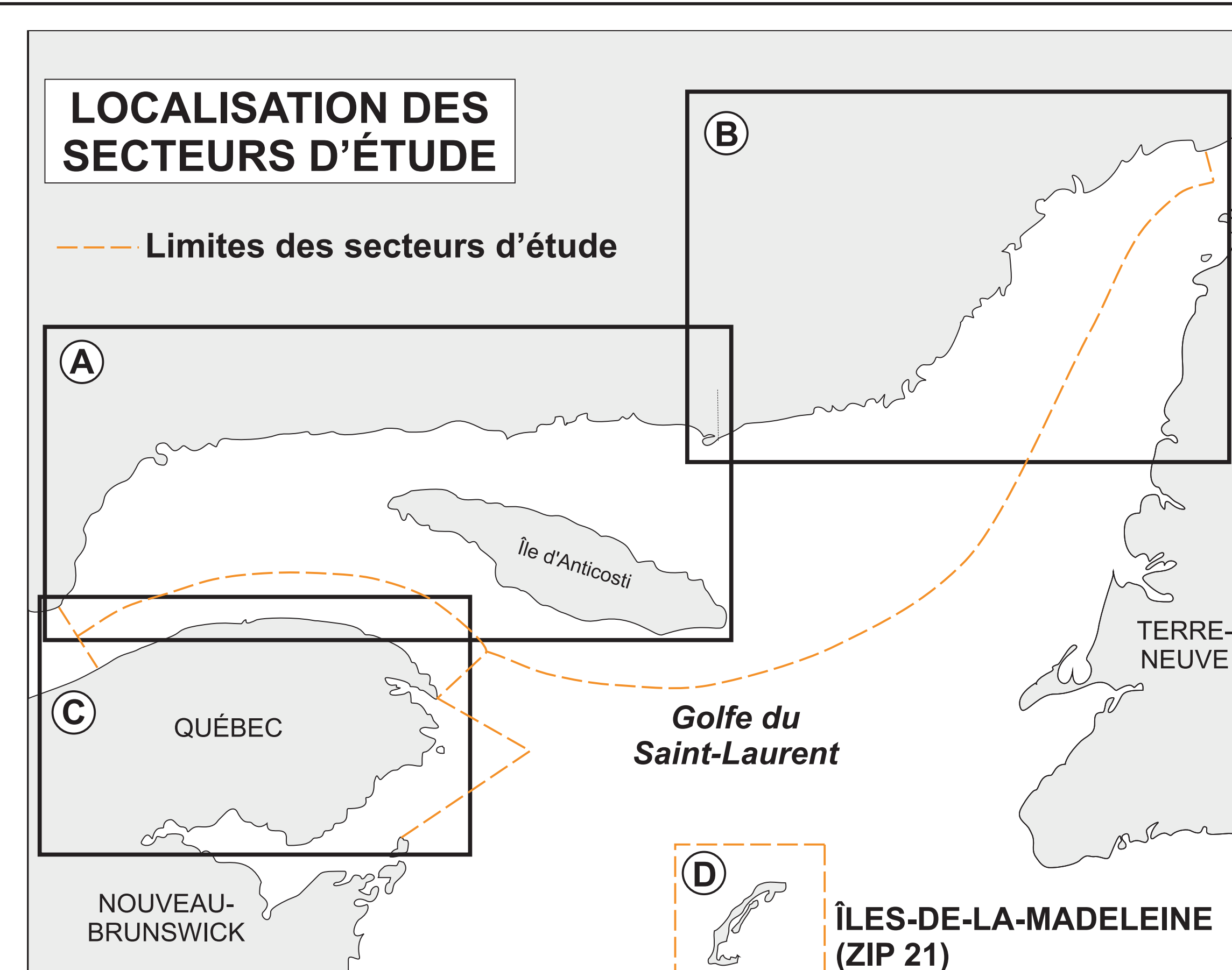
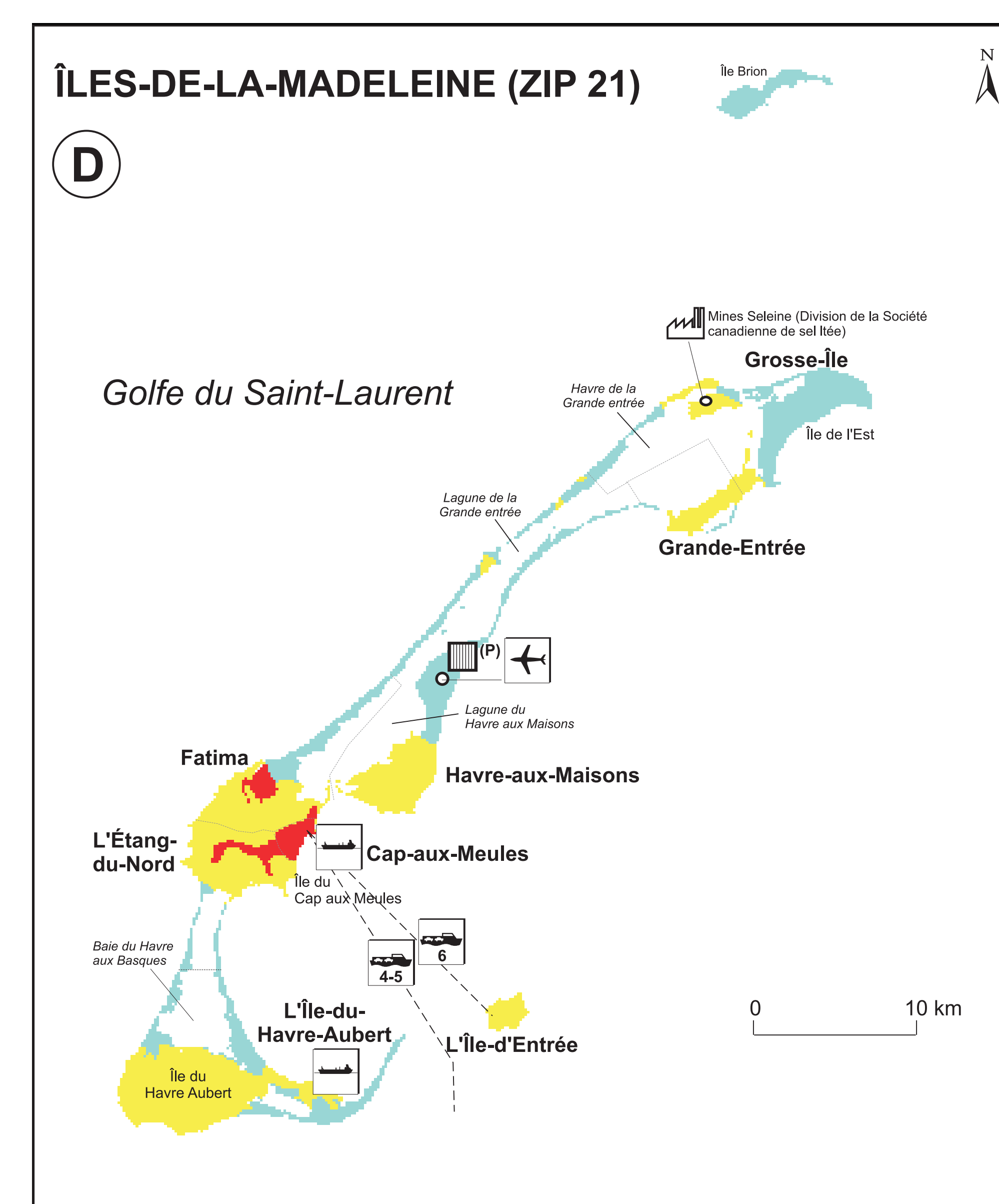
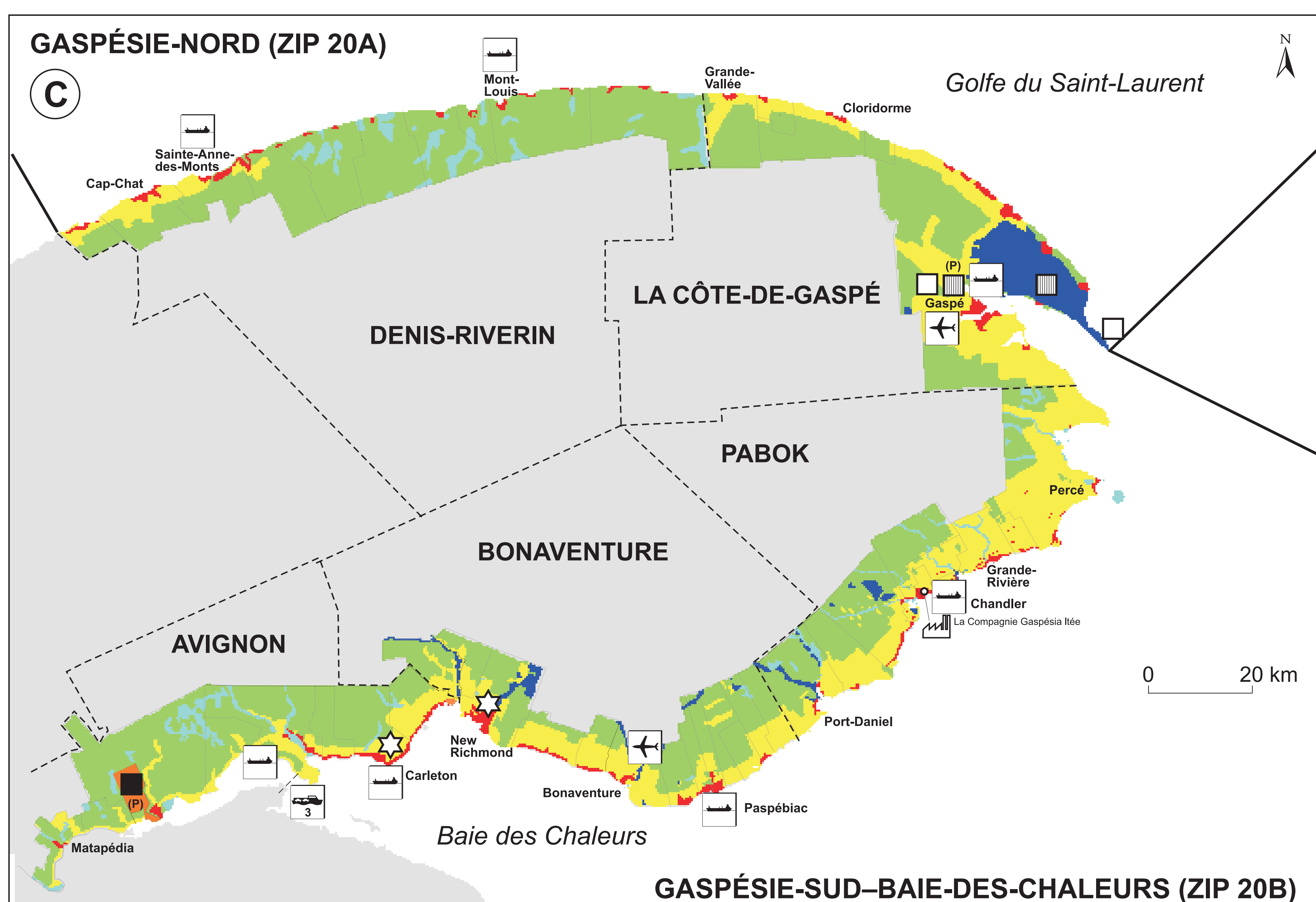
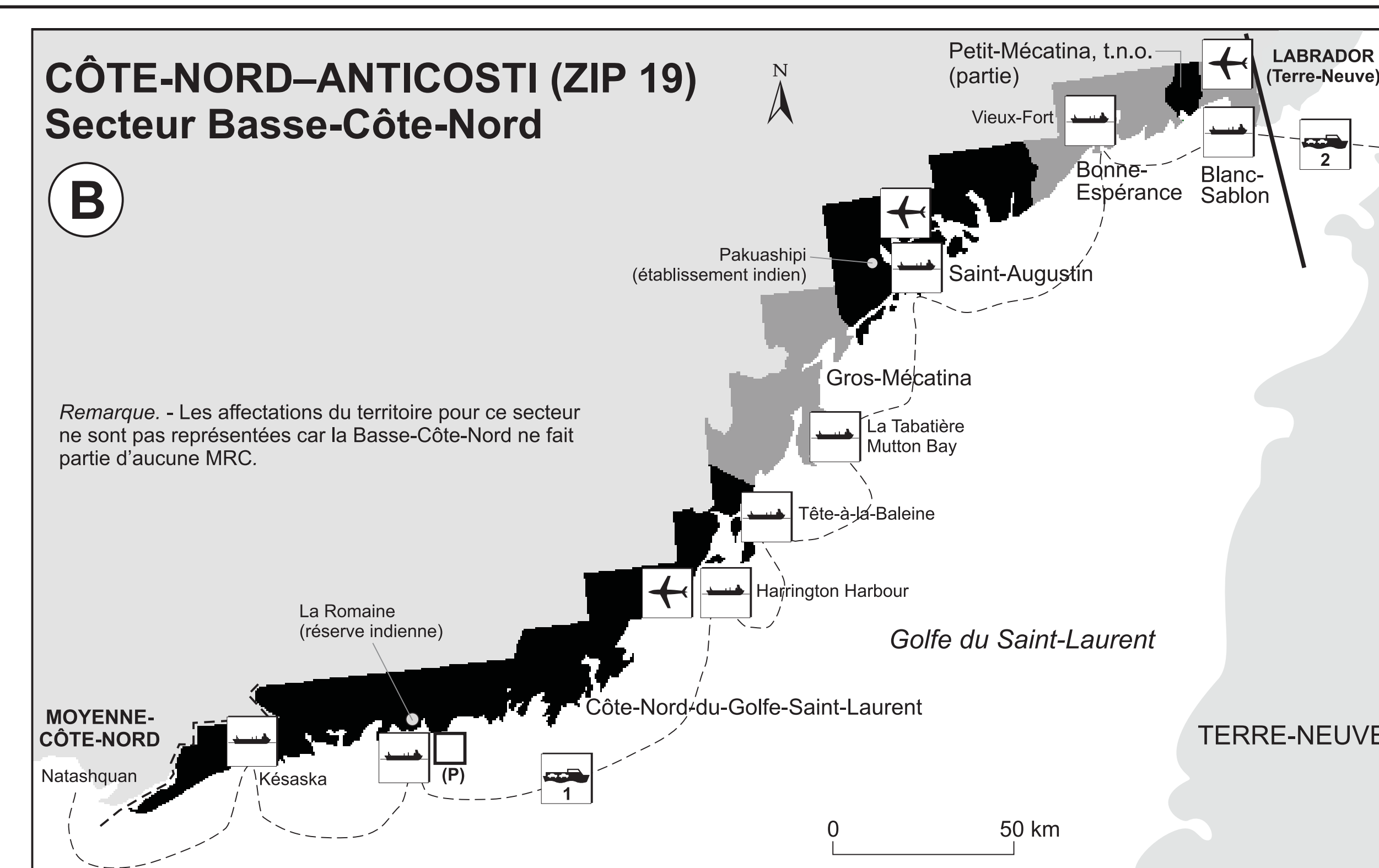
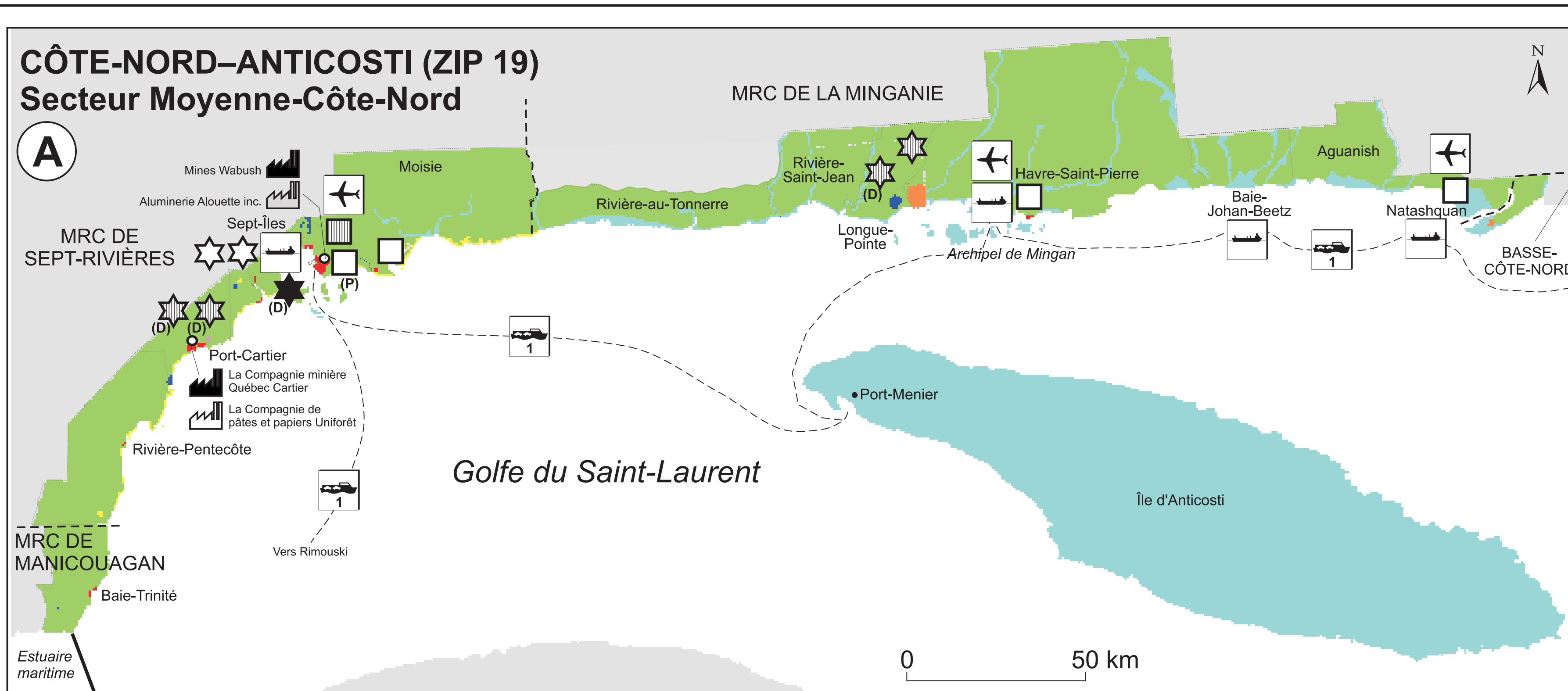
**Usages.** - Fins à laquelle un territoire est affecté et (ou) utilisé. Dans le cadre du profil rive, «usages» fait surtout référence aux activités récréo-touristiques et aux usages de l'eau potable.

**Utilisation du sol ou du territoire.** - Reflète l'organisation actuelle du territoire soit la répartition des fonctions ou l'occupation d'un territoire donné et les usages qui prévalent.

**Zonage.** - Instrument juridique permettant de diviser et de classifier le territoire en zones dont l'affectation et les modalités d'utilisation sont réglementées par des normes strictes.

**Zone agricole permanent.** - Territoire agricole protégé en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole* (Loi 90) et dont l'administration revient à la Commission pour la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

---



- Sources principales :
- D'Aragon, Desbiens, Halde associés Itée et Roche Itée, 1992.
  - Environnement Canada, 1996.
  - Équipe d'intervention du Plan d'action Saint-Laurent, 1993.
  - MAM, 1994, 1995.
  - MENVIQ, 1991.
  - MRC d'Avignon, 1987.
  - MRC de Bonaventure, 1987.
  - MRC La Côte-de-Gaspé, 1987.
  - MRC Denis-Riverin, 1986.
  - MRC Les Îles-de-la-Madeleine, 1987.
  - MRC de Manicouagan, 1987.
  - MRC Minganie, 1987.
  - MRC de Pabok, 1989.
  - MRC de Sept-Rivières, 1986.
  - Transports Canada, 1995.
  - Transports Québec, 1996.

État de l'environnement  
Centre Saint-Laurent

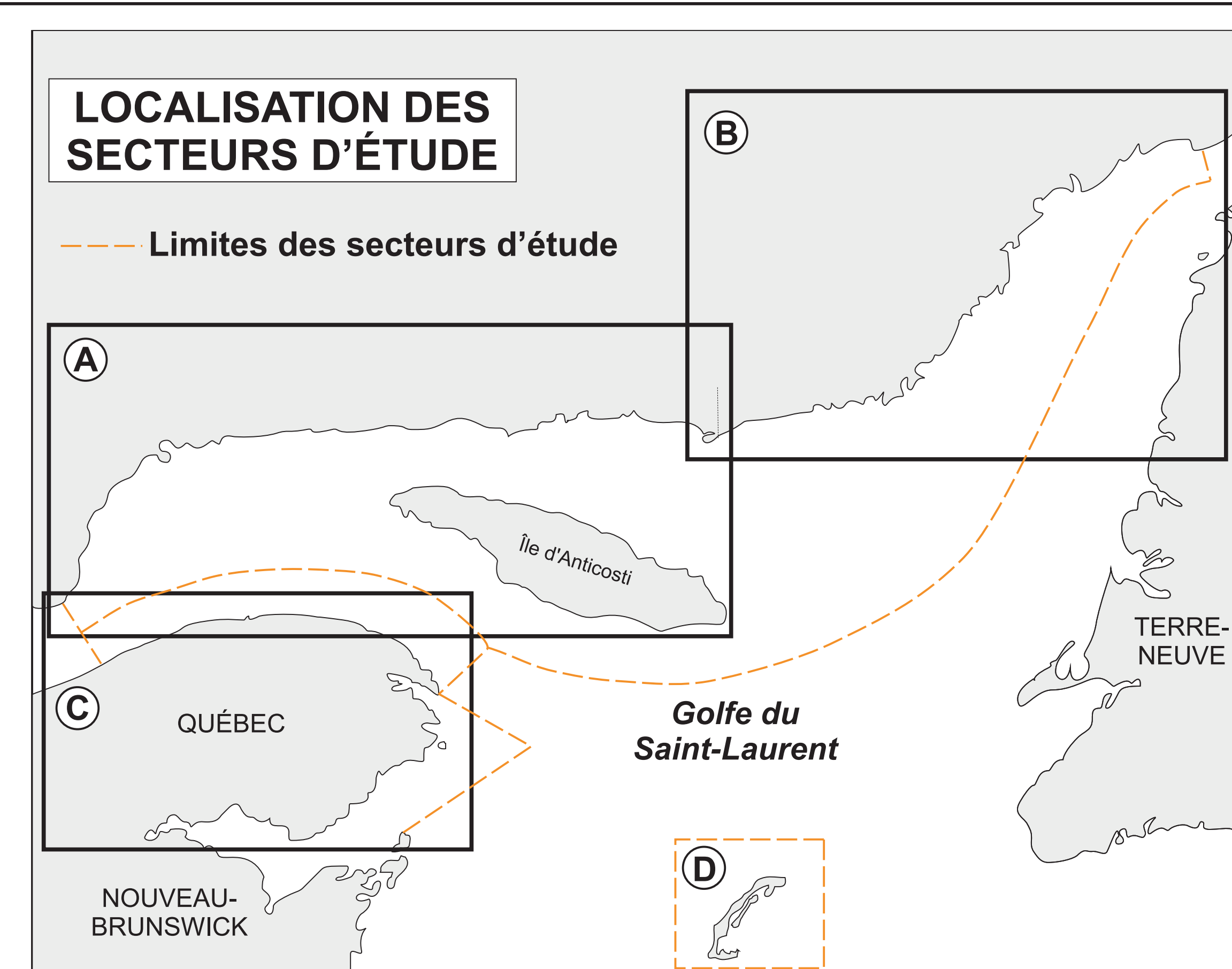
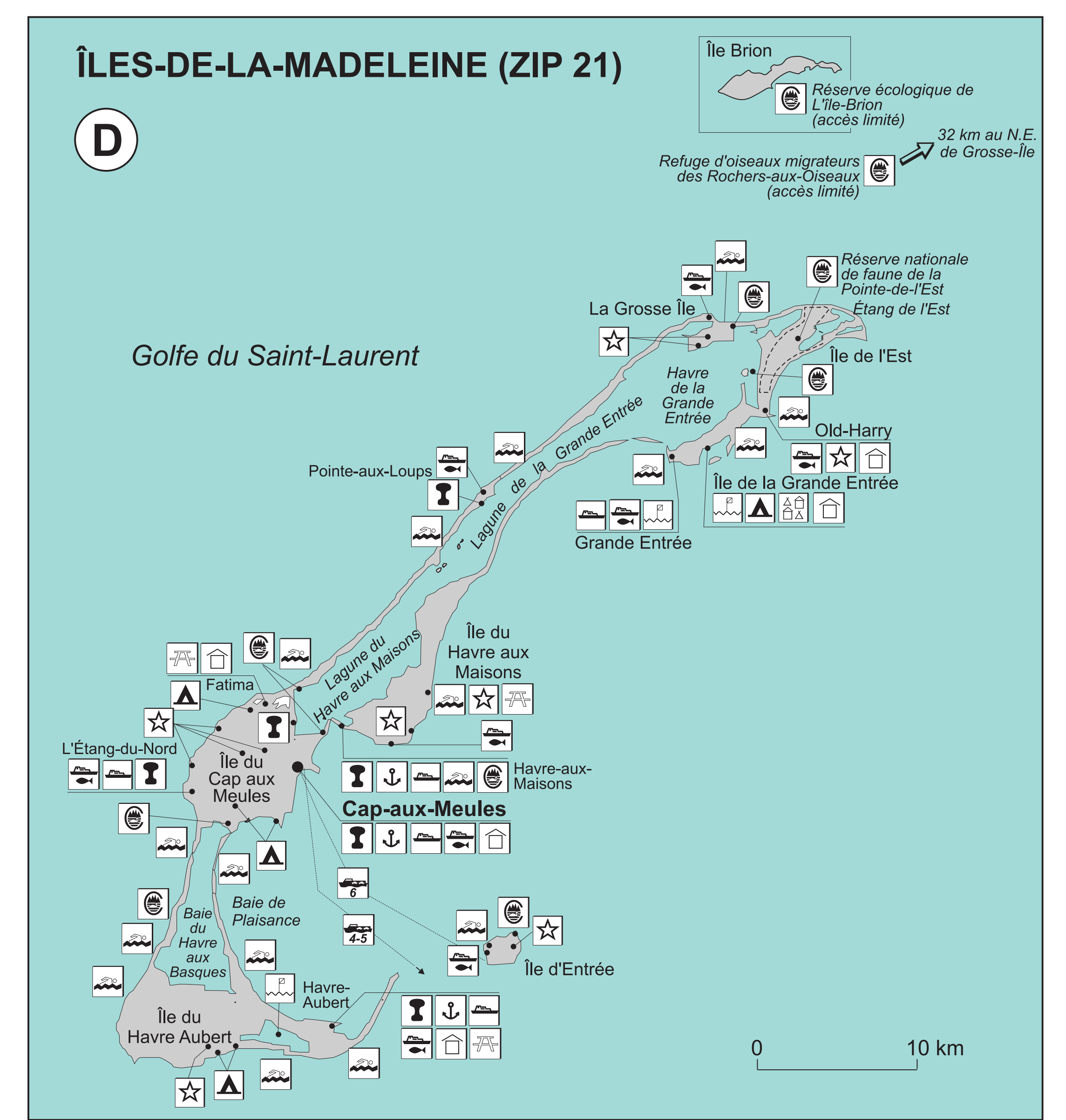
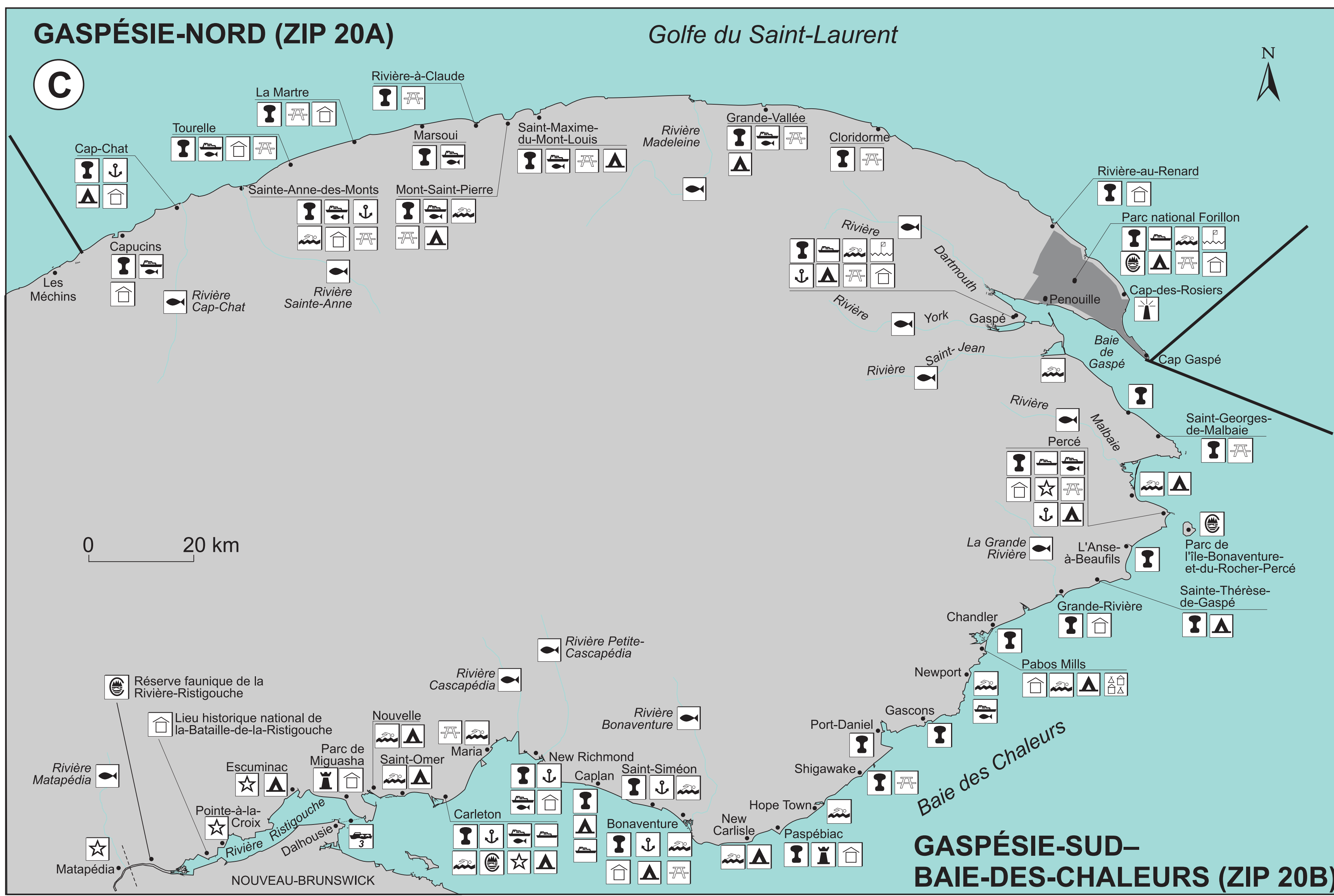
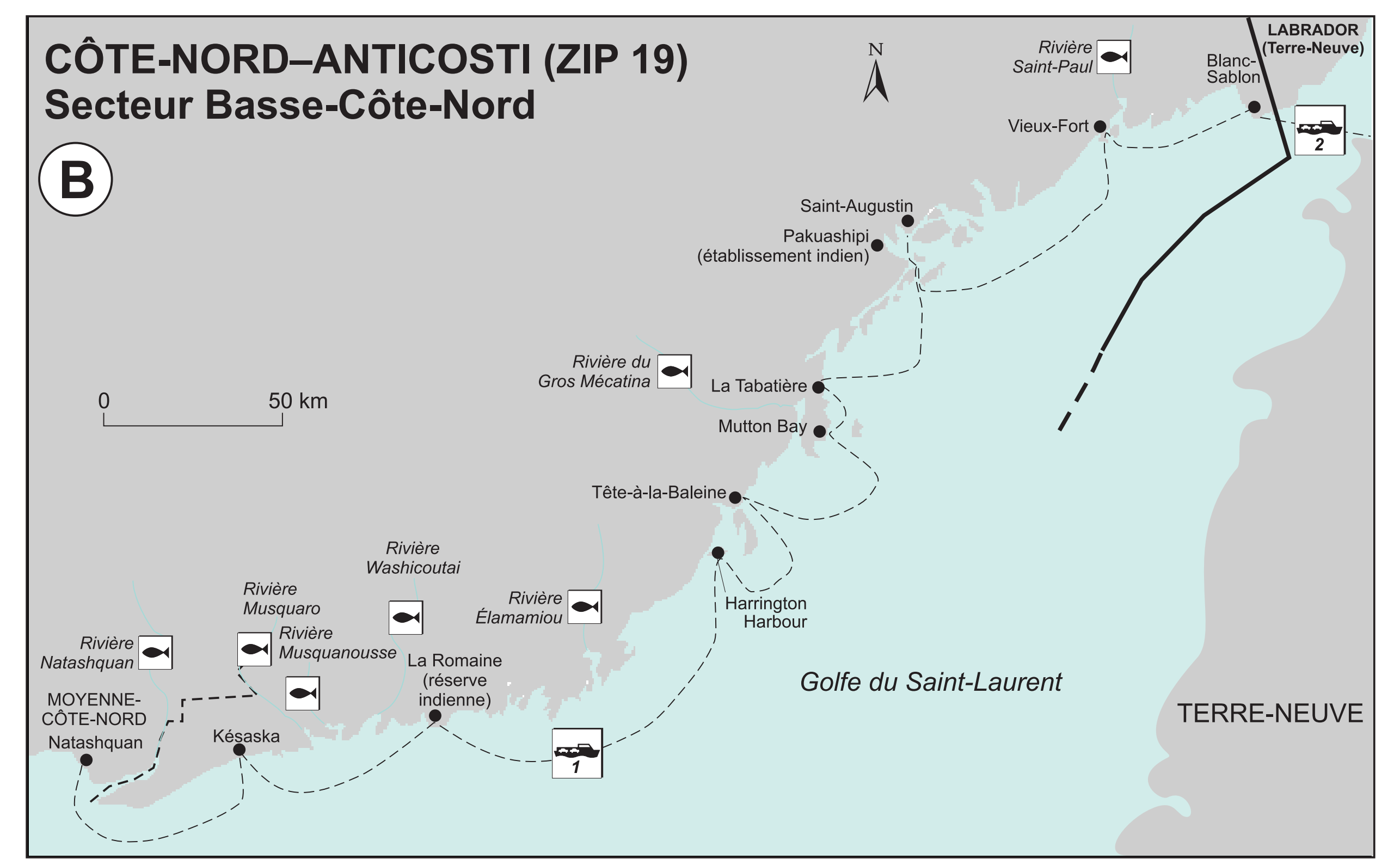
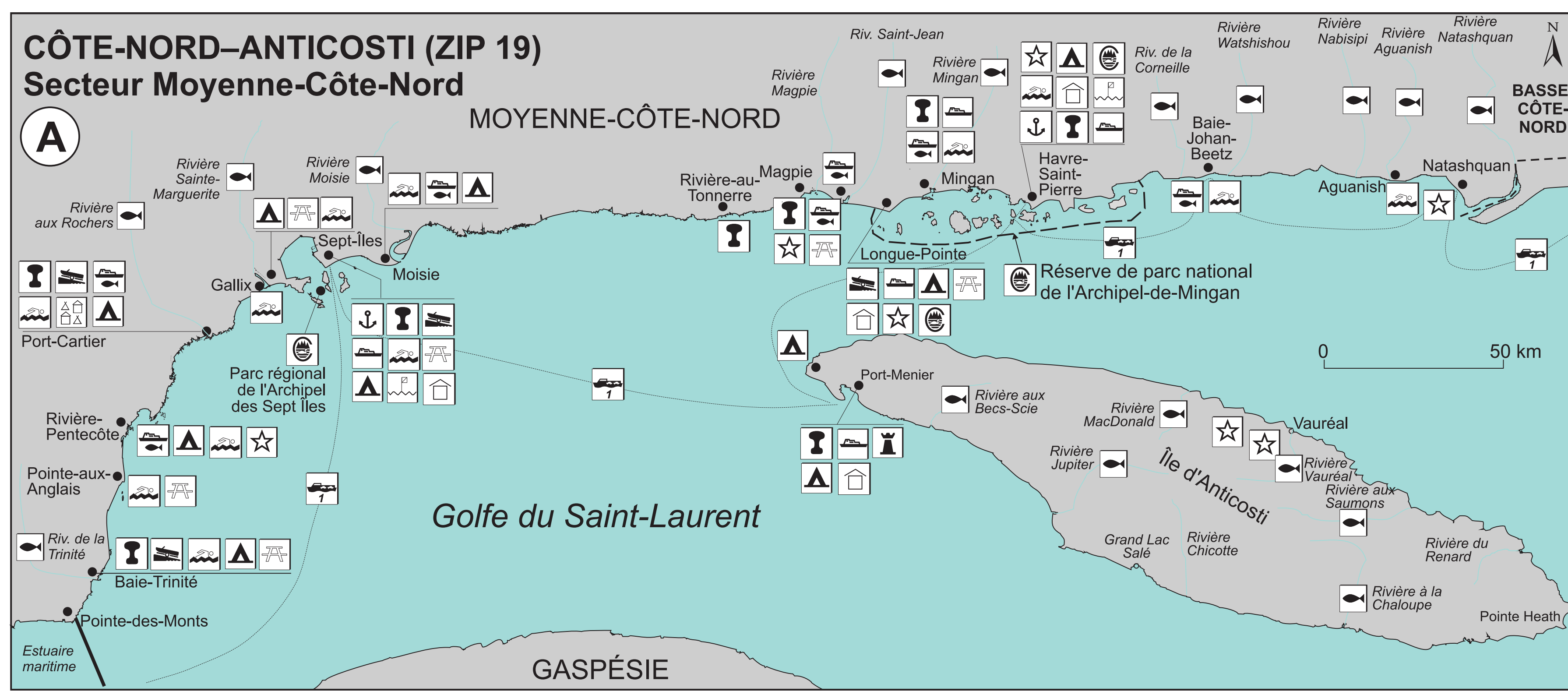


Cartographie par Marcel Houle

Mars 1997

## ZIP 19-20-21 GOLFE DU SAINT-LAURENT-BAIE DES CHALEURS AFFECTATIONS DU SOL ET UTILITÉS PUBLIQUES

<b>AFFECTATIONS</b>	<b>Aéroport</b>	<b>USINES PRIORITAIRES</b>
<b>Urbaine</b>	<b>Infrastructures portuaires</b>	<b>SLV 2000 et PRRI</b>
<b>Agricole</b>	<b>Services de traversier</b>	<b>SLV 2000</b>
<b>Forestière</b>		<b>PRRI</b>
<b>Récréative</b>		<b>SITES DE DÉCHETS DANGEREUX</b>
<b>Conservation</b>		<b>Catégorie I</b>
<b>Industrielle</b>		<b>Catégorie II</b>
<b>Utilités publiques</b>		<b>Catégorie III</b>
<b>Réserve indienne</b>		(D) Site déclassé
<b>Limites municipales</b>		<b>LIEUX CONTAMINÉS (inventaire fédéral)</b>
<b>Limites de MRC</b>		<b>Priorité 1</b>
<b>Limites des secteurs d'étude</b>		<b>Priorité 2</b>
		<b>Priorité 3</b>
		(P) Site potentiel



Sources principales :  
 • Associations touristiques régionales de Manicouagan et de Duplessis, 1995.  
 • Association touristique régionale de la Gaspésie, 1995.  
 • Association touristique des Îles-de-la-Madeleine, 1996.

### ZIP 19-20-21 GOLFE DU SAINT-LAURENT-BAIE DES CHALEURS SITES D'INTÉRÊT RÉCRÉO-TOURISTIQUE

ACTIVITÉS LIÉES AU NAUTISME	AUTRES SITES D'INTÉRÊT
Marina	Centre d'interprétation, musée
Quai public	Belvédère, site panoramique
Rampe de mise à l'eau	Base de plein air
Croisières et excursions en mer	Camping riverain
Pêche en mer	Parc riverain, halte routière
Plage	Lieu historique - phare
Site de plongée sous-marine	Site d'intérêt archéologique ou paléontologique
Traversier	Site d'observation de la nature
	Pêche sportive au saumon
	— Limites des secteurs d'étude

- 1 Rimouski-Sept-Îles-Port-Menier-Basse-Côte-Nord
- 2 Blanc-Sablon (Québec)-St. Barbe (Terre-Neuve)
- 3 Miguasha (Québec)-Dalhousie (N.-B.)
- 4 Cap-aux-Meules (Îles de la Madeleine)-Montréal
- 5 Cap-aux-Meules (Îles de la Madeleine)-Souris (I.-P.-É.)
- 6 Cap-aux-Meules-L'Île-d'Entrée (Îles de la Madeleine)